

AT HOME IN
EUROPE

Un rapport sur 11 villes
de l'Union européenne

Les musulmans en **EUROPE**



Les musulmans en Europe

At Home in Europe Project



© 2011 Open Society Foundations
Tous droits réservés

ISBN: 978-1-936133-47-5

Publié par

OPEN SOCIETY FOUNDATIONS

400 West 59th Street
New York, NY 10019
USA

Pour de plus amples informations, merci de vous adresser à :

AT HOME IN EUROPE PROJECT

OPEN SOCIETY FOUNDATION

100 Cambridge Grove
W6 0LE London
UK

Site internet

www.soros.org/initiatives/home

Couverture conçue par Ahlgrim Design Group

Mise en page Q.E.D. Publishing

Imprimé en Hongrie

Imprimé sur papier CyclusOffset, fabriqué à partir de 100% de fibres recyclées.

Table des matières

Remerciements	5
Préface	11
Les musulmans en Europe.....	13
Définitions et terminologie	19
Liste des abréviations	22
Résumé	24
1. Introduction	33
2. Le contexte politique général	41
3. Cohésion, sentiment d'appartenance, discrimination et interactions	69
4. Éducation	107
5. Emploi	126
6. Vie de quartier logement	152
7. Santé et protection sociale	174
8. Maintien de l'ordre, police et sécurité	192
9. Participation civique et politique	215
10. Medias	243
11. Recommandations	253
Annexe 1. Bibliographie	264
Annexe 2. Tableaux complémentaires (données de l'enquête Fondations)	279
Annexe 3. Questionnaire	346
Annexe 4. Table des tableaux	370

Principes des Fondations pour une société ouverte¹

Les Fondations pour une société ouverte œuvrent pour la construction de démocraties vivantes et tolérantes dont les gouvernements se montrent responsables pour leurs citoyens. Travaillant avec les communautés locales dans plus de 70 pays, les Fondations pour une société ouverte soutiennent la justice et les droits de l'homme, la liberté d'expression et l'accès aux écoles et aux soins publics.

¹ Les Fondations pour une société ouverte est un terme qui embrasse tous les offices de l'Open Society Institute, les réseaux, les fondations nationales, et autres entités et fondations Soros, telles que la Fondation pour la promotion de la société ouverte. Après la publication de *Muslims in Europe*, tous les organismes ont été incorporés dans les Fondations pour une société ouverte, c'est pourquoi le nom de l'Open Society Institute a été remplacé dans la version française du rapport.

Remerciements

Ce rapport n'aurait pas pu être réalisé sans la recherche ni l'expertise d'un certain nombre de personnes engagées au sein du projet *At Home in Europe* des Fondations pour une société ouverte durant les trois années passées. Tufyal Choudhury de l'Université de Durham a été responsable de la rédaction de ce rapport et Miriam McCarthy a analysé les données en se basant sur les recherches menées dans 11 villes de l'Union européenne. Tufyal est l'auteur du rapport pour les Fondations pour une société ouverte « La Situation des musulmans au Royaume-Uni » (2002) et il a dirigé les recherches sur les musulmans au Royaume-Uni pour les Fondations, en éditant et participant à la publication « Les musulmans dans le Royaume-Uni : politiques pour des citoyens engagés » (2005).

Nous tenons à remercier les personnes suivantes qui ont joué un rôle primordial dans la recherche et la rédaction des rapports individuels sur lesquels ce rapport général est basé. Les opinions exprimées ne sont pas celles de l'organisation, elles sont reproduites ou employées pour le rapport.

Aperçu et équipes de chercheurs par ville

Aperçu

Tufyal Choudhury	<i>Recherche – Conseiller politique principal, At Home in Europe Project; Professeur de droit, Université de Durham, Royaume-Uni</i>
Miriam McCarthy	<i>Analyste – principale Consultante indépendante, Londres, Royaume-Uni</i>

Amsterdam

Mayke Kaag	<i>Recherche – Centre d'études africaines, Université de Leiden, Pays-Bas</i>
Farid Tabarki	<i>Interviews et coordination des groupes de discussion Sponsor/Directeur du studio Zeitgeist, Amsterdam, Pays-Bas</i>

Anvers

Noel Clycq	<i>Recherche, interviews et coordination des groupes de discussion – Centre pour la migration et les études interculturelles, Université d'Anvers, Anvers, Belgique</i>
------------	---

Berlin

Nina Mühe	<i>Recherche, interviews et coordination des groupes de discussion – Europe University Viadrina, Frankfort/Oder, Allemagne</i>
-----------	--

Copenhague

Mustafa Hussain

Recherche, interviews et coordination des groupes de discussion – Professeur de sociologie, Université de Roskilde, Danemark

Hambourg

Andreas Hieronymus

Recherche, interviews et coordination des groupes de discussion – Institut pour la recherche sur la migration et le racisme (IMiR), Hambourg, Germany

Leicester

Dilwar Hussain

Recherche, interviews et coordination des groupes de discussion et l'équipe de recherche sur – Centre de recherche sur la politique, Fondation islamique, Leicester, Royaume-Uni la politique

Marseille

Françoise Lorcerie et
Vincent Geisser

Recherche, interviews et coordination des groupes de discussion Centre national de recherche scientifique, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (CNRS), Aix-en-Provence, France

Paris

Valérie Amiraux

Recherche – Professeur de sociologie, Université de Montréal, Canada

Çağla Aykaç

*Interviews et coordination de groupes de discussion
École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS),
Paris, France*

Isabelle Tanquay

Analyse de données – Université de Montréal, Canada

Rotterdam

Kim Jansen

Recherche – Consultant indépendant, Recherche sur la sociologie des religions, Rotterdam, Pays-Bas

Deniz Gökçe Gemici

*Interviews et coordination des groupes de discussion –
Consultant indépendant, Rotterdam, Pays-Bas*

Stockholm

Elena Dingu-Kyrklund

Recherche – Centre de recherche sur la migration internationale et les relations ethniques (CEIFO), Stockholm, Suède

Adrián Groglopo

*Interviews et coordination des groupes de discussion –
Département de sociologie, Université d'Umeå, Suède*

Londres (Waltham Forest)

Myriam Cherti *Recherche – Institut de recherche en politiques publiques (IPPR), Londres, Royaume-Uni*

Nujhat Jahan *Interviews et coordination des groupes de discussion – Faith Regen Foundation, Londres, Royaume-Uni*

Nous remercions tous les interviewers des 11 villes, qui ont collaboré avec les interviewers et les coordinateurs pour recueillir les données.

Les personnes suivantes ont relu d'un œil critique les premières versions de ce rapport :

Elizabeth Collett *Analyste principale des politiques, Intégration et citoyenneté européennes, European Policy Centre, Bruxelles, Belgique*

Professor John Andersen *Professeur d'urbanisme et de sociologie, Département de l'environnement, des changements sociaux et spatiaux, Université de Roskilde, Danemark*

Professor Tariq Modood *Centre d'études d'ethnicité et de citoyenneté, Université de Bristol, Royaume-Uni*

Mohammed Abdul Aziz Chair *Réseau européen contre le racisme (ENAR), Bruxelles, Belgique*

Rosita Aiesha *Equipe de planning politique, Camden Borough, Londres, Royaume-Uni*

Les Fondations pour une société ouverte ont organisé un certain nombre de tables rondes dans les villes examinées auxquelles des experts ont été invités pour donner des commentaires critiques sur les premières versions du rapport. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance envers les nombreux participants qui ont généreusement consacré leur expertise et leur temps à ce travail. Parmi eux, les représentants d'institutions gouvernementales locales, les groupes minoritaires et religieux, les organisations et experts civils. Nous aimerions également remercier les organisations qui ont accueilli ces réunions :

Le British Council et l'Académie musulmane, Berlin, le 23 mars 2009

Le réseau des femmes de Fatima, Leicester, le 29 avril 2009

RADAR, Rotterdam, le 18 mai 2009

L'Institut de recherche sur la migration et le racisme (IMiR), Hambourg, le 4 juin 2009

La fondation Anne Frank, Amsterdam, le 16 juin 2009

L'Université d'Anvers, Anvers, le 30 juin 2009

L'Université du Citoyen, Marseille, le 8 octobre 2009

Le centre de documentation et de conseil sur la discrimination raciale, Copenhague,
le 24 novembre 2009

Les Fondations pour une société ouverte aimeraient également remercier le projet
Our Shared Europe du British Council et l'équipe basée à Londres pour son
aide lors de l'organisation de l'événement pour le lancement de ce rapport à
Londres en décembre 2009.

Le projet *At Home in Europe* porte la responsabilité finale pour le contenu de ce
rapport, y compris pour les erreurs et les erreurs de présentation.

L'équipe du projet At Home in Europe

Nazia Hussain	<i>Directeur</i>
Tufyal Choudhury	<i>Conseiller politique principal, projet At Home in Europe et professeur de droit, Université de Durham</i>
Klaus Dik Nielsen	<i>Chargé de l'information</i>
Hélène Irving	<i>Assistant de programme</i>
Andrea Gurubi Watterson	<i>Administrateur de programme</i>
Csilla Tóth	<i>Assistant de programme</i>

Les Fondations pour une société ouverte

Katy Negrin (EUMAP)	<i>Responsable de projet</i>
Miriam Anati (EUMAP)	<i>Promotion et communication</i>
Joost van Beek (EUMAP)	<i>Responsable site Internet</i>
Sergey Shabanov (EUMAP)	<i>Développeur site Internet</i>

Le conseil d'administration académique international du projet At Home in Europe

Le projet *At Home in Europe* a travaillé avec un conseil d'administration composé
d'académiciens européens renommés qui ont contribué de maintes façons au projet,
aux rapports des villes et au rapport général. Les Fondations pour une société ouverte
aimeraient les remercier :

John Andersen	<i>Professeur d'urbanisme et de sociologie, Département de l'environnement et des changements sociaux et spatiaux, Université de Roskilde, Danemark</i>
---------------	---

Jocelyne Cesari	<i>Chargé de recherche principal au CNRS, Paris et directeur du programme L'Islam dans les pays occidentaux, Université de Harvard, USA</i>
Tariq Modood	<i>Centre d'études, d'ethnicité et de citoyenneté, Université de Bristol, Royaume-Uni</i>
Valérie Amiraux	<i>Professeur de sociologie, Université de Montréal, Canada</i>
Jan Rath	<i>Professeur de sociologie urbaine et directeur de l'Institut pour la migration et les études ethniques (IMES), Université d'Amsterdam, Pays-Bas</i>
Werner Schiffauer	<i>Professeur d'anthropologie sociale et culturelle, Europe University Viadrina, Frankfort/Oder, Allemagne</i>
Christiane Timmerman	<i>Professeur du centre d'études des migrations (ACMS/UA) et directeur des affaires académiques de l'Université d'Anvers, Belgique</i>

Préface

Les Fondations pour une société ouverte (Open Society Foundations) ont la conviction profonde que dans une société tolérante, tous les peuples ont la même valeur et devraient jouir des mêmes opportunités. Les Fondations œuvrent à lutter contre les discriminations, en particulier les maux infligés aux minorités à travers un traitement discriminatoire, et à veiller à ce que l'égalité des chances pour tous fasse partie intégrante des politiques gouvernementales d'intégration sociale.

Le projet *At Home in Europe* des Fondations pour une société ouverte porte sur le suivi et les recommandations concernant la position des minorités dans une Europe en mouvement. A travers ses recherches et son engagement auprès des décideurs et des communautés, le projet explore les questions de la participation politique, sociale et économique des musulmans et d'autres groupes marginalisés au niveau local, national et européen.

Qu'ils soient citoyens ou immigrés, natifs ou nouveaux arrivés, les musulmans constituent une population diverse et croissante qui pose à l'Europe un défi de taille: comment garantir l'égalité des droits dans un environnement de diversité en expansion rapide. L'Europe n'est plus – si elle l'a jamais été – un continent culturellement homogène et monoreligieux. Ses groupes minoritaires émergents et leurs identités d'Européens constituent un aspect essentiel de l'agenda et du discours politique.

A travers ses rapports sur les musulmans dans les villes de l'UE, le projet *At Home in Europe* examine les politiques urbaines et municipales qui ont cherché activement à comprendre les communautés musulmanes et leurs besoins spécifiques. Le projet œuvre en outre à cerner le type et de degré d'engagement des décideurs politiques à l'égard de leurs populations musulmanes et minoritaires en mettant en exergue les meilleures pratiques dans les villes d'Europe occidentale sélectionnées. Un thème sous-jacent est la manière dont les communautés musulmanes ont participé activement à la lutte contre la discrimination. La question se pose aussi de savoir si les besoins de groupes spécifiques justifient des approches individuelles afin de surmonter les obstacles à l'égalité des chances.

Ce rapport de ville s'appuie sur les travaux précédents des Fondations sur la protection des minorités, en particulier les rapports du programme de suivi et de recommandations *EU Monitoring and Advocacy Program* sur la situation des musulmans en France, en Italie et au Royaume-Uni. Toutes ces études mettent clairement en évidence la nécessité de poursuivre la recherche. Les données limitées dont on dispose actuellement sur les populations musulmanes d'Europe sont extrapolées à partir de l'origine ethnique et nationale. Ce manque de données précises limite les possibilités de mener des politiques nuancées et spécifiques pour les questions les plus importantes pour les musulmans et d'élaborer des politiques d'intégration sociale adaptées et complètes.

La série de rapports *At Home in Europe* inclut une synthèse et des rapports individuels sur 11 villes dans sept pays d'Europe. Le projet a sélectionné les villes sur la base d'une synthèse documentaire effectuée en 2006 en prenant en compte la taille de la population, sa diversité et le contexte politique local. Les 11 rapports de ville ont été préparés par des équipes d'experts locaux sur base d'une méthodologie identique afin de permettre une analyse comparative.

Chaque rapport de ville inclut des recommandations détaillées pour améliorer les chances de participation et d'intégration des musulmans dans la société tout en leur permettant de préserver les caractéristiques communautaires culturelles, linguistiques, religieuses et autres importantes pour leur identité. Ces recommandations, adressées en premier lieu aux acteurs locaux spécifiques, formeront la base des activités de soutien des Fondations.

Les musulmans en Europe

Un rapport sur 11 villes de l'Union
européenne

Table des matières

Définitions et terminologie	19
Liste des abréviations	22
Résumé	24
1. Introduction	33
1.1 Religion et identité	34
1.2 Structure générale du rapport	34
1.3 Méthodologie	36
2. Le contexte politique général	41
2.1 Sondages et études	42
2.1.1 Attitudes envers les musulmans	42
2.2 L'Union européenne	44
2.2.1 L'intégration des immigrants	46
2.2.2 Discrimination	58
2.2.3 Emploi et insertion sociale	61
2.2.4 Éducation	63
2.2.5 Dialogue interculturel	64
2.2.6 Politique de la ville	65
2.2.7 La Charte européenne des droits fondamentaux	66
2.2.8 Lutte contre le terrorisme	66
3. Cohésion, sentiment d'appartenance, discrimination et interactions	69
3.1 Cohésion	70
3.2 Sentiment d'appertenance	80
3.3 Discrimination	92
3.4 Interactions	102
3.5 Principales conclusions	104
4. Éducation	107
4.1 La collecte de données	107
4.2 L'appartenance ethnique et la religion comme capital social	110
4.3 L'éducation préscolaire	111
4.4 La sélection scolaire et les examens	112
4.5 Ségrégation	113
4.6 Compétences linguistiques	115

4.7	Attentes et aspirations	116
4.8	Discrimination	117
4.9	Valoriser et respecter les identités	118
4.10	Le rôle des parents	122
4.11	Principales conclusions	125
5.	Emploi	126
5.1	Participation au marché du travail	126
5.2	Taux de chômage	128
5.3	Pauvreté	129
5.4	Une explication au désavantage sur le marché du travail : le capital humain	130
5.5	Réseaux sociaux et capital social	133
5.6	Maîtrise de la langue	135
5.7	La pénalité ethnique	135
5.8	La religion, facteur pénalisant ?	137
5.9	Discrimination	138
5.10	Les femmes musulmanes et l'emploi	146
5.11	Mesures de soutien à la participation au marché du travail	147
5.12	Principales conclusions	151
6.	Vie de quartier logement	152
6.1	Distinction entre la zone locale et le quartier	152
6.2	Schémas historiques de l'implantation résidentielle des musulmans	153
6.3	Zones urbaines déshéritées et secteurs à forte concentration de populations musulmanes	155
6.4	Modes d'occupation : bail ou propriété ?	158
6.5	Mode d'occupation et degré de satisfaction en matière de logement dans l'enquête Fondations	161
6.6	Discrimination dans l'accès au logement	164
6.7	Durée de résidence dans la zone locale et degrés de satisfaction	167
6.8	Degré de satisfaction à l'égard du quartier	168
6.9	Différences en fonction du lieu de naissance et du sexe	169
6.10	Sondés musulmans et non-musulmans	169

6.11	La diversité culturelle à l'échelle locale	169
6.12	Diversification du logement dans les politiques de rénovation urbaine	170
6.13	Principales conclusions	173
7.	Santé et protection sociale	174
7.1	État de santé	174
7.2	L'impact des maladies de longue durée	176
7.3	Religion et santé	177
7.4	Degré de satisfaction à l'égard des services de santé .	178
7.5	Respect pour les besoins religieux dans le système de santé	179
7.6	La question de la nourriture halal	181
7.7	Services d'aumônerie	182
7.8	Communication avec les migrants âgés	183
7.9	Conseils concernant la santé	184
7.10	Discrimination et traitement inéquitable	186
7.11	Accès aux soins	188
7.12	L'accompagnement du troisième âge	191
7.13	Principales conclusions	191
8.	Maintien de l'ordre, police et sécurité	192
8.1	Violence et crimes de haine	192
8.2	Confiance dans la police	193
8.3	Degré de satisfaction à l'égard du maintien de l'ordre	199
8.4	Discrimination	200
8.5	Dialogue avec la police et implication des communautés	209
8.6	Diversité au sein des forces de police	212
8.7	Principales conclusions	214
9.	Participation civique et politique	215
9.1	Le droit de vote	215
9.2	Taux de participation aux élections	218
9.3	Candidature aux élections	220
9.4	Autres formes de participation politique	222
9.5	Sentiment de pouvoir influencer sur les décisions et contribuer au changement	223

9.6	Confiance dans les institutions politiques	227
9.7	Participation civique et vie associative	233
9.8	Le rôle des organisations musulmanes dans la participation civique et politique	238
9.9	Principales conclusions	241
10.	Medias	243
10.1	Représentations médiatiques des musulmans	243
10.3	L'impact de la représentation médiatique des musulmans	247
10.4	Réactions et réponses à la représentation médiatique des musulmans	249
10.5	Production médiatique par les communautés elles-mêmes	250
10.6	Plus de diversité ethnique dans les médias ?	251
10.7	Principales conclusions	252
11.	Recommandations	253
11.1	Reconnaître que la religion n'est pas un obstacle à l'intégration des musulmans	253
11.2	Intensifier les efforts de lutte contre la discrimination	254
11.3	Améliorer et réformer les politiques pour l'intégration des minorités	255
11.4	Aborder de front la question de la diversité et de la discrimination sur les lieux de travail	257
11.5	Rendre l'éducation plus accessible et mieux adaptée à une population étudiante diversifiée	258
11.6	Renforcer la prise de conscience des discriminations	259
11.7	Reconnaître les avantages de la mixité ethnique dans les quartiers et le défi qu'elle représente	260
11.8	Reconnaître les organisations musulmanes issues de la société civile comme des interlocuteurs légitimes dans le cadre des consultations publiques et du dialogue local	260
11.9	Envisager une réforme des définitions de la nationalité et l'extension du droit de vote aux résidents non citoyens	261

11.10 Promouvoir les occasions d'interaction et de rencontre	262
11.11 Développer et promouvoir une identité civique inclusive	262
11.12 Dialoguer avec les communautés et s'assurer qu'elles sont conscientes de leurs droits	263
Annexe 1. Bibliographie	264
Annexe 2. Tableaux complémentaires (données de l'enquête Fondations)	279
Annexe 3. Questionnaire	346
Annexe 4. Table des tableaux	370

Définitions et terminologie

Discrimination : le terme « discrimination », tel qu'employé tout au long de ce rapport, recouvre à la fois le harcèlement et les discriminations directes ou indirectes. Les articles 1 et 2 de la « directive race » de l'Union européenne interdisent, de façon explicite, les discriminations « indirectes » tout autant que les discriminations « directes ». On parle de discrimination directe « lorsqu'une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable », sur la base de son origine ethnique ou raciale. Selon la directive, une discrimination indirecte se produit « lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour des personnes d'une race ou d'une origine ethnique donnée par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un objectif légitime et que les moyens de réaliser cet objectif ne soient appropriés et nécessaires ».

Ethnicité, ou appartenance ethnique : l'appartenance à un groupe qui peut avoir en commun une langue, des pratiques culturelles, une religion, ou tout autre trait d'identité partagé fondé sur une histoire commune.

Harcèlement : un comportement ou attitude qui crée « un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant, agressif ou offensant ».

Inclusion ou intégration sociale : la garantie et la promotion d'une pleine égalité de droits et d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux processus de décision. Surmonter les discriminations représente une question implicite et transversale de toute politique ou pratique visant à faire de l'intégration sociale ou de l'inclusion une réalité. On emploie également dans ce sens le terme d'« insertion ».

Intégration : dans le cadre de ce rapport, tout comme dans les Principes de base communs (PBC) de l'Union européenne, l'intégration se définit comme « un processus dynamique, et réciproque, d'acceptation mutuelle pour tous les immigrants et résidents de l'Union européenne ». D'après l'explication détaillée des Principes de base sur l'intégration de l'UE (2004), « l'intégration est un processus à double sens dynamique, à long terme et continu d'acceptation mutuelle et non un résultat statique. Elle exige la participation, non seulement des immigrants et de leurs descendants, mais également de chaque résident. Le processus d'intégration implique l'adaptation des immigrants, hommes et femmes, qui tous ont des droits et des responsabilités à l'égard de leur nouveau pays de résidence. Il concerne également la société d'accueil, qui devrait créer les conditions d'une participation économique, sociale, culturelle et politique à part entière des immigrants. Par conséquent, les États membres sont encouragés à prendre en compte et à englober à la fois les immigrants et les citoyens nationaux dans leur politique d'intégration et à leur faire connaître clairement leurs droits et responsabilités mutuels. »

Islamophobie : une hostilité, peur ou haine irrationnelle à l'égard de l'islam, des musulmans ou de la culture islamique, et une attitude de discrimination active à l'encontre de ce groupe, individuellement ou collectivement.

Marginalisation : les groupes marginalisés peuvent faire partie d'une minorité ethnique ou raciale, ou d'une sous-catégorie de groupes minoritaires. On peut les catégoriser et les distinguer des autres groupes sociaux par la situation de désavantage social et économique dont ils souffrent, et leur absence de pouvoir effectif au sein de la société. Dans ce rapport, nous définissons comme « groupes marginalisés » tous ceux qui subissent l'exclusion sociale, qu'ils appartiennent à une minorité ou au groupe majoritaire de leur société.

Migrant : la définition donnée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) renvoie à « toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays », ce qui inclut les étudiants et les enfants, ainsi que les personnes à charge au sein d'une famille. Une distinction est faite pour exclure du champ de ce terme les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides. Cependant, dans certains pays, sont également considérés comme « migrants » les personnes nées dans le pays où leurs parents ont immigré.

Minorité : en droit international, il n'y a pas de définition universellement acceptée de ce terme. Dans certains pays, « minorité » désigne un groupe reconnu comme tel par les lois nationales. Dans le présent rapport, ce terme renvoie à tout groupe ethnique et religieux qui n'est pas le groupe dominant au sein de la société.

Musulman : ce terme désigne un membre d'un groupe très diversifié, et bien qu'il y ait un système de croyance commun, et peut-être des expériences de vie en tant que musulman, le présent rapport se fonde sur le choix des personnes sondées de s'identifier elles-mêmes comme musulmanes. Par ailleurs, ce terme peut également désigner des musulmans qui se considèrent comme tels dans un contexte culturel plutôt que religieux.

Nationalité : pays dont un individu est citoyen.

Non-musulman : dans la perspective du présent rapport, « non-musulman » désigne toute personne qui ne fait partie ni de la religion ni de la culture islamique.

Profilage ethnique ou racial : ce terme s'applique au recours, par les forces de l'ordre, à des critères tels que la race, l'appartenance ethnique ou l'origine nationale, pour fonder leurs décisions en matière de contrôle et pour déterminer qui est susceptible d'être ou d'avoir été impliqué dans une activité criminelle. Dans le contexte français, ce terme recouvre largement les pratiques connues sous le nom de « contrôle au faciès ».

Race : nous utilisons le terme de « race » dans le contexte des discriminations basées sur l'appartenance raciale, qui se produit lorsque des individus subissent une discrimination en raison de leur appartenance supposée à un groupe défini par des

caractéristiques physiques, telles que la couleur de la peau, des cheveux, ou l'apparence physique générale. Les références à la « race » dans le présent rapport ne doivent en aucun cas être interprétées comme impliquant l'existence de races humaines distinctes.

Racisme : dans le présent rapport, le terme « racisme » s'entend au sens de « discrimination raciale » qui, selon la Convention des Nations unies sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale, « vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique. »

La discrimination raciale peut également se fonder sur des marqueurs visibles de différence dénotant l'appartenance à un groupe culturel.

Ressortissant d'un pays tiers : tout individu qui n'est pas citoyen de l'un des états-membres de l'UE.

Liste des abréviations

BHD	British Hajj Delegation – Délégation britannique pour le hadj
BME	Black, Minority and Ethnic – ce sigle est fréquemment utilisé au Royaume-Uni pour désigner tout ce qui a trait aux populations « noires, minoritaires et ethniques »
CCPNC	Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires
CLIP	Cities for Local Integration Policy – Villes pour la politique locale d'intégration
CREAM	Curriculum Reflecting the Experiences of African Caribbean and Muslim Pupils – Programmes scolaires reflétant les expériences des élèves africains, caribéens et musulmans
DG	Direction générale
ECRI	Commission européenne sur le racisme et l'intolérance
EPPE	Effective Provision of Pre-School Education – Offre effective d'éducation préscolaire
EU-MIDIS	European Union Minorities and Discrimination Survey – Enquête européenne sur les minorités et la discrimination
FRA	Agence européenne des droits fondamentaux
JAI	Justice et affaires intérieures
JLS	Justice, liberté et sécurité
MJD	Jeunes musulmans allemands
ONG	Organisation non gouvernementale
PCN	Point de contact national
PAGRI	Police Advisory Group on Racial Incidents – Groupe consultatif sur les incidents raciaux
PBC	Principes de base communs
PCSO	Police and Community Support Officers – Auxiliaires de la police et des communautés
RPT	Ressortissants de pays tiers
SDSA	Schools Development Support Agency- Agence de support pour le développement des écoles
SEE	Stratégie européenne pour l'emploi
TCE	Traité établissant la Communauté européenne
TFUE	Traité relatif au fonctionnement de l'Union européenne

LISTE DES ABRÉVIATIONS

UE	Union européenne
YIAG	Youth Independent Advisory Group – groupe consultatif indépendant pour la jeunesse

Résumé

Le nombre de musulmans qui vivent dans l'UE varie de 15 à 20 millions suivant les estimations et cette population devrait doubler d'ici 2025. Les musulmans en Europe constituent une population diversifiée, qui comprend à la fois des citoyens bien implantés et des migrants nouvellement arrivés. La plupart vivent dans les capitales et les grandes villes industrielles. Bien que la majorité des musulmans soient présents de longue date et fassent partie intégrante du tissu social des villes où ils résident, ils restent victimes de nombreuses discriminations et ils sont globalement désavantagés sur le plan social et économique. Aujourd'hui, en Europe, les musulmans sont aussi plus souvent soupçonnés de méfaits, et leurs faits et gestes sont constamment surveillés. Cette situation complexe représente l'un de plus grands défis pour l'Europe : comment garantir effectivement l'égalité des droits et la cohésion sociale dans un climat marqué par les tensions politiques, l'incertitude économique, et toujours plus de diversité au sein des populations.

Il y a très peu de données statistiques disponibles sur les minorités musulmanes en Europe. Celles qui existent sont généralement extrapolées à partir de données ethniques ou de données du pays d'origine, ce qui permet tout de même de se faire une image approximative du quotidien, des expériences et des besoins des musulmans en Europe.

La visibilité croissante de la diversité ethnique, religieuse et culturelle de l'Europe occidentale a donné lieu à des débats animés sur la cohésion sociale et l'intégration. Les musulmans sont souvent au centre de ces débats. Les politiques visant à soutenir l'intégration et la cohésion ont été développées au niveau européen, national et local. L'union européenne définit l'intégration comme un processus partagé et à double sens. Le présent rapport est principalement centré sur les actions politiques menées dans les villes pour améliorer l'intégration et sur l'interprétation au niveau national et européen de la notion d'intégration. Il examine également le rôle que jouent ces politiques dans la vie quotidienne des musulmans et des non-musulmans à travers l'Europe.

Dans l'ensemble, les individus d'horizons différents interrogés dans les 11 villes couvertes par cette étude Fondations pour une société ouverte déclarent qu'ils s'entendent bien et qu'ils s'entraident volontiers. Cependant, alors que les musulmans et les non-musulmans s'accordent à penser que la communauté de valeurs est un élément essentiel de l'appartenance à un pays, la majorité d'entre eux ne pensent pas que les gens de leur propre quartier aient des valeurs communes. Plus que les non-musulmans, les musulmans identifient le respect des religions comme une valeur fondamentale pour la nation. Ces résultats donnent une image complexe de la situation, et laissent penser que le sentiment d'avoir des valeurs partagées n'est pas aussi essentiel que la confiance mutuelle et le désir de s'entraider.

Pour les musulmans, le sentiment d'appartenance au quartier et à la ville est généralement plus fort que le sentiment d'appartenance à la nation. Pour les non-musulmans, au contraire, c'est l'appartenance nationale qui prend le dessus sur

l'appartenance à la ville ou à la communauté (ou au moins elle s'élève au même niveau). La moitié des musulmans qui s'identifient culturellement à leur pays de résidence (c'est-à-dire se considèrent comme belges, français, hollandais, etc.) n'ont cependant pas le sentiment que les autres les voient de la même manière. L'identification culturelle augmente en fonction du degré d'intégration dans d'autres domaines, comme l'emploi et l'éducation. Pour ce qui est du sentiment d'identité ou d'identification culturelle, des niveaux de confiance ou du sentiment d'appartenance, on n'observe pas de différence notable entre les musulmans qui affichent une identité religieuse visible et les autres.

La recherche Fondations suggère que la discrimination religieuse à l'encontre des musulmans demeure un obstacle majeur à leur participation pleine et égale à la vie sociale. Sur ce point, les conclusions de ce rapport s'inscrivent dans la continuité d'autres recherches, et portent malheureusement à croire que les discriminations religieuses dirigées contre les musulmans sont un phénomène répandu, et qu'elles n'ont fait que s'intensifier au cours des cinq dernières années. Les musulmans nés en Europe, en particulier les femmes, ressentent davantage la discrimination religieuse que les musulmans nés à l'étranger. Les hommes musulmans nés en Europe identifient la police comme une source majeure de traitements injustes et inéquitables ou de discrimination à leur encontre. Cette persistance de la discrimination et des préjugés a un impact négatif sur le sentiment d'appartenance nationale des musulmans européens.

Les Fondations ont relevé des niveaux significatifs d'interactions entre les individus de différentes origines et ce sont surtout les musulmans nés en Europe qui entretiennent ce type de relations. Ces contacts fréquents et répétés surviennent principalement au travail, dans les écoles, les magasins, les espaces publics comme les transports et les parcs, et (ce qui est plus surprenant) à la maison. La majorité des femmes musulmanes nées en Europe (51 %) déclarent en effet avoir des contacts fréquents à la maison avec des personnes qui n'appartiennent pas à leur groupe ethnique.

Ces résultats contestent avec force l'idée que les musulmans vivent des vies parallèles ou séparées, et n'éprouvent guère de sentiment d'appartenance ou d'attachement à la ville et au pays où ils vivent. Ils suggèrent que si la discrimination demeure un obstacle majeur au sentiment d'appartenance, nombreux sont ceux qui le surmontent.

En ce qui concerne la réussite scolaire des minorités, le tableau est mitigé. Dans certains pays, une fois le contexte socio-économique pris en compte, les minorités semblent plutôt bien réussir. Pour certains musulmans, la religion semble jouer un important rôle de soutien et d'encouragement dans le domaine éducatif. Le soutien des parents, en particulier dans les premières années, est également un facteur décisif pour la réussite scolaire future. Dans toutes les villes, l'importance de l'éducation préscolaire est de mieux en mieux reconnue ; celle-ci permet en effet de faire en sorte que les élèves issus de minorités et d'autres milieux défavorisés ne partent pas sur un mauvais pied et sans préparation dans le système scolaire formel. Il existe également des indices objectifs qui suggèrent que les systèmes éducatifs qui orientent trop tôt les élèves dans des parcours scolaires différenciés et séparés désavantagent nettement les jeunes issus de

groupes minoritaires, qui ont besoin de plus de temps pour développer les compétences linguistiques nécessaires à l'excellence académique.

Le souhait que les écoles soient davantage mixtes sur le plan ethnique est un thème qui revient avec force et constance dans les groupes de discussion des différentes villes. Les parents s'inquiètent notamment de l'impact négatif de la ségrégation sur l'éducation de leurs enfants et sur leurs perspectives d'avenir. Les décideurs politiques doivent donc trouver un moyen de surmonter cette ségrégation, qui est souvent le produit à la fois de la répartition géographique des populations, et des choix que font les parents ou les écoles.

Certains élèves sont encore victimes de racisme et de préjugés dans l'enceinte de l'école, et sont confrontés à de faibles attentes des enseignants à leur égard. Les enseignants ont besoin de davantage de formation et d'un soutien approprié, afin de pouvoir faire leur travail avec efficacité dans des classes de plus en plus diversifiées sur le plan ethnique et religieux. Au niveau local, de nombreuses écoles cherchent à satisfaire les besoins des élèves musulmans, et inventent de nouvelles façons de travailler de manière constructive à partir du patrimoine culturel des élèves.

Dans les 11 villes couvertes par l'enquête Fondations, la répartition résidentielle de la majorité des musulmans reflète la nature du processus d'immigration dans le pays. Les travailleurs et leurs familles se sont pour la plupart installés dans les quartiers pauvres des grandes villes industrielles. Cette concentration géographique a permis la création de réseaux de solidarité et le développement d'une offre locale de produits et de services pour répondre aux besoins culturels spécifiques des musulmans.

L'enquête Fondations montre cependant que la plupart des musulmans préfèrent vivre dans des quartiers mixtes, ce qui dément les affirmations courantes selon lesquelles la concentration géographique des musulmans reflète leur désir de vivre « entre eux ».

De nombreux musulmans sont confrontés à des discriminations dans le domaine du logement ce qui limite leur choix résidentiel. Les décideurs politiques doivent trouver des moyens pour préserver la mixité ethnique et religieuse des quartiers et des zones urbaines, et faire en sorte que les musulmans soient libres de choisir où ils vivent dans la ville, sans que la discrimination et les préjugés ne les freinent.

Les musulmans ne sont pas intégrés dans le marché du travail. Les taux de chômage et de pauvreté sont bien plus élevés pour les musulmans que pour le reste de la population. Ceux qui travaillent occupent souvent des emplois marginaux et peu rémunérés, ce qui comporte un plus grand risque de chômage. Les bas salaires dans les emplois qu'ils occupent ont également pour conséquence que leurs carrières professionnelles sont souvent ségréguées et parallèles.

Le capital humain explique en partie ce désavantage. Parmi les autres facteurs qui entrent en jeu, on peut mentionner le manque de réseaux sociaux, le manque de connaissance et de compréhension du marché du travail, et les lacunes au niveau de la maîtrise de la langue. Certains musulmans et plus précisément les femmes qui portent

le voile sont pénalisées sur le marché du travail à cause de leur appartenance ethnique et leur religion. Les femmes musulmanes sont également influencées par les traditions et habitudes culturelles en matière de vie de famille et de garde des enfants. Dans les 11 villes, différentes mesures ont été prises pour soutenir la participation au marché du travail. Certaines initiatives impliquent par exemple une coopération étroite avec les communautés musulmanes et reconnaissent le rôle que celles-ci peuvent jouer pour transmettre les conseils et les informations à ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail. Certaines villes, qui sont elles-mêmes d'importants employeurs, ont pris des mesures pour veiller à ce que le personnel qu'elles emploient reflète pleinement la diversité de la population locale.

Le niveau de satisfaction à l'égard du système de santé et des soins que les individus reçoivent est élevé. Peu de cas de discrimination et de traitement injustes ont été signalés, et la plupart des répondants estiment que les médecins et les centres de santé respectent les besoins des personnes de confessions différentes. Néanmoins, l'adaptation aux besoins des patients musulmans reste une question qui doit être abordée plus sérieusement, notamment en ce qui concerne l'offre de repas halal et l'accès des imams aux hôpitaux qui proposent des services d'aumônerie.

La nécessité de disposer de services de soins adaptés aux migrants âgés de la première génération est une préoccupation émergente pour beaucoup de musulmans. Dans toutes les villes, on peut citer des exemples positifs de prestations de services sociaux ou médicaux qui tiennent compte des besoins culturels et religieux des musulmans.

Il est essentiel de s'assurer que les crimes de haine sont bien signalés aux forces de l'ordre, et que les plaintes sont bien enregistrées. Le niveau élevé de confiance en la police offre une bonne base de départ sur laquelle développer des initiatives pour améliorer le taux de signalement des incidents. Cependant, il faut bien reconnaître qu'à côté de ces niveaux de confiance généralement élevés, la confiance en la police des jeunes hommes musulmans nés en Europe, qui semblent subir le plus de discriminations et de traitements injustes de la part de la police, reste bien plus faible. Mais la situation à Marseille suggère qu'au fil du temps, même les relations les plus complexes et les plus tendues entre la communauté et la police peuvent s'améliorer. Certaines villes ne manquent pas d'imagination dans les moyens qu'elles déploient pour améliorer le dialogue avec les communautés, et elles développent des stratégies efficaces pour recruter des policiers issus des minorités et pour les inciter à rester en poste.

L'attention accrue que les médias ont portée aux musulmans n'a fait que renforcer les stéréotypes et les préjugés. Cependant, comme le suggère aussi cette recherche, les musulmans sont capables de faire la part des choses et de distinguer les différences d'approches et de priorités entre les différents médias. La couverture médiatique globalement défavorable a également servi d'aiguillon à des individus, à la société civile et aux organismes publics, les incitant à réagir aux représentations véhiculées par les médias et à prendre une plus grande part dans les débats et les discussions. L'accent est mis désormais sur la nécessité d'encourager davantage de musulmans à travailler dans les médias, et de soutenir leurs efforts dans ce sens.

Lorsqu'il s'agit de garantir ou de renforcer la participation politique et civique des musulmans, la recherche Fondations met en lumière quelques tendances encourageantes, mais aussi la persistance de certaines difficultés.

Beaucoup de musulmans qui ne sont pas citoyens de l'UE restent privés de la possibilité de voter, notamment en Allemagne et en France où ils n'ont pas le droit de vote aux élections locales, alors que beaucoup d'entre eux sont des résidents permanents. Ceux qui votent sont davantage enclins à penser pouvoir faire changer les choses dans leur ville que ceux qui ne votent pas. Toutefois, les musulmans qui votent s'estiment moins susceptibles d'influencer les décisions qui touchent leur ville que les votants non musulmans. Les jeunes musulmans, plus instruits et mieux familiarisés avec les institutions politiques, se montrent plus confiants que leurs aînés dans leur capacité d'influencer les évolutions politiques au niveau local. Les musulmans militent au sein des partis politiques traditionnels ; les partis fondés sur l'identité ethnique et religieuse n'ont guère remporté les suffrages des électeurs musulmans. De plus en plus de musulmans se portent candidats à des fonctions politiques, mais ils se voient souvent examinés de fond en comble et questionnés avec insistance sur leur appartenance ethnique ou religieuse.

Musulmans et non-musulmans partagent des vues similaires en ce qui concerne leur degré de confiance dans le conseil municipal ou le gouvernement. On observe une plus grande confiance dans les institutions politiques locales que dans les institutions nationales. Pour ce qui est de la confiance dans le parlement national, l'écart entre les musulmans et les non-musulmans est très important, et c'est là un sujet d'inquiétude.

La majorité des sondés musulmans et non musulmans sont actifs au sein d'associations mixtes sur le plan ethnique et religieux. La recherche Fondations a relevé de nombreuses initiatives positives prises par les fonctionnaires et les élus municipaux pour entrer en dialogue avec les associations ethniques et religieuses actives dans leur ville. Ces initiatives peuvent expliquer l'un des constats les plus surprenants de l'enquête Fondations : à savoir, que les répondants engagés au sein d'associations liées à leur propre appartenance ethnique ou religieuse sont significativement plus enclins à faire confiance au conseil municipal que ceux qui sont actifs au sein d'associations mixtes. Lorsqu'ils engagent le dialogue avec des organisations musulmanes issues de la société civile, les décideurs politiques et les intervenants sur le terrain devraient toujours s'assurer que leurs interlocuteurs incluent des femmes, des jeunes, ou d'autres groupes qui peuvent éventuellement être marginalisés au sein des organisations communautaires existantes.

Recommandations

Sur la base des résultats de cette étude, le projet « At Home in Europe » a élaboré un ensemble complet de recommandations destinées aux décideurs politiques aux niveaux européen, national et local. Ce qui suit est un résumé des recommandations que l'on trouvera à la fin de ce rapport. Ces recommandations constituent des premiers pas ou

des idées de départ qui pourront aider les communautés musulmanes et non-musulmanes à se faire davantage confiance les uns aux autres et à renforcer leur capacité à travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs.

À l'attention des décideurs politiques européens

Intensifier les efforts de lutte contre la discrimination

- Les décideurs politiques doivent promouvoir l'égalité de traitement en ce qui concerne les discriminations fondées sur la religion ou les croyances dans les domaines de l'éducation, du logement et de l'accès aux biens et aux services.
- Les organismes pour l'égalité devraient être habilités à promouvoir les bonnes relations entre communautés.
- La Commission européenne et le Conseil doivent fournir des directives précises aux commissions nationales pour la protection des données personnelles, afin que celles-ci mettent en place des garanties adéquates contre le profilage ethnique et religieux.
- En offrant une assistance technique et en finançant des programmes, la Commission européenne et le Conseil devraient appuyer le développement de bases de données statistiques anonymes sur l'appartenance ethnique en relation avec le maintien de l'ordre. Ces données sont en effet essentielles pour détecter et mettre sous surveillance les pratiques de profilage ethnique, au niveau national et local dans les États membres.
- La Commission européenne doit soutenir financièrement les projets pilotes, la recherche et la diffusion des bonnes pratiques en vue d'un recrutement plus diversifié au sein des forces de l'ordre

Améliorer et réformer les politiques pour l'intégration des minorités

- Les organismes de statistiques de l'UE doivent recueillir des données précises sur les minorités afin de soutenir des politiques d'intégration et de lutte contre la discrimination fondées sur des éléments objectifs.
- L'UE devrait intensifier ses efforts pour accroître la connaissance que les groupes issus de la société civile et les responsables locaux ont des principes de base communs de l'UE pour l'intégration des immigrants.
- Les programmes européens pour la culture devraient inclure une plus large reconnaissance du patrimoine commun que les musulmans partagent avec l'Europe et de leur contribution à la société européenne, et mettre en avant la diversité des identités religieuses et ethniques comme un atout pour les sociétés européennes.

- L'UE doit véritablement traiter les efforts d'intégration comme un processus politique qui fonctionne dans les deux sens, et qui doit donc inclure à la fois les sociétés majoritaires et les communautés minoritaires.
- Le Fonds d'intégration de l'UE devrait donner priorité au financement d'initiatives qui proposent une formation à la diversité pour les employés du service public.
- Le Conseil de l'Europe et d'autres organismes européens devraient poursuivre et élargir les efforts de recherche, en se penchant notamment sur l'impact de la couverture médiatique de l'islam et des musulmans, et en analysant ses effets sur la cohésion sociale au niveau local.

Reconnaître que la religion n'est pas un obstacle à l'intégration des musulmans

- Les États membres de l'UE devraient répondre aux conclusions de cette enquête qui montrent que la majorité de leur population n'est pas menacée par le fait que quelques uns portent des signes visibles de leur foi religieuse, et concentrer plutôt leurs efforts sur la discrimination, les préjugés et les stéréotypes que certains véhiculent à l'encontre des personnes qui affichent de façon visible leur identité religieuse.

Aborder de front la question de la diversité et de la discrimination sur les lieux de travail

- La Direction générale Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission devrait compiler et diffuser des exemples de bonnes pratiques mises en place par les villes européennes pour renforcer la diversité au travail.
- L'UE devrait soutenir les autorités municipales pour les aider à mettre en place des organismes locaux de surveillance de l'emploi, chargés d'établir et d'évaluer les objectifs en ce qui concerne l'augmentation des taux d'emploi et de l'intégration économique des musulmans et des minorités ethniques.

Rendre l'éducation plus accessible et mieux adaptée à une population scolaire diversifiée

- L'UE devrait mettre en place un forum réunissant les grandes villes, afin d'assurer l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur la collecte des données pédagogiques concernant les élèves issus des minorités.
- La Direction générale Éducation et culture de la Commission européenne devrait mettre en place des programmes et des activités pour permettre aux éducateurs et aux communautés d'échanger des informations sur les bonnes

pratiques qui mettent le patrimoine culturel et la diversité des élèves au service d'un meilleur apprentissage.

À l'attention des décideurs politiques locaux et nationaux

Renforcer la prise de conscience des discriminations

- Les responsables nationaux devraient recourir à des campagnes d'information et de publicité, à l'échelle nationale, pour s'assurer que les législateurs, les administrateurs, les fonctionnaires et le grand public sont clairement informés des protections juridiques existantes et des mécanismes qui permettent d'obtenir une réparation lorsque l'on a subi une discrimination fondée sur la religion ou les croyances.

Reconnaître les avantages de la mixité ethnique dans les quartiers et le défi qu'elle représente

- Les responsables nationaux, en tenant compte des résultats de la recherche Fondations qui démontrent une préférence générale pour les quartiers mixtes, devraient s'assurer que la discrimination ne constitue pas un obstacle au libre choix du lieu de résidence. Les fonctionnaires et les élus devraient s'engager à mener des politiques de rénovation urbaine qui garantissent l'accès au logement pour tous et la mixité ethnique des quartiers.

Reconnaître les organisations musulmanes issues de la société civile comme des interlocuteurs légitimes dans le cadre des consultations publiques et du dialogue local

- Le dialogue national et local avec les organisations musulmanes issues de la société civile doit prendre en compte toute la diversité des communautés musulmanes, ce qui implique la reconnaissance qu'il n'existe pas d'organisme ou d'organisation unique qui soit à même de refléter et de représenter cette diversité. Partout où les fonctionnaires municipaux ou les responsables du district ont travaillé étroitement avec la communauté musulmane et les organisations issues de la société civile, on observe une confiance accrue et un plus fort sentiment d'intégration à la ville. Les organisations musulmanes issues de la société civile sont en effet en mesure de faciliter l'accès à certains segments de la communauté qui pourraient autrement être hors d'atteinte pour les organismes publics, ainsi que de fournir des conseils et des informations qui permettent aux pouvoirs publics d'offrir des services plus efficaces, en prenant mieux en compte les besoins effectifs des communautés locales

Envisager une réforme des définitions de la nationalité et l'extension du droit de vote aux résidents non citoyens

- Partout où c'est nécessaire, les responsables nationaux devraient envisager de réformer le droit de la nationalité pour les ressortissants de pays tiers installés à long terme, de sorte que la naturalisation soit l'objectif souhaité de l'installation dans le pays (comme c'est le cas aux États-Unis, au Canada et en Australie) ; en outre, la double nationalité devrait être autorisée.
- Les responsables nationaux devraient envisager d'accorder aux ressortissants étrangers le droit de vote pour les élections locales, afin de répondre aux inquiétudes concernant la légitimité démocratique des élus dans les zones où une partie importante de la population ne peut pas voter.
- En l'absence du droit de vote, les autorités locales doivent mettre en place des mécanismes pour permettre aux ressortissants de pays tiers de donner leur avis.

Promouvoir les possibilités d'interaction et de rencontre

- Les décideurs locaux devraient répondre aux conclusions de cette étude, qui montrent un désir d'interaction accru entre les différents groupes. L'éducation et l'emploi sont des domaines clés pour assurer la cohésion et donner à une communauté ethniquement diverse un sentiment commun d'appartenance. Les décideurs locaux doivent se pencher attentivement sur les écoles, les entreprises et les lieux de travail pour y repérer les possibilités de renforcer les interactions entre les différents groupes ethniques et religieux au sein de la communauté.

Développer et promouvoir une identité civique inclusive

- Les décideurs locaux doivent mettre en œuvre, à l'échelle de la ville, des campagnes qui mettent l'accent sur une identité commune et inclusive ; il s'agit d'un moyen efficace pour renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance.

Dialoguer avec les communautés et s'assurer qu'elles sont informées de leurs droits

- Les élus locaux et les représentants de la communauté musulmane ainsi que des autres minorités doivent s'efforcer de s'assurer que les membres de leurs communautés sont bien conscients et pleinement informés des protections juridiques contre la discrimination fondée sur la religion et les croyances, et qu'ils y ont effectivement accès.
- Les élus locaux et les représentants de la communauté musulmane ainsi que des autres minorités doivent collaborer pour s'assurer que le personnel des organismes et des entreprises du secteur public reflète la diversité de leur ville.

1. INTRODUCTION

Le projet « At Home in Europe : les musulmans dans les villes de l'UE », mené à bien par les Fondations pour une société ouverte, s'est donné pour but une meilleure compréhension de ce que peuvent vivre, au quotidien, les résidents musulmans de 11 villes réparties dans toute l'Europe occidentale. Les 11 villes couvertes par ce travail de recherche sont Amsterdam, Anvers, Berlin, Copenhague, Hambourg, Leicester, Londres, Marseille, Paris, Rotterdam et Stockholm. Cette recherche se concentre, en premier lieu, sur l'impact des politiques publiques destinées à améliorer l'intégration et l'inclusion sociale. Par le terme d'intégration il faut entendre ici « un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle de la part de tous les immigrants et résidents des États membres. »² L'inclusion sociale se définit quant à elle comme l'action positive engagée pour garantir et promouvoir l'égalité des droits dans la sphère socio-économique, et comme une plus large participation aux processus de décision.

Bien que ce rapport porte d'une façon générale sur 11 villes d'Europe occidentale, son attention est plus particulièrement concentrée sur certains quartiers sélectionnés au sein de ces villes.³ Le choix de se focaliser sur les actions menées au niveau local permet d'examiner de plus près les interactions entre résidents, décideurs et hommes politiques dans les zones où les musulmans représentent une partie de la population plus importante que dans l'ensemble de la ville ou du pays. En observant les développements au niveau local, le rapport s'attache aussi à voir dans quelle mesure de plus fortes concentrations de musulmans, au niveau de l'arrondissement, du district ou du quartier, ont pu encourager la mise en œuvre, sur le plan des politiques sociales, des solutions pragmatiques aptes à répondre aux besoins des populations musulmanes locales en tenant compte leurs points de vue sur la situation.

² Conseil de l'Union européenne, Principes de base communs sur l'intégration, 2004, disponibles à l'adresse <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/04/321&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr> (consulté en avril 2011). L'explication des PBC avance que « L'intégration est un processus à double sens dynamique, à long terme et continu d'acceptation mutuelle et non un résultat statique. Elle exige la participation, non seulement des immigrants et de leurs descendants, mais également de chaque résident. Le processus d'intégration implique l'adaptation des immigrants, hommes et femmes, qui tous ont des droits et des responsabilités à l'égard de leur nouveau pays de résidence. Il concerne également la société d'accueil, qui devrait créer les conditions d'une participation économique, sociale, culturelle et politique à part entière des immigrants. Par conséquent, les États membres sont encouragés à prendre en compte et à englober à la fois les immigrants et les citoyens nationaux dans leur politique d'intégration et à leur faire connaître clairement leurs droits et responsabilités mutuels. »

³ Les districts/quartiers étudiés sont : Borgerhout, Anvers ; Slotervaart, Amsterdam ; Kreuzberg, Berlin ; Norrebro, Copenhague ; Hamburg-Mitte, Hambourg ; Evington, Spinney Hills et Stoneygate, Leicester ; 3^e arrondissement de Marseille ; 18^e arrondissement de Paris ; Feijenoord, Rotterdam ; Jarvafeltet, Stockholm ; et le district londonien de Waltham Forest.

1.1 Religion et identité

Dans le cadre de ce rapport, l'accent mis sur les musulmans en tant que groupe n'est pas sans équivoque. En effet, les musulmans ne constituent guère un groupe figé, aux frontières bien définies, mais plutôt un ensemble très divers d'individus, dont les pratiques religieuses comme les attaches diffèrent, et qui sont, à l'heure actuelle, surtout définis et marqués comme « musulmans » de l'extérieur. De ce fait, le groupe de « musulmans » recouvre aussi bien ceux qui adhèrent à l'islam en tant que religion, que ceux qui, en raison de leur culture ou de leurs origines ethniques, sont perçus comme musulmans par les autres, même s'ils sont parfois athées ou adeptes d'autres religions.

Or l'identification d'une personne comme « musulmane », par elle-même ou par d'autres, n'est pas neutre, car cela peut impliquer l'association de cette personne à un groupe qui est parfois stigmatisé et diabolisé dans le discours public. En effet, dans la vie politique et sociale, les musulmans sont de plus en plus fréquemment regardés comme une menace potentielle, un problème sécuritaire, ou comme un groupe qui ne veut ou ne peut pas s'intégrer.

Aussi, dans le contexte de cette recherche Fondations, le choix de s'identifier ou non comme « musulmans » a-t-il été laissé aux individus interrogés eux-mêmes, selon leurs propres perceptions, et n'a été associé à aucune définition fixée d'avance, ni sur le plan culturel, ni sur le plan religieux. Nous avons fait ce choix en partie parce qu'il s'agissait avant tout, dans le cadre de ce rapport, de concentrer l'attention non pas sur les questions de pratique religieuse ou de croyances, mais sur le vécu et les expériences quotidiennes de ceux qui se définissent eux-mêmes comme musulmans, dans quatre sphères d'activité qui revêtent une importance cruciale pour l'intégration sociale: l'éducation, l'emploi, la santé et la participation civique et politique. Le rapport analyse les conséquences de la marginalisation et de la discrimination, et explore plusieurs façons pour les politiques locales de faire face aux problèmes d'intégration et d'y apporter des réponses.

1.2 Structure générale du rapport

Ce rapport qui présente une vue d'ensemble, analyse les conclusions qui émergent des différents rapports ville par ville de l'enquête Fondations, ainsi que les données générales fournies par 2200 questionnaires et 66 groupes de discussion thématiques (*focus groups*). Ces données ont été recueillies dans 11 villes de l'union européenne et combinent des méthodes de recherche quantitatives et qualitatives, qui incluent des questionnaires, des groupes de discussion thématiques, des entretiens avec des personnalités clés, ainsi qu'un passage en revue de la littérature académique et politique actuellement disponible. En effet, ce rapport s'efforce de replacer les conclusions qui émergent de l'enquête dans le cadre plus large des politiques européennes. Les principales conclusions de chaque ville individuelle se retrouvent dans des rapports séparés.

Le chapitre 2 examine le contexte politique général européen et la façon dont il modère ou influence les initiatives et les expériences d'intégration au niveau national, local ou municipal, et au niveau des quartiers. Ce chapitre se concentre sur les orientations politiques au niveau européen.

Le chapitre 3 explore les questions de cohésion sociale, de sentiment d'appartenance, de discrimination et d'interaction.

Le chapitre 4 se penche sur les principales questions soulevées dans le domaine éducatif : les mesures qui visent à améliorer les résultats scolaires de différents groupes, et qui ont un impact sur les musulmans, ainsi que les rôles respectifs de l'école, du système éducatif et des parents dans la réussite scolaire.

Le chapitre 5 étudie d'abord les données concernant la participation au marché du travail et ensuite le rôle des différentes barrières que peuvent rencontrer les musulmans pour accéder au marché du travail et pour y prendre leur pleine part.

Le chapitre 6 examine les perceptions et les expériences des personnes interrogées au sujet de leur propre quartier et de leur logement. Ceci implique la sécurité du bail et la qualité des logements, ainsi que les expériences de discrimination dans l'accès au logement. Cette section se penche ensuite sur l'expérience subjective que les personnes interrogées ont de leur quartier.

Le chapitre 7 porte sur le vécu des musulmans dans le domaine de la santé et des soins. Il s'attache en particulier à examiner les données sur l'état de santé des populations musulmanes ou, en l'absence de données statistiques concernant la religion des patients, des groupes ethniques minoritaires où les musulmans prédominent. Ce chapitre révèle que la religion peut être, à plusieurs égards et de façon spécifique, une question pertinente en ce qui concerne l'état de santé général. Ce chapitre examine également les expériences des musulmans avec les services de santé disponibles dans les différentes villes.

Le chapitre 8 étudie les questions de police et de sécurité. Il s'attache à examiner le niveau de confiance dans la police et le niveau de satisfaction concernant le maintien de l'ordre, ainsi que les expériences de discrimination. Il souligne les difficultés et les défis rencontrés lorsque l'on tente d'augmenter la diversité ethnique parmi les policiers, ou d'accroître la confiance et le soutien sur lesquels la police peut compter, à l'échelle locale, dans les communautés.

Le chapitre 9 examine le niveau de participation civique et politique des musulmans, y compris dans les processus électoraux, que ce soit en tant qu'électeurs ou en tant que candidats. L'inclusion politique se mesure aussi par la force et la solidité de l'identification avec les institutions politiques, ce qui permet d'évaluer dans quelle mesure les personnes interrogées se sentent capables d'influencer les décisions concernant leur ville. Ceci révèle également dans quelle mesure les musulmans ont confiance dans les principales institutions politiques nationales et locales. Le chapitre

détaille quelques unes des réactions et des réponses des décideurs et des politiciens, dans les 11 villes, à la participation d'organisation musulmanes au débat politique.

Le chapitre 10 s'attarde sur la part prise par les médias dans l'intégration, l'inclusion sociale et la participation civique. Les médias peuvent en effet fonctionner, suivant les cas, à la fois comme un puissant moyen de renforcer la citoyenneté, et à la fois comme un mécanisme d'exclusion.⁴

Le chapitre 11 présente nos recommandations. Celles-ci s'adressent à l'UE et à ses États membres. Les rapports ville par ville comprendront également des recommandations adressées aux responsables politiques et aux élus municipaux, aux communautés musulmanes, ainsi qu'à la société au sens large du terme.

1.3 Méthodologie

Ce rapport explore les besoins et les préoccupations qu'expriment les communautés musulmanes et évalue si et dans quelle mesure les décideurs locaux ont compris ces besoins et y ont répondu. Qui a défini ces besoins et comment sont-ils appréhendés? Est-ce que les services de base, tels que les hôpitaux, répondent aux obligations ou aux besoins culturels et religieux des minorités? Est-ce que la diversité et les discriminations sont reconnues par les administrations locales et quelles mesures les administrations prennent-elles pour y remédier? Est-ce que tous les groupes dont la société se compose sont inclus dans les initiatives et pratiques politiques? Quel est l'état des relations entre les minorités et la société au sens large?

Des considérations et des décisions d'ordre méthodologique ont déterminé quels pays seraient inclus dans ce travail d'observation. Toute sélection implique que l'on laisse de côté un certain nombre de pays et de villes. Plutôt que de tenter de saisir une image complète des différentes populations musulmanes d'Europe, dans toute leur diversité, notre méthodologie nous a amenés à nous concentrer plus particulièrement sur les pays où les musulmans sont nombreux, et où les vagues d'immigration sont relativement récentes (dans la plupart des cas, elles ont eu lieu au cours des soixante dernières années). L'accent a été mis sur les États membres de l'UE les plus anciens, en particulier ceux du nord de l'Europe, car ces pays-là doivent la plupart du temps faire face à des problèmes similaires, ce qui fait que l'on peut facilement comparer les conclusions des différents rapports.

Les sept pays finalement retenus sont donc la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. L'objet du présent rapport est de comparer leur situation.

En 2007, nous avons publié une série de rapports de contexte qui passaient en revue la littérature académique et politique existante au sujet des musulmans, dans ces sept pays

⁴ I.M. Young, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton University Press, Princeton, 1990.

de l'UE. Nous nous attendions à trouver un nombre plutôt restreint d'ouvrages ou de textes concernant directement les musulmans en tant que groupe. C'est pourquoi la documentation existante sur les groupes ethniques originaires de pays à majorité musulmane a été intégrée dans ce rapport, à côté du corpus directement centré sur les musulmans.

De façon à faciliter l'approche comparative, nous avons adopté une méthodologie commune pour l'ensemble des 11 villes. Outre le passage en revue de la recherche existante et des documents politiques disponibles, un travail de terrain a été mené pour rassembler de nouveaux éléments de première main, dans des zones à forte concentration musulmane. Ce travail de terrain comportait, dans chaque ville, 200 interviews approfondies, faites en personne et de vive voix, avec des résidents locaux (100 musulmans et 100 non-musulmans), sur base d'un questionnaire.⁵ Le contenu des questionnaires a ensuite servi de base, dans chaque ville, à six groupes de discussions thématiques ; ces groupes étaient constitués de résidents musulmans locaux. On a également eu des entretiens avec des fonctionnaires ou des élus locaux, des praticiens de terrain (enseignants, métiers de la santé, etc.), des représentants communautaires, des organisations non gouvernementales et des experts engagés sur le terrain de la lutte contre les discriminations et des questions d'intégration.

Les données et les éléments de recherche destinés au présent rapport ont été rassemblés entre janvier 2008 et juin 2009. Des chercheurs locaux et des coordinateurs d'enquête ont facilité l'organisation des entretiens autour des questionnaires et des groupes de discussions.⁶ Les coordinateurs se sont chargés d'identifier les personnes à interroger et les participants aux groupes de discussion. Ils ont également travaillé en étroite collaboration avec une équipe d'enquêteurs composée de personnes de différents groupes ethniques, et dotés de compétences linguistiques diverses. Dans quelques cas, le même chercheur était responsable à la fois de l'enquête de terrain et de l'analyse des données obtenues.

⁵ Pour le questionnaire Fondations dans son entièreté, voir annexe 3.

⁶ Pour une liste complète des chercheurs ville par ville, voir la section Remerciements.

Tableau 1. Typologie des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête Fondations

Caractéristiques	Pourcentage	Décompte total
<i>Religion</i>		
Musulmans	50,5	1110
Non-musulmans	49,5	1089
<i>Sexe</i>		
Masculin	49,1	1080
Féminin	50,9	1119
<i>Age</i>		
< 20	8,5	187
20 – 29	28,1	618
30 – 39	20,4	448
40 – 49	19,2	422
50 – 59	12,4	272
60 +	11,3	249
<i>Pays de naissance</i>		
Pays de l'UE (celui où la personne réside à présent)	53	1165
Pays hors de l'UE	47	1034
<i>Niveau d'éducation atteint</i>		
Aucune éducation formelle	5,8	128
École primaire	11,5	252
École secondaire	50,6	1112
Université	32,1	705
<i>Niveau d'emploi</i>		
Salarié (à temps plein ou partiel)	45,8	1007
Travailleur indépendant	6,6	145
Sans emploi	8,7	192
Autre	38,6	849

<i>Le quartier est surtout constitué de :</i>		
Membres de la famille	3,5	76
Personnes avec les mêmes origines ethniques ou religieuses	10,6	234
Personnes de même religion, mais d'origine ethnique différente	5,8	128
Personne de même origine ethnique, mais d'une religion différente	2,5	54
Personnes d'autres origines ethniques et religions	12,8	282
Un mélange de cultures, d'origines ethniques et de religions diverses.	64,7	1423

Source : Données recueillies par l'enquête Fondations dans des quartiers sélectionnés de 11 villes d'Europe occidentale

Les données complètes sont disponibles à l'adresse : www.soros.org/initiatives/home
(ci-après, Données Fondations pour une société ouverte)

Les personnes interrogées n'ont pas été choisies au hasard : elles forment un échantillon transversal d'individus sélectionnés pour leur appartenance à des sous-groupes définis de la population au sein des quartiers de chaque ville retenue pour l'enquête. La typologie (âge, appartenance ethnique et sexe) des personnes choisies pour l'enquête a été extrapolée à partir des données statistiques nationales disponibles pour la population de la ville en question. Comme ces statistiques nationales ne mentionnent pas l'appartenance ethnique ou religieuse, le nombre exact de musulmans dans chaque ville n'a pu être déterminé.

Ce travail de recherche comporte certaines limites, notamment :

- les réponses aux questions peuvent être influencées par des interprétations différentes des questions. Nous nous sommes efforcés de nous assurer que ce phénomène restait le plus limité possible, en traduisant les questionnaires de vive voix et en faisant en sorte que l'enquêteur parle la langue maternelle de la personne interrogée.
- la catégorisation musulmans/non-musulmans, qui n'a pas de traduction unique et aisée, applicable à l'ensemble des États membres de l'UE, en raison de la variété des contextes nationaux et des cadres politiques propres à chaque pays.
- la distinction faite par les personnes interrogées entre discrimination ethnique et discrimination religieuse. Il n'est pas toujours facile en effet de différencier ces dernières, ce qui rend la nature exacte du préjudice plus difficile à saisir.
- la méthode d'échantillonnage choisie signifie que les personnes interrogées ne sont pas totalement représentatives de la population.

Les éléments et les conclusions de ce rapport ne doivent pas être envisagés comme un miroir exhaustif des populations musulmanes et de leurs préoccupations dans les 11 villes retenues, mais devraient plutôt être vus comme un instantané de la diversité et des points de vue de musulmans et non-musulmans ordinaires, à travers leurs inquiétudes et leur vécu de résidents de quartiers urbains au sein de l'UE

La typologie de l'échantillon des personnes qui ont répondu aux 2200 questionnaires est présentée dans le tableau 1.1. L'échantillon est également réparti de façon équitable entre musulmans et non-musulmans et entre répondants de sexe masculin et de sexe féminin. Un peu plus de la moitié des personnes interrogées sont nées dans le pays de l'UE où elles résident, et 45 % sont nées ailleurs, y compris dans d'autres pays de l'UE. En termes d'éducation, la majorité a suivi l'école jusqu'au niveau secondaire, et près d'un tiers a eu une formation universitaire. En termes de statut économique, les répondants sont pour la plupart salariés (46 %) ou travailleurs indépendants (7 %), tandis que 9 % sont sans emploi. La catégorie « autres » comprend les personnes au foyer, les étudiants et les retraités.

2. LE CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

Ce chapitre examine le contexte européen et la façon dont il modère et influence les initiatives et les expériences d'intégration au niveau national et municipal, ainsi qu'au niveau des quartiers. Il débute par un bref exposé sur la nature et les dimensions respectives des populations musulmanes au sein de l'UE. Il met ensuite en lumière des éléments concrets extraits de trois études et sondages paneuropéens (l'enquête européenne sur les valeurs *European Values Survey*, l'enquête sociale européenne *European Social Survey* et l'enquête *Eurobaromètre*) concernant les opinions qu'ont les Européens au sujet des musulmans et de la diversité ethnique et culturelle de la société européenne. Ces opinions sont importantes puisque ce sont elles qui forment le contexte dans lequel les politiques d'intégration sont élaborées et dans lequel les musulmans doivent vivre au quotidien. Notre attention se déplace ensuite vers le rôle respectif des différents domaines de la politique de l'UE.

Les musulmans forment depuis longtemps une partie intégrante de la société européenne, apportant leur contribution à son développement économique, social et politique. Des populations musulmanes résident en Europe depuis des siècles, des côtes de la mer Baltique jusqu'aux Balkans, en passant par la péninsule ibérique, Chypre et la Sicile. Le rapport Fondations se concentre toutefois sur les résidents musulmans de 11 villes, dans sept pays de l'UE (la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni). La majorité des musulmans qui vivent dans ces pays sont des immigrants ou des descendants d'immigrants arrivés à l'occasion de la forte expansion économique des années 1960. Dans certains de ces pays, les liens avec d'anciennes colonies ont joué un rôle significatif. Ainsi, en France, les vagues migratoires sont venues pour la plupart des anciennes colonies et protectorats du Maghreb, en particulier de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. Aux Pays-Bas, les musulmans viennent des anciennes colonies qui formaient une partie de l'actuelle Indonésie. Au Royaume-Uni, les immigrants musulmans sont en grande majorité originaires du Pakistan et du Bangladesh. Depuis les années 1980, un nombre croissant de musulmans ont gagné l'Europe en tant que réfugiés politiques, d'abord d'Iran, d'Irak et de la Turquie, puis, dans les années 1990, des Balkans, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne. Tout au long de ces périodes, des musulmans sont également venus en tant qu'étudiants, travailleurs ou investisseurs.

Il n'existe aucune donnée statistique fiable quant au nombre exact de musulmans en Europe. Les estimations diffèrent bien sûr selon la définition de l'« Europe » ou des « musulmans » qu'elles adoptent. En 2006, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes évaluait la population musulmane en Europe à au moins 13 millions d'individus, ce qui correspondrait ainsi à près de 5 % de la population.⁶ On

⁶ EUMC, *Musulmans au sein de l'Union européenne: discrimination et islamophobie*, Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, Vienne, 2006 (ci-après, EUMC, *Musulmans au sein de l'UE*).

estime par ailleurs que cette population aura doublé d'ici 2025.⁷ Ces chiffres ont dû augmenter avec l'entrée dans l'UE de la Roumanie et de la Bulgarie, et augmenteront encore davantage si les candidatures actuelles au statut d'État membre sont acceptées. Si beaucoup de ces musulmans sont désormais citoyens européens, beaucoup également sont ressortissants de pays tiers (RPT). En fait, « les plus larges groupes de ressortissants de pays tiers dans l'UE sont originaires de la Turquie (2,3 millions), du Maroc (1,7 million), de l'Albanie (0,8 million) et de l'Algérie (0,6 million) ».⁸

2.1 Sondages et études

2.1.1 Attitudes envers les musulmans

Les politiques destinées à soutenir une meilleure intégration et participation économique, sociale et politique des musulmans en Europe ont pour toile de fond un accroissement des préjugés et des discriminations dirigés contre les musulmans. Certains préjugés auxquels les musulmans doivent faire face relèvent d'un sentiment plus général contre les immigrés, qui touche l'ensemble des immigrants non occidentaux arrivés en Europe après la seconde guerre mondiale. Mais en même temps, des indices suggèrent que les musulmans sont également confrontés à des préjugés spécifiquement dirigés contre eux, qui « se sont développés du fait de divers processus générateurs de stéréotypes au cours des deux dernières décennies ».⁹ L'analyse de l'étude sur les valeurs européennes 1999–2000 (EVS – *European Values Study*) suggère que, même avant les événements du 11 septembre 2001, les niveaux de préjugés antimusulmans à travers toute l'Europe étaient supérieurs à ceux des préjugés anti immigrants.¹⁰ L'analyse révèle que ces préjugés ne sont pas liés à la pauvreté, mais qu'ils tendent à décroître en proportion inverse du niveau d'éducation.¹¹ Même si le niveau des préjugés dirigés contre les musulmans est plus élevé que celui des préjugés dirigés contre les immigrés, l'analyse de l'étude sur les valeurs européennes montre qu'il s'agit

⁷ US National Intelligence Council, *Mapping the Global Future*, 2005. disponible à l'adresse : <http://www.foia.cia.gov/2020/2020.pdf> (consulté en novembre 2009).

⁸ Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Troisième rapport annuel sur la migration et l'intégration, Bruxelles, 11 septembre 2007, COM(2007) 512 final, disponible à l'adresse : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52007DC0512:FR:NOT> (consulté en avril 2011).

⁹ Zan Strabac et Ola Listung, « Anti-Muslim prejudice in Europe: A multilevel analysis of survey data from 30 countries », *Social Science Research* 37, 2008, p. 268–286, at 274 (ci-après, Strabac & Listung, « Anti-Muslim prejudice »)

¹⁰ Strabac & Listung, « Anti-Muslim prejudice »; la question posée dans l'enquête européenne sur les valeurs était en fait : « Sur cette liste, vous trouverez différents groupes de personnes. Pourriez-vous indiquer ceux que vous ne voudriez pas avoir comme voisins? ». Les sondés recevaient une liste de 14 groupes, y compris : « juifs », « Gitans », « les gens d'une race différente », « Les immigrants / travailleurs étrangers » et « musulmans ».

¹¹ Strabac & Listung, « Anti-Muslim prejudice », p. 279.

du même type de préjugés. Ceci signifie que les politiques visant à réduire les préjugés raciaux et ethniques devraient également permettre de réduire le niveau de préjugés antimusulmans.

Le développement des politiques d'intégration et d'inclusion sociale prend également place dans un contexte marqué par une certaine anxiété au sujet de la diversité de plus en plus prononcée, sur le plan ethnique et religieux, des sociétés européennes. Au cours du sondage Eurobaromètre de 2003, on a demandé aux personnes interrogées si elles étaient d'accord avec l'affirmation selon laquelle c'est une bonne chose pour toute société d'être constituée d'individus de différentes races, religions et cultures ; et que la diversité, en termes de races, religions et cultures, ne fait que renforcer le pays. L'analyse des réponses à ces deux questions suggère que près d'un quart des personnes interrogées à travers l'Europe se montrent « réticents » à l'idée d'une société multiculturelle, c'est-à-dire d'une société dans laquelle la diversité ethnique, religieuse ou culturelle est vue comme un trait positif.¹² Ces chiffres généraux masquent d'importantes variations d'un pays de l'UE à l'autre, et même au sein des sept pays couverts par l'enquête Fondations. Plus d'un tiers des personnes interrogées en Belgique (37 %) et en Allemagne (34 %) marquaient une certaine réticence à l'idée d'une société « multiculturelle », à comparer avec des chiffres plus proches d'un cinquième des personnes interrogées au Danemark, en France, aux Pays-Bas (22 %) et au Royaume-Uni ; les chiffres les plus bas ont été notés en Suède (13 %).¹³ S'il n'y avait qu'une minorité des personnes interrogées dans les sept pays pour manifester une forte réticence face à une société multiculturelle, près des deux tiers des personnes interrogées en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et 55 % des personnes interrogées au Danemark, approuvaient l'idée qu'il y avait des limites à l'idée d'une société multiculturelle.¹⁴ Il n'y a qu'en Suède que seule une minorité (40 %) des personnes interrogées se rangeait à ce point de vue. L'analyse des études Eurobaromètre d'année en année révèle une augmentation significative, entre 1997 et 2003, du nombre de personnes interrogées qui approuvent l'idée que la société multiculturelle a atteint ses limites.

L'analyse des données de l'étude sociale européenne (*European Social Survey*) révèle quant à elle que les points de vue concernant l'identité nationale sont davantage

¹² EUMC, *Majorities' Attitudes towards Minorities: key findings from the Eurobarometer and the European Social Survey, Summary*, Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, Vienna, 2005, p. 12 (ci-après, EUMC, *Majorities Attitudes*). L'évaluation de la «résistance à la société multiculturelle» est basée sur les réponses à ces deux déclarations: [1] c'est une bonne chose pour toute société d'être constituée de personnes de différentes races, religions et cultures, et [2] la diversité (du pays X) en termes de race, de religion et de culture, ajoute à sa force.

¹³ EUMC, *Majorities' Attitudes*, Annex A, p. 29.

¹⁴ Les limites de la société multiculturelle étaient mesurées par les réponses aux deux énoncés suivants: [1] il y a des limites au nombre de gens d'autres races, religions et cultures qu'un pays peut accepter, et [2] le (pays X) a atteint ses limites; s'il y avait plus de personnes appartenant à ces groupes minoritaires, nous aurions des problèmes.

déterminants pour expliquer les différentes attitudes envers les immigrants que la dimension de la population immigrée dans le pays ou les circonstances économiques que ce dernier traverse.¹⁵ Les niveaux les plus élevés de préjugés contre les musulmans pourraient ainsi, pour une part, refléter la perception des musulmans comme une menace culturelle, ou à tout le moins comme une population culturellement différente du reste de la population. Les opinions concernant l'identité culturelle de l'État nation jouent un rôle déterminant dans la forme que prennent les points de vue des populations sur l'immigration : « la préférence marquée par le peuple pour l'unité culturelle exerce une influence puissante sur les attitudes envers l'immigration, et ce en dépit de l'approbation par les élites d'une société multiculturelle engendrée par l'immigration ». ¹⁶ Sides et Citrin suggèrent que pour créer des attitudes positives envers l'immigration, il est nécessaire d'œuvrer à ré-imaginer des identités nationales.

2.2 L'Union européenne

Le traité de Lisbonne est venu amender le traité établissant la Communauté européenne (TEC), et offre une vision plus claire des valeurs de l'Union, qui est fondée sur le « respect for human dignity, freedom, democracy, equality, the rule of law and respect for human rights ». De plus, il souligne le fait que les droits de l'homme incluent les « rights of persons belonging to minorities » et identifie le pluralisme, la non-discrimination et la tolérance comme faisant partie intégrante du noyau central de valeurs qui doivent prévaloir au sein de l'Union.¹⁷

Garantir l'inclusion sociale et économique ainsi que la participation civique et politique des musulmans en Europe implique une action concertée dans un large éventail de secteurs, qui vont des questions d'égalité et de discrimination à celles de l'éducation, de l'emploi, de la santé, du logement et de la participation politique. Si l'UE n'est pas directement compétente dans l'ensemble de ces domaines, elle n'en contribue pas moins à donner forme aux actions menées par les décideurs politiques, les professionnels du terrain et la société civile au niveau des villes, à soutenir ces actions et à y prendre part, notamment par la mise en commun des bonnes pratiques et à travers la Méthode ouverte de coordination. Les efforts concernant l'inclusion et l'intégration sont répartis entre un certain nombre de directions au sein de la Commission européenne. L'UE n'oriente pas son action vers des groupes fondés sur l'identité religieuse. L'action sur l'inclusion sociale, y compris en relation avec les questions

¹⁵ John Sides et Jack Citrin « European Opinion About Immigration: The Role of Identities, Interests and Information » *British Journal of Political Science* 37, 2007, p. 477 (ci-après, Sides & Citrin, « European Opinion about Immigration »).

¹⁶ Sides & Citrin, « European Opinion about Immigration » p. 488.

¹⁷ Versions consolidées du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (2008/C 115/01), article 2, disponible à l'adresse : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:115:0001:01:FR:HTML> (consulté en avril 2011, ci-après, TEU).

d'emploi et de discrimination, entre dans le champ des compétences de la Direction générale (DG) pour l'emploi, les affaires sociales et l'égalité des chances. La DG Éducation et culture prend la tête des opérations dans le domaine éducatif et dans celui du dialogue interculturel. La responsabilité principale dans le domaine de la santé et des soins incombe à la DG Santé et protection des consommateurs. Le champ d'action de la DG Politique régionale recouvre le développement urbain au sens large, y compris certains aspects des questions de logement, de rénovation urbaine, de réhabilitation et de développement durable. Dans beaucoup de ces domaines couverts par les politiques européennes, des initiatives et des actions, peuvent viser plus particulièrement des minorités ethniques, mais non des minorités religieuses. Dans la mesure où une grande partie des musulmans qui sont citoyens des pays de l'UE appartiennent également à des groupes ethniques minoritaires, ils sont susceptibles d'entrer dans le champ des politiques visant les minorités ethniques.

Des distinctions sont établies sur la base du statut légal des personnes, c'est-à-dire sur la base de leur statut de citoyens européens ou de ressortissants d'un pays tiers (RPT). Les orientations politiques de l'UE en ce qui concerne les personnes qui ne sont pas citoyennes d'un pays de l'UE sont d'une grande importance pour les musulmans, dans la mesure où il est possible que près d'un tiers des musulmans présents en Europe soient ressortissants de pays tiers.¹⁸ C'est à la DG Justice, liberté et sécurité (DG-JLS) qu'incombe en premier lieu la responsabilité des questions relatives aux flux migratoires, et c'est elle qui se charge d'élaborer une politique commune concernant l'immigration et le droit d'asile. Par conséquent, la DG-JLS est la première concernée sur la question de l'intégration des musulmans ressortissants de pays tiers. Toutefois, le champ de compétence d'une large part des activités de la DG-JLS ne recouvre pas l'ensemble des RPT, des migrants ou des descendants d'immigrés qui sont citoyens de l'UE. Outre les différentes directives de la Commission, les priorités de l'Union ainsi que ses actions dans le domaine de l'intégration et des flux migratoires sont également définies lors de conférences interministérielles ou de conseils des ministres. Les différents ministres chargés de l'intégration au sein des pays de l'UE se sont réunis pour la première fois en novembre 2004 à Groningen, sous la présidence néerlandaise de l'UE. Leur travail a abouti à l'adoption par le Conseil de la justice et des affaires intérieures (JAI), le 19 novembre 2004, d'une série de principes communs fondamentaux sur l'intégration (dont nous discuterons plus loin). Un second conseil des ministres sur l'intégration s'est tenu à Potsdam sous la présidence allemande de l'UE, en mai 2007. Cette conférence a appelé à réfléchir au dialogue interculturel comme un possible instrument de renforcement de l'intégration. En novembre 2008, un troisième conseil ministériel s'est réuni à Vichy, sous la présidence française. La

¹⁸ Si les estimations de la Commission (2007) dans le Troisième rapport annuel sur la migration et l'intégration sont correctes, on compte plus de 5 millions de résidents (de Turquie, 2,3 millions, du Maroc, 1,7 million; d'Albanie, 0,8 million; d'Algérie, 0,6 million) qui sont RPT dans l'UE, et sont susceptibles de représenter une proportion significative des 13-15 millions de musulmans dans l'UE.

déclaration finale de la conférence a défini et identifié six secteurs d'actions prioritaires : la promotion des valeurs fondamentales de l'UE, le processus d'intégration, l'accès à l'emploi et la promotion de la diversité, l'intégration des femmes et l'éducation des enfants, le recours au dialogue interculturel pour encourager et promouvoir l'intégration, et enfin la gouvernance des politiques d'intégration.¹⁹

2.2.1 L'intégration des immigrés

Les dispositions du traité d'Amsterdam, qui transfèrent les compétences en matière de courants migratoires et la politique du droit d'asile du troisième pilier (intergouvernemental) au premier pilier (communautaire) de l'UE (à l'époque, Justice et affaires intérieures, JAI), ont donné l'impulsion à davantage d'harmonisation des politiques d'immigration de l'UE.²⁰ Au lendemain de la ratification du traité, une réunion spéciale du Conseil européen a été convoquée à Tampere en octobre 1999. Bien qu'elles aient été guidées, en premier lieu, par le besoin de répondre aux inquiétudes de l'opinion publique au sujet de l'immigration illégale, les Conclusions sur l'immigration du sommet de Tampere ont relevé la nécessité d'une « approche commune » en ce qui concerne l'« intégration » des RPT résidant légalement au sein de l'UE.²¹ Le Conseil s'est accordé à faire du « traitement équitable » des RPT l'un des quatre éléments nécessaires d'une politique commune de l'UE sur l'immigration et le droit d'asile. Les Conclusions du Conseil associaient ce « traitement équitable » des RPT à une approche à deux volets en vue d'une « politique d'intégration plus vigoureuse ». Le premier de ces volets consistait à accorder aux RPT des « droits et des obligations comparables à ceux des citoyens de l'UE », et le second concernait la mise en place de mesures de lutte contre les discriminations.²²

Pour atteindre le premier objectif, le Conseil, dans ses Conclusions, recommandait aux États membres d'accorder aux RPT qui résident dans le pays à long terme et de façon légale « un ensemble de droits uniformes aussi proches que possible de ceux dont jouissent les citoyens de l'Union européenne ». Ces droits englobaient « le droit de résider, d'étudier, de travailler à titre de salarié ou d'indépendant ». Le Conseil faisait également sien l'objectif « d'offrir aux ressortissants de pays tiers résidant légalement depuis

¹⁹ Conférence ministérielle européenne sur l'intégration. Déclaration approuvée par les représentants des États membres. Vichy, 3 et 4 novembre 2008. Disponible à l'adresse http://www.eu2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/1103_Ministerielle_Integration/ministerielle_integration_041108_Declaration_finale_FR.pdf (consulté en avril 2011)

²⁰ La politique migratoire a fait son entrée dans les politiques de l'UE dans le cadre du traité de Maastricht, qui a placé celle-ci dans le troisième pilier (Justice et Affaires intérieures). En 1996, le Conseil des ministres a adopté sa première résolution sur les RPT, OJ C 80/02, 18 mars 1996, section III.

²¹ Conseil européen de Tampere, 15 et 16 octobre 1999. Conclusions de la Présidence, para. 4, disponible à l'adresse http://www.europarl.europa.eu/summits/tam_fr.htm (consulté en avril 2011; ci-après, Conclusions du Conseil européen de Tampere).

²² Conclusions du Conseil européen de Tampere, para. 18.

longtemps dans l'Union la possibilité d'obtenir la nationalité de l'Etat membre dans lequel ils résident».²³ Ces engagements, décrits comme « l'une des déclarations les plus audacieuses faites à Tampere »,²⁴ attendent toujours d'être réalisés concrètement.

À la suite du sommet de Tampere, les engagements à traiter les RPT de façon équitable ont été mis en œuvre très lentement. En 2003, les pays de l'UE ont adopté deux directives relatives au regroupement familial et à la liberté de mouvement entre les États membres.²⁵ Ces deux directives tendent vers une approche de l'intégration qui envisage la sécurité du statut légal, le renforcement des droits des résidents et leur traitement équitable comme des éléments vitaux du processus d'intégration. Lorsque le Conseil s'est finalement résolu à rédiger une Communication sur « l'immigration, l'intégration et l'emploi », il a dû reconnaître que, parmi les quatre volets principaux d'une politique commune du droit d'asile et de l'immigration, les propositions concernant la mise en œuvre des engagements à un traitement équitable des RPT avaient été les toutes dernières à être mises sur table.²⁶ On trouve des références à la nécessité d'un traitement équitable des RPT dans les dispositions du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) qui concernent l'élaboration d'une politique commune sur l'asile, l'immigration et le contrôle des frontières ; il s'agit des articles 67 et 79 (tels qu'amendés par le traité de Lisbonne). Le traité de Lisbonne donne par ailleurs à l'UE pleine compétence pour développer une politique d'immigration commune à travers des décisions prises à la majorité qualifiée. Les compétences de l'Union englobent « les conditions d'entrée et de séjour, ainsi que les normes concernant la délivrance par les États membres de visas et de titres de séjour de longue durée », ainsi que « la définition des droits des ressortissants des pays tiers en séjour régulier dans un État membre, y compris les conditions régissant la liberté de circulation et de séjour dans les autres États membres ». En outre, ces articles disposent que le Parlement et le Conseil « peuvent établir des mesures pour encourager et

²³ Conclusions du Conseil européen de Tampere, para. 21.

²⁴ Peo Hansen, *A Superabundance of Contradictions: The European Union's Post-Amsterdam Policies on Migrant Integration, Labour Immigration, Asylum and Illegal Immigration*, Norrköping, Linköping University Centre for Ethnic and Urban Studies, 2005, disponible à l'adresse : <http://www.temaasyl.se/Documents/Forskning/Peo%20Hansen%20A%20Superabundance%20of%20Contradictions.pdf> (consulté en novembre 2009, ci-après, Hansen, *A Superabundance of Contradictions*).

²⁵ Directive 86/2003/CE du Conseil sur le droit au regroupement familial, 22 septembre, et Directive 109/2003/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, 25 novembre 2003, 25 November 2003.

²⁶ Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur l'immigration, l'intégration et l'emploi, COM (2003) 336 Final, p. 3.

appuyer l'action des États membres en vue de favoriser l'intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier sur leur territoire ».²⁷

La Communication de la Commission sur l'immigration, l'intégration et l'emploi (2003)

L'insistance sur l'égalisation des droits des RPT avec ceux des citoyens européens a très vite été éclipsée par les propositions de la Commission en direction d'une approche plus « globale » de la question de l'intégration. La Communication de la Commission sur l'immigration, l'intégration et l'emploi (CE COM/2003/336/FINAL) plaidait en faveur de mesures pour l'intégration qui couvrent un vaste éventail de domaines et qui « prennent en compte non seulement les aspects économiques et sociaux de l'intégration mais aussi les questions relatives à la diversité culturelle et religieuse, à la citoyenneté, à la participation et aux droits politiques ». La Commission reconnaissait que « intégration réussie des immigrés est à la fois une question de cohésion sociale et une condition préalable de l'efficacité économique ».

Deux aspects de l'approche proposée par la Commission revêtent une importance particulière : la définition de l'intégration et l'identification des groupes visés par les politiques d'intégration. La Commission y définit en effet l'intégration comme « un processus à double sens fondé sur des droits réciproques et des obligations correspondantes des ressortissants de pays tiers en résidence légale et de la société d'accueil, qui prévoit la pleine participation de l'immigrant ». La référence à l'intégration comme un « processus à double sens » est devenue un véritable mantra, une formule bien ancrée dans le discours politique de l'Union.²⁸ Mais ce discours de la compréhension mutuelle à travers un processus « à double sens » peut toutefois en arriver à masquer les inégalités de pouvoir dans les relations entre les deux parties. En effet, « la société d'accueil, ses structures institutionnelles, et leurs modes de réaction face aux nouveaux arrivants, sont des éléments largement plus décisifs pour le résultat final du processus [...]. Les politiques d'intégration font partie des arrangements institutionnels au sein d'une société. Dans la mesure où ceux-ci sont définis, sur le plan politique, par les groupes majoritaires dans la société d'accueil, il existe un danger inhérent qu'ils soient déformés, et qu'ils représentent les attentes de la société au lieu d'être fondés sur une négociation et un accord avec les immigrants eux-mêmes. »²⁹

²⁷ Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, Journal officiel de l'Union européenne, C 115/47, 9 mai 2008, 79(4) (ci-après, TFUE).

²⁸ Par exemple, le Conseil européen de Thessalonique, en 2003, définissait l'intégration comme « ...un processus continu, à double sens, fondé sur des droits réciproques et des obligations correspondantes pour les ressortissants de pays tiers en séjour régulier et la société d'accueil ». Conclusions de la Présidence, 19–20 juin 2003, Bulletin EU 6-2003, Conclusion 31.

²⁹ R. Penninx, « Element for an EU framework for integration policies for immigrants » in Sussmuth and Weidenfeld (sous la direction de) *The European Union's Responsibilities Towards Immigrants*, Migration Policy Institute, Washington DC, 2005.

De nombreuses critiques ont été formulées sur la façon dont la Communication de la Commission entend éclaircir la signification de l'expression « processus à doublé sens ». La Communication avance l'argument qu'un processus d'intégration à double sens engage à la fois la responsabilité de la société d'accueil, qui doit garantir que sa structure juridique permet la participation des arrivants à la vie économique, sociale, culturelle et civique, et celle des immigrants qui doivent « respecter les normes et les valeurs fondamentales de la société d'accueil et participent activement au processus d'intégration ». Hansen, par exemple, soutient que « dès que la question des « principes et valeurs » entre en scène, le [...] « processus à doublé sens » cède rapidement le pas à un processus à sens unique plus perturbant encore, dans lequel l'intégration devient essentiellement synonyme d'un devoir exclusif d'adaptation » qui ne pèse que sur les immigrants. Il en tire la conclusion suivante : « au final, la réussite ou l'échec de la politique d'intégration telle qu'elle se fait jour ici semble toujours et encore dépendre de la stature morale des immigrants eux-mêmes, de leur « désir de s'adapter », ainsi que sur leur capacité à s'adapter à certaines valeurs prescrites, sur le plan culturel et civique ».³⁰

Dans la Communication de la Commission, la définition de l'intégration comme un processus à doublé sens entre les RPT et la société d'accueil fait clairement comprendre que ce sont les RPT qui constituent la principale préoccupation des politiques d'intégration. En outre, la Commission identifie le groupe cible, celui qui doit tirer bénéfice des mesures d'intégration, comme composé essentiellement de « travailleurs migrants, [des] membres de leur famille admis dans le cadre du regroupement familial, [de] réfugiés et [de] personnes bénéficiant d'une protection internationale ». Certes, le texte reconnaît qu'il peut également exister des problèmes liés à la seconde ou troisième génération de descendants d'immigrants, qui peuvent être pleinement citoyens d'un état de l'UE, mais il n'identifie pas la « société d'accueil » comme la première bénéficiaire des mesures d'intégration.³¹

La Communication de la Commission a été validée par le Conseil européen de Thessalonique en juin 2003. Le Conseil a invité la Commission à « présenter un rapport annuel sur l'immigration et l'intégration en Europe, afin de dresser un tableau des données relatives aux migrations à l'échelle de l'UE, ainsi que des politiques et pratiques en matière d'immigration et d'intégration ».³² Le Conseil a également appelé de ses vœux le développement d'un cadre européen cohérent concernant l'intégration des RPT, en s'accordant sur des principes de base communs.³³

³⁰ Hansen, A Superabundance of Contradictions.

³¹ Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur l'immigration, l'intégration et l'emploi, COM (2003) 336 Final, p.17–18.

³² Conclusions du Conseil européen de Thessalonique, para 33.

³³ Conclusions du Conseil européen de Thessalonique, para 31.

Les principes de base communs

En novembre 2004, le Conseil européen a adopté le programme de La Haye, qui détaille les objectifs à atteindre en matière de libertés publiques, de sécurité et de justice pour les cinq années suivantes. Ce programme voulait que l'action de l'UE en matière d'intégration s'élabore dans un cadre fondé sur des principes de base communs. Un ensemble de principes de base communs (PBC) ont ainsi été définis puis adoptés par le Conseil européen en novembre 2004. Bien qu'ils n'imposent pas d'obligations aux états-membres, ces PBC constituent la pierre de touche de la politique européenne d'intégration.

Les principes de base communs de la politique d'intégration

1. L'intégration est un processus dynamique, à double sens, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des États membres.
2. L'intégration va de pair avec le respect des valeurs fondamentales de l'Union européenne.
3. L'emploi est un élément clé du processus d'intégration, essentiel à la participation et à la contribution des immigrants dans la société d'accueil et à la visibilité de cette contribution.
4. Des connaissances de base sur la langue, l'histoire et les institutions de la société d'accueil sont indispensables à l'intégration; permettre aux immigrants d'acquérir ces connaissances est un gage de réussite de leur intégration.
5. Les efforts en matière d'éducation sont essentiels pour préparer les immigrants, et particulièrement leurs descendants, à réussir et à être plus actifs dans la société.
6. L'accès des immigrants aux institutions et aux biens et services publics et privés, sur un pied d'égalité avec les ressortissants nationaux et en l'absence de toute discrimination, est une condition essentielle à une meilleure intégration.
7. Un mécanisme d'interaction fréquente entre les immigrants et les ressortissants des États membres est essentiel à l'intégration. Le partage d'enceintes de discussion, le dialogue interculturel, l'éducation pour mieux connaître les immigrants et leurs cultures, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain renforcent les interactions entre immigrants et ressortissants des États membres.
8. La pratique des différentes cultures et religions est garantie par la Charte des droits fondamentaux et doit être protégée, sous réserve qu'elle ne heurte pas d'autres droits européens inviolables ou ne soit pas contraire à la législation nationale.
9. La participation des immigrants au processus démocratique et à la formulation des politiques et des mesures d'intégration, en particulier au niveau local, favorise leur intégration.
10. Le recentrage des politiques et mesures d'intégration dans toutes les politiques pertinentes et à tous les niveaux de l'administration et des services publics est un élément clé de la prise de décisions politiques et de leur mise en œuvre.
11. L'élaboration d'objectifs, d'indicateurs et de mécanismes d'évaluation clairs est nécessaire pour adapter les politiques, mesurer les progrès en matière d'intégration et améliorer l'efficacité de l'échange d'informations. (Conseil européen, 2004).

En miroir de l'approche globale prônée par la Communication de la Commission, les PBC appellent à agir dans un vaste spectre de domaines, qui comprennent l'emploi, l'éducation, l'accès aux biens et aux services, la politique de la ville et du logement, ainsi que la participation civique et politique.

Les PBC suggèrent un glissement significatif des points d'insistance dans l'approche européenne de l'intégration. Tout d'abord, ils révèlent que l'UE reconnaît désormais plus largement la nécessité d'efforts et d'actions qui engagent l'ensemble des individus, et pas seulement les immigrants. Ainsi le processus à double sens est-il défini comme un « compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des États membres ». En outre, les PBC énoncent avec clarté que cela « demande la participation non seulement des immigrants et de leurs descendants mais de chaque résident », et que par conséquent cela « engage la société d'accueil, qui devrait créer des opportunités pour la pleine participation économique, sociale, culturelle et politique » des migrants.

En second lieu, le discours sur les valeurs semble moins axé sur la confrontation : les références à la nécessité pour les immigrants de « respecter les normes et les valeurs fondamentales de la société d'accueil » ont cédé la place à une déclaration selon laquelle « l'intégration va de pair avec le respect des valeurs fondamentales de l'Union européenne », et pour expliquer ce point, on trouve en annexe un passage plus inclusif, où l'on admet qu'il incombe à l'ensemble des résidents de l'Union de s'adapter à ses valeurs et de les respecter.

En troisième lieu, le texte admet la nécessité d'une approche plus ciblée et plus nuancée des politiques d'intégration, qui permet d'envisager des approches différenciées pour différents groupes. Dans leur préambule aux PBC, les membres du Conseil admettent que les politiques d'intégration peuvent viser des publics différents, des « travailleurs temporaires aux résidents permanents et aux enfants d'immigrants », « des individus qui attendent encore d'être admis à ceux qui résident déjà dans le pays », « des immigrants qui ont acquis la citoyenneté aux ressortissants de pays tiers établis de longue date », et enfin des réfugiés hautement qualifiés à ceux qui doivent encore acquérir les compétences les plus élémentaires.³⁴

Enfin, le Conseil reconnaît que les politiques d'intégration peuvent également inclure parmi leurs cibles des personnes qui disposent déjà de la citoyenneté, ou qui appartiennent à la seconde génération. Cependant, si les PBC, en écartant les références aux RPT pour recourir plutôt au terme d'« immigrants », semblent appuyer cette approche plus large sur certains points (principe 8), ils n'en persistent pas moins à juxtaposer « immigrants » et « citoyens de l'UE ». Pourtant, il reste nécessaire, et le texte présente des possibilités en ce sens, d'élaborer davantage la réflexion sur les groupes qui entrent dans le champ des politiques d'intégration, et sur ce qui diffère dans les besoins de chacun de ces groupes.

³⁴ Justice et affaires intérieures, 2618ième session du Conseil, conclusions du Conseil, préambule aux PBC para. 6.

Le texte n'est donc pas tout à fait dépourvu de faiblesses. Comme le relève le professeur Marco Martinello, en dépit de ces évolutions positives, les PBC continuent de ne percevoir les immigrants qu'à travers le prisme de leur besoin de recevoir un soutien pour s'intégrer. Il suggère une approche plus générale pour bâtir une société mieux intégrée et plus unie, et défend une définition de l'intégration en termes de « participation équitable » dans toutes les sphères (sociale, économique, culturelle et politique) des sociétés européennes. Selon lui, les principes les plus problématiques sont les principes 7 et 8 :

Le principe 7 ne renvoie qu'à la marge aux politiques de lutte contre la discrimination. Il faudrait insister davantage sur ce point, en s'appuyant sur le cadre juridique existant. Il n'y a pas non plus de reconnaissance du fait que les enclaves ethniques urbaines peuvent aussi favoriser l'intégration, en offrant un espace à l'entrepreneuriat ethnique, à la cohésion sociale, à la mobilité sociale. Le texte ne dépeint les « zones urbaines pauvres » que comme des lieux qui fonctionnent mal pour les migrants. Quant au principe 8, là encore la mention des « valeurs nationales et européennes » est très discutable. Il doit y avoir obéissance au droit et à la législation, mais il est très contestable d'exprimer ainsi la volonté d'imposer le respect de valeurs imprécises. En particulier, la référence aux « droits et [à] l'égalité des femmes » ainsi qu'à la « liberté de pratiquer ou de ne pas pratiquer une religion » ainsi que la mention d'éventuelles « mesures légales coercitives », devraient être reformulées en termes de droits et de devoirs, plutôt qu'en termes de valeurs.³⁵

Il faudrait également replacer ces éléments dans le contexte des tests d'intégration et de nationalité mis en place dans certains pays de l'UE, qui semblent orientés de façon à exclure les musulmans. À cet égard, l'exemple le plus notable est celui des *Gesprächsleitfaden* (directives pour l'entretien), élaborées par le gouvernement de l'État allemand du Bade-Württemberg pour passer au crible les candidats à la citoyenneté. Ces questions étaient seulement posées aux candidats originaires de 57 pays, tous caractérisés par une population majoritairement musulmane ; elles laissaient transparaître une vision selon laquelle l'islam prescrivait ou excusait les mariages arrangés, le patriarcat, l'homophobie, l'obligation du port du voile pour les femmes et le terrorisme. Ces questions frôlent la discrimination ; leur versant discriminatoire consistant à « interpréter [...] l'ordre libéral discriminatoire avant tout et surtout par opposition aux valeurs supposées d'un groupe spécifique », comme le formulait une évaluation juridique des *Gesprächsleitfaden* commandée par la ville de Heidelberg. En

³⁵ M. Martinello, *Towards a coherent approach to immigrant integration policy(ies) in the European Union*, 2008, disponible à l'adresse : www.oecd.org/dataoecd/42/58/38295165.pdf (consulté en novembre 2009).

d'autres termes, un tel « libéralisme » n'est rien d'autre qu'un moyen d'exclure un groupe spécifique : les musulmans.³⁶

On pourrait également critiquer le principe 4, qui fait référence à l'importance pour l'intégration de pouvoir comprendre la langue de la société d'accueil, son histoire et ses institutions, sans rien reconnaître, réciproquement, de la nécessité de s'assurer que l'apport de différents groupes ethniques, religieux et culturels au développement de la société européenne moderne est une réalité bien comprise et assimilée parmi l'ensemble des résidents de l'Union. Une telle reconnaissance, pourtant, pourrait être particulièrement cruciale si l'on veut raffermir la conscience de la contribution que les musulmans, comme d'autres minorités, ont pu apporter au développement économique, social et culturel des sociétés européennes.

Ce type de critiques a pu influencer les Conclusions de la réunion du Conseil à Luxembourg, en 2007, qui affirmaient que l'intégration était « un processus dynamique à double sens qui concerne tant les immigrants que la société qui les accueille, avec des responsabilités pour les deux partis ». Confirmant que l'accent s'est nettement déplacé, les Conclusions soutiennent qu'« un des défis principaux à relever pour la réussite des politiques d'intégration et la mise en place d'une cohésion sociale à long terme » est de faire participer au processus « la société qui accueille les immigrants ». En outre, les Conclusions soulignent que « tous les individus », de même que les institutions de l'État, les partis politiques, les médias, les entreprises et la société civile, « doivent assumer des responsabilités dans ce processus d'intégration ». Pour finir, le Conseil articule désormais le rôle des valeurs en des termes plus neutres : « un système de valeurs concerté » est nécessaire pour étayer le processus d'intégration.³⁷ Le troisième rapport annuel de la Commission sur la migration et l'intégration admet que la plupart des stratégies nationales d'intégration sont orientées en direction des immigrants, et que l'on manque d'« initiatives structurelles ciblant la population du pays d'accueil en vue de renforcer sa capacité d'adaptation à la diversité ».³⁸ Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile, approuvé par le Conseil européen en 2008, semble cependant marquer un retour en arrière vers un discours de nature à susciter

³⁶ C. Joppe, « Beyond Nationals Models: Civic Integration Policies for Immigrants in Western Europe », *Western European Politics* 30(1), 2007, p. 15.

³⁷ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres sur le renforcement des politiques d'intégration dans l'Union européenne par la promotion de l'unité dans la diversité, 2807^{ème} réunion du Conseil, Justice et affaires intérieures, Luxembourg, 12 et 13 Juin 2007, para 2, disponible à l'adresse http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/jha/94643.pdf (consulté en novembre 2009).

³⁸ Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Troisième rapport annuel sur la migration et l'intégration, Bruxelles, 11 septembre 2007, COM(2007) 512 final, disponible à l'adresse <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52007DC0512:FR:NOT> (consulté en avril 2011).

davantage des divisions. Il fait en effet référence à la nécessité d'un équilibre entre les droits des immigrants et leurs « devoirs », identifiant ces derniers au « respect des lois du pays d'accueil ». En outre, ces devoirs « mettront l'accent sur le respect des identités des États membres et de l'Union européenne ainsi que de leurs valeurs fondamentales telles que les droits de l'homme, la liberté d'opinion, la démocratie, la tolérance, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'obligation de scolariser les enfants ».³⁹

En dépit de leurs insuffisances, les PBC mettent en place un cadre crucial pour élaborer des initiatives d'intégration au niveau national et local en Europe. Les PBC ont également été intégrés à un « cadre opérationnel » en 2005, par le biais de la Communication de la Commission en vue d'un Programme commun pour l'intégration. En adoptant les PBC, les Conclusions du Conseil affirment clairement que le rôle de ceux-ci est d'aider les États membres à formuler des politiques d'intégration en « mettant à leur disposition [...] des principes de base à l'aune desquels ils pourront juger et évaluer leur propre action ». Les États membres peuvent recourir aux PBC pour « définir des priorités et arrêter plus précisément leurs propres objectifs mesurables ». Il est de la responsabilité de chaque État membre de « déterminer si ces principes les aident dans la formulation de leur politique à l'égard d'autres groupes cibles de l'intégration ».⁴⁰

Pour que les PBC puissent fonctionner comme un cadre général pour le développement d'une politique d'intégration à travers toute l'Europe, il est nécessaires que « les communautés locales les embrassent, les adoptent, les interprètent et se les approprient, en particulier dans les villes et les vastes métropoles urbaines ».⁴¹ Eurocities, un organisme réunissant 130 villes de toute l'Europe, suggère que l'on pourrait davantage et mieux encourager les professionnels de la ville et les décideurs politiques locaux à s'approprier les PBC si la Commission s'attachait à développer un cadre consultatif pour faire des échanges avec les grandes villes et les associations citoyennes. Eurocities apporte ainsi son soutien à la mise en place d'un « dialogue sectoriel dans le domaine de l'intégration, sous l'égide du Dialogue territorial entre la Commission et les associations nationales ou européennes qui rassemblent les autorités locales et régionales ».⁴² L'approche de la Commission pour faire progresser les PBC et les intégrer dans les politiques passe par l'élaboration d'outils qui permettent de mieux mettre en commun les expériences et les bonnes pratiques dans le domaine de l'intégration.

³⁹ Conseil de l'Union européenne, *Pacte européen sur l'immigration et l'asile*, 24 septembre 2008, 13440/08.

⁴⁰ Justice et affaires intérieures, 2618e réunion du Conseil, conclusions du Conseil, préambule aux PBC.

⁴¹ European Policy Centre, *An assessment of the CPB [PBC] on integration the way forward*, 2005.

⁴² Eurocities, *Response to the Communication on a Common Agenda for Integration*, 2006, disponible à l'adresse http://www.eurocities.eu/uploads/load.php?file=EC_Response_integration-ADOS.pdf (consulté en novembre 2009), ci-après, Eurocities, *Response to the Communication on a Common Agenda for Integration*.

Mettre en commun les expériences et les bonnes pratiques

Les Conclusions du Conseil européen de Thessalonique en juin 2003 exprimaient déjà leur soutien à un échange d'informations et de bonnes pratiques entre les États membres, à travers la publication de brochures et de manuels sur l'intégration. Le premier volume de ces livrets, publié en 2004, se penche sur les pratiques concernant les immigrants nouvellement arrivés, les réfugiés, la participation civique, et les indicateurs auxquels on peut se référer. Le second volume, publié en 2007, examine comment généraliser l'intégration et détaille les questions du logement, de l'insertion économique et des structures d'intégration. Le troisième volume sera consacré aux jeunes immigrés, à l'éducation et au marché du travail, à la prise de conscience du public et au renforcement de sa capacité à agir, à la citoyenneté, aux espaces de dialogue et aux mécanismes de coordination.

Un autre mécanisme permettant l'échange d'informations et de bonnes pratiques est celui des Points nationaux de contact (PNC) sur l'intégration,⁴³ qui offrent un forum au niveau de l'UE pour l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les États membres. *Eurocities* a plaidé en faveur d'une approche plus structurée du transfert de connaissances entre les décideurs politiques locaux et les PNC par le biais de la mise en place d'un groupe de référence autour de chaque PNC, qui serait composé de représentants des autorités locales et régionales, mais aussi des villes, des partenaires sociaux et des ONG concernées.⁴⁴

Un site internet : la Portail européen sur l'intégration

Tandis que les PNC permettent l'échange d'informations et de bonnes pratiques au niveau des décideurs politiques, le Portail européen sur l'intégration⁴⁵ est un forum d'échange d'informations plus largement ouvert aux praticiens de l'intégration, et dont l'objectif est d'ailleurs de faciliter pour ces derniers l'échange de bonnes pratiques. Il s'adresse aux autorités nationales, régionales et locales, aux organisations issues de la société civile, aussi bien qu'aux praticiens locaux.

À côté du site Internet, une plus large participation de la société civile aux débats politiques est également appelée à se mettre en place par le biais d'un mécanisme appelé Forum européen de l'intégration, inauguré en 2009. Le but de ce forum est de donner la parole, sur les questions d'intégration, aux représentants de la société civile, en particulier en ce qui concerne l'ordre du jour de l'UE sur ces questions, et de faire en sorte que la Commission prenne les devants dans ces débats. Ceci devrait « permettre aux institutions européennes de promouvoir une approche globale et exhaustive de

⁴³ Le réseau des Points de contact nationaux sur l'intégration a été mis en place par la Commission pour faire suite aux conclusions du Conseil de la Justice et des Affaires intérieures décembre 2002, et approuvé par le Conseil européen de Thessalonique, dans ses conclusions, en juin 2003.

⁴⁴ Eurocities, *Response to the Communication on a Common Agenda for Integration*.

⁴⁵ Le site du portail européen sur l'intégration se trouve à l'adresse: <http://ec.europa.eu/ewsi/ft/index.cfm> (consulté en mai 2011).

l'intégration, en impliquant les intéressés à tous les niveaux». ⁴⁶ Cependant, une participation active de la société civile exige de développer au préalable les capacités des ONG et des autres organisations issues de ladite société civile à prendre part à des débats de politique européenne. ⁴⁷

Le Fonds européen d'intégration

La Commission dispose d'instruments financiers pour soutenir l'intégration : l'Action préparatoire pour l'intégration des ressortissants de pays tiers et le Fonds européen d'intégration, qui focalisent tous deux leurs efforts sur l'assistance à apporter aux RPT pour leur permettre de remplir les conditions de séjour et de réussir leur intégration dans les sociétés européennes. Le fonds vise uniquement les RPT qui entrent dans ce cadre. Les réfugiés n'entrent pas dans son champ d'action. L'action sur l'intégration des réfugiés relève d'un fonds séparé, le Fonds européen pour les réfugiés. Et parmi les RPT, ceux qui sont des migrants sans papiers en sont également exclus. Si l'on se fie à l'expérience des membres d'*Eurocities*, ce strict centrage des actions du Fonds européen d'intégration sur les seuls RPT pose problème : « étant donné qu'elles ne peuvent être combinées avec d'autres instruments de financement de l'UE, par exemple dans le domaine de l'insertion sociale, elles ne permettent pas d'adapter les mesures aux profils spécifiques de groupes migrants particuliers, et de ce fait elles empêchent les autorités locales de leur fournir un soutien adéquat ». ⁴⁸

Pour la période 2007–2013, les fonds actuellement mis à disposition s'élèvent à 825 millions d'euros, dont 768 millions qui doivent être distribués parmi les États membres sur la base du critère objectif du nombre de RPT résidant légalement dans chaque pays. Les 7 % restants (57 millions d'euros) sont réservés aux actions menées au niveau communautaire. Pour 2009, le Fonds avait identifié trois priorités globales. Celles-ci consistaient à :

- recueillir les perceptions de l'opinion publique et des migrants et développer une compréhension plus exhaustive des processus d'intégration
- promouvoir des mesures d'intégration qui visent les jeunes générations et qui abordent des problématiques spécifiques liées aux questions de sexe
- promouvoir le rôle joué par les organisations issues de la société civile et les autorités locales pour donner forme aux stratégies d'intégration. ⁴⁹

⁴⁶ European Integration Forum Factsheet, disponible à l'adresse <http://www.europeanintegration.eu/files/Integration-Forum-Fact%20sheet-EN-web.pdf> (consulté en novembre 2009).

⁴⁷ Eurocities (2009) *From Hague to Stockholm: Eurocities Analysis of the European Framework on Immigration, Asylum and Integration*.

⁴⁸ Eurocities, *Eurocities' Analysis of the European Framework on Immigration, Asylum and Integration*.

⁴⁹ Programme de travail annuel 2009 des actions communautaires du Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers, disponible à l'adresse <http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/FEIProgramme2009.pdf> (consulté en avril 2011).

Au sein de ces priorités, des objectifs plus spécifiques ont été définis : promouvoir la connaissance et la compréhension de l'apport des migrants aux sociétés européennes et des avantages de l'immigration légale ; améliorer la capacité des institutions publiques à s'adapter à la diversité qu'apporte l'immigration ; démanteler les barrières structurelles qui font obstacle à l'autonomisation des immigrants et renforcer les compétences interculturelles ; encourager le respect de la diversité au sein de l'environnement éducatif et le soutien aux enseignants et aux parents.

2.2.2 Discrimination

Dans les Conclusions du Conseil de Tampere, la lutte contre la discrimination est la deuxième composante d'une politique d'intégration efficace. L'article 13 du Traité de l'UE (désormais l'article 19 du TFUE), tel qu'il y avait été introduit par le Traité d'Amsterdam, fournit au Conseil une base juridique pour prendre les mesures appropriées pour lutter contre les discriminations fondées sur « le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les croyances, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle ». En 2000, l'UE a adopté deux directives sur la discrimination ; celles-ci admettent que les discriminations sapent la possibilité même de remplir avec succès les objectifs du Traité de l'UE, qui incluent la solidarité et la réalisation d'une cohésion économique et sociale.⁵⁰

La première directive interdit la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, du logement, de la protection sociale, et de l'accès aux biens et services (cette directive est souvent citée sous le nom de « directive Race »).⁵¹ Toutefois, la directive ne couvre pas la discrimination fondée sur la nationalité. En outre, les conditions mises à l'entrée et au séjour des RPT n'entrent pas dans son champ. On peut y lire que la discrimination sape l'objectif que se donne l'Union de créer « un espace de liberté, de sécurité et de justice » et d'« assurer le développement de sociétés démocratiques et tolérantes permettant la participation de tous les individus quelle que soit leur race ou leur origine ethnique ».⁵²

La seconde directive couvre les discriminations fondées sur « la religion et les croyances, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle », mais se limite au domaine de l'emploi

⁵⁰ Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 Juin 2000 portant application du principe d'égalité de traitement entre les personnes indépendamment de leur origine raciale ou ethnique, Journal officiel des Communautés européennes, L 180, 19 Juillet 2000, art. 9 (ci-après, Directive sur l'égalité raciale); Directive du Conseil 2000/78/CE du 27 Novembre 2000 établissant un cadre général pour l'égalité de traitement en matière d'emploi et de profession, Journal officiel des Communautés européennes, L 303/16, 2 décembre 2000 (ci-après, Directive Emploi), considérant 11.

⁵¹ Directive 2000/43/EC OJ L 180/22, 19.7.2000.

⁵² Directive sur l'égalité raciale, art. 12. Voir M. Bell, « Beyond European Labour Law? Reflections on the EU Racial Equality Directive » in *European Law Journal* 8, 2002, qui suggère p. 387 que la directive marque un « glissement vers une conception plus large du droit social européen ».

(« directive Emploi »).⁵³ En 2008, le Conseil a proposé une nouvelle directive sur la mise en application du principe d'égalité de traitement entre les personnes, sans considération de religion ou de croyances, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle.⁵⁴ Si elle est adoptée, cette directive étendra la protection contre la discrimination fondée sur la religion et les croyances aux domaines de la protection sociale (y compris la sécurité sociale et l'assurance santé), les avantages sociaux, l'éducation, l'accès à l'offre de biens et de services tels que le logement et les transports.

Ces directives constituent le cœur de la protection que le droit européen offre aux musulmans pour faire face aux discriminations qu'ils subissent. Tandis que l'article 13 est formulé en termes de lutte contre la discrimination, différents aspects de la directive Race et de la directive cadre semblent impliquer une égalité plus substantielle.⁵⁵ Pour commencer, elles font référence, dès leur titre, à l'« égalité de traitement ». En outre, elles lient plus explicitement l'action positive à l'objectif de « garantir une pleine égalité dans la pratique ».⁵⁶ Les deux directives attendent des États membres qu'ils veillent à interdire à la fois les discriminations directes et les discriminations indirectes.⁵⁷ Elles considèrent aussi la discrimination⁵⁸ et le harcèlement comme des formes de discrimination. L'inclusion de la discrimination indirecte est particulièrement importante, car ce terme recouvre les situations qui surviennent « lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutres sont susceptibles de désavantager tel individu, en raison de certains attributs personnels, dans des situations égales ou comparables avec celle d'autres personnes ». La discrimination indirecte a été identifiée comme le « principal instrument juridique » pour s'attaquer aux inégalités structurelles.⁵⁹ Cependant, ce potentiel pour l'accomplissement d'un changement

⁵³ Directive Emploi.

⁵⁴ Proposition de directive du Conseil sur l'application du principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle, COM(2008) 426 final.

⁵⁵ Le terme d'égalité substantielle est employé ici par opposition à l'égalité formelle ; il désigne l'égalité comme équité de traitement pour toutes les catégories de population. Ce terme reste ambigu, car il peut recouvrir différentes conceptions de l'égalité de traitement, y compris l'égalité dans les résultats et l'égalité des chances. D'une façon générale, voir : S. Fredman, *Discrimination Law*, Oxford, Oxford University Press, 2002. Pour une discussion des conceptions de l'égalité mises en avant par Friedman, voir aussi : H. Collins, « Discrimination, Equality and Social Inclusion », *Modern Law Review* 66:16, 2003, Bamforth, N., « Conceptions of Anti-Discrimination Law », *Oxford Journal of Legal Studies* 24(4), 2004 and Holmes, E., « Anti-Discrimination Rights Without Equality », *Modern Law Review* 68(2), 2005.

⁵⁶ Directive Race, article 5; Directive-cadre, article 7. Voir Perchal, « Equality of Treatment, Non-Discrimination and Social Policy: Achievements in Three Themes », *Common Market Law Review* 41, p. 533, 2004.

⁵⁷ Directive Race, article 2(2)(a); Directive-cadre, article 2(2)(a).

⁵⁸ Directive Race, article 2(4); Directive-cadre, article 2(4).

⁵⁹ T.K. Hervey, « Thirty Years of EU Sex Equality Law: Looking Backwards, Looking Forwards », *Maastricht Journal of European and Comparative Law* 12(4), p. 311.

structurel reste étroitement circonscrit, dans la mesure où la directive laisse la possibilité qu'un critère, une disposition ou une pratique qui désavantage les membres du groupe protégé soit « objectivement justifié » si la mesure en question poursuit un objectif légitime et si les moyens mis en œuvre à cette fin sont appropriés et nécessaires.

Le potentiel de la directive cadre pour servir de catalyseur à des changements structurels plus profonds est encore limité par le fait que la directive se focalise sur la réponse à des cas individuels de discrimination. Or, il y a des limites à ce que peut accomplir le modèle individualisé adopté par les directives de l'UE pour la réalisation d'une égalité substantielle. Tout d'abord, il dépend de la décision des individus d'intenter ou non une action. De ce fait, il place un trop lourd fardeau sur les épaules de l'individu, en termes de ressources ou d'énergie personnelle. Ensuite, les actions en justice intentées par les victimes impliquent que l'intervention de la cour est aléatoire et au cas par cas. La remédiation est limitée à l'individu, et la structure institutionnelle qui est à la source des discriminations ne doit pas être modifiée. Troisièmement, le fondement même de la notion de faute individuelle implique qu'il doit y avoir un auteur connu. Mais la discrimination qui prend sa source dans certains arrangements institutionnels n'est le résultat de la faute d'aucun individu déterminé. Pour finir, cette approche repose sur la confrontation, de sorte qu'au lieu de voir l'égalité comme un objectif commun qu'il faut atteindre par la coopération, on en fait « un lieu de conflit et de résistance ».⁶⁰

L'alternative à l'approche individualisée des directives serait un modèle proactif pour l'égalité, c'est-à-dire une approche de prise d'initiative. Une telle démarche existe par exemple au Royaume-Uni, où les organismes publics ont l'obligation légale de promouvoir l'égalité et de s'attaquer à la discrimination.⁶¹ Dans cette perspective, l'initiative dans les réponses à la discrimination appartient aux employeurs et aux autorités publiques, institutions et organisations, plutôt qu'aux victimes en position de désavantage. C'est à eux que revient la charge d'engager une action, parce qu'ils disposent du pouvoir et des moyens de le faire, et non parce qu'ils sont responsables de la discrimination : ceci permet de s'assurer que le changement n'est pas aléatoire et au cas par cas, mais touche le système lui-même. L'action menée en vue de ce changement n'exige pas de déterminer une faute et d'en nommer l'auteur. Le droit à l'égalité est donc accessible à tous, et non pas seulement à ceux qui ont la possibilité ou la capacité de porter plainte. Enfin, cette approche ne néglige pas le rôle de la société civile pour établir et faire appliquer les normes.⁶²

La compétence de l'UE dans la promotion de l'égalité n'est explicitement affirmée qu'en relation avec l'égalité hommes – femmes.⁶³ La nécessité de se concentrer

⁶⁰ S. Fredman, « Changing the Norm: Positive Duties in Equal Treatment Legislation », *Maastricht Journal of European and Comparative Law* 12(4), 2005, at p. 372–373 (ci-après, Fredman, « Changing the Norm »).

⁶¹ *Race Relations (Amendment) Act 1998* et *Equality Act 2003*.

⁶² Fredman, « Changing the Norm », p. 373.

⁶³ TFUE, article 8.

davantage sur la lutte contre la discrimination est relancée par la clause de l'article 10 du TFUE selon laquelle « dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions visées à la présente partie, l'Union cherche à combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ».

2.2.3 Emploi et insertion sociale

La position sociale et économique des musulmans en Europe fait qu'ils ne peuvent que bénéficier des politiques visant à combattre l'exclusion sociale et les inégalités, notamment dans l'accès au marché du travail. Les actions concernant l'insertion sociale relèvent pour une large part des responsabilités de la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances. Les actions menées dans ce domaine ne s'adressent pas particulièrement aux musulmans, mais elle désignent les RPT et les minorités ethniques comme un groupe vulnérable et désavantagé. On admet, par exemple, que les facteurs de risque associés à la pauvreté et l'exclusion sociale comprennent « l'immigration, l'appartenance ethnique, le racisme et la discrimination ».⁶⁴

Le Traité d'Amsterdam a permis le développement d'une Stratégie européenne pour l'emploi (SEE), qui devait être mise en œuvre suivant des lignes directrices sur lesquelles les États membres s'accordaient et suivant des plans d'action nationaux. La SEE est étroitement liée à la Stratégie de Lisbonne, qui se donne pour but de faire de l'UE l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique dans le monde, capable de maintenir une croissance durable, avec plus d'emploi, un meilleur niveau et davantage de cohésion sociale. La Stratégie de Lisbonne fixait pour 2010 l'objectif d'un taux d'emploi de 70 % pour la population générale, indiquant aussi des taux à atteindre pour des groupes spécifiques, comme les femmes (60 %) et les personnes âgées (50 %). Le Rapport conjoint sur l'inclusion reconnaît que les « immigrants et les minorités ethniques » comptent parmi les trois groupes qui font face à une vulnérabilité particulière pour accéder au marché du travail.⁶⁵ Les besoins

⁶⁴ Direction Générale pour l'Emploi et les affaires sociales, Rapport conjoint sur l'inclusion sociale, 2004, p. 32, disponibles à l'adresse : http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/final_joint_inclusion_report_2003_en.pdf (consulté en novembre 2009, ci-après Rapport conjoint sur l'inclusion). Les autres facteurs identifiés sont « la dépendance durable de revenus faibles ou insuffisants, du chômage de longue durée, de la faible qualité des antécédents professionnels ou de leur absence, du faible niveau d'éducation, de formation et d'alphabétisation, du fait de grandir dans une famille vulnérable, du handicap, des problèmes de santé et des conditions de vie difficiles, du fait de vivre dans un lieu défavorisé à plusieurs titres, des problèmes de logement et d'absence de domicile fixe. »

⁶⁵ Rapport conjoint sur l'inclusion sociale, p. 33. Les deux autres groupes sont les hommes âgés et les ouvrières dont les compétences sont devenues superflues, ainsi les jeunes hommes et femmes dans la tranche d'âge 16-25 ans dépourvus de qualifications formelles.

spécifiques des migrants ont constamment fait l'objet de développements dans tous les rapports conjoints de la Commission sur l'emploi.⁶⁶

Les directives pour l'emploi de la Stratégie de Lisbonne, désormais relancées, font référence à la nécessité d'un marché du travail plus inclusif pour les demandeurs d'emploi et les personnes désavantagées. Pour atteindre ce but, les mesures identifiées incluent « l'identification précoce des besoins, l'aide à la recherche d'un emploi, l'orientation et la formation dans le cadre de plans d'action personnalisés, la mise à disposition des services sociaux nécessaires pour favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées du marché du travail et contribuer à l'éradication de la pauvreté ». L'absence, dans ces directives, d'une référence explicite aux minorités ethniques a conduit certains à émettre la critique que « les minorités ethniques ne sont tout simplement pas prises en compte dans la poursuite de la croissance économique ».⁶⁷ Cependant, la décision du Conseil adoptant ces directives souligne le besoin de prêter « une attention particulière [...] à réduire considérablement les écarts en matière d'emploi entre les personnes défavorisées et les autres, y compris [...] entre les ressortissants de pays tiers et les citoyens de l'Union européenne », affirmant également de la façon la plus claire qu'« il est particulièrement important de lutter contre la discrimination et de favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées et l'intégration des immigrants et des minorités ».⁶⁸ Le Rapport conjoint sur l'inclusion de 2005 exhortait les états-membres à donner priorité, dans l'élaboration des plans d'action nationaux, à « éliminer la discrimination et renforcer l'intégration des minorités ethniques et des immigrants ».⁶⁹

Les migrants ont été l'un des centres d'attention principaux de la Stratégie d'inclusion sociale de l'UE et de la Méthode ouverte de coordination sur la protection sociale et l'inclusion sociale. Le Programme social renouvelé comporte ainsi un engagement à œuvrer pour l'insertion économique et sociale des migrants, mettant à disposition un fonds de 1,2 milliard d'euros pour soutenir la participation des migrants au marché de l'emploi et à la vie sociale. À la différence du Fonds européen pour l'intégration, l'attribution de ces sommes n'est pas limitée aux RPT. Les initiatives de lutte contre l'exclusion sociale peuvent également bénéficier d'un soutien financier du Fonds social européen, l'un des quatre Fonds structurels que l'UE a mis en place pour promouvoir la cohésion économique et sociale. Le fonds identifie « le renforcement de l'inclusion

⁶⁶ Voir Mary-Anne Kate and Jan Niessen, *Guide to Locating Migration Policy in the European Commission (2nd Edition)*, Migration Policy Group (MPG) and the European Programme for Integration and Migration of the European Network of European Foundations (EPIM), 2008, disponible à l'adresse : http://www.migpolgroup.com/public/docs/137.GuidetoLocatingMigrationPoliciesintheECII_31.10.08.pdf (consulté en novembre 2009).

⁶⁷ T. H. Malloy, *The Lisbon Strategy and Ethnic Minorities: Rights and Economic Growth*, European Centre for Minority Issues, Flensburg, 2005.

⁶⁸ Décision du Conseil du 12 Juillet 2005 sur les orientations pour les politiques de l'emploi des États membres (2005/600/CE), Journal officiel de l'Union européenne, L 205/25, 6 août 2005.

⁶⁹ *Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion*, p. 10.

sociale par la lutte contre les discriminations, et la facilitation de l'accès au marché du travail pour les personnes désavantagées » comme l'un de ses quatre champs d'action majeurs. Les projets visant à une plus large participation des migrants et des minorités ethniques ont aussi pu recevoir un soutien à travers les initiatives EQUAL, qui ont assuré le financement de partenariats de développement conçus pour faciliter l'intégration des immigrants, essentiellement par le biais de l'emploi. Le « Programme pour l'emploi et la solidarité sociale (PROGRESS) » fournit également un soutien financier à des études de fond visant à améliorer les politiques sociales, ainsi qu'à des échanges d'informations et de bonnes pratiques.

2.2.4 Éducation

Pour l'essentiel, l'éducation relève toujours de la seule compétence des États membres. Dans ce domaine, l'action de l'UE reste centrée sur le développement de lignes politiques générales et l'échange de bonnes pratiques. La Communication de 2005 intitulée « Programme commun pour l'intégration » reconnaît l'importance de l'éducation pour l'intégration des migrants et de leurs enfants. En 2008, l'UE a publié un livre vert sur l'immigration et l'éducation. Parmi les questions abordées par ce document, l'on trouve notamment celles-ci : comment empêcher la création d'environnements scolaires ségrégués, de façon à rendre l'enseignement plus équitable, et comment ouvrir l'école à une diversité croissante de langues maternelles et de perspectives culturelles, et mettre en place des compétences interculturelles ? Le livre vert pose également la question de savoir quel rôle éventuel l'UE pourrait jouer pour aider à l'adaptation des compétences enseignantes et pour jeter des ponts vers les familles et les communautés immigrées.⁷⁰

Le Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation énumère quatre objectifs principaux pour les politiques européennes de l'éducation à l'horizon 2020. Ceux-ci comprennent « la promotion de l'équité, de la cohésion sociale et d'une citoyenneté active ». Le cadre stratégique suggère que « les systèmes d'éducation et de formation devraient viser à ce que tous les apprenants, y compris ceux qui proviennent de milieux défavorisés, ceux qui ont des besoins particuliers et ceux qui sont issus de l'immigration, achèvent leur formation, notamment, le cas échéant, dans des écoles de la seconde chance et grâce à un enseignement plus personnalisé ». En outre, l'éducation devrait « promouvoir les compétences interculturelles, les valeurs démocratiques et le respect des droits fondamentaux et de l'environnement, et combattre toutes les formes de discrimination,

⁷⁰ Commission des Communautés européennes, Livre vert, Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens, COM(2008)423 final. Bruxelles, 3 juillet 2008. Disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/education/school21/com423_fr.pdf (consulté en avril 2011)

en donnant à tous les jeunes les moyens d'interagir positivement avec d'autres jeunes d'horizons différents ». ⁷¹

Les financements Fonds social européen peuvent être mobilisés pour des actions visant à améliorer l'accès et la participation au système éducatif (enseignement primaire et secondaire obligatoire, enseignement supérieur et formation continue pour adultes) des groupes présentant un risque d'exclusion, et plus particulièrement des immigrants et des minorités ethniques. On peut ajouter à cela le programme « Comenius », qui vise à promouvoir une meilleure compréhension de la diversité culturelle au sein du corps enseignant ; il comprend des stages de formation pour les enseignants, ainsi que des échanges d'informations et de bonnes pratiques. Les priorités du programme Comenius en cours incluent les méthodes d'enseignement face à des groupes d'élèves diversifiés, ainsi que l'accès précoce à l'éducation, avant le primaire (écoles maternelles).

2.2.5 Dialogue interculturel

L'élaboration du programme politique de l'UE en matière de dialogue interculturel relève également de la DG Éducation et culture. Il s'agit d'un domaine d'action relativement récent pour l'UE, qui s'est considérablement développé depuis le choix de l'année 2008 comme « Année du dialogue interculturel ». Aux termes de la décision du Parlement européen et du Conseil adoptant l'Année du dialogue interculturel (2008), le dialogue interculturel est crucial pour « pour renforcer le respect de la diversité culturelle et appréhender la réalité complexe de nos sociétés et la coexistence d'identités culturelles et de croyances différentes ». En outre, « il est important de souligner l'apport des différentes cultures au patrimoine et aux modes de vie des États membres et de reconnaître que la culture et le dialogue interculturel sont essentiels pour apprendre à vivre ensemble en harmonie ». ⁷² Le soutien au dialogue interculturel s'inscrit dans le champ plus vaste du programme européen pour la culture 2007–2013, intitulé « Franchir les frontières, relier les cultures ». L'objectif de ce programme est en effet de « contribuer à l'émergence d'une citoyenneté européenne via la promotion de la coopération culturelle en Europe, en mettant au premier plan la communauté de culture des Européens et de l'Europe, avec son patrimoine partagé et sa riche diversité culturelle ».

Lors de la réunion interministérielle sur l'intégration qui s'est tenue à Potsdam en mai 2007, les participants ont étudié la possibilité de développer le recours au dialogue interculturel comme instrument au service de l'intégration. Le Conseil de la justice et des affaires intérieures leur a emboîté le pas en juin 2007, appelant dans ses Conclusions les États à « commencer à échanger de façon régulière les expériences »

⁷¹ Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 sur un cadre stratégique pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation ('ET 2020') (2009/C 119/02).

⁷² Décision n°1983/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 relative à l'Année européenne du dialogue interculturel (2008).

dans le domaine du dialogue interculturel, qui « est devenu un instrument important qui contribue à ce que l'intégration en Europe de citoyens de différentes origines, cultures et religions soit une réussite ». Le conseil appelait à l'élaboration d'un rapport en vue de « l'établissement d'une procédure flexible permettant de répondre aux problèmes ou aux conflits interculturels avec une dimension transfrontalière éventuelle ». Il recommandait également de consacrer l'une des trois réunions des PCN sur l'intégration au dialogue interculturel.⁷³

2.2.6 Politique de la ville

Les zones géographiques où résident des populations musulmanes importantes sont souvent également des zones qui connaissent de forts niveaux de pauvreté et de dénuement social, ce qui les rend susceptibles d'être au cœur du champ d'action des politiques de l'UE relevant de la DG Politique régionale. Ces politiques sont en effet centrées sur les zones démunies et elles reconnaissent pleinement la nécessité de concentrer leurs efforts sur des groupes désavantagés spécifiques, y compris les minorités ethniques. La Communication de la DG sur les politiques de cohésion et les villes, par exemple, propose des directives destinées à servir de guide aux mesures que les villes devraient prendre lorsqu'elles s'attaquent à la question de la cohésion sociale. En ce qui concerne l'accès aux services, ces directives prennent en compte le fait que « certains groupes doivent être aidés pour accéder aux soins de santé et aux services sociaux ». Ces groupes incluent « les populations immigrées et défavorisées » qui peuvent se heurter à des « barrières » dans l'accès aux services. Par conséquent, il est recommandé d'accroître « la participation [...] de personnes issues d'âges et de milieux différents à la planification et à la mise en œuvre de ces services », dans la mesure où cela est nécessaire pour « prévenir la discrimination et à garantir la prise en considération des barrières culturelles ».⁷⁴ En ce qui concerne l'amélioration de l'employabilité, qui passe par des niveaux de réussite scolaire et de formation plus élevés, le document relève que « les villes peuvent focaliser leur soutien sur les groupes défavorisés sur le marché du travail (par exemple, les personnes qui ont quitté l'école prématurément, les jeunes peu qualifiés, les travailleurs âgés et certaines populations d'origine immigrée et issues de minorités ethniques)⁷⁵ ».

La DG Politique régionale donne son appui à l'échange d'informations et de bonnes pratiques à travers différents mécanismes, parmi lesquels on peut citer un programme d'action urbaine, URBACT, le réseau de villes européennes pour des politiques locales d'intégration (*European network Cities for Local Integration Policy*, CLIP) et le programme

⁷³ Conclusions du Conseil de la Justice et des affaires intérieures 12/13 Juin 2007, Conclusion 10.

⁷⁴ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. La politique de cohésion et les villes: la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions, COM(2006) 385 final (ci-après, Communication sur la politique de cohésion et les villes).

⁷⁵ Communication sur la politique de cohésion et les villes.

Integrating Cities. Les priorités du programme URBACT mettent en avant le développement de « villes attractives » où la cohésion sociale est une réalité. Le réseau CLIP rassemble des spécialistes et des praticiens de la ville, et s'appuie sur une méthodologie commune pour examiner avec eux comment ils abordent certaines questions spécifiques en lien avec l'intégration. Les rapports précédemment publiés du réseau CLIP ont couvert, par exemple, l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et au logement. Tandis que le réseau CLIP est centré sur l'apprentissage mutuel par les échanges entre les différentes villes, le programme *Integrating Cities* vise quant à lui à accroître la communication et le dialogue entre les acteurs locaux, nationaux et européens. L'éventail de problèmes dont il s'occupe comprend : le logement, la mise en œuvre des PBC, l'entrepreneuriat des immigrants, le soutien aux enfants de migrants et la prise en considération des exigences diététiques multiculturelles dans les services publics.

2.2.7 La Charte européenne des droits fondamentaux

La Charte des droits fondamentaux a été proclamée en 2000. Bien que la Charte existe séparément des traités de l'UE, le traité de Lisbonne modifie l'article 6 du traité de l'UE de façon à accorder à la Charte la même valeur juridique que les traités de l'UE. La Charte comprend 54 articles regroupés en sept chapitres : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté, justice et dispositions générales. À l'exception du chapitre cinq (citoyenneté), la Charte s'applique à toutes les personnes présentes sur le sol de l'UE, indépendamment de leur nationalité. Les droits prévus par la Charte s'appliquent à la fois aux actions des institutions européennes et à celles des États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit communautaire. Ainsi, la Charte n'élargit-elle pas les compétences de l'UE, mais encadre-t-elle la protection des droits individuels au sein de l'Union et de ses États membres dans les domaines où l'UE est déjà compétente. Un point de la Charte revêt une importance toute particulière dans le contexte de l'inclusion sociale et de l'intégration des musulmans : il s'agit de l'interdiction de toute discrimination, y compris les discriminations fondées sur la religion et la race (article 21). En outre, l'article 10 reconnaît le droit à « la liberté de pensée, de conscience et de religion », qui inclut le droit « de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement de rites » ; un aspect que l'article 22, qui oblige l'Union à « respecter la diversité culturelle, religieuse et linguistique », vient renforcer. Toutefois, l'article 53 permet des restrictions à l'exercice des droits et libertés prévus dans la Charte, si de telles limitations sont « nécessaires et répondent effectivement à des objectifs d'intérêt général reconnus par l'Union ou au besoin de protection des droits et libertés d'autrui ».

2.2.8 Lutte contre le terrorisme

Comme dans le domaine de l'intégration, c'est la DG Justice, liberté et sécurité (DG JLS) qui a pris en charge les questions relatives au maintien de l'ordre et à la sécurité, y compris celles de la lutte contre le terrorisme. Dans ce domaine, l'objectif premier de

l'action de l'UE a été d'élargir et de développer la coopération judiciaire et policière. Les mesures adoptées dans ce cadre comprennent notamment la création du « mandat d'arrêt européen »⁷⁶ et la Décision cadre relative à la lutte contre le terrorisme,⁷⁷ ainsi que des mesures pour contrer le financement du terrorisme et renforcer la sécurité dans les transports.

Après les attentats terroristes de Madrid en 2004, le Conseil européen a adopté la Déclaration sur la lutte contre le terrorisme et créé un poste de « coordinateur européen de la lutte contre le terrorisme » (CLT).⁷⁸

La Déclaration énumère sept objectifs stratégiques et appelle l'UE à élaborer un plan d'action pour lutter contre le terrorisme. L'objectif stratégique numéro six invite le plan d'action européen à « trouver la parade aux facteurs qui contribuent à alimenter le terrorisme et à grossir ses rangs », détaillant les mesures qui relèvent de cet objectif, et notamment : identifier les facteurs qui contribuent au recrutement de terroristes, enquêter sur les liens entre d'une part les convictions religieuses ou politiques extrémistes, ainsi que certains facteurs socio-économiques ou autres, et d'autre part le soutien au terrorisme, et enfin élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à promouvoir une meilleure compréhension interculturelle et interreligieuse entre l'Europe et le monde musulman.

L'implication de musulmans nés en Europe dans les attentats de Londres en 2005 a conduit à mettre davantage l'accent sur la prévention de la radicalisation et sur le recrutement des terroristes en Europe. En septembre 2005, la Commission a publié une communication portant sur les réponses à apporter aux différents facteurs qui contribuent à la radicalisation violente. Cette note souligne que « la menace principale vient actuellement d'un terrorisme nourri d'une interprétation abusive de l'islam ». La Communication souligne qu'une stratégie européenne sur la radicalisation violente devrait notamment mettre l'accent sur l'emploi, l'exclusion sociale et les questions d'intégration, l'égalité des chances et la non-discrimination, le dialogue interculturel, ainsi que sur les médias audiovisuels et internet, l'éducation et l'engagement des jeunes. La Communication développe ensuite son argumentation dans cette direction, affirmant que l'échec de l'intégration « peut constituer un terreau fertile pour le développement de la radicalisation violente ». De plus, « il est probable qu'une personne se sentant étrangère à la fois par rapport à son pays d'origine et dans son pays d'accueil aura davantage tendance à chercher une identité et un sentiment d'appartenance ailleurs, par exemple, en adhérant à une idéologie extrémiste forte ».

⁷⁶ Décision cadre du Conseil de 13 Juin 2002 relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre Etats membres (2002/584/JHA).

⁷⁷ Décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil du 13 Juin 2002 sur la lutte contre le terrorisme.

⁷⁸ Déclaration sur la lutte contre le terrorisme, Bruxelles, 24 mars 2004
<http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/DECL-25.3.pdf>

Le rapport de juin 2009 du coordinateur de la lutte contre le terrorisme relève qu'un plan d'action et de mise en œuvre contre la radicalisation et le recrutement terroriste a été ébauché. Le plan propose six champs d'action distincts : sous l'égide de l'Espagne, une cartographie de la situation actuelle de la formation des imams dans l'ensemble des États membres de l'UE sera effectuée, et les Pays-Bas conduiront une étude sur le rôle des autorités locales dans la prévention de la radicalisation. La Suède a pris quant à elle l'initiative d'un examen approfondi du rôle des policiers dans le repérage de la radicalisation et la lutte contre celle-ci ; cette étude mettra l'accent sur le rôle clé de la police de proximité.

3. COHESION, SENTIMENT D'APPARTENANCE, DISCRIMINATION ET INTERACTIONS

Les chapitres suivants du présent rapport se penchent sur l'intégration dans des champs spécifiques de l'action politique (emploi, éducation, santé, logement et maintien de l'ordre) ou dans des domaines d'activité particuliers (la participation civile et politique), mais l'accent est mis ici sur des expériences plus générales, ainsi que sur les mesures d'intégration. Le présent chapitre, s'appuyant sur des données de l'enquête Fondations, commence par examiner les niveaux de cohésion sociale dans les 11 villes. Il aborde ensuite les sentiments exprimés par les personnes interrogées au sujet de leur identité personnelle ou de leur appartenance au quartier, à la ville et au pays. Il s'agit, en l'occurrence, d'éléments cruciaux, dans la mesure où un individu peut fort bien être intégré au marché du travail sans pour autant s'identifier à la région, à la ville ou au pays dans lequel il ou elle vit.⁷⁹ Le chapitre se tourne ensuite vers les perceptions et les expériences de discrimination ou de traitement injuste. Les principes de base communs reconnaissent que le traitement inéquitable et les discriminations peuvent faire obstacle à la pleine participation. Le chapitre se clôt sur une analyse des interactions des répondants avec des personnes d'un autre groupe ethnique ou religieux que le leur. Les PBC relèvent l'importance de « l'interaction fréquente entre les immigrants et les ressortissants des États membres », qui constitue un « mécanisme fondamental pour l'intégration ». Il est également prouvé que les contacts et l'interaction entre des personnes de différents groupes ethniques et culturels peuvent aider à surmonter les préjugés et les stéréotypes qui forment la base de la discrimination.⁸⁰ Les réponses aux questionnaires sont analysées afin de voir sur quels points les opinions des musulmans et celles des non-musulmans coïncident et sur quels points elles diffèrent. Dans certains cas, des différences qui se font jour au sein de l'échantillon musulman sont examinées plus en détail : en particulier, les différences entre les répondants masculins et féminins, ou entre ceux qui sont nés dans le pays de l'UE où l'enquête est effectuée et ceux nés à l'étranger. Dans la formulation, une distinction est faite entre le « quartier », qui correspond aux quelques rues immédiatement voisines du lieu de résidence des personnes interrogées, et le « voisinage », c'est à dire la zone inscrite dans une distance de 15 à 20 minutes à pied de leur maison. Les données du questionnaire sont complétées par des opinions notées lors des réunions des groupes de discussion et des entretiens avec des intervenants clés, qui ont été menés dans l'ensemble des 11 villes.

⁷⁹ F. Heckmann, et W. Bosswick, *Integration and Integration Policies, an INTPOL feasibility study for the IMESCO Network of Excellence*, 2005, disponible à l'adresse <http://www.imiscoe.org> (consulté en novembre 2009).

⁸⁰ T. F. Pettigrew et L. R. Tropp, « A meta-analytic test of intergroup contact theory », *Journal of Personality and Social Psychology*, 90(5), 2006, p. 751–783.

3.1 Cohésion

Les recherches qui laissent entendre que la diversité ethnique sape la cohésion sociale demeurent fortement sujettes à controverse.⁸¹ Plusieurs questions du questionnaire Fondations s'attachent à explorer le degré de cohésion sociale dans le quartier ou le voisinage. Il s'agit notamment de questions visant à déterminer dans quelle mesure les personnes interrogées estiment que les autres habitants du quartier sont disposés à s'entraider et à se soutenir les uns les autres, et dans quelle mesure il leur semble que, dans leur voisinage, les personnes d'origines différentes s'entendent plutôt bien.⁸² D'autres indicateurs de cohésion sont également couverts par le questionnaire, comme la perception de liens étroits, de confiance réciproque et de valeurs partagées entre les gens du quartier. Le tableau qui ressort de l'enquête Fondations est mitigé. Il existe à la fois des signes positifs, qui suggèrent un degré de cohésion sociale élevé, et des signes qui laissent penser que davantage d'efforts seraient nécessaires pour développer et maintenir la cohésion.

C'est dans les réponses à la question de savoir si les habitants d'un quartier sont disposés à s'entraider et si les personnes d'origines différentes parviennent à bien s'entendre que les indicateurs de cohésion se révèlent les plus positifs. En effet, les trois quarts des sondés musulmans et non musulmans dans l'ensemble des 11 villes se disent « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'idée que les habitants du quartier sont disposés à s'entraider.⁸³

Une nette majorité des sondés musulmans (69 %) et des non-musulmans (67 %) sont aussi « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'idée que leur voisinage est un lieu où des gens d'origines différentes s'entendent bien.

⁸¹ Voir R.D. Putnam, « E Pluribus Unum: Diversity and community in the twenty-first century. The 2006 Johan Skytte prize lecture », *Scandinavian Political Studies* 30(2), 2007, 137–174; N. Letki, « Does diversity erode social cohesion? Social capital and race in British neighbourhoods », *Political Studies* 56(1), 2008, 99–126.

⁸² Les deux questions mesurent des attitudes et points de vue similaires; cependant, le premier se concentre sur le niveau du quartier (où il peut être plus réaliste de s'attendre à recevoir une aide et un soutien des voisins, et à en faire de même pour eux); la seconde explore la perception plus générale des relations entre des personnes d'horizons différents dans le secteur de voisinage étendu.

⁸³ Voir en annexe 2 pour des tableaux plus détaillés de la recherche Fondations.

Tableau 3. Est-ce que les personnes d'origines différentes s'entendent bien par ici ? (D2)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Tout à fait d'accord	13,3%	11,4%	12,3%
D'accord	55,7%	55,3%	55,5%
Pas d'accord	18,1%	19,0%	18,6%
Absolument pas d'accord	3,6%	4,0%	3,8%
Ne se prononcent pas	7,9%	8,6%	8,3%
Concerne trop peu de personnes dans ce voisinage	0,8%	0,9%	0,9%
Les gens dans ce secteur ont tous la même origine	0,5%	0,7%	0,6%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1109	1089

Source : données Fondations pour une société ouverte

Parmi les sondés musulmans comme parmi les non-musulmans, une plus forte proportion de ceux qui sont nés dans le pays en question, par rapport à ceux qui sont nés à l'étranger, s'accordaient sur le fait que leur secteur de voisinage représentait un lieu où des personnes d'origines différentes parvenaient à bien s'entendre.

Tableau 4. Est-ce que des personnes d'origines différentes s'entendent bien par ici ? (Répartition par religion et lieu de naissance) (D2)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Total
Tout à fait d'accord	13,2%	13,3%	11,7%	10,4%	12,3%
D'accord	62,4%	52,4%	56,1%	53,2%	55,5%
Pas d'accord	15,3%	19,5%	18,3%	20,9%	18,6%
Absolument pas d'accord	2,4%	4,2%	3,7%	5,1%	3,8%
Ne se prononcent pas	5,6%	9,1%	8,7%	8,4%	8,3%
Concerne trop peu de personnes dans ce voisinage	0,5%	0,9%	0,9%	1,0%	0,9%
Les gens dans ce secteur ont tous la même origine	0,5%	0,5%	0,6%	1,0%	0,6%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	372	737	792	2198

Source : données Fondations pour une société ouverte

Toutefois, lorsqu'il est question de savoir si la communauté locale est « très unie » et soudée, si on peut faire confiance aux gens du quartier ou si ceux-ci partagent des valeurs communes, les réponses sont généralement moins positives, et des différences apparaissent entre les points de vue des musulmans et ceux des non-musulmans. Un examen plus approfondi du nombre de sondés qui se disent « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation qu'ils vivent dans un quartier très uni révèle que ce point de vue est soutenu par une plus grande proportion de répondants musulmans (50 %) que de non-musulmans (41 %).⁸⁴

À Leicester, Berlin et Rotterdam, la majorité des musulmans comme des non-musulmans semblent de cet avis. Dans notre enquête, Marseille était la seule ville où les sondés non-musulmans étaient davantage susceptibles que les musulmans d'avoir le sentiment que leur quartier était très uni, et c'était à Amsterdam que l'on trouvait la plus forte proportion de musulmans (61 %) qui voyaient leur quartier comme très

⁸⁴ Voir tableau 5 pour les données détaillées.

soudé. Anvers, est la ville où les points de vue des musulmans et des non-musulmans différaient le plus. À Amsterdam, les musulmans d'origine marocaine étaient davantage disposés que ceux originaires de la Turquie à penser que la communauté était soudée.

Niveaux de confiance

De façon générale, les niveaux de confiance mutuelle semblent relativement élevés. Il y a toutefois là aussi des différences notables entre les réponses des musulmans et celles des non-musulmans. Plus de la moitié de l'ensemble des répondants estimaient pouvoir faire confiance à « beaucoup » (29 %) ou à « certains » (45 %) habitants de leur quartier.

Tableau 6. Confiance dans la population locale (C9)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
On peut faire confiance à beaucoup de gens dans votre quartier	21,4%	35,8%	28,5%
On peut faire confiance à certaines personnes	45,9%	44,0%	45,0%
On peut faire confiance à un très petit nombre de personnes	26,3%	17,4%	21,9%
On ne peut faire confiance à personne dans votre quartier	6,4%	2,7%	4,6%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1093	1072

Source : données Fondations pour une société ouverte

Une plus grande proportion de non-musulmans (36 %) que de musulmans (21 %) estimaient pouvoir faire confiance à « beaucoup » de monde dans le quartier. Les non-musulmans sont en effet 1,7 fois plus enclins à faire confiance à « beaucoup de gens » dans leur quartier (36 % des répondants non-musulmans contre 21 % des répondants musulmans), tandis que les musulmans sont plus enclins à penser qu'on peut faire confiance à « quelques » personnes, et plus susceptibles de penser que l'on ne peut faire confiance à personne (6 % des musulmans, contre seulement 3 % des non-musulmans). Ces résultats semblent en parfaite conformité avec ceux d'une enquête sur la citoyenneté effectuée par le ministère de l'intérieur du Royaume-Uni (*Home Office Citizenship Survey*), qui avait constaté que les musulmans (tout comme les hindous et les sikhs) étaient significativement moins disposés que le reste de la population à

affirmer pouvoir faire confiance aux gens de leur quartier.⁸⁵ Les réponses ne varient guère en fonction du sexe, ni du lieu de naissance pour ce qui est des musulmans. Toutefois, parmi les sondés non-musulmans, ceux qui sont nés dans le pays sont davantage susceptibles (39 %) que ceux nés à l'étranger (26 %) de faire volontiers confiance à « beaucoup » de gens du quartier.

Tableau 7. Confiance dans la population locale (répartition par religion et lieu de naissance) (C9)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Total
On peut faire confiance à beaucoup de gens dans votre quartier	18,7%	22,8%	39,5%	26,2%	28,5%
On peut faire confiance à certaines personnes	48,1%	44,9%	42,9%	46,9%	45,0%
On peut faire confiance à un très petit nombre de personnes	28,3%	25,2%	16,5%	20,1%	21,9%
On ne peut faire confiance à personne dans votre quartier	4,9%	7,1%	1,2%	6,8%	4,6%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	364	729	778	294

Source : données Fondations pour une société ouverte

L'âge est également un facteur important lorsqu'il s'agit de déterminer les niveaux de confiance, en particulier parmi les répondants non-musulmans. En général, les groupes plus âgés sont davantage enclins à faire confiance à « beaucoup de gens » dans leur quartier que les tranches d'âge plus jeunes. Les sondés musulmans âgés de plus de 60 ans sont 2,5 fois plus enclins que ceux âgés de moins de 20 ans à faire confiance à « beaucoup » de gens dans leur quartier. Pour ce qui est des non-musulmans, les plus âgés sont trois fois plus susceptibles de penser ainsi que les plus jeunes,⁸⁶ ce qui donne à

⁸⁵ S. Kitchen, J. Michaelson, et N. Wood, *2005 Citizenship Survey: Community Cohesion Topic Report*, Department of Communities and Local Government, Londres, 2006, Tableau 17.

⁸⁶ Voir tableau 8 pour les données détaillées.

penser qu'il serait peut-être nécessaire de faire plus d'efforts pour développer la confiance parmi les plus jeunes.

L'identité religieuse visible, en revanche, ne semble pas avoir d'effet significatif sur le fait que les musulmans et les non-musulmans font ou non confiance à leurs voisins. Dans le groupe de musulmans, les sondés qui s'affichent avec des symboles religieux visibles sont très légèrement plus susceptibles de se sentir en confiance avec « certaines » personnes dans le quartier, et très légèrement moins susceptibles de ne faire confiance qu'à « peu » de gens ou à « personne », en comparaison avec les musulmans qui ne portent aucun signe religieux.

Tableau 9. Confiance dans la population locale (C9) (Répartition suivant le port ou non de signes religieux par les personnes sondées)

		Oui	Non	Total
Musulmans	On peut faire confiance à beaucoup de gens dans votre quartier	21.4%	21.5%	21.4%
	On peut faire confiance à certaines personnes	48.5%	44.4%	45.9%
	On peut faire confiance à un très petit nombre de personnes	24.9%	27.0%	26.2%
	On ne peut faire confiance à personne dans votre quartier	5.2%	7.1%	6.4%
	Total	Pourcentage	100.0%	100.0%
	Décompte	402	689	1091
Non-musulmans	On peut faire confiance à beaucoup de gens dans votre quartier	37.0%	35.9%	36.0%
	On peut faire confiance à certaines personnes	41.3%	44.0%	43.9%
	On peut faire confiance à un très petit nombre de personnes	15.2%	17.5%	17.4%
	On ne peut faire confiance à personne dans votre quartier	6.5%	2.5%	2.7%
	Total	Pourcentage	100.0%	100.0%
	Décompte	46	1022	1068

Source : données Fondations pour une société ouverte

Si l'on examine les villes une par une, on constate que les niveaux de confiance sont élevés à Amsterdam, Rotterdam, Stockholm et Leicester. Dans ces villes, plus d'un quart des résidents musulmans et des non-musulmans estiment que « beaucoup » de gens de leur quartier sont dignes de confiance. Les niveaux de confiance, en revanche, sont particulièrement faibles à Marseille et à Londres, où près d'un tiers des répondants, musulmans et non-musulmans, déclarent ne pouvoir faire confiance qu'à un petit nombre de gens du quartier.

Lorsque l'on prend en compte l'emploi, certaines tendances ressortent clairement dans les groupes musulmans et non musulmans. Dans le groupe musulman, les sondés qui exprimaient les niveaux de confiance les plus élevés envers leurs voisins étaient les retraités, ce qui correspond d'ailleurs aux conclusions antérieures selon lesquelles les musulmans de la tranche d'âge supérieure avaient tendance à être ceux qui faisaient le plus confiance à leurs voisins. Les musulmans qui exprimaient les niveaux de confiance les plus bas avaient tendance à être plutôt employés dans une entreprise familiale, travailleurs indépendants, ou personnes au foyer s'occupant de leur famille.⁸⁷

Dans le groupe des non-musulmans, les répondants étaient plus nombreux à penser pouvoir faire confiance à « beaucoup » de gens de leur quartier qu'à « peu » de gens dans toutes les catégories d'emploi à l'exception des chômeurs, des personnes au foyer ou en arrêt maladie de longue durée, et des invalides.

Les points de vue des musulmans et des non-musulmans se révèlent assez similaires sur la question de savoir si les gens du quartier étaient prêts à collaborer pour en améliorer le cadre de vie. En l'occurrence, une majorité de répondants musulmans (51 %) et 46 % des répondants non-musulmans ne pensent pas que ce soit le cas. Seulement 37 % de musulmans et 39 % des non-musulmans sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation selon laquelle les gens du quartier travaillent ensemble à son amélioration.⁸⁸

Chez les musulmans comme chez les non-musulmans, le sentiment de confiance envers le voisinage augmente en fonction de la durée de résidence dans le secteur. Dans le groupe de musulmans, les personnes qui vivent dans le quartier depuis plus de 30 ans sont deux fois plus enclins à faire confiance à « beaucoup de gens » dans leur quartier que ceux qui y résidaient depuis moins d'un an. Dans le groupe non-musulmans, en revanche, cette corrélation linéaire est d'emblée faussée par la très forte proportion de répondants qui font confiance à « beaucoup de gens » dans le secteur, mais qui y résident depuis moins d'un an. De façon similaire, la proportion de sondés qui ne font confiance à « aucun » de leurs voisins ne chute pas en fonction de la durée de résidence dans le secteurs, comme c'est le cas avec les musulmans interrogés, ce qui suggère que la

⁸⁷ Voir tableau 10 pour les données détaillées.

⁸⁸ Voir tableau 11 pour les données détaillées.

durée de résidence a un impact plus direct sur le sentiment de confiance des sondés musulmans que sur celui des non-musulmans.⁸⁹

La composition ethnique et religieuse du quartier semble également influencer sur les niveaux de confiance. Les sondés musulmans qui voient la population locale comme étant constituée principalement de leurs proches, ou de personnes partageant la même origine ethnique et la même religion qu'eux, sont les plus enclins à faire confiance à « beaucoup de gens » dans le quartier. À l'inverse, les répondants musulmans qui considèrent que la population représente un mélange d'ethnies et de religions, ou qu'elle est d'abord constituée de personnes ayant une origine ethnique ou religieuse différente de la leur, sont les moins enclins à faire confiance à leurs voisins. Du côté des non-musulmans, ceux pour qui la population locale est composée essentiellement de personnes issues de différents groupes ethniques et religieux semblent le moins faire confiance à « beaucoup de gens » dans leur quartier. Ceux qui pensent que la population est composée principalement de personnes qui partagent la même origine ethnique et religieuse qu'eux, ou simplement la même appartenance ethnique, font le plus confiance à « beaucoup de gens » dans leur quartier. Ces données laissent penser que l'origine ethnique des voisins joue un rôle important dans le sentiment de confiance chez les musulmans comme chez les non-musulmans. Une analyse plus poussée montre que le sentiment de confiance augmente considérablement si les répondants estiment que les autres résidents du quartier partagent les mêmes valeurs qu'eux. C'est d'ailleurs sur cette variable que la corrélation avec le sentiment de confiance des sondés envers leurs voisins est la plus nette et la plus claire.⁹⁰

Des valeurs partagées

Les principes de base communs posent que l'intégration « implique le respect des valeurs fondamentales de l'Union européenne », et que « toute personne résidant dans l'UE doit s'adapter et adhérer étroitement aux valeurs fondamentales de l'Union européenne ». Le TUE précise que « l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme ». ⁹¹ Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile invite également les États membres à élaborer des politiques qui mettent en avant le respect des valeurs fondamentales de l'Union. ⁹²

Dans les questionnaires Fondations, c'est sur la question de savoir si les répondants estimaient que les gens dans leur quartier partageaient les mêmes valeurs que les résultats se sont révélés les moins positifs. En effet, la majorité des sondés, à la fois

⁸⁹ Voir tableau 12 pour les données détaillées.

⁹⁰ Voir tableau 13 pour les données détaillées.

⁹¹ TUE, article 2.

⁹² Conseil de l'Union européenne, Pacte européen sur l'immigration et l'asile, document 13440/08, 24 septembre 2008, disponible à l'adresse <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/08/st13/st13440.fr08.pdf> (consulté en mai 2011), p. 6.

musulmans (50 %) et non-musulmans (55 %), ne pensaient pas que les gens du quartier partageaient les mêmes valeurs.

Tableau 14. Dans ce quartier, les gens partagent-ils les mêmes valeurs ? (C10)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Tout à fait d'accord	4,0%	3,1%	3,6%
D'accord	34,8%	25,0%	29,9%
Pas d'accord	39,3%	41,8%	40,6%
Absolument pas d'accord	10,6%	13,4%	12,0%
Ne se prononcent pas	11,4%	16,6%	14,0%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1109	1088

Source : données Fondations pour une société ouverte

En examinant le détail des 11 villes, certaines différences surgissent. Leicester s'impose comme la ville où la plus forte proportion de sondés musulmans (53 %) et non-musulmans (34 %) des répondants estiment que les gens partagent les mêmes valeurs. À Marseille, les deux tiers de musulmans et des non-musulmans s'accordent sur le fait que les gens du quartier ne partagent pas les mêmes valeurs.

Paradoxalement, alors qu'un grand nombre des sondés ne pensent pas que les gens de leur quartier partagent les mêmes valeurs, les données des questionnaires indiquent que ce sont bien des valeurs similaires que les répondants identifient comme importantes au regard du pays où ils vivent. En outre, ces valeurs correspondent à celles qui sont identifiées comme les valeurs européennes fondamentales, telles que le respect des lois, la liberté d'expression et l'égalité des chances. On a en effet demandé aux personnes interrogées d'identifier les quatre valeurs qu'ils voyaient comme les valeurs nationales les plus importantes dans leur pays de résidence. Les musulmans et les non-musulmans s'accordent à désigner la liberté d'expression, le respect de la loi et l'égalité des chances comme des valeurs nationales essentielles, bien que pour les sondés musulmans le respect de la loi (64 %) soit cité plus souvent que la liberté d'expression (50 %), tandis que pour les non-musulmans, la liberté d'expression (62 %) passe avant le respect de la loi (54 %). Une proportion similaire de musulmans (41 %) et de non-musulmans (44 %) nomment aussi l'égalité des chances. En revanche, un écart significatif entre les deux groupes apparaît en ce qui concerne le respect de toutes les confessions et la tolérance envers les autres. Pour les musulmans, « le respect de toutes les religions » se classe en deuxième position comme une valeur clé de la nation, juste après le respect des lois : 52 % des répondants musulmans, mais seulement 29 % des répondants non-musulmans, l'identifient comme une valeur nationale essentielle. En fait, c'est sur cette

valeur que l'écart entre les deux groupes est le plus important. Parmi les répondants non-musulmans, 50 % désignent « la tolérance envers les autres » comme une valeur nationale importante, à comparer à 37 % des sondés musulmans.

Tableau 15. Valeurs nationales les plus importantes pour vivre dans le pays (D8)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Respect de la loi	64,3%	54,0%	1300
Tolérance envers les autres	37,4%	49,9%	956
Liberté de parole et d'expression	49,5%	61,5%	1217
Respect pour toutes les confessions	51,6%	29,1%	889
Justice et <i>fair play</i>	28,7%	36,9%	719
Parler la langue nationale	33,0%	31,4%	707
Respect pour les personnes de groupes ethniques différents	31,2%	28,5%	655
Égalité des chances	41,3%	44,1%	937
Fierté envers le pays/patriotisme	8,5%	12,4%	229
Droit de vote	19,2%	21,4%	445
Absence de discrimination	27,7%	27,4%	605
Total	1110	1085	2195

Source : données Fondations pour une société ouverte

Lorsque le pays de naissance est pris en compte, des différences notables apparaissent entre le point de vue des musulmans nés dans le pays et celui de ceux qui sont nés à l'étranger. En particulier, 48 % des musulmans nés dans le pays désignent l'égalité des chances comme une valeur clé, contre 38 % des personnes nées à l'étranger.⁹³

Une analyse plus approfondie qui tient compte de la religion, du pays de naissance et du sexe, montre que les hommes musulmans nés dans le pays sont plus susceptibles que les femmes ou les sondés nés à l'étranger et les non-musulmans de citer l'absence de discrimination comme une valeur clé.⁹⁴

Un autre écart qui se dégage une fois la religion, le sexe et le pays de naissance pris en compte est la forte proportion de femmes musulmanes nées à l'étranger (41 %) qui désignent l'apprentissage de la langue nationale comme une valeur essentielle, en

⁹³ Voir tableau 16 pour les données détaillées.

⁹⁴ Voir tableau 17 pour les données détaillées.

comparaison avec les hommes musulmans, qu'ils soient nés à l'étranger ou dans le pays, et les non-musulmans.

Ces résultats présentent un tableau complexe ; ils donnent à penser, tout d'abord, que le sentiment de partager les mêmes valeurs n'est pas nécessaire pour amener des personnes d'horizons différents à bien s'entendre et à aider leurs voisins. Cependant, il semble y avoir une plus nette corrélation entre, d'une part, les degrés de confiance ou le sentiment que les habitants du quartier collaborent à son amélioration, et d'autre part le fait de penser que les gens du quartier partagent les mêmes valeurs. Bien que la liberté d'expression, le respect de la loi et l'égalité des chances soient considérés comme des valeurs nationales essentielles aussi bien par les musulmans que par les non-musulmans, une plus grande divergence existe en ce qui concerne le respect des religions.

3.2 Sentiment d'appartenance

Sentiment d'appartenance à leur quartier

L'enquête Fondations a également questionné les sondés sur leur sentiment d'appartenance à leur quartier, à leur ville et à leur pays de résidence. Les résultats révèlent que le sentiment d'appartenance à la sphère locale est fort et ne connaît pas de forte variation en fonction de la religion.⁹⁵

Tableau 18. À quel point vous sentez-vous appartenir à votre quartier étendu ? (D4)

		Musulman	Non-musulman	Total
	Très fortement	28,1%	27,8%	27,9%
	Assez fortement	42,5%	44,0%	43,3%
	Pas très fortement	19,7%	20,4%	20,1%
	Faiblement	7,3%	6,0%	6,6%
	Ne se prononcent pas	2,3%	1,8%	2,1%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1110	1088	2198

Source : données Fondations pour une société ouverte

⁹⁵ 28 % de musulmans et non-musulmans éprouaient un «très fort» sentiment d'appartenance locale, 43 % un sentiment d'appartenance «assez fort», 20 % «pas très fort», et 6 % «faible».

Quelques variations apparaissent dans les réponses en fonction du sexe et du lieu de naissance : les hommes se montraient plus susceptibles que les femmes d'exprimer un « très fort » sentiment d'appartenance locale.⁹⁶

Ceux qui sont nés dans le pays étaient également plus susceptibles que ceux nés à l'étranger d'exprimer un sentiment d'appartenance locale « très » ou « assez » fort.⁹⁷

De façon générale, le sentiment d'appartenance à la ville était très fort, ce qui ne fait que confirmer le bien-fondé de l'accent récemment mis, au niveau européen, sur les stratégies d'intégration des villes. À Anvers, plus de 90 % personnes interrogées ont exprimé un sentiment d'appartenance locale « très fort » ou « assez fort », ce qui est également vrai pour plus des deux tiers des répondants dans l'ensemble des villes, à l'exception de Paris, Marseille et Stockholm. Ces résultats reflètent le fort sentiment d'identité qui a pu se développer dans de nombreuses villes au niveau infra municipal (quartiers, districts...), comme en témoigne, par exemple, le *Kreizdenken* (« culture de quartier ») à Berlin.

Sentiment d'appartenance à la ville

On peut faire plusieurs observations au sujet du sentiment d'appartenance à la ville. En premier lieu, plus de trois quarts des musulmans et des non-musulmans ont en commun un sentiment d'appartenance « très fort » ou « assez fort » envers leur ville.

Tableau 21. À quel point vous sentez-vous appartenir à votre ville ? (D5)

		Musulman	Non-musulman	Total
	Très fortement	29.9%	36.6%	33.2%
	Assez fortement	42.3%	39.7%	41.0%
	Pas très fortement	19.0%	18.7%	18.8%
	Faiblement	6.7%	4.0%	5.3%
	Ne se prononcent pas	2.1%	1.1%	1.6%
Total	Pourcentage	100.0%	100.0%	100.0%
	Décompte	1110	1087	2197

Source : données Fondations pour une société ouverte

Pour les musulmans, le sentiment d'appartenance à la ville suit les mêmes tendances que l'attachement au voisinage étendu. Les répondants non-musulmans, pour leur part, s'identifient de façon plus intense à leur ville qu'à leur quartier étendu. Une ventilation

⁹⁶ Voir tableau 19 pour les données détaillées.

⁹⁷ Voir tableau 20 pour les données détaillées.

des résultats par ville révèle que dans sept des 11 villes, les répondants musulmans ont exprimé un plus fort sentiment d'appartenance au quartier qu'à la ville. À Amsterdam, à la fois pour les musulmans et pour les non-musulmans, un sentiment très fort d'appartenance au quartier est complété par un sentiment d'appartenance à la ville encore plus puissant et profond ; il faut peut-être voir là l'effet d'une campagne municipale qui a mis l'accent sur une identité commune, inclusive, de la ville. À Stockholm, Paris et Marseille, le sentiment d'appartenance à la ville était également plus élevé que le sentiment d'appartenance locale. Toutefois, pour ce qui est des deux villes françaises, le sentiment d'appartenance locale était à un niveau particulièrement bas, de sorte qu'en comparaison avec d'autres villes, le sentiment d'appartenance à la ville y reste plutôt faible, tant chez les musulmans que chez les non-musulmans.⁹⁸ De plus, pour les musulmans comme pour les non-musulmans, une plus forte proportion de ceux qui sont nés dans le pays expriment un « très fort » sentiment d'appartenance à la ville, en comparaison avec ceux qui sont nés à l'étranger.

**Tableau 22. À quel point vous sentez-vous appartenir à votre ville ?
(Répartition par religion et lieu de naissance) (D5)**

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Non- Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- Musulmans nés à l'étranger	Total
Très fortement	35,1%	27,3%	39,4%	29,3%	33,2%
Assez fortement	45,0%	41,0%	38,7%	42,1%	41,0%
Pas très fortement	13,7%	21,7%	17,6%	21,5%	18,8%
Faiblement	3,5%	8,3%	3,0%	6,4%	5,3%
Ne se prononcent pas	2,7%	1,8%	1,3%	0,7%	1,6%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	373	737	790	297

Source : données Fondations pour une société ouverte

Sentiment d'appartenance nationale

Lorsque l'on en vient à la question d'un sentiment d'appartenance nationale, un tableau plus complexe se fait jour. Une majorité à la fois de musulmans (61,3 %) et de

⁹⁸ A Marseille, 55 % des musulmans et 68 % des non-musulmans disaient ressentir un «très» ou «assez fort» sentiment d'appartenance à la ville, à Paris cette réponse était donnée par 54 % des musulmans et 62 % des non-musulmanes interrogés.

non-musulmans (73 %) partagent un sentiment d'appartenance nationale « très » ou « assez » fort.

Tableau 23. À quel point vous sentez-vous appartenir à votre pays de résidence ? (D6)

	Musulman	Non-musulman	Total
Très fortement	24.4%	35.9%	30.1%
Assez fortement	36.9%	35.6%	36.3%
Pas très fortement	25.1%	20.4%	22.8%
Faiblement	10.1%	6.4%	8.3%
Ne se prononcent pas	3.4%	1.7%	2.5%
Total	Pourcentage	100.0%	100.0%
	Décompte	1110	1088
		2198	

Source : données Fondations pour une société ouverte

Les répondants non-musulmans (à 36 %) sont toutefois davantage enclins que les répondants musulmans (24 %) à déclarer un « très fort » sentiment d'appartenance nationale. 36 % des musulmans interrogés affirment que leur sentiment d'appartenance au pays n'est « pas très » fort, sinon faible, contre 27 % des répondants non-musulmans. Le pays de naissance et le sexe influent également sur les réponses en ce qui concerne le sentiment d'appartenance nationale. Lorsque l'on observe ensemble les deux groupes (musulmans et les non-musulmans), on découvre que dans chaque groupe, les femmes nées dans le pays expriment davantage un sentiment d'appartenance nationale que les hommes ou les répondants nés à l'étranger.⁹⁹

À partir des données rassemblées dans les 11 villes, il apparaît clairement que, pour les musulmans, le sentiment d'appartenance au quartier et à la ville est plus fort que l'appartenance nationale. Pour les non-musulmans, en revanche, le sentiment d'appartenance nationale est soit en tête, soit à peu près sur le même plan que le sentiment d'appartenance à la ville ou au secteur local. Il y a trois exceptions à cette règle : Berlin, Hambourg et Stockholm. Dans le cas de Hambourg, on constate même un plus fort sentiment d'appartenance au pays parmi les répondants musulmans (52 %) que parmi les répondants non-musulmans (36 %).

⁹⁹ 69 % des musulmanes et 75 % des non-musulmanes nées dans le pays éprouvaient un «très» ou «assez» fort sentiment d'appartenance nationale, contre 73 % des hommes non-musulmans et 63 % des hommes musulmans nés dans le pays. Voir tableau 24 pour les données détaillées.

Identification nationale et culturelle

L'enquête Fondations s'est également penchée sur la question de l'identification culturelle : dans quelle mesure les répondants sondés se perçoivent-ils comme des ressortissants nationaux (c'est-à-dire, des Britanniques, des Français, des Allemand, etc.), et dans quelle mesure estiment-ils que les autres les voient ainsi. L'enquête a permis ainsi de découvrir que 49 % des sondés musulmans exprimaient une identification culturelle avec l'état (c'est-à-dire qu'ils se voyaient eux-mêmes comme britanniques, français, etc.).

Tableau 25. Vous percevez-vous comme [britannique, français, etc.] ? (D9)

		Musulmans	Non-musulmans	Total
Oui		49,0%	77,1%	63,0%
Non		51,0%	22,9%	37,0%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1105	1087	2192

Source: données Fondations pour une société ouverte

Or, à peine 24 % estimaient être perçus par les autres comme des ressortissants nationaux.

Tableau 26. Est-ce que la plupart des gens dans ce pays vous perçoivent comme [britannique, français, etc.] ? (D10)

		Musulmans	Non-musulmans	Total
Oui		24,5%	74,8%	49,5%
Non		75,5%	25,2%	50,5%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1101	1084	2185

Source : données Fondations pour une société ouverte

La fracture vers laquelle pointent ces résultats devrait être une source de préoccupation particulière pour les décideurs politiques, car elle suggère qu'il existe dans toutes ces villes un groupe important de musulmans qui se considèrent comme des nationaux, mais qui pensent qu'une large partie du reste de la population ne les perçoit pas ainsi.

Il y a sur ce point des variations substantielles d'une ville à l'autre.¹⁰⁰ Parmi les villes où la majorité des musulmans interrogés se considéraient comme des ressortissants nationaux, on peut compter Leicester (82 %), Londres (72 %), Amsterdam (59 %), Marseille (58 %) et Anvers (55 %). Les villes où seule une minorité de musulmans se considéraient comme des « nationaux » étaient Hambourg (22 %), Berlin (25 %), Copenhague (40 %), Paris (41 %), Stockholm (41 %) et Rotterdam (43 %).

C'est dans les deux villes anglaises, Londres et Leicester, que l'on trouvait la plus large proportion de répondants musulmans qui se considéraient comme des « nationaux » (82 % à Leicester et 72 % à Londres), ainsi que la plus forte proportion de répondants musulmans (40 %) qui s'estimaient probablement perçus comme tels par les autres résidents du pays. Cependant, il s'agit également des villes où l'écart était le plus important entre la façon dont les répondants se percevaient eux-mêmes et celle dont ils se sentaient perçus par les autres.

Des remarques émises dans les groupes de discussion montrent également à quel point le désir d'être considéré comme partie intégrante du pays, combiné avec l'angoisse de n'être peut-être jamais accepté, peut se révéler source d'immense frustration :

Non, non, ils ne nous voient pas comme des Britanniques. Non seulement ça, mais même les enfants de nos enfants et peu importe combien de générations vont passer, j'ai peur qu'ils ne nous voient jamais comme britanniques [...] parfois je pense qu'ils ne font que simplement nous tolérer plutôt que de nous accepter, et ça fait une grande différence. (Participant aux groupes de discussion Fondations, Leicester)

Peu de musulmans interrogés dans les deux villes allemandes, Hambourg et Berlin, se considéraient comme allemands (25 % à Berlin et 22 % à Hambourg), et estimaient encore moins être vus comme allemands par les autres (11 % à Berlin et 11 % à Hambourg). En même temps, c'est dans ces deux villes que l'écart entre la conscience que les répondants avaient de leur propre identification culturelle et leur perception de la façon dont les autres les voyaient était l'un des plus serrés de notre étude.¹⁰¹

Comme on peut s'y attendre, il existe une corrélation entre le pays de naissance et le sentiment d'identification nationale : un peu plus de deux tiers des musulmans nés en Europe expriment un sentiment d'identité nationale, contre moins de 40 % des personnes nées à l'étranger.¹⁰²

Dans la plupart des villes, une majorité des musulmans nés dans le pays expriment un certain degré d'identification culturelle nationale. Ceci ne se vérifie pas, toutefois, pour

¹⁰⁰ Voir tableau 27 pour les données détaillées.

¹⁰¹ Anvers 35 %; Amsterdam 28 %; Paris et Marseille 25 %; Rotterdam et Stockholm 18 %; Copenhague 15 %.

¹⁰² Voir tableau 28 pour les données détaillées.

Hambourg et Berlin.¹⁰³ À Berlin, seulement 35 % des musulmans nés en Allemagne s'identifient eux-mêmes comme allemands. À Hambourg, ce chiffre monte tout juste à 46 %. En revanche, à Leicester, 94 % des musulmans nés au Royaume-Uni se considèrent eux-mêmes comme britanniques, et bien qu'une majorité des musulmans interrogés ne pensent pas que d'autres les considèrent comme britanniques, les musulmans nés dans le pays de l'UE en question sont 2,2 fois plus enclins à répondre par l'affirmative à cette question, par rapport à ceux qui sont nés ailleurs.

Il y a une corrélation évidente parmi les sondés musulmans entre la réussite scolaire et l'identification culturelle : plus son niveau scolaire est élevé, plus la personne interrogée se considère elle-même comme un ressortissant national.

Tableau 31. Vous percevez-vous comme [britannique, français, etc.] ? Réponses des musulmans réparties en fonction du niveau d'études (I11)

	Oui	Non	Total
Pas d'éducation formelle	30,8%	69,2%	100,0%
Primaire	42,0%	58,0%	100,0%
Secondaire	51,9%	48,1%	100,0%
Université	54,1%	45,9%	100,0%

Source : données Fondations pour une société ouverte

Les données suggèrent qu'un niveau d'études élevé est en corrélation avec un plus grand sentiment d'identification culturelle envers l'État. Par exemple, alors que moins d'un tiers (30,8 %) de ceux qui n'ont reçu aucune éducation formelle se considèrent comme des ressortissants « nationaux », plus de la moitié (54,1 %) de ceux qui ont obtenu un diplôme universitaire se voient comme des ressortissants « nationaux ». La même tendance s'observe en examinant les chiffres des sondés qui s'estiment perçus par les autres comme britanniques, français ou allemands.

¹⁰³ Voir tableaux 29 et 30 pour les données détaillées.

Tableau 32. Est-ce que la plupart des gens dans ce pays vous perçoivent comme [britannique, français, etc.] ? Réponses des musulmans réparties en fonction du niveau d'études (D10)

		Oui	Non	Total
Pas d'éducation formelle		15,4%	84,6%	100,0%
Primaire		19,4%	80,6%	100,0%
Secondaire		25,0%	75,0%	100,0%
Université		29,9%	70,1%	100,0%
Total	Pourcentage	24,5%	75,5%	100,0%
	Décompte	269	830	1099

Source : données Fondations pour une société ouverte

Ces données indiquent également que l'emploi, en particulier l'emploi à temps plein, est un facteur clé pour déterminer si oui ou non une personne s'identifie culturellement comme un ressortissant « national », et elle estime que les autres la perçoivent de la même manière.¹⁰⁴

Parmi les musulmans employés à temps plein, 55,3 % s'identifient culturellement comme « nationaux », de même que 55,1 % des musulmans qui étudient à plein temps. En revanche, ce n'est le cas que pour 34,8 % de musulmans qui sont à la retraite et 41,5 pour cent de musulmans qui restent à la maison pour s'occuper de leur famille. Les musulmans travaillant à temps plein, étudiants ou en formation sont les trois seuls groupes où la majorité des individus se considèrent comme des ressortissants « nationaux ». Ceux qui sont employés à temps partiel, ceux qui sont au chômage ou demandeurs d'emploi sont divisés en deux moitiés à peu près égales sur la question de savoir s'ils se perçoivent eux-mêmes comme « nationaux » ou non. Mis à part ceux qui travaillent sans rémunération dans une entreprise familiale (trop peu nombreux pour être statistiquement significatifs), les groupes marqués par les plus faibles proportions de répondants qui se considèrent comme des ressortissants sont les travailleurs indépendants, les retraités ou les personnes au foyer. Pareillement, les salariés, à plein temps et à temps partiel, tout comme les étudiants, sont davantage disposés à penser que les autres les perçoivent comme des ressortissants du pays. En revanche, ceux qui sont en arrêt de maladie à long terme, les invalides, les personnes au foyer ou les non-salariés sont à moitié moins susceptibles de penser ainsi que les trois premiers groupes.

Dans le contexte d'une hostilité accrue envers les manifestations visibles de l'identité religieuse, l'une des conclusions importantes de l'enquête est que ni l'identité religieuse

¹⁰⁴ Voir tableau 33 pour les données détaillées.

visible, ni la pratique religieuse active n'ont le moindre impact statistiquement significatif sur l'identification culturelle des sondés.¹⁰⁵

Tableau 37. Vous percevez-vous comme [britannique, français, etc.] ? Réponses des musulmans réparties en fonction du port ou non de signes religieux visibles (D9)

		Oui	Non	Total
Oui		48,2%	51,8%	100,0%
Non		49,6%	50,4%	100,0%
Total	Pourcentage	49,0%	51,0%	100,0%
	Décompte	541	562	1103

Source : données Fondations pour une société ouverte

L'enquête Fondations indique que les niveaux de l'identification culturelle nationale, d'une part, et de sentiment d'appartenance au pays, d'autre part, ne sont pas confondus et peuvent différer l'un de l'autre. Ainsi, dans la plupart des villes, une plus grande proportion de sondés musulmans ont évoqué un sentiment d'appartenance au pays qu'une identification culturelle en tant que ressortissant « national ». Par exemple, à Amsterdam, 79 % des musulmans interrogés ressentent une appartenance aux Pays-Bas « très » ou « assez », mais seulement 59 % s'identifient comme néerlandais. Les données qualitatives issues des groupes de discussion vont dans le même sens, à savoir qu'il est tout à fait possible pour une personne d'éprouver un sentiment d'appartenance au pays, sans pour autant s'identifier, culturellement, comme membre d'un corps national. « Être allemand, c'est une question d'appartenance ethnique, c'est pourquoi je ne peux pas être Allemand, mais je peux être citoyen allemand ». Font exception à cette règle les villes françaises et britanniques, notamment Paris et Leicester, où le degré d'identification culturelle en tant que Français ou Britanniques se révèle plus élevé que le sentiment d'appartenance à la France ou au Royaume-Uni. À Paris, la majorité des musulmans interrogés (58 %) se considèrent comme français, mais seulement une minorité (40 %) éprouvent le sentiment d'appartenir à la France. À Leicester, 73 % des sondé musulmans expriment un sentiment d'appartenance au Royaume-Uni, mais une proportion encore plus élevée, 83 %, se considèrent comme britanniques.

¹⁰⁵ Ceci est cohérent avec l'analyse de l'enquête sur la citoyenneté du Home Office britannique, qui constate que « la pratique religieuse » ne fait aucune différence pour l'identification avec la Grande-Bretagne parmi les migrants originaires d'Asie du Sud ou des Caraïbes, Rahsaan Maxwell, « Caribbean and South Asian identification with British society: the importance of perceived discrimination », *Ethnic and Racial Studies*, 2009 (ci-après, Maxwell, « Caribbean and South Asian identification with British society »). Voir aussi tableaux 34, 35 et 36 pour les données détaillées.

Barrières et obstacles au sentiment d'appartenance nationale et à l'identification culturelle

Les résultats de nos recherches suggèrent que l'accent mis, dans les PBC et dans le Pacte européen sur l'immigration et l'asile, sur l'acquisition des compétences nécessaires pour parler la langue nationale, reflète de fait une préoccupation partagée par les musulmans comme par les non-musulmans. En effet, les musulmans (21 %) et les non-musulmans (34 %) tendent à s'aligner sur l'opinion que ne pas parler la langue nationale représente l'obstacle le plus important pour être pleinement considérés comme des ressortissants nationaux.

Tableau 38. Quel est le principal obstacle pour devenir [français, britannique, etc.] (D13)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Ne pas parler la/les langue(s) nationale(s)	21,0%	34,3%	27,6%
Être né à l'étranger	10,1%	6,2%	8,1%
Appartenir à une minorité	20,8%	13,0%	16,9%
L'accent, la façon de s'exprimer	3,1%	3,6%	3,4%
Ne pas être chrétien	5,9%	0,5%	3,2%
Il n'y a aucun obstacle	5,4%	7,1%	6,3%
Aucun des obstacles	3,3%	7,0%	5,1%
Ne se prononcent pas	3,7%	4,3%	4,0%
Autre	26,8%	24,1%	25,4%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1102	1072

Source : données Fondations pour une société ouverte

Pour les non-musulmans, le pays de naissance a une nette influence, en ce sens que ceux qui sont nés dans le pays (40 %) sont deux fois plus nombreux que ceux nés à l'étranger du pays (20 %) à voir dans le fait de ne pas bien maîtriser la langue nationale un majeur obstacle à l'appartenance.¹⁰⁶

¹⁰⁶ Voir tableau 39 pour les données détaillées.

Musulmans et non-musulmans défendent des positions similaires sur l'importance de parler la langue nationale, et sur le fait qu'il s'agit d'une valeur nationale essentielle. En effet, lorsqu'on leur demande quelles sont à leurs yeux les valeurs nationales les plus fondamentales, 366 des sondés musulmans et 341 des sondés non-musulmans choisissent « parler la langue nationale » comme l'une de leurs quatre options, soit respectivement 33 % et 31,4 % du total de chaque groupe.¹⁰⁷

Une analyse plus poussée des réponses révèle que les femmes musulmanes et les non-musulmanes nées à l'extérieur du pays de l'UE sont les plus enclines à retenir la langue parmi les valeurs fondamentales, alors que les musulmans et les non-musulmans âgés de 20 à 29 ans représentent la tranche d'âge la plus susceptible de considérer la maîtrise de la langue nationale comme une valeur importante.

Tableau 40. Importance de la langue nationale en tant que valeur culturelle (répartition des réponses par religion, sexe et lieu de naissance) (D8)

	Parler la langue nationale est l'une des valeurs nationales essentielles
Musulmans, sexe masc., nés dans le pays de l'UE	29,60%
Musulmanes nées dans le pays de l'UE	30,90%
Musulmans, sexe masc., nés hors pays de l'UE	28,30%
Musulmanes nées hors pays de l'UE	41,10%
Non-musulmans, sexe masc., nés dans le pays de l'UE	28,30%
Non-musulmanes nées dans le pays de l'UE	31,90%
Non-musulmans, sexe masc., nés hors pays de l'UE	33,30%
Non-musulmanes nées hors pays de l'UE	36,10%
Total count	707

Source: données Fondations pour une société ouverte

La répartition des niveaux d'études parmi les réponses concernant la langue reflète exactement celle de l'ensemble de l'échantillon. En termes de statut économique, les musulmans qui sont employés à temps partiel, retraités, chômeurs ou au foyer sont légèrement plus enclins que la moyenne à voir dans la langue une valeur nationale centrale.¹⁰⁸

¹⁰⁷ Voir tableau 15.

¹⁰⁸ Voir tableau 41 pour les données détaillées.

Nettement moins de non-musulmans (13 %) que de musulmans (21 %) perçoivent l'appartenance ethnique comme un obstacle à l'appartenance nationale.¹⁰⁹

Toutefois, parmi les non-musulmans, les opinions sur ce point varient fortement en fonction du pays de naissance : ceux qui sont nés hors du pays (18 %) estiment plus volontiers que ceux nés dans le pays (11 %) que l'origine ethnique ou la race sont un facteur d'exclusion qui écarte certaines personnes de la communauté nationale.

En fait, les opinions des sondés non-musulmans nés à l'étranger sont plus proches de celles des musulmans. Parmi les musulmans, la perception de l'ethnicité comme un obstacle à l'identification culturelle nationale varie selon le sexe et le pays de naissance. Les hommes et ceux qui sont nés en Europe sont plus susceptibles de voir l'appartenance ethnique comme un obstacle à l'inclusion, et presque un tiers (32 %) des hommes musulmans nés en Europe pensent que « l'origine ethnique / le fait de ne pas être blanc » est le principal obstacle qui empêche d'être pleinement perçu comme partie intégrante du corps national.¹¹⁰

Une personne interrogée à Hambourg le formule dans les termes suivants : « Peu importe d'où je viens réellement, du moment que je suis noir, je suis un Africain ». Ainsi, pour les musulmans comme pour les non-musulmans, le fait d'être né à l'étranger et de ne pas parler la langue nationale, même si cela constitue un facteur important d'exclusion ou d'inclusion, est placé à peu près au même niveau que le fait d'appartenir à une minorité ethnique ou de ne pas être blanc. En revanche, très peu de non-musulmans (1 %) et de musulmans (6 %) pensent que ne pas être chrétien représente un obstacle à l'appartenance nationale.

Sur ce point, les conclusions de l'enquête Fondations s'alignent parfaitement avec l'analyse de l'enquête sociale européenne, qui laisse penser que, parallèlement à l'éducation et l'emploi, la langue et les valeurs culturelles représentent d'importantes frontières symboliques qui délimitent l'appartenance nationale en Europe :

Tandis que les secondes générations d'immigrants non blancs et non chrétiens parviennent à l'âge adulte, les distinctions raciales et religieuses ont toutes les chances de devenir non seulement moins évidentes, mais aussi politiquement intenable. Alors que le discours public glisse inévitablement des accommodements nécessaires pour l'accueil des populations immigrées à l'intégration de ces dernières, il y a un risque que les autochtones s'inquiètent de plus en plus de la longévité de leur identité linguistique et culturelle. Or, les autochtones peuvent se rendre compte qu'ils disposent, avec la langue et la

¹⁰⁹ Voir tableau 38.

¹¹⁰ Voir tableau 42 pour les données détaillées.

culture, d'un moyen de s'assurer de la prolongation à des privilèges et du statut collectif qui étaient naguère « protégés » par la race ou la religion.¹¹¹

Bien évidemment, de telles frontières peuvent servir de masque ou de cache-sexe à des discriminations raciales et religieuses.¹¹²

3.3 Discrimination

L'enquête européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS) de l'Agence européenne des droits fondamentaux¹¹³ fournit l'ensemble de données le plus exhaustif et le plus lucide sur les discriminations subies par les musulmans. Une analyse préliminaire des données provenant de 14 pays¹¹⁴ montre que « c'est la discrimination dans l'emploi et les services privés qui prédomine au quotidien ».¹¹⁵

Il est d'autant plus important de bien saisir la nature exacte des discriminations auxquelles se heurtent les musulmans que les directives de l'UE n'exigent des États membres une protection garantie contre les discriminations fondées sur la religion qu'en matière d'emploi, alors que la discrimination ethnique et raciale est plus largement prohibée, y compris dans les domaines du logement, de l'éducation et de la fourniture de biens et de services, ce qui reflète sans doute le fait qu'à travers l'Europe, c'est la discrimination ethnique qui est perçue comme la forme de discrimination la plus répandue. Dans l'enquête Eurobaromètre, 62 % des sondés s'accordent à répondre que la discrimination ethnique est répandue.¹¹⁶ Ce sont des conclusions similaires qui se dégagent de l'enquête Fondations, dans laquelle 75 % des sondés ont répondu qu'il y a soit « beaucoup » (30 %) soit « pas mal » (45 %) de préjugés raciaux dans le pays ;

¹¹¹ Christopher Bail, « The Configuration of Symbolic Boundaries Against Immigrants in Europe », *American Sociological Review* 73, 2008, p. 37–59, p. 55 (ci-après, Bail, « The Configuration of Symbolic Boundaries »).

¹¹² Bail, « The Configuration of Symbolic Boundaries », p. 56.

¹¹³ Agence européenne des droits fondamentaux, Données en bref: les musulmans, Vienne, FRA, 2009, disponible à l'adresse http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/EU-MIDIS_MUSLIMS_FR.pdf (consulté en avril 2011, ci-après, FRA, Données en bref: les musulmans). 23 500 personnes issues de minorités migrantes et ethniques ont été interrogées dans tous les États membres de l'UE en 2008. 5 000 personnes appartenant aux populations majoritaires vivant dans les mêmes zones que les minorités ont également été interrogées dans 10 États membres, pour permettre de comparer les résultats sur certaines questions clés.

¹¹⁴ L'analyse porte sur les données de tous les états couverts par la recherche Fondations à l'exception du Royaume-Uni. Elle inclut en outre l'Autriche, la Bulgarie, la Finlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, la Slovaquie et l'Espagne.

¹¹⁵ FRA, Données en bref: les musulmans, p. 7.

¹¹⁶ Commission européenne. Eurobaromètre spécial 296, La discrimination dans l'Union européenne: perceptions, attitudes et expériences. Bruxelles, Commission européenne, 2008 (ci-après, Eurobaromètre, Discrimination dans l'UE).

17 % estiment qu'il n'y en a qu'« un peu », et 2 % qu'il n'existe pas de préjugés raciaux.

Dans l'enquête Eurobaromètre, 48 % des sondés estiment que les préjugés raciaux sont désormais plus répandus que cinq ans auparavant. Dans l'enquête Fondations, les opinions des musulmans et des non-musulmans divergent au sujet de l'évolution du niveau de préjugés raciaux par rapport à cinq ans plus tôt.¹¹⁷ Les musulmans sont en effet davantage disposés (55 %) que les non-musulmans (43 %) à penser que le niveau de préjugés raciaux a augmenté, tandis que les non-musulmans (34 %) sont plus nombreux que les musulmans à penser qu'il est resté à peu près au même niveau. Dans les deux groupes, il y a une proportion similaire pour estimer que le niveau de préjugés raciaux a décru au cours des cinq années écoulées.

Dans l'enquête Fondations, on a également demandé aux sondés quel groupe était selon eux le plus exposé aux préjugés raciaux.¹¹⁸ Bien qu'ils aient été interrogés sous la forme d'une question ouverte, 60 % des sondés musulmans et 45 % des non-musulmans ont identifié les « musulmans » comme l'un des groupes qui court de plus de risques de devoir faire face à des préjugés raciaux. Près de la moitié (45 %) des sondés, musulmans et non-musulmans estiment que ce sont les « noirs » qui sont la cible principale des préjugés.

Dans l'enquête Eurobaromètre, 42 % des sondés déclarent que la discrimination fondée sur la religion est chose courante.¹¹⁹ Cependant, on a enregistré sur ce point de nettes variations d'un pays à l'autre. La discrimination fondée sur la religion ou les croyances est perçue comme la forme de discrimination la plus répandue de toutes au Danemark (62 %), suivi par la France (57 %) et le Royaume-Uni (56 %).¹²⁰ Dans l'ensemble, 38 % des sondés estiment les discriminations religieuses plus répandues que cinq ans auparavant.¹²¹ Dans plusieurs pays toutefois, se dégage une majorité de sondés considérant la discrimination religieuse comme plus répandue que cinq ans plus tôt : aux Pays-Bas, au Danemark (66 %), au Royaume-Uni (53 %), en France (51 %) et en Belgique (51 %).¹²²

¹¹⁷ Voir tableau 43 pour les données détaillées.

¹¹⁸ Voir tableau 44 pour les données détaillées.

¹¹⁹ Eurobaromètre, Discrimination dans l'UE, p. 7.

¹²⁰ Eurobaromètre, Discrimination dans l'UE, p. 66.

¹²¹ Eurobaromètre, Discrimination dans l'UE, p. 7.

¹²² Eurobaromètre, Discrimination dans l'UE, p. 68.

Tableau 45. Dans quelle mesure la discrimination fondée sur la croyance religieuse est-elle répandue ?

	Très répandue	Plutôt répandue	Assez rare	Très rare	Inexistante	Ne se prononcent pas	Décompte
Belgique	14%	39%	30%	14%	2%	1%	1012
Danemark	18%	44%	26%	11%	–	1%	1032
Allemagne	6%	28%	38%	24%	2%	2%	1562
France	12%	45%	32%	6%	1%	4%	1054
Pays-Bas	12%	43%	34%	10%	–	1%	1023
Suède	8%	43%	37%	9%	–	3%	1007
Royaume-Uni	14%	42%	34%	5%	1%	4%	1306
UE à 27	9%	33%	34%	17%	4%	3%	26746

Source : Eurobaromètre, La discrimination dans l'Union européenne : perceptions, attitudes et expériences, 2008

L'enquête Fondations situe la perception du degré de préjugés religieux et de discriminations fondées sur les croyances à un niveau bien plus élevé : en effet, 70 % des sondés non musulmans pensent qu'il existe « beaucoup » (29 %) ou « pas mal » (41 %) de préjugés religieux dans le pays.

Tableau 46. Niveau actuel des préjugés religieux dans le pays (H4)

		Musulmans	Non-musulmans	Total
Beaucoup		42,7%	29,3%	36,1%
Pas mal		37,1%	41,1%	39,1%
Un peu		11,8%	18,3%	15,0%
Aucun		2,0%	4,1%	3,0%
Ne se prononcent pas		6,4%	7,2%	6,8%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1109	1089	2198

Source: données Fondations pour une société ouverte

La majorité des sondés musulmans (56 %) déclarent également avoir constaté une augmentation des préjugés religieux depuis cinq ans.¹²³

Les sondés identifient de façon unanime les musulmans comme la cible principale des préjugés religieux. Un quart des sondés non-musulmans et 15 % des musulmans identifient également les juifs comme cibles de préjugés religieux.¹²⁴

L'identification des « musulmans » par les personnes interrogées dans l'enquête Fondations à la fois comme cible de préjugés raciaux et de préjugés religieux est un bon indice des difficultés qu'il y a à essayer de démêler la discrimination ethnique de la discrimination religieuse, et laisse penser que les musulmans subissent des discriminations que l'on pourrait qualifier de multiples, à l'intersection de celles fondées sur la race et de celles fondées sur la religion.¹²⁵ L'analyse par l'Agence des droits fondamentaux des données EU-MIDIS révèle qu'au cours des 12 mois précédents, un tiers des musulmans rapportait avoir fait l'expérience d'une discrimination fondée sur la seule appartenance ethnique, tandis que 10 % avait identifié une discrimination sur une base seulement religieuse.¹²⁶ Toutefois, le groupe le plus important, 43 %, est constitué de ceux qui disent s'être heurtés à des discriminations fondées à la fois sur la race et sur la religion.¹²⁷ De la même façon, bien qu'une large proportion des musulmans en Europe soient également des migrants, les préjugés contre les musulmans ne se confondent pas avec les préjugés à l'encontre des immigrants. L'analyse des données de l'enquête européenne sur les valeurs (*European Values Survey*, EVS) démontre que « les niveaux combinés de préjugés à l'encontre des musulmans sont nettement plus élevés que ceux des préjugés anti immigrants ».¹²⁸

Les données collectées par les Fondations indiquent également que des variations dans la perception de la discrimination raciale apparaissent au sein du groupe de l'échantillon musulman lorsque l'on tient compte du sexe et du pays de naissance. Les données montrent en effet que les musulmans nés en Europe constituent le groupe le plus enclin (34 %) à percevoir comme très élevé le niveau de préjugés raciaux dans le pays, alors que les musulmans nés à l'étranger apparaissent comme le groupe le moins susceptible (26 %) de déceler « beaucoup » de préjugés raciaux dans le pays.¹²⁹

¹²³ Voir tableau 47 pour les données détaillées.

¹²⁴ Voir tableau 48 pour les données détaillées.

¹²⁵ L'enquête Eurobaromètre révèle que ceux qui sont victimes de discrimination fondée sur la religion ou la croyance sont aussi les plus susceptibles de faire l'expérience des discriminations multiples, Eurobaromètre, Discrimination dans l'UE, p. 15.

¹²⁶ Dans l'enquête Eurobaromètre, 12 % des répondants qui disaient appartenir à une minorité religieuse déclaraient avoir été victimes de discriminations fondées sur la religion au cours des 12 mois précédents, Eurobaromètre, Discrimination dans l'UE, p. 14.

¹²⁷ FRA, Données en bref: les musulmans, p. 6.

¹²⁸ Strabac & Listhug, « Anti-Muslim prejudice », p. 281.

¹²⁹ Voir tableau 49 pour les données détaillées.

On peut également constater, au sein de l'échantillon musulman, des différences similaires dans la perception des préjugés religieux, une fois pris en compte le sexe et le pays de naissance. La moitié des musulmans nés en Europe estiment qu'il y a « beaucoup » de préjugés religieux, contre 40 % des musulmans nés à l'étranger.

Tableau 50. Niveau actuel des préjugés religieux dans le pays (répartition par religion et lieu de naissance) (H4)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Total
Beaucoup	49.7%	39.2%	29.2%	29.6%	36.1%
Pas mal	36.8%	37.2%	42.4%	37.7%	39.1%
Un peu	8.1%	13.7%	17.8%	19.5%	15.0%
Aucun	1.6%	2.2%	3.8%	5.1%	3.0%
Ne se prononcent pas	3.8%	7.7%	6.8%	8.1%	6.8%
Total	Pourcentage	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
	Décompte	372	737	792	297

Source : données Fondations pour une société ouverte

Pour ce qui est des variations en fonction du sexe, les femmes musulmanes nées en Europe représentent le groupe le plus susceptible (51 %) d'affirmer qu'il y a « beaucoup » de préjugés religieux dans le pays, et les hommes musulmans nés à l'étranger sont au contraire les moins enclins (38 %) à ressentir les choses de cette façon. Parmi les sondés musulmans, 75 % de ceux qui sont nés en Europe estiment que les préjugés ont gagné du terrain en cinq ans, contre 65 % des musulmans nés à l'étranger.¹³⁰

Les sondés ont également été interrogés sur la fréquence à laquelle ils avaient fait l'expérience de différentes formes de discrimination au cours des douze mois précédents.¹³¹ Dans chaque « catégorie » de fréquence ainsi dégagée, les musulmans présentent un risque nettement plus grand d'avoir eu à faire aussi bien à des discriminations raciales qu'à des discriminations religieuses.

¹³⁰ Voir tableau 51 pour les données détaillées.

¹³¹ À savoir, « presque tout le temps », « souvent », « parfois », « rarement » ou « jamais ».

Tableau 52. À quelle fréquence avez-vous fait l'expérience de discriminations fondées sur la race ? (H7.3)

		Musulmans	Non-musulmans	Total
Presque tout le temps		3,2%	1,8%	2,5%
Souvent		12,4%	4,5%	8,5%
Parfois		28,3%	14,3%	21,4%
Rarement		18,1%	14,4%	16,2%
Jamais		38,0%	65,1%	51,4%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1108	1085	2193

Source : données Fondations pour une société ouverte

Tableau 53. À quelle fréquence avez-vous fait l'expérience de discriminations fondées sur la religion ? (H7.4)

		Musulmans	Non-musulmans	Total
Presque tout le temps		5,1%	0,8%	3,0%
Souvent		17,9%	2,1%	10,1%
Parfois		26,7%	5,7%	16,3%
Rarement		15,3%	10,5%	12,9%
Jamais		35,0%	80,9%	57,7%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1109	1087	2196

Source : données Fondations pour une société ouverte

Les non-musulmans ont nettement plus de chances que les musulmans de n'avoir rencontré aucune discrimination, ni raciale, ni religieuse.

La fréquence avec laquelle les musulmans se déclarent victimes de discrimination religieuse est nettement différenciée au sein même de l'échantillon. En effet, la moitié des répondants musulmans affirme, soit ne « jamais » avoir été confrontés à des discriminations religieuses (35 %), soit en avoir « rarement » fait l'expérience (15 %) ; 27 disent y avoir été « parfois » confrontés, tandis que 18 % disent en faire « souvent » l'expérience, et 5 % « presque tout le temps ». La proportion de sondés musulmans qui ont été confrontés « presque tout le temps » ou « souvent » à des préjugés religieux ou à un traitement inéquitable ne varie guère selon le sexe et le pays de naissance. En

revanche, le sexe et le pays de naissance semblent être un facteur significatif pour ceux qui ont déclaré avoir subi un traitement inéquitable « parfois », « rarement » ou « jamais¹³² ».

Parmi les répondants musulmans nés en Europe, les hommes (29 %) mais plus nettement encore les femmes (35 %) se révèlent davantage susceptibles que leurs homologues musulmans nés à l'étranger d'avoir été confrontés à une forme ou autre de discrimination religieuse au cours des 12 mois précédents. Les femmes musulmanes nées en Europe sont également les moins susceptibles de déclarer ne pas avoir subi de discrimination religieuse au cours des 12 derniers mois (22 %), et les hommes musulmans nés à l'étranger sont les plus susceptibles de ne pas avoir rencontré de discrimination ou de préjugés fondés sur la religion.

Parmi les sondés musulmans, les expériences de discrimination raciale sont certes moins fréquentes que les cas de discrimination religieuses, mais elles n'en restent pas moins à un niveau élevé.¹³³

Bien que plus de la moitié d'entre eux disent n'être que « rarement » (18 %) ou « jamais » (38 %) confrontés à la discrimination raciale, 28 % doivent « parfois » y faire face tandis que 12 % la rencontrent « souvent » et 3 % « presque tout le temps ». Les hommes musulmans nés à l'étranger (19 %) sont plus susceptibles que les hommes musulmans nés en Europe (16 %) ou les femmes (14 %) d'être confrontés « presque tout le temps » ou « souvent » à la discrimination raciale.

Un quart des sondés de sexe féminin rapportent des expériences de traitement injuste ou de préjugés fondés sur le sexe au cours des 12 mois écoulés.

¹³² Voir tableau 54 pour les données détaillées.

¹³³ Voir tableau 55 pour les données détaillées.

Tableau 56. À quelle fréquence avez-vous fait l'expérience de discriminations fondées sur le sexe ? (H7.1)

		Musulmans de sexe masculin	Musulmanes	Non- musulmans de sexe masculin	Non- musulmanes	Total
Presque tout le temps		0,5%	0,7%	0,4%	0,7%	0,6%
Souvent		1,3%	2,5%	0,8%	6,4%	2,8%
Parfois		5,9%	12,2%	6,2%	19,6%	11,1%
Rarement		10,5%	18,5%	13,1%	21,4%	15,9%
Jamais		81,8%	66,1%	79,6%	51,9%	69,6%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	555	551	520	566	2192

Source : données Fondations pour une société ouverte

Musulmans et non-musulmans témoignent d'expériences comparables en ce qui concerne les discriminations fondées sur le quartier où ils résident.¹³⁴

C'est l'opinion publique et la société en général, plutôt qu'une institution ou un environnement professionnel particulier, qui ont été désignées par 28 % des répondants musulmans comme la source de la discrimination religieuse à laquelle ils sont confrontés.

¹³⁴ Voir tableau 57 pour les données détaillées.

Tableau 58. Lieux où se produit la discrimination religieuse (H8)

	Musulmans	Non-musulmans	Décompte total
Cabinet d'un médecin local	3,8%	1,2%	55%
Hôpital local	5,4%	1,2%	72%
École	6,4%	1,4%	85%
Conseil municipal ou local	4,7%	0,7%	59%
Propriétaire, agent immobilier	7,4%	1,3%	95%
Magasin	6,3%	2,5%	95%
Transports en commun	13,2%	2,7%	174%
Compagnie aérienne, aéroport	7,2%	1,3%	93%
Tribunaux	1,5%	0,8%	24%
Police	9,2%	3,4%	137%
Services de l'immigration	3,5%	0,4%	43%
Par des gens dans la rue	27,7%	11,2%	422%
Aucun de ces cas de figure	49,9%	81,8%	1407%
Décompte total	1102	1048	2150

Source : données Fondations pour une société ouverte

Cependant, c'est dans le cas de figure des discriminations auxquelles sont confrontées les femmes musulmanes nées en Europe que la part prise à ces discriminations par des membres ordinaires de la société est la plus saillante ; les deux cinquièmes (42 %) des discriminations auxquelles elles font face proviennent en effet de gens dans la rue.¹³⁵

13 % des sondés musulmans désignent les transports en commun comme l'un des principaux lieux où ils ont fait l'expérience de préjugés ou de traitements injustifiés. La police est responsable d'une plus grande partie (17 %) des discriminations subies par les musulmans de sexe masculin nés en Europe, en comparaison de celles subies par les femmes (6 %) ou les hommes musulmans nés à l'étranger (10 %).

¹³⁵ Voir tableau 59 pour les données détaillées.

Non seulement les expériences de discrimination, et le fait de devoir constamment s'y attendre, sapent l'intégration en restreignant l'accès à l'emploi, au logement et à l'éducation, mais elles ont également une incidence négative sur l'identification nationale¹³⁶ et la qualité de vie en général.¹³⁷ L'enquête sociale européenne (*European Social Survey*) montre ainsi que les migrants et leurs descendants sont de façon générale nettement moins satisfaits de leur vie que le reste de la population. Bien que les recherches sur les migrations suggèrent que le déracinement lié à la migration soit en partie responsable de ce moindre degré de satisfaction en ce qui concerne la première génération d'immigrants, l'analyse de l'enquête sociale européenne amène à constater que ce sont les discriminations perçues qui expliquent en grande partie la faiblesse persistante des niveaux de satisfaction pour la seconde génération :

En dépit du fait qu'ils soient nés et socialisés dans les pays d'accueil, les membres de la deuxième génération semblent être, lorsque leurs deux parents sont immigrants, au moins aussi insatisfaits de leur vie que ceux de la première génération. Cette constatation illustre bien l'expérience psycho-sociale spécifique des immigrants de deuxième génération, et le fait, bien établi par certaines recherches qualitatives, qu'ils considèrent, plus encore que leurs parents, que leurs conditions de vie inférieures à celles de la population générale représentent une injustice fondamentale (Handlin, 1966; Portes et Rumbaut, 2001) [...] L'écart persistant entre le degré de satisfaction des minorités ethniques et celui des autochtones se réduit (jusqu'à parfois disparaître) lorsque l'on fait entrer dans l'équation les discriminations ressenties. Ceci n'est que plus vrai pour les Africains, les Asiatiques et les Turcs.¹³⁸

Lorsqu'il s'agit de trouver des explications à l'érosion du sentiment d'appartenance, ce qui ressort avant tout des données qualitatives de l'enquête Fondations et des groupes de discussion, c'est bien la persistance de la discrimination et des préjugés. Par exemple, 13 des 59 musulmans qui déclarent ne pas se sentir « chez eux » à Amsterdam font explicitement référence à la discrimination et au racisme. Les sondés parisiens ont aussi indiqué que les expériences de discrimination représentent l'un des principaux éléments qui contribuent à les empêcher de développer un sentiment d'appartenance. À Berlin, les problèmes de sécurité, la peur des agressions racistes et de l'angoisse de se voir renvoyés à leur statut d'étrangers ont été fréquemment cités par les musulmans comme des obstacles à une plus grande identification avec la ville. Le sentiment de ne pas être accepté comme un véritable Allemand par les Allemands de souche revient avec

¹³⁶ Maxwell, « Caribbean and South Asian identification with British society ».

¹³⁷ Mirna Safi « Immigrants' life satisfaction in Europe between assimilation and discrimination », *European Sociological Review*, 2009 (ci-après, Safi, « Immigrants' life satisfaction »). Voir aussi M. Verkuyten, « Life satisfaction among ethnic minorities: The role of discrimination and group identification », *Social Indicators Research* 89, 2008, p. 391-404.

¹³⁸ Safi, « Immigrants' life satisfaction ».

insistance, dans les groupes de discussion à Berlin et à Hambourg, comme l'un des obstacles majeurs au sentiment d'appartenance.

3.4 Interactions

Il y a aujourd'hui un certain regain d'intérêt des politiques publiques pour le niveau et la nature des contacts que les individus peuvent entretenir avec des personnes extérieures à leur groupe ethnique ou religieux. La théorie des contacts sociaux vient étayer cette approche : elle suggère en effet que les contacts entre les groupes conduisent à des niveaux plus réduits de préjugés.¹³⁹ En outre, il est à craindre que l'intégration socio-économique des minorités ne puisse qu'être entravée par leur manque de ce que Putnam appelle le *bridging capital*, le capital social permettant de jeter des ponts : à savoir des réseaux et des contacts en dehors de leur groupe ethnique ou religieux. Ce regain d'intérêt pour les niveaux d'interaction se nourrit également des débats sur l'opportunité ou non de laisser les minorités vivre des vies parallèles, distinctes et séparées de la société au sens large. L'enquête Fondations comporte plusieurs questions qui permettent d'esquisser une image non seulement du degré des interactions par-delà les frontières ethniques et religieuses, mais aussi des espaces où ces contacts se produisent le plus fréquemment.¹⁴⁰ Les sondés ont été interrogés sur leurs contacts approfondis, c'est-à-dire ceux qui impliquent davantage qu'une banale salutation et comprennent des échanges d'informations.

Le sondage Fondations a interrogé ainsi les sondés sur leurs contacts avec des personnes d'un autre groupe ethnique ou religieux dans huit types d'espaces distincts. Ils ont également été questionnés au sujet de leurs contacts avec des personnes d'un groupe ethnique différent en relation à 10 domaines ou lieux d'activité supplémentaires. En général, dans la plupart de ces espaces, le niveau de fréquence des contacts avec les « autres » au sens religieux est légèrement inférieur à celui des contacts avec les « autres » au sens ethnique.¹⁴¹ Les établissements d'enseignement et le lieu de travail sont évidemment les espaces où les musulmans et les non-musulmans entrent « fréquemment » en contact avec les « autres » minorités ethniques et religieuses. C'est parmi les musulmans nés en Europe que le niveau de fréquence des contacts interethniques et interreligieux est le plus élevé. En revanche, un quart des femmes musulmanes nées à l'étranger n'a jamais ou rarement l'occasion de rencontrer des

¹³⁹ T. Pettigrew, « Intergroup contact theory », *Annual Review of Psychology* 49, 2008, p. 65–85.

¹⁴⁰ Le questionnaire demandait aux sondés s'ils avaient rencontré des gens d'un milieu ethnique ou religieux différent de façon «quotidienne», «hebdomadaire», «une fois par mois», «une fois par an» ou «jamais», dans une variété de lieux différents. Les contacts «quotidiens» et «hebdomadaires» ont été considérés comme «fréquents»; les contacts qui ont lieu une fois par mois sont «occasionnels», tandis que les contacts qui ont lieu une fois par an sont identifiés comme «rares».

¹⁴¹ Le terme d'"autre" ethnique ou religieux désigne ici toute personne d'une autre origine ethnique ou religieuse.

membres d'« autres » groupes ethniques ou religieux au travail ou à l'école, ce qui est probablement une conséquence de leur taux élevé d'inactivité économique.

Dans le classement des lieux où les répondants sont le plus fréquemment en contact avec les minorités ethniques et religieuses « autres », les magasins suivent de près le lieu de travail et les établissements d'enseignement. Pour l'ensemble des groupes, les transports en commun et les lieux publics tels que les parcs sont également des espaces cruciaux pour les contacts avec des personnes extérieures à leur groupe ethnique. Pour les hommes musulmans nés en Europe, les installations sportives et de loisirs apparaissent comme un espace beaucoup plus important pour le contact avec les « autres », au sens ethnique ou religieux, que ce n'est le cas pour les autres sondés. Pour les femmes musulmanes nées à l'étranger, ce sont les marchés qui représentent un espace particulièrement important pour les contacts interethniques. Environ un tiers des femmes musulmanes et un quart des femmes non musulmanes ont également des contacts fréquents avec des personnes extérieures à leur groupe ethnique ou religieux dans les crèches et les garderies.

En revanche, les associations de quartier et les centres communautaires constituent des espaces où la majorité des sondés n'est jamais, ou rarement, en contact avec d'autres groupes ethniques. Toutefois, une analyse plus poussée suggère que les associations de quartier se révèlent un lieu crucial pour la fréquence des interactions interethniques chez une proportion importante d'hommes musulmans nés en Europe (23 %) et d'hommes non musulmans nés hors d'Europe (21 %). De même, 23 % des hommes musulmans nés en Europe rencontrent fréquemment des membres d'autres groupes ethniques dans les centres communautaires.

La fréquence des contacts avec d'autres groupes ethniques et religieux au travail, dans les écoles, les transports et les parcs était un phénomène prévisible auquel on pouvait s'attendre. Toutefois, l'enquête Fondations a constaté que l'espace privé de la maison est également, pour beaucoup, un lieu de contacts fréquents avec des personnes extérieures à leur propre groupe ethnique ou religieux. Ce dernier point se vérifie particulièrement pour les répondants de sexe féminin. Plus de la moitié des femmes non musulmanes nées hors d'Europe (51 %) et des femmes musulmanes nées en Europe (51 %) ont des contacts fréquents avec des personnes extérieures à leur groupe ethnique à la maison. C'est également vrai pour 46 % des femmes non musulmanes nées en Europe et 43 % des hommes musulmans nés en Europe. Parmi les musulmans nés à l'étranger, on constate une plus grande polarisation. Environ un tiers déclarent inviter fréquemment chez eux des personnes d'autres groupes ethniques, mais environ un quart disent ne le faire que « rarement » ou « jamais ». Pour ce qui est des interactions avec d'autres groupes religieux, les musulmans nés à l'étranger sont légèrement plus susceptibles de n'en avoir « jamais », « rarement » ou « occasionnellement » (35 %) que d'avoir « des contacts fréquents » (27 %).

Les recherches Fondations révèlent également que les villes s'engagent à soutenir le dialogue entre les différentes traditions et communautés religieuses. À Anvers, la ville a ainsi soutenu le dialogue interreligieux en mettant en place un groupe de travail appelé

Cordoba qui réunit des représentants des six groupes religieux reconnus (catholiques, protestants, juifs, musulmans, orthodoxes et anglicans) ainsi que des non-croyants. À Amsterdam, le programme « Wij Amsterdammers » vise à stimuler le débat sur l'islam à la fois au sein de la communauté musulmane et entre musulmans et non-musulmans. Les initiatives prises pour promouvoir le dialogue entre les différents groupes comprennent également la création du Cercle religieux – laïc à Slotervaart, qui consiste en une série de réunions au cours desquelles des personnes de convictions religieuses diverses, ainsi que des non-croyants, peuvent échanger des idées et questions dans le cadre d'un débat sur la religion et la société, afin de renforcer la compréhension mutuelle et la tolérance. À Leicester, enfin, le conseil municipal soutient le Conseil des religions de Leicester, composé de baha'is, de bouddhistes, de chrétiens, d'hindous, de jaïns, de juifs, de musulmans et de sikhs.¹⁴² Il existe également un forum informel des leaders religieux, mis en place par l'évêque de Leicester (et où sont invités des représentants de la police, du conseil municipal et d'autres organismes), qui offre une plate-forme essentielle pour la discuter des questions plus délicates et plus controversées concernant les communautés religieuses. Les problèmes politiques et les potentielles tensions entre les communautés ont ainsi été abordés au cours des réunions. La présence d'une large gamme de réseaux et d'associations a ainsi permis, lorsque se produisaient des crises qui risquaient de déborder localement (par exemple après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et du 7 juillet 2005, ou suite aux tensions croissantes entre hindous et musulmans après les conflits ethniques dans le Gujarat, en Inde), de maintenir des canaux de communication à travers lesquels les dirigeants communautaires peuvent se rencontrer et discuter de ces questions – même si c'est pour se mettre d'accord sur le fait qu'ils ne sont pas d'accord.

3.5 Principales conclusions

Les recherches Fondations montrent que la majorité des musulmans et des non-musulmans pensent que des personnes d'horizons différents parviennent à bien s'entendre dans leurs quartiers, et que leurs voisins sont prêts à s'entraider. Les musulmans interrogés ont davantage tendance que les non-musulmans à voir leur quartier comme uni et soudé. Les niveaux de confiance sont généralement élevés, mais il semble qu'il faudrait tout de même augmenter la confiance des plus jeunes.

L'engagement commun à partager et à défendre les valeurs de l'Union européenne est un thème fort de la politique européenne d'intégration. Sur ce point, les résultats de la recherche Fondations sont mitigés. D'un côté, lorsqu'il s'agit de répondre à la question de savoir si les gens du quartier ont des valeurs communes, les résultats sont négatifs : la majorité des musulmans comme des non-musulmans ne pensent pas que ce soit le cas. D'un autre côté, les musulmans et les non-musulmans désignent des valeurs similaires comme essentielles pour le pays dans lequel ils vivent : le respect des lois, la liberté

¹⁴² Voir le site du Conseil des religions à l'adresse : <http://www.leicestercounciloffaiths.org.uk/index.html> (consulté en novembre 2009).

d'expression et l'égalité des chances sont placés en haut de cette liste de valeurs aussi bien par les musulmans que par les non-musulmans. D'un autre côté, les sondés musulmans accordent plus d'importance que les non-musulmans au respect de toutes les croyances. À la lumière de l'obligation de respecter la diversité religieuse formulée dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union, il peut être nécessaire de prêter une attention plus soutenue à ce domaine.

Ces résultats présentent donc un tableau complexe, qui laisse penser que le sentiment de partager les mêmes valeurs n'est nullement nécessaire pour que des personnes d'horizons différents parviennent à s'entendre et à s'entraider entre voisins. Cependant, il semble bien y avoir une plus nette corrélation entre le fait de croire ou non que les gens du quartier partagent les mêmes valeurs, d'une part, et d'autre part les niveaux de confiance et le fait de penser ou non que les gens du quartier sont prêts à travailler ensemble pour en améliorer le cadre de vie.

Il apparaît clairement, à partir des données collectées dans les 11 villes, que pour les musulmans le sentiment d'appartenance locale, au quartier et à la ville, est plus fort que le sentiment d'appartenance nationale, ce qui confirme le bien-fondé de la démarche de l'UE de soutenir les approches municipales de l'intégration. Pour les non-musulmans, le sentiment d'appartenance nationale est soit plus élevé, soit à peu près au même niveau que le sentiment d'appartenance à la ville ou au quartier. Alors qu'ils montrent de hauts niveaux d'identification culturelle aux ressortissants « nationaux », les musulmans ne se sentent pas considérés comme tels par la majorité de la société. L'identification culturelle augmente en fonction de l'intégration dans d'autres domaines, tels que l'emploi et l'éducation. À la lumière des controverses sur le foulard un peu partout en Europe, notamment en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Danemark, il est important de noter ici que l'enquête Fondations a révélé que l'identité religieuse visible ou le niveau de pratique religieuse n'affecte en rien l'identification culturelle avec l'État.

Musulmans et non-musulmans partagent des vues similaires sur l'ampleur de la discrimination raciale ; cependant, leurs perceptions des niveaux de discrimination religieuse diffèrent sensiblement. Parmi les répondants musulmans, les musulmans nés en Europe, en particulier les femmes, sont davantage susceptibles de percevoir des niveaux élevés de discrimination religieuse que ceux nés à l'étranger. En général, cette discrimination provient de l'opinion publique et de la société. Toutefois, pour les musulmans nés en Europe, la police est désignée comme une source majeure de traitements inéquitables et de discriminations. La persistance du racisme et de la discrimination dans les expériences vécues par les musulmans, et la façon dont ils font obstacle au sentiment d'appartenance, et donc à l'intégration, appellent à agir davantage pour s'assurer que l'Europe se hisse à la hauteur de ses promesses d'être une zone où prévalent les valeurs de pluralisme et de tolérance. En outre, les résultats de cette recherche ainsi que d'autres études laissent penser que les niveaux de discrimination religieuse, loin de diminuer, sont en augmentation dans certains pays européens.

Les résultats suggèrent également des niveaux significatifs d'interaction avec des personnes d'origines différentes. Pour ce qui est des sondés musulmans, c'est parmi les musulmans nés en Europe que les contacts interethniques et interreligieux sont les plus fréquents. Bien que des contacts fréquents avec les autres groupes ethniques et religieux au travail, dans les écoles, les magasins et dans les lieux publics tels que les transports et les parcs soient prévisibles et naturels, il est sans doute plus surprenant de découvrir que l'espace privé de la maison est, pour beaucoup, un lieu important où prennent place des contacts fréquents avec des personnes extérieures à leur groupe ethnique ou religieux. Ceci est particulièrement vrai pour les répondants de sexe féminin. La majorité des femmes musulmanes d'origine européenne (51 %) déclarent avoir des contacts fréquents, chez elles, avec des personnes extérieures à leur groupe ethnique. Ces résultats démentent tout à fait l'idée que les musulmans mènent leur vie de façon parallèle ou séparée, ou qu'ils n'éprouvent pas de sentiment d'appartenance ou d'attachement envers la ville et le pays où ils vivent. Tout ceci suggère que la discrimination reste un obstacle important au sentiment d'appartenance, mais un obstacle que beaucoup parviennent à surmonter.

4. ÉDUCATION

Les principes de base communs ne manquent pas de souligner à quel point l'éducation est d'une importance cruciale pour l'intégration. Le système éducatif permet aux individus d'acquérir les compétences et les qualifications nécessaires à leur pleine participation au marché du travail, et l'éducation est un facteur clé de la mobilité sociale. Elle joue également un rôle formateur de premier plan dans la socialisation des jeunes et dans leur apprentissage des règles implicites et des valeurs de la société. Il s'agit par ailleurs de la première institution publique avec laquelle les jeunes musulmans sont en contact. La façon dont l'école traite et respecte les besoins des musulmans est donc susceptible de d'influer fortement sur leur sentiment d'être acceptés ou non, et donc d'appartenir pleinement à la société au sens large. L'école contribue également à l'intégration en offrant des possibilités d'interaction entre élèves, parents et enseignants de différentes origines ethniques et religieuses.

Cette section se penche sur les questions majeures qui ont émergé en matière d'éducation. Une vision politique qui entend se fonder sur des éléments concrets a besoin d'informations et de données sur lesquelles s'appuyer. Cette section commence donc par examiner les efforts qui ont été entrepris pour recueillir des données dans le domaine de l'éducation, et les difficultés particulières que cela pose.

4.1 La collecte de données

Dans les 11 villes couvertes par cette étude, les données en matière d'éducation font rarement référence à l'identité ou à l'affiliation religieuse des élèves. Les différentes catégories utilisées dans les statistiques éducatives, qui vont de la nationalité à l'appartenance ethnique, de l'arrière-plan migratoire à la langue parlée à la maison, peuvent cependant rendre plus aisée l'identification des élèves issus de minorités ou de l'immigration. Ceci peut ensuite permettre d'esquisser une approximation très imparfaite de l'expérience et des performances scolaires de certains groupes musulmans. Cependant, le recours à des catégories et des définitions aussi diverses, limite fortement la possibilité de mener à bien une analyse comparative transnationale.¹⁴³

Or, si l'on veut élaborer des politiques fondées sur des preuves tangibles et des données concrètes, on a absolument besoin de pouvoir s'appuyer sur des données solides. Aussi des initiatives se sont-elles mises en place dans plusieurs villes afin d'améliorer les méthodes de collecte de données. Leicester s'est donné pour objectif d'intervenir de façon plus ciblée dans l'amélioration des performances du système éducatif et la réussite scolaire, grâce à la collecte de données détaillées sur les jeunes élèves de ses écoles ; centralisées dans une base de données appelée Datanet, ces données permettent un examen plus approfondi des problèmes éducatifs qui se posent à l'échelle d'une école, d'un quartier ou

¹⁴³ Voir Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, *Migrants, Minorities and Education. Documenting Discrimination and Integration in 15 Member States of the European Union*, EUMC, Luxembourg, 2004 (ci-après, EUMC, *Migrants, Minorities and Education*).

de la ville entière, et qui peuvent ainsi être ventilés de façon détaillée, en fonction par exemple du sexe, de l'appartenance ethnique ou du nombre d'enfants qui bénéficient de repas gratuits à l'école.¹⁴⁴ La création d'une base de données permettant de suivre le parcours scolaire des migrants était également à l'ordre du jour du plan d'action conjoint pour l'amélioration de l'éducation des immigrants approuvé par plusieurs ministres français en 2007. Les méthodes actuelles de collecte de données, développées à l'époque où les migrants arrivaient pour la première fois en grand nombre dans la plupart des pays européens, doivent être reconsidérées à la lumière des réalités et des expériences de la deuxième génération. Ce processus est déjà en place dans certaines villes. À Anvers, les données étaient précédemment recueillies sur la base de la langue parlée à la maison ; il est à présent admis que pour les enfants de la deuxième génération de migrants, la langue parlée varie le plus souvent suivant le contexte, l'interlocuteur et le contenu des propos. Aux Pays-Bas, aux termes du décret sur l'égalité des chances dans l'éducation, on demande maintenant à chaque élève s'il parle le néerlandais avec sa mère, son père, ses frères ou ses sœurs. Si l'élève répond non à deux de ces questions, alors il ou elle est inscrit(e) dans la base de données comme ayant une origine ethnique minoritaire. En Angleterre, certaines autorités éducatives locales recourent à des « codes ethniques étendus », c'est-à-dire à des catégories plus détaillées que celles du recensement de 2001, pour permettre une ventilation plus fine des données sur la réussite éducative au niveau local. Ainsi, dans la catégorie des Pakistanais, on fait la distinction entre les Pakistanais du Cachemire et les Pakistanais Mirpuri. En utilisant les catégories ethniques étendues de « noir de Somalie », « noir du Ghana » et « noir du Nigéria » pour ventiler les données au sein de la catégorie ethnique « noire africaine ». On a ainsi pu découvrir que parmi les enfants originaires d'Afrique noire, la performance des élèves originaires de Somalie était nettement plus mauvaise que celles des autres élèves noirs africains, tandis que celle des ghanéens et nigériens était au-dessus de la moyenne.¹⁴⁵

Données sur les performances éducatives et la réussite scolaire

L'absence de données relatives à la religion signifie qu'il n'est pas possible de dresser un tableau détaillé des résultats scolaires des musulmans dans les différents pays et villes européennes. Or, le statut de migrant, et la baisse du capital économique, social et culturel qui accompagne la migration vers une société inconnue, sont considérés comme des éléments pertinents pour expliquer les différences dans les résultats scolaires. Il existe, par conséquent, un important corpus de recherche sur l'expérience scolaire des migrants et de leurs enfants. Comme une majorité de jeunes musulmans dans les 11 villes ont des antécédents de migration, ces études fournissent certaines

¹⁴⁴ Le site Datanet peut être consulté à l'adresse: <https://datanet.leicester.gov.uk/aboutdatanet.html> (consulté en novembre 2009).

¹⁴⁵ Department for Education and Skills (DfES), *Ethnicity and Education: the evidence on Minority Ethnic Pupils aged 5-16*, Londres, DfES, 2006, disponible à l'adresse : <http://www.dcsf.gov.uk/research/programmeofresearch/projectinformation.cfm?projectid=14955&resultspage=1> (consulté en novembre 2009).

indications sur le positionnement et les expériences d'une grande partie des populations musulmanes en Europe occidentale.

Le tableau général qui se dégage de la plupart des recherches suggère que les élèves issus de minorités ont de plus mauvais résultats à l'école. Il y a une surreprésentation des enfants de migrants dans les circuits de l'enseignement professionnel de plus bas niveau, et une sous-représentation dans les cursus universitaires de haut niveau qui ouvrent sur la possibilité d'un troisième cycle à l'université. De plus, les enfants de migrants sont souvent davantage susceptibles que le reste de la population scolaire de quitter l'école sans qualification.¹⁴⁶ Il existe, cependant, des indices qui laissent penser qu'une fois prises en compte la classe sociale et d'autres variables, les écarts dans la réussite et la performance de certains élèves se révèlent nettement plus réduits. Au Royaume-Uni, par exemple, lorsque les résultats sont différenciés entre les élèves qui ont droit à des repas gratuits à l'école (un indicateur de pauvreté), les résultats montrent que les élèves originaires du Pakistan et du Bangladesh réussissent en fait nettement mieux que leurs homologues blancs britanniques.¹⁴⁷ Aux Pays-Bas, l'écart de résultats entre les Néerlandais et minorités ethniques se réduit mais persiste. 20 % des Néerlandais de souche accèdent au plus haut niveau d'études secondaires, contre 9 % des élèves issus des minorités ethniques. Les recherches sur l'expérience éducative de la deuxième génération de jeunes marocains et turcs à Amsterdam et à Rotterdam suggèrent que la tendance ici à l'œuvre pourrait être celle d'une polarisation très tranchée au sein des groupes ethniques : entre ceux, d'une part, qui obtiennent des diplômes d'enseignement supérieur, et d'autre part ceux qui quittent l'école sans qualifications.¹⁴⁸ Cette tendance semble également exister au Royaume-Uni, où les jeunes d'origine pakistanaise ou bangladaise sont surreprésentés à la fois parmi ceux qui accèdent à l'enseignement supérieur et parmi les jeunes qui quittent l'école sans qualification.¹⁴⁹

¹⁴⁶ EUMC, *Migrants, Minorities and Education* and F. Heckmann, « Education and the Integration of Migrants Challenges for European Education Systems Arising from Immigration and Strategies for the Successful Integration of Migrant Children in European Schools and Societies », Rapport analytique NESSE n°1 pour le compte de la Direction générale Éducation et Culture, 2008 (ci-après, Heckmann, « Education and the Integration of Migrants »).

¹⁴⁷ Department for Education and Skills, *Ethnicity and education: the evidence on ethnic minority pupils*, London, DfES, 2005, disponible à l'adresse http://www.standards.dfes.gov.uk/ethnicminorities/links_and_publications/EandE_RTP01_05/EandE_RTP01_05.pdf (consulté en novembre 2009, ci-après DfES, *Ethnicity and Education 2005*).

¹⁴⁸ Maurice Crul et Liesbeth Heering (sous la direction de) *The position of the Turkish and Moroccan Second Generation in Amsterdam and Rotterdam: the TIES study in the Netherlands*, IMISCOE Research, 2008.

¹⁴⁹ 14 % des enfants bangladais de 16 ans au Royaume-Uni ne sont ni dans le système éducatif, ni en formation ou employés: c'est le niveau le plus élevé pour tous les groupes ethniques, et deux fois le niveau observé parmi les Britanniques blancs. Voir DfES, *Ethnicity and Education 2005*.

4.2 L'appartenance ethnique et la religion comme capital social

Les différences de résultats que l'on constate entre les élèves issus de minorités ethniques différentes ont conduit à avancer l'idée que, dans le contexte de l'éducation, l'appartenance ethnique est une forme de capital social (c'est-à-dire de ressources, telles que des réseaux communs ou des normes culturelles et des valeurs partagées, qui découlent de l'appartenance ethnique, et qui sont utilisés dans la production d'avantages et de désavantages socio-économiques). Les recherches menées aux États-Unis suggèrent ainsi que le succès des Américains originaires de l'Asie de l'est repose en partie sur « une solide combinaison de normes et de valeurs partagées mettant en avant l'importance de l'éducation, de la mobilité sociale et de l'intégration sociale, une mise en œuvre rigoureuse de ces normes par les parents et la communauté, et la participation à diverses institutions ethniques qui relient les familles et les individus à un réseau interconnecté de relations ethniques, qui se combinent pour produire une forme ethnique de capital social ». ¹⁵⁰ Le professeur Tariq Modood suggère que, pour certains musulmans du Royaume-Uni, la religion joue également un rôle positif, et vient encourager et soutenir les aspirations scolaires :

[Pour] de nombreux jeunes originaires du sous-continent indien, l'islam est convoqué – à la fois par les filles et les garçons – comme une source d'aspiration scolaire et de motivation pour s'améliorer soi-même et de mener une vie disciplinée, responsable. Les filles y ont particulièrement recours pour justifier et négocier les opportunités d'éducation et de carrière avec des parents conservateurs, souvent d'origine rurale avec peu de connaissance des Écritures, et il est utilisé par les garçons pour se distancer des tentations de la culture urbaine des jeunes, principal obstacle à une carrière scolaire [...]. L'islam en Grande-Bretagne tient un équilibre subtil entre une religion de ghetto et une religion de la mobilité sociale – une sorte d'« éthique protestante » – capable d'entretenir l'espoir et de maintenir la discipline qu'exige l'accès aux opportunités. Pour que ce soit davantage ce dernier parcours qui se réalise, l'islam majoritaire et modéré a besoin d'être encouragé dans ce sens, et non diabolisé. ¹⁵¹

¹⁵⁰ Dwyer, C., T. Modood, S. Gurchathen, B. Shah, et S. Thapar-Bojkert. « Ethnicity as social capital? Explaining the differential educational achievements of young British Pakistani men and women ». Communication présentée au colloque 'Ethnicity, Mobility and Society', Leverhulme Programme, Université de Bristol, 16–17 mars, 2006, p. 7. Disponible à l'adresse <http://www.bristol.ac.uk/sociology/leverhulme/conference/conferencepapers/dwyer.pdf> (consulté en novembre 2009). Archer, L. et B. Francis. « Changing classes? Exploring the role of social class within the identities and achievement of British Chinese pupils ». *Sociology* Vol. 40, No. 1, 2006, p. 29–49 et T. Modood, « Capitals, ethnic identity and educational qualifications », *Cultural Trends* Vol. 13, 2004, p. 87–105.

¹⁵¹ T. Modood, « Ethnicity, Muslims and higher education entry in Britain », *Teaching in Higher Education* 11:2 2006, p. 247–250 at 250.

4.3 L'éducation préscolaire

Une importante étude longitudinale paneuropéenne a suivi le développement intellectuel, social et comportemental de 3 000 enfants âgés de trois à sept ans, et a ainsi mis en lumière l'importance, pour les résultats scolaires ultérieurs, d'un apprentissage et d'un enseignement préscolaire, à travers la participation à des groupes de jeux, et le passage par la garderie ou l'école maternelle. L'étude conclut que « l'éducation préscolaire peut jouer un rôle important dans la lutte contre l'exclusion sociale, et contribue à la promotion de l'inclusion en offrant aux enfants défavorisés en particulier, un meilleur départ à l'école primaire ».¹⁵² Les autorités municipales et les gouvernements nationaux regardent de plus en plus la participation à l'éducation comme un élément central pour améliorer les résultats scolaires des groupes dont les performances actuelles sont faibles, ce qui inclut les migrants. Il s'agit d'un élément clé de la stratégie d'intégration dans plusieurs villes. En Belgique, la Flandre offre des soutiens financiers aux jardins d'enfants afin d'encourager la scolarisation des enfants de familles à faible revenu et de familles monoparentales. En dépit de ces efforts, les données indiquent que les taux de scolarisation en maternelle restent plus faibles pour les enfants issus de milieux turcs et marocains. À Rotterdam, la proportion d'enfants turcs et marocains inscrits à des programmes préscolaires est plus élevée que parmi les autres groupes de migrants : environ un tiers des enfants turcs et marocains participent aux programmes préscolaires.¹⁵³ La politique d'intégration de la ville de Berlin (*Integrationskonzept*) met également l'accent sur une éducation précoce, et vise pour 2011 à étendre le système des jardins d'enfants gratuits dès la première année de l'enfant. L'éducation préscolaire est également un élément central de la stratégie d'intégration de Hambourg et de sa branche éducative. Un an avant l'entrée à l'école primaire, les capacités linguistiques de l'enfant sont évaluées, en allemand et dans la langue maternelle. Si on constate que l'enfant n'a pas le niveau approprié de compétences linguistiques, il est tenu d'assister à des classes spéciales de soutien linguistique offertes par les écoles maternelles. En outre, dès l'âge de trois ans, tous les enfants ont le droit à cinq heures par jour dans un établissement préscolaire (KITA), jusqu'à ce qu'ils entrent à l'école. Depuis 2007, cette possibilité a même été étendue aux enfants de moins de trois ans. À Leicester, le conseil local des affaires scolaires dispose d'une équipe spécialisée de soutien à la petite enfance, qui vise à améliorer l'apprentissage et la maîtrise de la langue, et qui forme des adultes pour les aider à être des soutiens plus efficaces pour les enfants. L'équipe prend également en charge des activités préscolaires, telles que les groupes de mères et de jeunes enfants.

¹⁵² K. Sylva, E. Melhuish, P. Sammons, I. Siraj-Blatchford, et B. Taggart, *Effective provision of pre-school education (EPPE) project: Final Report*, DfES, London, 2004, p. 29 (ci-après Sylva *et al.*, *Effective provision of pre-school education*).

¹⁵³ J. Dagevos, M. Gijsberts (sous la direction de). *Jaarrapport Integratie 2007* (Rapport annuel sur l'intégration 2007), Sociaal Cultureel Planbureau, La Haye, 2007, p. 103 (en néerlandais).

4.4 La sélection scolaire et les examens

Des données de recherche de plus en plus nombreuses suggèrent également que les systèmes éducatifs où les décisions concernant l'orientation et le parcours scolaire des élèves sont prises à un stade précoce, et au moyen d'un processus de sélection académique, tendent à fonctionner au détriment des élèves issus de minorités ethniques. Au Pays-Bas, 60 % des élèves néerlandais de souche visent les établissements de plus haut niveau, HAVO¹⁵⁴ et VWO,¹⁵⁵ contre 30 % des élèves issus de groupes minoritaires non occidentaux.¹⁵⁶ Les recherches conduites par le projet TIES (Intégration de la seconde génération européenne) ont révélé qu'une proportion considérable des étudiants de la seconde génération marocaine ou turque qui accèdent à l'enseignement supérieur y sont parvenus bien qu'ils aient échoué à accéder au cursus de plus haut niveau (HAVO) durant leurs études secondaires.¹⁵⁷ Faisant preuve d'obstination et de résignation, ces jeunes gens accèdent à l'enseignement supérieur par des chemins détournés et plus longs, passant du VMBO¹⁵⁸ au MBO¹⁵⁹ avant de pouvoir accéder au HBO. Ceci indique, c'est du moins ce que suggère le rapport, soit que le système éducatif échoue à repérer les talents des jeunes gens de la seconde génération, soit que la sélection intervient trop tôt dans leur parcours scolaire. Cette dernière hypothèse est étayée par de nombreuses preuves et données selon lesquelles les taux de réussite scolaires des enfants de migrants apparaissent plus élevés dans les systèmes éducatifs qui disposent d'écoles généralistes et polyvalentes. La recherche en Allemagne, où des écoles généralistes et des écoles sélectives coexistent dans les différents Länder, a mis en évidence que les élèves migrants étaient davantage susceptibles d'obtenir des qualifications moyennes ou supérieures lorsqu'ils passent par le système généralistes plutôt que le système sélectif.¹⁶⁰ Au Royaume-Uni, où la vaste

¹⁵⁴ HAVO (*Hoger Algemeen Voortgezet Onderwijs*): école secondaire offrant une éducation générale sur cinq années.

¹⁵⁵ VWO (*Voorbereidend Wetenschappelijk Onderwijs*): cursus secondaire de 6 ans qui prépare à l'université.

¹⁵⁶ Voir le site du Département pour la recherche et de statistique d'Amsterdam : <http://www.os.amsterdam.nl/feitenencijfers/> (consulté en novembre 2009).

¹⁵⁷ Le projet TIES est un projet de recherche collaborative et comparative sur les descendants d'immigrés de Turquie, d'ex-Yougoslavie et du Maroc dans huit pays européens. Voir le site web : <http://www.tiesproject.eu>

¹⁵⁸ VMBO (*voorbereidend middelbaar beroepsonderwijs*): cours secondaire de 4 ans orientant vers l'enseignement professionnel.

¹⁵⁹ MBO – *middelbaar beroepsonderwijs*: cours au lycée préparant à l'enseignement professionnel.

¹⁶⁰ Heike Diefenbach, « Schulerfolg von ausländischen Kindern und Kindern mit Migrationshintergrund als Ergebnis individueller und institutioneller Faktoren » (La réussite scolaire des enfants étrangers et les enfants issus de l'immigration comme résultat de facteurs individuels et institutionnels), Bundesministerium für Bildung und Wissenschaft (Hg.), *Migrationshintergrund von Kindern und Jugendlichen: Wege zur Weiterentwicklung der amtlichen Statistik*, (Enfants et jeunes gens issus des minorités: vers le développement de statistiques officielles), Bonn and Berlin, 2005, p. 43–54, cité dans Heckmann, « Education and the Integration of Migrants », p. 22.

majorité des écoles publiques sont généralistes, la recherche a décelé une accélération significative dans les résultats des élèves issus de groupes ethniques minoritaires vers la fin de leur scolarité secondaire. Wilson et al. examinent ainsi l'écart entre les résultats d'examens effectivement obtenus à l'âge de 16 ans et ceux qui auraient été obtenus par le même groupe si leurs résultats à l'âge de 11 ans avaient simplement été reproduits à l'âge de 16 ans :

En prenant les élèves d'origine noire africaine, s'ils avaient conservé le même positionnement dans la répartition générale des notes à travers toute leur scolarité dans le secondaire, alors, en tant que groupe, seuls 39 % d'entre eux auraient réussi à avoir la moyenne dans 5 matières au moins lorsqu'ils passent à 16 ans leurs examens, dont les enjeux sont très élevés. En réalité, 48 % parviennent à ce niveau, soit une différence de près d'un quart. Pour les élèves d'origine bangladaise, les chiffres de réussite réelle sont de 48 %, soit un tiers de plus que les chiffres prévisionnels de 36 %.¹⁶¹

On a également remarqué que les gains obtenus par les élèves bangladais entre leurs résultats au *Key Stage 3* (à l'âge de 13 ans) et leurs résultats à l'examen GCSE (passé en général vers 16 ans) sont particulièrement importants : ils équivalent à 10 points à l'examen GCSE, ce qui « revient à passer cinq fois de la note C à la note A ». ¹⁶² Lorsque Heckmann passe en revue la recherche disponible sur les migrants et l'éducation, il en conclut que « de solides arguments peuvent être avancés pour défendre l'efficacité des écoles généralistes et polyvalentes pour ouvrir de meilleures perspectives d'éducation aux élèves migrants, et contrer des processus de sélection (trop précoces) qui répartissent les élèves sur plusieurs cursus avec des programmes et des niveaux d'exigence différents ». ¹⁶³ Notre recherche révèle qu'au niveau local, certaines villes commencent à aborder ce problème : à Berlin, par exemple, une scolarisation de type plus généraliste est actuellement mise en place.

4.5 Ségrégation

Les entretiens et les groupes de discussion ont révélé des inquiétudes spécifiques sur l'effet des faibles attentes et aspirations de certains enseignants, qui risquent de façonner ainsi négativement les parcours éducatifs suivis par leurs élèves. La concentration d'élèves issus de minorités a conduit dans certaines villes à une ségrégation de facto des écoles. Or, il existe certaines preuves que la composition socio-économique des écoles et la forte concentration d'immigrants a un effet assez faible,

¹⁶¹ D. Wilson, S. Burgess, et A. Briggs, « The dynamics of school attainment of England's ethnic minorities », CMPO Working Paper Series No. 05/130, Université de Bristol, Bristol, 2005, p. 22 (ci-après, Wilson *et al.*, « The dynamics of school attainment »).

¹⁶² Wilson *et al.*, « The dynamics of school attainment », p. 20.

¹⁶³ Heckmann, « Education and the Integration of Migrants », p. 3.

mais significativement défavorable, sur les notes obtenues par les élèves.¹⁶⁴ Cet aspect semble préoccuper les parents tout autant que certains responsables du système éducatif.

En réaction, un fort désir de voir des écoles plus mixtes sur le plan ethnique revient avec constance au centre des débats des groupes de discussion Fondations impliquant les parents d'élèves dans les différentes villes. Les parents s'inquiètent notamment de l'impact négatif de la ségrégation sur l'éducation de leurs enfants et sur leurs perspectives d'avenir. Ils craignent que les écoles où la majorité des étudiants sont issus de groupes minoritaires ne fassent l'objet de moins d'attention de la part des agents publics de l'éducation, qu'elles n'offrent une éducation de qualité inférieure. Ils estiment aussi que des écoles mixtes sont nécessaires à une meilleure intégration. Beaucoup regrettent la décision des parents blancs de retirer leurs enfants des écoles où il y a trop d'élèves issus de minorités.

Il n'est pas facile de trouver des moyens d'inverser les processus de ségrégation, dans la mesure où la ségrégation ethnique de facto dans les écoles est souvent la conséquence d'un ensemble de facteurs : les tendances lourdes de la répartition géographique et résidentielle des populations se combinent avec le liberté qu'ont les parents de choisir l'école de leurs enfants. Les villes tentent de résoudre ce problème par le biais de mécanismes variés. Par exemple, le décret de la ville d'Anvers sur l'égalité des chances dans l'éducation (TEE) limite le droit des écoles de refuser d'inscrire un enfant. Il prévoit également que lorsque la proportion d'élèves EEO (c'est-à-dire ceux pour qui la langue que l'on parle principalement à la maison n'est pas le néerlandais) est supérieure de 10 % à la moyenne de la ville, les écoles ont la possibilité de renvoyer certains élèves vers d'autres établissements. Toutefois, comme le rapport Fondations sur Anvers le révèle, les écoles ont fait preuve d'inventivité pour mettre en place de nouvelles barrières indirectes à l'inscription. Les écoles tentent parfois de convaincre les parents et les élèves issus des minorités que cette école n'est pas celle qui leur convient, en déclarant par exemple que les programmes sont trop difficiles, que le personnel de l'école n'est pas formé pour fournir l'aide et le soutien nécessaires aux élèves issus de minorités, ou que l'école ne satisfait pas aux besoins culturels et religieux des élèves. Une autre méthode utilisée pour dissuader les élèves issus de minorités et de milieux plus pauvres de s'inscrire dans ces écoles consiste à exiger des élèves qu'ils achètent des uniformes scolaires dispendieux ou prennent part à des voyages scolaires coûteux.

Au Royaume-Uni, une loi de 2006 sur l'inspection de l'éducation (*Education Inspection Act 2006*) impose aux écoles l'obligation légale de promouvoir la cohésion. À Leicester, en vue d'étoffer les interactions entre des élèves de différentes origines ethniques et religieuses, un réseau, le *School Linking Network*, a été mis en place pour tisser des liens entre des écoles où les élèves sont issus de différents groupes ethniques et religieux. Il

¹⁶⁴ R. Szulkin, et J. O. Jonsson, « Ethnic segregation and educational outcomes in Swedish comprehensive schools: a multilevel analysis », Working Paper No. 2007:2, Sociology Department, Université de Stockholm, 2005.

s'agit par exemple de créer des liens entre une école où la majorité des élèves sont musulmans avec des écoles dont les élèves sont pour la plupart hindous ou chrétiens.

4.6 Compétences linguistiques

Les compétences linguistiques sont essentielles à la réussite scolaire. Dans toutes les villes, soutenir et encourager l'apprentissage de la langue officielle utilisée dans les écoles demeure un élément central de la plupart des initiatives politiques visant à améliorer la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration. En Allemagne, il existe un programme national, ForMig, qui se donne pour objectif de fournir un soutien d'alphabétisation spécifique pour les parents et les enfants issus de l'immigration ou de minorités ethniques. Parmi les projets développés par ce programme qui ont été couronnés de succès, on peut citer le « *Rucksackprojekt* » à Berlin. Par ce biais, les écoles primaires et les crèches peuvent fournir aux parents qui ne parlent pas l'allemand, des informations sur un sujet ou une matière spécifiques qui vont prochainement être enseignés en classe. Les parents peuvent utiliser cette information pour faire réviser ou préparer cette matière à leurs enfants dans leur langue maternelle. Certains parents deviennent ainsi des « parents accompagnateurs » (*Elternbegleiter*), ce qui signifie qu'en plus du soutien qu'ils fournissent à leurs propres enfants, ils soutiennent à leur tour d'autres parents et les aident à communiquer avec les enseignants. En France, un soutien linguistique est disponible dans le cadre de ce que l'on appelle les classes d'initiation ou d'intégration, destinées aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue française.

La recherche au Royaume-Uni suggère que l'accélération des performances des élèves issus des minorités, observée au cours des trois dernières années de leur scolarité, jusqu'aux examens passés à 16 ans, est en partie due à une maîtrise accrue de l'anglais, qui elle-même provient d'une utilisation plus intensive de la langue. On estime que les différences dans les compétences linguistiques expliquent près d'un tiers de la hausse de niveau que connaissent certains groupes ethniques au cours de leur scolarité secondaire.¹⁶⁵ Les données suggèrent que les élèves bilingues qui acquièrent une bonne maîtrise de la langue du pays surpassent en performances scolaires leurs pairs monolingues.¹⁶⁶ Un rapport de l'*Office for Standards in Education* en Grande-Bretagne examinant les résultats des élèves originaires du Bangladesh, met l'accent sur l'importance de la maîtrise de la langue, qui fonctionne comme un levier : une fois acquise, elle entraîne des améliorations générales dans la performance et la réussite scolaires.¹⁶⁷

¹⁶⁵ Wilson *et al.*, « The dynamics of school attainment ».

¹⁶⁶ F. Demie et S. Strand « English language acquisition and educational attainment at the end of secondary school », *Educational Studies* 32(2), 2006, p. 215–231.

¹⁶⁷ Office for Standards in Education (Ofsted), *Achievement of Bangladeshi heritage pupils*, HMI 513, London, HMSO, 2004, disponible à l'adresse : [http://www.ofsted.gov.uk/content/download/1465/10377/file/Achievement%20of%20Bangladeshi%20heritage%20pupils%20\(PDF%20format\).pdf](http://www.ofsted.gov.uk/content/download/1465/10377/file/Achievement%20of%20Bangladeshi%20heritage%20pupils%20(PDF%20format).pdf) (consulté en novembre 2009, ci-après, Ofsted, *Achievement of Bangladeshi heritage pupils*).

4.7 Attentes et aspirations

Un thème récurrent se dégage des réponses aux questionnaires et des groupes de discussion sur les expériences de l'enseignement dans plusieurs villes : il s'agit de l'impact des attentes des enseignants. De nombreuses recherches montrent que les élèves répondent aux attentes de leurs enseignants et que ces attentes peuvent être véhiculées par des facteurs tels que l'appartenance ethnique et la race. Des divergences dans ces attentes peuvent se manifester de diverses manières, subtiles, qui vont de la nature et de la quantité d'informations qu'un étudiant reçoit, aux encouragements que l'on lui fait et aux possibilités qu'il a de participer en classe.¹⁶⁸ Si un enseignant déprécie les aspirations d'un élève, les conséquences peuvent résonner encore des années plus tard : « J'avais un camarade de classe au primaire. L'instituteur a regardé ses mains, il savait que son père était maçon, et il a dit : oui, tu as des mains de maçon ! »¹⁶⁹ Les participants à Hambourg ont cité des cas où la mauvaise évaluation d'un enseignant sur les capacités d'un élève s'était révélée incorrecte après avoir été contestée par les parents. À Berlin, plus de la moitié des participants aux groupes de discussion Fondations ont rapporté des exemples graves de découragement que de telles attitudes peuvent provoquer. Dans un de ces exemple, une participante à un groupe de discussion a évoqué sa nièce qui, voulant améliorer une note moyenne en allemand, s'est vue dire par l'enseignant de ne pas s'inquiéter, que c'était une bonne note pour une fille turque. Une enseignante musulmane participant à un groupe de discussion à Marseille a donné un exemple de la façon dont les faibles attentes de ses collègues envers leurs élèves les a amenés à se moquer de ses tentatives de placer plus haut la barre des aspirations : « Nous avons travaillé sur le Cercle des poètes disparus. Des collègues m'ont dit : Tu ferais mieux de leur montrer Rambo, c'est plus leur culture. Je leur ai dit : « ce n'est pas eux qui décident ». Nous devons être ambitieux pour eux. C'est trop facile de les juger... Je ne peux accepter qu'un enfant quitte l'école sans être capable de lire ni d'écrire. Le système scolaire devrait renouer avec ses ambitions ». Des entretiens avec des personnalités clés et des participants aux groupes de discussion à Marseille ont révélé que ces personnes ont été amenées à lutter à divers moments de leur scolarité contre les orientations défavorables que voulaient leur imposer les établissements scolaires. Peu d'entre eux ont pris des raccourcis pour arriver où ils sont aujourd'hui. L'un d'eux a un parcours assez unique : sentant le jugement négatifs que ses professeurs, notamment un prof de maths, portaient sur lui, il a quitté l'école sans diplôme et a construit sa carrière en dehors des institutions, avant de se retrouver

¹⁶⁸ Voir Heckmann, « Education and the Integration of Migrants », p. 21. Voir aussi: J. E. Farley, *Majority – Minority Relations*, 5ème édition, Upper Saddle River, Pearson Prentice Hall, Schofield, 2005 (ci-après, Farley, *Majority-Minority Relations*); Janet Ward, « Migration Background, Minority – Group Membership and Academic Achievement. Research Evidence from Social, Educational and Developmental Psychology », *AKI Research Review* 5, 2006; et Peter A. J. Stevens, « Researching Race/Ethnicity and Educational Inequality in English Secondary Schools: A Critical Review of the Research Literature Between 1980 and 2005 », *Review of Educational Research* Vol.77, No 2, 2006, p. 147–185.

¹⁶⁹ Groupe de discussion Fondations, Marseille.

assistant parlementaire d'un député 10 ans plus tard. Beaucoup d'autres considèrent avoir eu à combattre le désir inconscient des enseignants de les maintenir à leur place.

Un fonctionnaire de l'éducation à Leicester soulignait à quel point il était important de maintenir un haut niveau d'aspirations et de *leadership* pour relever le niveau dans les écoles : « C'est une histoire de complaisance ou de *leadership*. Je peux vous montrer des données similaires concernant des enfants dans les écoles de Leicester, et ils se débrouillent très bien. Je pense que ce qui mine Leicester, c'est la pauvreté des aspirations : il faut que la ville ait des aspirations et de l'ambition, il faut encourager et porter les aspirations des communautés et les aspirations des individus. » Le fonctionnaire soutenait que c'étaient le *leadership* et les grandes ambitions de la ville qui expliquaient en partie l'amélioration de ses résultats scolaires ces dernières années.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les faibles attentes peuvent jouer un rôle particulièrement critique dans les systèmes sélectifs lorsque des décisions sont prises qui engagent la suite du parcours scolaire d'un élève. Aux Pays-Bas, l'analyse des recommandations que les enseignants donnent aux élèves avant le test CITO¹⁷⁰ (comparées aux taux de réussite des élèves dans ce test) montre que, par rapport à ceux que l'on donne aux élèves « natifs », les conseils adressés aux enfants non autochtones tendent à viser des ambitions ou de qualifications moindres que celles auxquelles leur score réel au test pourrait leur permettre d'aspirer. En France, 39 % des parents d'élèves d'origine nord-africaine ont déjà contesté les recommandations de certains enseignants concernant l'orientation qui conviendrait à leurs enfants.¹⁷¹

4.8 Discrimination

La discrimination de la part du corps enseignant s'est également imposée comme un problème important dans plusieurs villes. Il y avait des exemples d'enseignants qui n'hésitaient pas à ridiculiser l'islam, à se moquer ouvertement de devoirs religieux tels que le jeûne, et qui se montraient incapables de faire face à des classes culturellement diverses. Dans l'enquête Fondations, 6 % des musulmans interrogés ont déclaré avoir subi une discrimination religieuse à l'école au cours des 12 mois précédents.

¹⁷⁰ CITO (*Citinoets*): un test administré par une grande majorité d'écoles élémentaires néerlandaises (4-12 ans) pour déterminer quel type de cursus secondaire les élèves suivront. Le cursus vers lequel l'élève s'oriente est également déterminé par les recommandations des enseignants sur ses capacités.

¹⁷¹ Fondations pour une société ouverte, *At Home in Europe: Musulmans à Paris* (ci-après, Fondations, *At Home in Europe: Musulmans à Paris*).

Tableau 60. Lieu où se produit la discrimination religieuse – école (H8)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Une école locale	6.4%	1.4%	
Décompte	70	15	85

Source : données Fondations pour une société ouverte

Cependant, en faisant jouer les variables du pays de naissance et du sexe, on pouvait constater qu'une proportion plus élevée de musulmans de sexe masculin nés en Europe (10 %) rapportaient des cas de discrimination dans les écoles, par rapport aux femmes musulmanes ou aux musulmans nés à l'étranger.¹⁷²

En Allemagne, le plus grand nombre de plaintes enregistrées par l'association anti-discrimination ADNB (*Anti Discrimination Network Berlin*, Réseau berlinois contre la discrimination), concernent l'éducation. Dans le groupe de discussion berlinois Fondations, presque tous les participants évoquaient une culture des faibles ambitions et du découragement de la part des enseignants, fondée sur les hypothèses et les stéréotypes que ces derniers émettent sur les élèves en fonction de leurs origines ethniques et culturelles. Un participant au groupe de discussion Fondations à Anvers a évoqué un incident qui a amené son fils Oussama à « rentrer à la maison en courant, en pleurs » : l'instituteur avait fait remarquer au gamin que lui-même « aurait honte » s'il portait le nom d'Oussama.

Il y a toutefois quelques signes que la situation s'améliore. En général, les cas de discrimination étaient surtout attribués à des enseignants d'un certain âge, qui ne se sont pas habitués à la diversité multiculturelle dans ces villes. Les plus jeunes participants aux groupes de discussions, ceux qui avaient récemment quitté le système éducatif, se sont souvent montrés plus positifs au sujet de leurs expériences que les participants plus âgés. Un soutien émergeait néanmoins pour une formation accrue des enseignants à la gestion de classes diverses et à l'enseignement dans un contexte scolaire multiculturel. L'Allemagne, par exemple, offre une initiation à l'interculturalité dans le cadre de la formation des enseignants, mais il s'agit d'un module facultatif qui est donc rarement choisi.

4.9 Valoriser et respecter les identités

La façon dont les écoles et le système d'éducation valorisent ou non, et à quel degré, la conscience de soi et l'identité d'une personne peut influencer sur son estime de soi et son attitude envers l'éducation.¹⁷³ Il est donc important de voir comment les écoles répondent aux aspects religieux, ethniques et linguistiques de l'identité des jeunes

¹⁷² Voir tableau 61 pour les données détaillées.

¹⁷³ Farley, *Majority – Minority Relations*.

personnes dont elles ont la charge. Dans chacune des 11 villes, on trouve des exemples d'établissements scolaires qui cherchent à développer l'héritage culturel de leurs élèves et à s'en servir comme base pour leur travail. Plusieurs collèges de Marseille ont ainsi mis en place des cours bilingues spéciaux qui permettent aux étudiants d'apprendre l'arabe en parallèle avec une autre langue, comme l'anglais. À Leicester, les responsables de l'éducation voient dans le bilinguisme un atout, et ils mettent en valeur la dimension positive de la capacité des élèves à comprendre et à se débrouiller dans plus d'une langue.

En revanche, la reconnaissance et le respect des identités religieuses demeurent un sujet controversé dans toutes les villes, en particulier celles qui se trouvent dans des pays où l'on attend des institutions publiques qu'elles maintiennent une stricte séparation entre la religion et l'État : ce qui doit constituer la juste mesure du compromis acceptable y est donc véhiculée par des concepts de neutralité, et par le degré d'admission ou de déni du fait que de nombreuses pratiques pédagogiques existantes sont bien sûr déjà façonnées par les normes culturelles chrétiennes dominantes. Dans l'enquête Fondations, une majorité des sondés, musulmans et non-musulmans confondus, déclaraient que les écoles faisaient dans l'ensemble les accommodements nécessaires pour respecter la diversité des coutumes religieuses.

Tableau 62. Les écoles respectent-elles la diversité des coutumes religieuses ? (G4)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Trop	2,9%	7,7%	5,3%
Juste comme il faut	48,9%	49,7%	49,3%
Trop peu	31,9%	15,2%	23,6%
Ne se prononcent pas	16,3%	27,4%	21,8%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1110	1088

Source : données Fondations pour une société ouverte

Les sondés non-musulmans étaient davantage susceptibles de penser que les écoles en faisaient « trop » pour accommoder la diversité religieuse, alors que les musulmans étaient davantage enclins à dire que les écoles en faisaient « trop peu ». À Berlin, par exemple, des mesures telles que le fait d'accorder aux étudiants musulmans des congés à l'occasion des fêtes religieuses étaient largement approuvés par ceux qui pensent que les écoles respectent dans l'ensemble les besoins religieux des élèves, mais critiquées par ceux qui pensent que les écoles sont allées trop loin dans le compromis. À Marseille, le

directeur d'un lycée du secteur centre-sud de la ville, très conscient de la tradition de la laïcité, a fait savoir que les écoles devraient développer une « laïcité ouverte » :

L'enseignement public [...] a beaucoup à faire pour reprendre les valeurs qu'il portait, le combat pour une laïcité ouverte, qui permet de faire vivre ensemble des élèves en respectant leur religion. La présence de l'islam, le religieux a réapparu dans le champ du débat de manière très forte, par l'intermédiaire de la présence islamique – je parle de la France globalement. Or actuellement nos écoles publiques sont devenues aseptisées à tous les niveaux. C'est une espèce d'uniformisation aux moindres frais.¹⁷⁴

Dans certaines écoles catholiques du secteur centre-nord de Marseille, 80 à 90 % des élèves sont issus de familles musulmanes, principalement d'Afrique du Nord mais aussi, plus récemment, d'origine comorienne. Les parents trouvent que ces écoles catholiques offrent un bon modèle de maintien de la laïcité, tout en respectant la foi et la religion des élèves et des parents : des discussions sur les religions peuvent y prendre place, et des signes religieux peuvent être portés de façon visible dans certaines parties de l'école. Certains directeurs ont même envoyé des cartes pour l'Aid aux parents musulmans. L'Institut pour la science et la théologie des religions (ISTR) offre également des sessions de formation sur l'islam à des volontaires et prévoyait d'ouvrir un diplôme universitaire à l'automne 2009. L'un des collèges catholiques a été le premier à ouvrir une classe bilingue arabe – anglais (16 élèves y étaient inscrits en 2008–2009).

Un professeur d'anglais et militant associatif d'origine algérienne ne cache pas son amertume face à la façon dont « l'affaire du voile » a été gérée en 2003. C'est en tant que citoyen soucieux de ne pas faire peser un trop grand fardeau sur l'avenir qu'il envisage toute l'affaire :

J'ai trouvé que c'était un moment très agressif par rapport aux Musulmans ; un moment où les gens racistes ont pu se lâcher en trouvant un prétexte. C'était le moment de catégoriser : les bons – SOS Racisme –, les mauvais – les sauvages. J'ai participé à beaucoup de débats. J'imaginai la situation d'un enfant jeune dont la mère a été exclue de l'école : ces filles, qu'est-ce qu'elles vont véhiculer à leur enfant ? Elles ne pourront rien dire de positif sur la France. Il y a un ressentiment qui passera d'elle à ses enfants. Cela me semble évident que celles pour lesquelles ça a été un traumatisme, il y aura des répercussions. Si elles n'ont pas la capacité de recul, c'est ravageur.¹⁷⁵

Dans certaines villes, une plus grande reconnaissance des identités religieuses et culturelles a fait son chemin jusque dans le contenu des programmes scolaires. À Berlin, un fonctionnaire de l'intégration a plaidé pour une plus grande reconnaissance de la

¹⁷⁴ Yves Rollin, directeur d'un lycée, lors du débat organisé par l'Ecole de la seconde chance sur « La religion dans les quartiers nord », Marseille, 23 avril 2009. M. Rollin est aussi l'un des dirigeants d'un syndicat français de directeurs d'école, « Education et Devenir ».

¹⁷⁵ Entretien Fondations avec un intervenant, Marseille.

contribution des migrants et des communautés musulmanes, ainsi que de l'islam, à la société allemande et européenne. Au Royaume-Uni, à Leicester, le conseil local a établi un partenariat avec la *Schools Development Support Agency* (SDSA) pour que celle-ci l'aide à produire un matériel scolaire adapté à l'islam et aux musulmans. La SDSA soutient l'élaboration d'un programme d'études reflétant davantage les expériences des élèves africains, caribéens et musulmans (*Curriculum Reflecting the Experiences of African Caribbean and Muslim Pupils* – CREAM) ; ce projet se penche sur l'étendue et la qualité de matériaux scolaires reflétant les expériences des élèves musulmans, africains et caribéens, qui pourraient à terme être utilisés par les écoles ordinaires et intégrés aux programmes scolaires nationaux. Le Lyceum Comenius à Slotervaart, Amsterdam, enseigne l'arabe comme matière facultative.

Dans beaucoup de villes, les écoles conservent une certaine autonomie et une marge de manœuvre discrétionnaire pour décider comment faire face aux besoins des élèves musulmans. Dans les groupes de discussion, cependant, les parents musulmans ont relevé qu'en l'absence d'une politique générale ou de normes minimales sur l'accommodement des pratiques religieuses, il était plus difficile pour eux de prendre des décisions sur le choix de l'école où envoyer leurs enfants. Cette absence de directives augmente également le risque de ségrégation, dans la mesure où le choix de certains parents musulmans va se porter plus volontiers sur les écoles les plus accommodantes. À Amsterdam, le maire du district de Slotervaart a établi un lien entre l'absence d'accommodement des besoins des élèves musulmans dans les écoles publiques et le soutien accru apporté par les musulmans aux écoles islamiques.

La question de savoir s'il faut autoriser les étudiantes et les enseignantes à porter le hijab¹⁷⁶ demeure au centre de vives controverses dans plusieurs villes. À Berlin, la moitié des non-musulmans interrogés par les Fondations qui exprimaient le souhait que les écoles montrent davantage de respect pour la religion critiquaient l'interdiction du port du foulard pour les enseignantes comme un signe d'exclusion, révélateur de stéréotypes. La majorité des répondants musulmans à Berlin estiment que les besoins des élèves musulmans n'ont pas été respectés : « À l'école secondaire, nous avons un professeur qui était extrêmement xénophobe. Il traitait particulièrement mal les filles avec des foulards et leur disait qu'elles devaient s'habiller comme les Allemandes et s'adapter ». Une mère musulmane de Rotterdam a évoqué comment sa fille a dû changer quatre fois d'école en raison de son foulard : « Partout où nous allions, les enseignants disaient : 'nous nous l'acceptons, mais le directeur n'en veut pas' ».

La recherche Fondations a mis à jour un large éventail de pratiques sur la façon de gérer les fêtes religieuses. Certaines écoles permettent aux élèves de prendre un jour de congé, d'autres célèbrent la fête au sein de la communauté scolaire. À Marseille, manquer l'école pour la fête religieuse de la fin du Ramadan est considéré comme légitime. En outre, certaines écoles de Marseille, prenant en compte le fait que certains

¹⁷⁶ *Hijab* est le mot arabe pour un foulard porté par les femmes musulmanes cachant les cheveux et le cou, et parfois le visage.

de leurs élèves jeûnent, proposent un remboursement des frais de cantine aux familles dont les enfants ne prennent pas leurs repas pendant le mois du Ramadan. D'autres questions concernant la satisfaction des besoins religieux et culturels ont été soulevées dans les groupes de discussions : parmi celles-ci, la fourniture de repas halal et l'organisation des cours de natation. À Leicester, le Réseau Islam et éducation, un groupe réunissant des musulmans ainsi que des professionnels de l'éducation non musulmans, a publié une brochure de conseils pour guider les écoles et collèges sur la façon de travailler avec les communautés musulmanes, et de répondre à des problèmes aussi divers que l'éducation physique, les cours de musique, d'art et de théâtre, le Ramadan, les questions vestimentaires, les visites de lieux de culte et de prière.

L'enseignement de l'islam est aussi un domaine où les villes expérimentent toute une gamme d'approches différentes. Aux Pays-Bas, il existe un programme scolaire officiel sur l'islam, disponible pour les écoles qui peuvent l'utiliser si elles le souhaitent. Les matériaux sont adaptés aux besoins des différentes classes de primaire et couvrent des sujets tels que la vie du Prophète et les coutumes ou pratiques religieuses. À Anvers, les écoles publiques sont tenues par la loi d'offrir un cours de religion sur l'islam, bien que cette obligation ne s'applique pas aux écoles catholiques, qui scolarisent environ 65 % des écoliers de Belgique.

L'embauche de personnel enseignant plus diversifié et donc mieux à même de refléter la diversité de la population locale pourrait également contribuer positivement à renforcer la confiance en soi et le sentiment d'identité des élèves, en leur présentant des modèles positifs auxquels ils peuvent s'identifier. La recherche suggère en effet que l'absence d'enseignants appartenant à des minorités nuit à l'image et à l'estime de soi des élèves issus de minorités. Plusieurs groupes de discussion, ainsi qu'un certain nombre d'entretiens avec des responsables de l'éducation, ont donc identifié comme une priorité la nécessité de recruter davantage d'enseignants issus de minorités. En effet, des enseignants qui partagent les mêmes origines et les mêmes bagages culturels que leurs élèves peuvent jeter des ponts et faciliter la compréhension mutuelle entre les élèves et l'école. Toutefois, les entretiens ont aussi suggéré que, dans certains cas, ces enseignants doivent faire preuve d'une grande prudence pour naviguer entre ces différentes relations. À Marseille, un enseignant a été accusé de communautarisme par ses collègues parce qu'il avait accueilli dans sa salle informatique les élèves qui traînaient dehors à midi pendant le Ramadan : « parce que j'étais le prof arabe qui a pris les élèves arabes avec lui pendant le Ramadan ».

4.10 Le rôle des parents

Après un examen exhaustif des données de recherche sur l'impact de la participation des parents, du soutien parental et de l'éducation familiale sur la réussite des élèves et leur ajustement au système éducatif, Desforges et Abouchaar (2003) concluent que leur « résultat le plus important » concerne l'impact « de la participation des parents, sous la forme d'une bonne tenue des rôles parentaux à la maison, sur la réussite des enfants et leur adaptation, impact qui reste significatif même après que tous les autres facteurs qui

modèlent la réussite ont été retirés de l'équation ». ¹⁷⁷ Ces conclusions sont cohérentes avec celles de l'étude longitudinale sur l'offre effective d'une éducation préscolaire (*Effective Provision of Pre-School Education*, EPPE), qui suggère que la présence d'un environnement d'apprentissage de qualité au sein du foyer familial est plus importante que les facteurs socio-économiques : « ce que les parents font est plus important que ce qu'ils sont ». ¹⁷⁸ D'autres formes de soutien, comme le contact avec l'école, ont beau être importants, ils n'ont pas le même niveau d'impact que « la bonne tenue des rôles parentaux à la maison ». En fait, pour les élèves du primaire, les différences dans le soutien apporté à la maison par les parents ont un impact plus important sur leurs capacités scolaires que les variations dans la qualité des écoles. En outre, « l'ampleur de cet impact est manifeste à travers toutes les classes sociales et tous les groupes ethniques ». On constate que les niveaux de participation et d'implication des parents varient selon la classe sociale, la pauvreté et l'état de santé. Autre facteur de variation : la confiance qu'ont les parents dans leur propre capacité à accomplir ce rôle. ¹⁷⁹

Dans l'enquête Fondations, les débats au sein des groupes de discussion et les entretiens avec les personnalités suggèrent que les parents qui sont eux-mêmes des migrants, en raison du manque d'expérience qu'ils ont parfois de toute forme d'éducation ou de scolarisation, qui se combine à leur manque de familiarité avec le système éducatif européen et à leurs difficultés avec la langue, se sentent intimidés dans les réunions avec les autorités scolaires. Ce manque de familiarité et de confiance est parfois mal interprété par les écoles : « les pères et les mères parlent à peine l'allemand, car ils travaillent dur et n'ont donc pas de temps à consacrer à leur développement personnel. Ils ne viennent pas à ce genre de réunions. L'enseignant peut alors avoir l'impression qu'ils ne s'intéressent pas du tout à l'école ». ¹⁸⁰ Les écoles sont vues par les parents qui ne disposent pas des capacités et de l'expérience nécessaires pour en manier les codes comme des espaces de vulnérabilité et d'insécurité où ils courent le risque d'être discriminés. ¹⁸¹ Les écoles doivent prendre les devants pour répondre aux peurs et aux appréhensions des parents. À Berlin, des cafés des parents (*Elterncafés*) ont été créés afin d'offrir une ambiance moins formelle où les parents et les enseignants peuvent se rencontrer et apprendre à se connaître.

¹⁷⁷ C. Desforges, et A. Abouchaar, *The Impact of Parental Involvement, Parental Support and Family Education on Pupil Achievements and Adjustment: A Literature Review*, DfES Research Report 433, Department for Education and Skills, Londres, 2003 (ci-après, Desforges & Abouchaar, *The Impact of Parental Involvement*).

¹⁷⁸ Sylva et al., *Effective provision of pre-school education*.

¹⁷⁹ Desforges & Abouchaar, *The Impact of Parental Involvement*.

¹⁸⁰ Participant à un groupe de discussion Fondations, Berlin.

¹⁸¹ Voir G. Crozier, and J. Davies, « Hard to Reach parents or hard to reach schools? A discussion of home school relations with particular reference to Bangladeshi and Pakistani parents », *British Education Research Journal* Vol. 33, No. 3, 2007, p. 295–313.

Au Royaume-Uni, l'*Office for Standards in Education* a constaté que « le travail efficace effectué par les écoles, et poursuivi avec persévérance et ingéniosité, souvent sur de longues périodes, a créé un sentiment de plus en plus raffermi d'un partenariat fondé sur une meilleure compréhension mutuelle entre l'école, les familles et les communautés locales ». L'Office a également mis en avant des exemples de bonnes pratiques pour apporter un soutien aux parents et les aider à surmonter ces obstacles. Il souligne, en particulier, le rôle essentiel du personnel bilingue et des agents de liaison bilingues entre l'école et les foyers, qui peuvent rendre visite aux familles, et lancer des programmes d'apprentissage familial au sein des écoles et les communautés locales :

Le projet utilise des ordinateurs portables pour aider les femmes du Pakistan et du Bangladesh ainsi que leurs familles, plus quelques pères, qui ont besoin, avant toute chose, d'apprendre l'anglais. Les ordinateurs portables sont mis à disposition pour une utilisation dans les salles des parents de certaines écoles, et les participants sont invités à raconter leurs propres histoires, y compris celle de la recherche de leur famille. Il est prévu de se servir de ces matériaux pour imprimer des livres, qui seront utilisés avec des enfants, et de permettre aux participants de progresser à mesure que leurs enfants passent du primaire au secondaire, ou de l'école secondaire aux études supérieures. Cette initiative a connu des débuts encourageants.¹⁸²

D'autres initiatives mentionnées dans le rapport comprennent la mise en place de centres d'apprentissage municipaux, les *City Learning Centres*, qui sont des espaces dans lesquels les élèves peuvent faire leurs devoirs après l'école, avec un accès à des ressources qui ne sont pas disponibles à la maison.

Les initiatives de sensibilisation ne sont pas seulement nécessaires pour les parents, mais aussi pour certains jeunes. À Amsterdam, les autorités éducatives et les services sociaux ont mis au point un programme de sensibilisation novateur pour les jeunes élèves qui risquent de quitter précocement le circuit éducatif. Par le biais de ce programme appelé «8 à 8», des tuteurs offrent des conseils, un soutien et une orientation scolaire aux élèves de 8 heures à 20 heures. Le projet pilote a concerné 144 jeunes, dont 100 d'origine marocaine et a coûté environ 7 000 € par élève et par an. Les résultats du projet pilote suggèrent que les personnes impliquées y ont gagné davantage de contrôle sur leur vie et sur leur avenir. On peut citer d'autres initiatives, notamment des stages académiques, le week-end, qui offrent aux jeunes un encadrement des travaux scolaires, une formation aux compétences sociales, et des activités de loisirs. Campus New West, par exemple, s'attache à développer les ambitions de carrière par le biais de stages, d'un mentorat et d'un suivi personnalisé. La Fondation White Tulip, lancée par de jeunes universitaires issus de minorités ethniques, assure également un tutorat dans le domaine éducatif.

Des changements structurels sont en cours de mise en œuvre dans le système éducatif de la ville de Rotterdam pour tenter de résoudre le problème du taux élevé d'abandon

¹⁸² Ofsted, *Achievement of Bangladeshi heritage pupils*, p. 21–22.

scolaire dans les écoles. De nouvelles « écoles de quartier » sont en train d'être mises en place : elles s'adressent aux jeunes de moins de 23 ans dépourvus de diplômes ou de qualifications. Les écoles seront censées fournir à leurs élèves un soutien et un suivi approfondis, qui ne néglige pas le développement des compétences sociales et d'une expérience de travail. Le projet pilote couvre la période de 2009 à 2011. Également en développement, un système d'« écoles au sommet » qui permettra à ceux et celles qui ne parviennent pas à atteindre le plus haut niveau d'une école donnée, mais qui présentent tout de même un potentiel de réussite académique au fil du temps, qui leur permet de progresser à leur rythme.

4.11 Principales conclusions

La réussite scolaire des minorités présente un tableau mitigé. Dans certains pays, une fois pris en compte le contexte socio-économiques, les minorités réussissent plutôt bien. Il existe des signes que, pour certains musulmans, la religion joue un important rôle de soutien et d'encouragement dans le domaine éducatif. Le soutien des parents, en particulier dans les premières années, est également un facteur décisif de la réussite scolaire future. Les systèmes scolaires qui opèrent une sélection précoce des élèves semblent désavantager ceux qui sont issus de groupes ethniques minoritaires, car ceux-ci sont alors testés et orientés trop tôt dans leur carrière scolaire. Dans toutes les villes, l'importance de l'éducation préscolaire est de mieux en mieux reconnue ; celle-ci permet en effet de faire en sorte que les élèves issus de minorités et d'autres milieux défavorisés ne partent pas sur un mauvais pied dans le système scolaire formel. Certains projets qui ont été lancés trouvent des moyens inventifs de combiner l'aide aux jeunes enfants avec des programmes encourageant les parents à prendre davantage part à l'apprentissage.

Le souhait que les écoles soient davantage mixtes sur le plan ethnique est un thème qui revient avec force et constance dans les groupes de discussion réunissant les parents dans les différentes villes. Les parents s'inquiètent notamment de l'impact négatif de la ségrégation sur l'éducation de leurs enfants et sur leurs perspectives d'avenir. Le défi pour les décideurs politiques est donc de trouver comment surmonter la ségrégation, ce qui n'est pas facile dans la mesure où celle-ci est souvent le produit combiné de la répartition géographique et résidentielle des populations, de la liberté des parents dans le choix de l'école de leurs enfants, et des décisions prises par les écoles.

Certains élèves subissent encore racisme et préjugés dans l'enceinte de l'école, et sont confrontés à de faibles attentes des enseignants à leur égard. Les enseignants ont besoin de davantage de formation et d'un soutien approprié, afin de pouvoir faire leur travail avec efficacité dans des classes de plus en plus diversifiées sur le plan ethnique et religieux. Au niveau local, de nombreuses écoles cherchent à satisfaire aux besoins des élèves musulmans, et inventent de nouvelles façons de travailler de manière constructive à partir du patrimoine culturel des élèves.

5. EMPLOI

La participation au marché du travail reste au cœur de l'intégration économique, qui à son tour est un puissant moteur d'intégration sociale. Le principe de base commun n°3 insiste bien sur ce point ; il relève en effet que « l'emploi est un élément clé du processus d'intégration », et il est essentiel à la participation au sens large. Or, l'intégration économique des migrants exige non seulement l'existence d'opportunités d'emploi, mais aussi que les migrants soient employés dans les mêmes circuits de travail que le reste de la population, et non pas dans un marché du travail parallèle, segmenté ou séparé ; l'emploi doit par ailleurs être en rapport avec les compétences et les qualifications d'un individu. Ce chapitre commence par examiner les données dont nous disposons sur la participation au marché du travail. Il examine ensuite le rôle des différents obstacles auxquels font face les musulmans pour accéder et participer pleinement au marché du travail. Certains de ces obstacles découlent de la position sociale de la plupart des musulmans en Europe occidentale en tant que migrants ou des descendants de migrants ; d'autres, cependant, se rapportent spécifiquement aux musulmans en tant que groupe.

5.1 Participation au marché du travail

Il existe différents moyens de mesurer la participation au marché du travail ; les indicateurs que l'on peut consulter incluent notamment le taux d'activité économique, le taux d'emploi et le taux de chômage. Comme pour l'éducation, les données concernant le marché du travail sont rarement recueillies sur la base de la religion. Les données sur les minorités ethniques, les migrants et les ressortissants étrangers nous permettent toutefois d'approcher, de façon certes approximative et limitée, la situation des musulmans, en analysant les données concernant des groupes minoritaires à prédominance musulmane. Une enquête sur l'intégration au marché du travail des minorités ethniques en Europe, réalisée par l'Institut pour l'étude du travail, a ainsi recueilli des données sur les groupes minoritaires et le marché du travail en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Ces données révèlent que le taux de participation au marché du travail parmi les groupes à prédominance musulmane (Turcs, Marocains, Irakiens, Pakistanais et Bangladais) est inférieur à celui de la population majoritaire. L'étude conclut que les minorités ethniques « ont généralement des taux de chômage nettement plus élevés, des emplois à faible revenu, et ils ont moins de chances que la population majoritaire de trouver et de conserver un emploi ».¹⁸³

¹⁸³ K. F. Zimmerman *et al*, *Study on the Social and Labour Market Integration of Ethnic Minorities*, IZA Research Report No 16, 2008. p. 11 (ci-après, Zimmerman *et al*, *Study on the Social and Labour Market Integration of Ethnic Minorities*).

Tableau 63. Situation sur le marché du travail d'une sélection de minorités ethniques et des autochtones ou de la population générale au Danemark, en Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni

Pays	Groupe majoritaire/minoritaire	Taux de participation au marché du travail ¹⁸⁴	Taux de chômage	Salaire horaire ¹⁸⁵
Belgique ¹⁸⁶	« Belges de souche »	65	–	–
	« Nouveaux Belges »	52	–	–
	Turcs	29	–	–
	Marocains	29	–	–
Danemark	Population totale	76,3	4,5	278,3
	Turcs	62,2	17,8	170,7
	Irakiens	37,7	26,9	138,4
	Bosniens-Herzégoviniens	57,2	12,9	177,4
Pays-Bas ¹⁸⁷	Autres non-occidentaux	55,8	28	164,8
	Majorité néerlandaise	78	9	10,4
	Turcs	53	21	7,1
Royaume-Uni	Marocains	51	27	6,9
	Population majoritaire blanche	81,8	3,8	11,8
	Pakistanaï	55,2	12,8	10,2
	Bangladaï	48,7	19,4	10,1

Source : Zimmerman et al., *Study on the Social and Labour Market Integration of Ethnic Minorities*, p. 15.

¹⁸⁴ Pour le Royaume-Uni, les données sur le taux d'activité économique sont utilisés comme indicateurs de la participation au marché du travail.

¹⁸⁵ Le salaire horaire pour le Danemark est donné en couronnes danoises; pour le Royaume-Uni en livres sterling; pour les Pays-Bas en Euros; il comprend les charges sociales.

¹⁸⁶ Fondations pour une société ouverte, *At Home in Europe: Musulmans à Anvers*, (ci-après, *Fondations, At Home in Europe: Musulmans à Anvers*).

¹⁸⁷ Voir le site internet du Département pour la recherche et la statistique d'Amsterdam <http://www.os.amsterdam.nl/tabel/8690/> (consulté en novembre 2009).

5.2 Taux de chômage

Les taux de chômage s'élevaient au double de la moyenne nationale pour la seconde génération d'immigrants marocains et algériens en France¹⁸⁸ et pour les ressortissants turcs en Allemagne.¹⁸⁹ Aux Pays-Bas, le taux de chômage parmi les Marocains et les Turcs se situe entre deux fois et demie et trois fois la moyenne nationale.¹⁹⁰ En Belgique, le taux de chômage parmi les Marocains et les Turcs, qui s'élève à 38 %, représente près de cinq fois la moyenne nationale du taux de chômage, qui est de 7 %.¹⁹¹

Bien que le taux de chômage reste plus élevé pour certains groupes musulmans par rapport à la population majoritaire, on peut constater que dans certains pays, depuis le milieu des années 1990, la croissance économique a permis de réduire l'écart, dans la mesure où la baisse du taux de chômage est plus nette parmi les minorités que dans la population majoritaire. Entre 1997 et 2007 le taux de chômage des immigrants non occidentaux aux Pays-Bas a diminué de 20 % à 10 %, tandis que le taux de chômage pour les Néerlandais autochtones était de 4 %.¹⁹² En Belgique, de francs succès ont été obtenus dans la réduction du nombre de Marocains et de Turcs faisant face au chômage de longue durée. En proportion du total des chômeurs, le chômage de longue durée est passé de 61 % en 2003 à 46 % en 2007. Toutefois, ce chiffre reste élevé en

¹⁸⁸ Les données du recensement de 1999 montrent que parmi les jeunes dont les parents sont nés en Algérie ou au Maroc le taux de chômage est de 40 %, contre 20 % pour la moyenne nationale de la même tranche d'âge. INSEE, *Les immigrés en France*, édition 2005, p. 130, cité dans S. Tebbakh, 2007, p. 42 note 101). Une enquête auprès de ceux qui quittaient l'école française en 1998 a révélé que le taux de chômage au bout de cinq ans parmi les Nord-Africains de la cohorte était le double de celui des jeunes dont les parents sont nés en France, CEREQ Survey « Generation 98 »; R. Silberman and I. Fournier, « Jeunes issus de l'immigration: une pénalité à l'embauche qui perdure... », Bref, n° 226, janvier 2006, p. 3.

¹⁸⁹ Jochen Blaschke, « Tolerated but Marginalised – Muslims in Germany », Edition Parabolis Verlagsabteilung im Europäischen Migrationszentrum (EMZ) (sous la direction de), *State Policies towards Muslim Minorities. Sweden, Great Britain and Germany*, Kempten, 2004, p. 123.

¹⁹⁰ Aux Pays-Bas le taux de chômage parmi les Marocains est de 29 %, et pour les Turcs, il est de 21 %, à comparer à un taux de chômage national de 9 % in SCP, Hoge (jeugd)werkloosheid onder etnische minderheden. Nieuwe bevindingen uit het LAS-onderzoek (Chômage des jeunes élevé parmi les minorités ethniques, nouvelles découvertes de l'enquête LAS), Sociaal en Cultureel Planbureau, La Haye, 2006 (en néerlandais) cité dans Demant et al. *Muslims in the EU, City Reports – The Netherlands: Preliminary Research Report and Literature Review*, Budapest, Open Society Institute, 2007.

¹⁹¹ Okkerse, L. and Termote, A., Etudes statistiques no. 111: Singularité des étrangers sur le marché de l'emploi (Singularity of Foreign Workers in the Labour Market), Bruxelles, Institut National de la Statistique, 2004.

¹⁹² CBS, *Jaarrapport integratie 2008* (Rapport annuel sur l'intégration), La Haye, 2008, p. 61, (ci-après CBS, *Jaarrapport integratie 2008*) cité dans Fondations, *At Home In Europe: Muslims à Rotterdam* (ci-après, Fondations, *At Home in Europe: Muslims à Rotterdam*).

comparaison avec la population majoritaire, où 35 % des personnes au chômage sont des chômeurs de longue durée.¹⁹³

Il y a, par ailleurs, des signes que les minorités sont plus vulnérables au chômage pendant les périodes de récession économique, en raison de leur position sur le marché du travail. Aux Pays-Bas, par exemple, les migrants non occidentaux sont deux fois plus susceptibles que les Néerlandais de souche d'être employés avec des « contrats flexibles », c'est-à-dire des contrats sans garantie d'heures de travail.¹⁹⁴ En Belgique, entre janvier 2008 et janvier 2009, le taux de chômage des Marocains et des Turcs a davantage augmenté que celui de la population active en générale : respectivement 20 % contre 8 % d'augmentation.¹⁹⁵

5.3 Pauvreté

Les données montrent également que les salaires horaires moyens des groupes musulmans sont inférieurs à ceux de la population majoritaire. Une conséquence de ces bas salaires est que, même parmi ceux qui ont un emploi, les taux de pauvreté sont élevés. En Belgique, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 10 % pour les Belges de souche, mais elle s'élève à 59 % pour les Turcs, et à 56 % pour les Marocains.¹⁹⁶ À Amsterdam, en 2006, 32 % des ménages turcs et 37 % des ménages marocains vivaient avec le revenu minimum, contre 13 % des foyers néerlandais.¹⁹⁷ Au Royaume-Uni, les données de la *Family Resources Survey* de 2002/03 et de 2004/05 ont révélé que la pauvreté était particulièrement élevée parmi les ménages pakistanais (67 %) et bangladais (55 %).¹⁹⁸

Le statut d'emploi de la famille est un élément crucial de la pauvreté des ménages. Au Royaume-Uni, une part significative de la pauvreté subie par les ménages pakistanais et bangladais s'explique par le nombre élevé de familles où aucun adulte ne dispose d'un emploi rémunéré. Un tiers des ménages originaires du Bangladesh et un quart des

¹⁹³ VDA, Allochtonen sneller aan het werk (Migrants plus rapides au travail), VDAB Studiedienst, 2008, cité dans Fondations, *At Home in Europe: Muslims in Anvers*.

¹⁹⁴ Fondations, *At Home in Europe: Muslims in Rotterdam*.

¹⁹⁵ Fondations, *At Home in Europe: Muslims in Anvers*.

¹⁹⁶ Van Robaey, B. & Perrin, N., *Armoede bij personen van vreemde herkomst becijferd – Deelverslag van 'Armoede bij personen van vreemde herkomst'*, (La pauvreté parmi les personnes d'origine étrangère quantifiée), UA-OASeS, Anvers, 2006, disponible à l'adresse http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/NL/PUB_1635_Armoede_vreemde_origine_becijferd.pdf (consulté en novembre 2009) cité dans Fondations, *At Home in Europe: Muslims in Anvers*.

¹⁹⁷ Voir le site internet du Département pour la recherche et la statistique d'Amsterdam: <http://os.amsterdam.nl/tabel/9324> (consulté en novembre 2009), cité dans Fondations, *At Home in Europe: Muslims in Amsterdam* (ci-après, Fondations, *At Home in Europe: Muslims in Amsterdam*).

¹⁹⁸ P. Kenway and G. Palmer *Poverty among ethnic groups how and why does it differ?* York, Joseph Rowntree Foundation/New Policy Institute, 2007 (ci-après, Kenway & Palmer, *Poverty among ethnic groups*).

ménages du Pakistan ne comptent pas d'adulte qui travaille. Cependant, l'écart des taux de pauvreté entre les groupes ethniques minoritaires et la population générale est plus prononcé lorsque l'on compare les ménages où un ou plusieurs adultes ont un emploi rémunéré (c'est-à-dire les « ménages actifs ») que lorsque l'on compare ceux où aucun adulte ne travaille (les « ménages inactifs »). Parmi les « ménages actifs », environ 60 % des familles bangladaises et 40 % des familles pakistanaïses sont en situation de pauvreté, contre 10-15 % des ménages britanniques blancs. Une fois pris en compte la démographie et le statut d'emploi de la famille, les écarts dans les taux de rémunération sont le principal facteur de ces taux de pauvreté différents.¹⁹⁹

5.4 Une explication au désavantage sur le marché du travail : le capital humain

Diverses explications sont parfois avancées pour rendre compte des écarts dans la participation au marché du travail entre les différents groupes.²⁰⁰

Une grande partie du désavantage subi par les groupes minoritaires sur le marché du travail est attribuée à des différences dans le capital social, en particulier dans les niveaux particuliers de formation et les compétences professionnelles. En effet, beaucoup de musulmans en Europe sont arrivés en tant que travailleurs immigrés destinés à des emplois non qualifiés ou peu qualifiés. Le plan d'intégration de la ville de Hambourg attribue la situation médiocre des migrants sur le marché du travail à des changements structurels dans le marché du travail lui-même, et notamment à la diminution du nombre d'emplois non qualifiés ou peu qualifiés.²⁰¹ Les données du district de Slotervaart à Amsterdam montrent que le chômage est fortement corrélé avec un faible niveau d'éducation. En 2007, sur les 1789 demandeurs d'emploi dans le district, 1181 manquaient de qualifications de base.²⁰² En revanche, le taux d'emploi des Turcs et des Marocains hautement qualifiés (80 %) est très proche de celui de leurs homologues néerlandais (85 %).²⁰³ Les données de l'échantillon Fondations confirment ce lien global entre le niveau d'éducation et l'emploi.

¹⁹⁹ Kenway & Palmer, *Poverty among ethnic groups*.

²⁰⁰ L'Institut d'études du travail, dans son rapport pour Groupe consultatif d'experts sur l'intégration sociale des minorités ethniques de la Commission européenne, a identifié quatorze obstacles principaux. Voir Zimmerman *et al.*, *Study on the Social and Labour Market Integration of Ethnic Minorities*.

²⁰¹ Freie und Hansestadt Hamburg Behörde für Soziales, Familie, Gesundheit und Verbraucherschutz, *Hamburger Handlungskonzept zur Integration von Zuwanderern* (Plan d'action de Hambourg pour l'intégration), p. 23, disponible à l'adresse <http://www.hamburg.de/contentblob/128792/data/konzept.pdf> (consulté en novembre 2009, ci-après, Plan d'action de Hambourg pour l'intégration).

²⁰² Fondations, *At Home in Europe: Muslims in Amsterdam*.

²⁰³ CBS Jaarrapport integratie 2008, p. 3.

**Tableau 64. Type d'emploi actuel ou passé
(Répartition par niveau d'éducation atteint) (I17)**

	Aucune éducation formelle	Primaire	Secondaire	Université	Total
Économiquement inactif	39,1%	18,7%	14,0%	5,7%	13,3%
Professions libérales modernes	1,6%	3,6%	12,9%	39,3%	19,7%
Employés, professions intermédiaires	2,3%	6,3%	19,1%	14,3%	15,1%
Cadres supérieurs, professions libérales supérieures	0,8%	0,4%	1,4%	7,7%	3,3%
Métiers techniques, artisanat	13,3%	6,7%	10,4%	2,7%	7,7%
Professions manuelles ou de services semi-routiniers	12,5%	16,7%	15,6%	8,1%	13,2%
Professions manuelles ou de services routiniers	27,3%	41,7%	19,9%	6,4%	18,5%
Cadres intermédiaires	1,6%	5,6%	5,1%	5,5%	5,1%
Métiers traditionnels	1,6%	0,4%	1,4%	10,4%	4,2%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	128	252	1112	705
					2197

Source : données Fondations pour une société ouverte

Par exemple, la majorité des sondés travaillant dans les métiers professionnels modernes ou traditionnels, les professions libérales ou l'encadrement sont diplômés de l'université, tandis que les sondés sans aucune éducation formelle ont tendance à être concentrés dans des professions manuelles routinières et courantes, ou à être au chômage. Plus le niveau des qualifications que la personne possède augmente, plus il est probable qu'il ou elle n'est pas au chômage : les personnes interrogées qui n'ont jamais été scolarisées courent 2,1 fois plus de risques d'être au chômage que ceux qui ont suivi l'enseignement primaire, 2,8 fois plus que ceux qui ont suivi l'enseignement secondaire, et 6,9 fois plus que ceux qui ont obtenus un diplôme universitaire. En

termes de pourcentages, 39,1 % des personnes sans éducation formelle sont sans emploi, contre 5,7 % des diplômés de l'université.

Cependant, la répartition des réponses par catégories religieuses révèle un écart professionnel entre les musulmans et les non-musulmans : les musulmans au chômage sont nettement plus nombreux et ils sont surreprésentés dans les emplois moins qualifiés.²⁰⁴

En ce qui concerne les données Fondations, les points suivants doivent être pris en considération :

- Les musulmans courent presque trois fois plus de risques d'être au chômage que les non-musulmans : 19,8 % des musulmans sont au chômage, contre 6,8 % des non-musulmans.
- Un peu moins de 10,1 % des diplômés de l'université musulmans sont au chômage, contre seulement 3,1 % des non-musulmans.
- 64,8 % des diplômés de l'université musulmans occupent des postes hautement qualifiés, contre 85,3 % des diplômés de l'université non-musulmans. Proportionnellement, les diplômés de l'université non-musulmans ont 1,6 fois plus de chances que les diplômés de l'université musulmans d'exercer une profession libérale moderne. Toutefois, les diplômés musulmans et non-musulmans ont tendance à être plus équitablement répartis au sein des professions traditionnelles, des emplois de bureau, ou des postes de cadres supérieurs ou intermédiaires.
- 55,5 % des hommes musulmans sont concentrés dans les emplois faiblement qualifiés et à bas salaires, dont 25,1 % pour les seuls métiers manuels ou de service les plus routiniers.
- Les hommes non-musulmans ont encore 2,3 fois plus de chance que les hommes musulmans d'exercer des professions libérales modernes (22,4 % des non-musulmans, contre 9,9 % des musulmans).
- Sur les 72,1 % des femmes musulmanes qui sont / ont été employées, des proportions importantes sont concentrées dans les emplois de bureau et les professions intermédiaires (21,4 %), les professions manuelles ou de services routiniers (17,8 %) ou semi-routiniers (12 %), les professions libérales modernes (15 %). Seulement 1,8 % d'entre elles sont cadres intermédiaires et 1,3 % sont cadres supérieurs.
- Les musulmans nés dans un État de l'UE courent exactement autant de risques que les musulmans nés à l'étranger d'être au chômage, alors que les non-

²⁰⁴ Voir tableaux 65 et 66 pour les données détaillées.

musulmans nés dans l'UE sont légèrement plus susceptibles d'être employés que les non-musulmans nés en dehors de l'UE.

5.5 Réseaux sociaux et capital social

Fournier et Silberman suggèrent qu'en France, le risque accru de chômage pour les enfants de la deuxième génération de migrants non UE ne peut pas s'expliquer uniquement par leur niveau d'éducation. Ils affirment qu'une partie de l'explication réside dans le faible capital social et le faible taux d'accès à l'emploi dans les réseaux sociaux des parents.²⁰⁵ L'impact du réseau social sur les possibilités d'emploi des migrants a été analysé de façon plus approfondie aux Etats-Unis qu'en Europe.²⁰⁶ Le rapport suédois sur l'intégration, par exemple, met en lumière l'importance des réseaux sociaux pour l'embauche :²⁰⁷ le recrutement des employés, en particulier dans les petites et moyennes entreprises, repose souvent sur les réseaux existants des employeurs et des employés. Lorsque la main-d'œuvre appartient principalement à la population majoritaire, de telles pratiques reviennent à une forme de discrimination indirecte. La stratification ethnique du marché du travail, où les migrants restent concentrés dans des secteurs particuliers, limite la capacité de ces derniers à se constituer des réseaux au-delà de leur groupe ethnique.

Pour ce qui est des Turcs en Allemagne, la composition de leurs réseaux d'amitié peut expliquer en large partie la pénalité ethnique à laquelle ils font face sur le marché du travail.²⁰⁸ Les recherches menées avec les Somaliens à Copenhague permettent de constater que ceux qui entretiennent des relations personnelles avec les Danois sont plus susceptibles de prendre activement l'initiative dans la recherche d'un emploi, parce qu'ils trouvent dans ces amitiés les encouragements et les conseils nécessaires pour

²⁰⁵ R. Silberman et I. Fournier, « Immigrants' Children and the Labour Market. The Mechanisms of Selective Discrimination. From one generation to another. How do the immigrants and their children see their position on the labour market? », Quatrième colloque international MigCities, Lisbonne, November 1999.

²⁰⁶ Voir Elliot et M. Sims, « Ghettos and Barrios: The Impact of Neighborhood Poverty and Race on Job Matching among Blacks and Latinos », *Social Problems* 48(3), 2001, p. 341–361; R. M. Fernandez et E. J. Castilla « How Much Is that Social Network Worth? », *Social Capital in Employee Referral Networks. Social Capital: Theory and Research*, N. Lin, K. Cook, et R. S. B. Hawthorne (sous la direction de) New York, NY: Aldine de Gruyter, 2001, p. 85–104; J. Sanders, V. Nee, et S. Sernau « Asian Immigrants' Reliance on Social Ties in a Multiethnic Labor Market », *Social Forces* 81(1) 2001, p. 281–314.

²⁰⁷ *Rapport Integration 2005* Integrationsverket (Conseil suédois pour l'intégration), Norrköping, 2006, cité dans Roger Andersson, « Ethnic Residential Segregation and Integration Processes in Sweden », Karen Schonwalder (sous la direction de) *Residential Segregation and the integration of immigrants Britain, the Netherlands and Sweden*, Social Science Research Centre Berlin, Berlin, 2007, p. 63.

²⁰⁸ F. Kalter, « Auf der Suche nach einer Erklärung für die spezifischen Arbeitsmarktnachteile von Jugendlichen türkischer Herkunft: Zugleich eine Replik auf den Beitrag von Holger Seibert und Heike Solga », *Z. Soziol.* 354, 2006, p. 144–160 (en allemand).

surmonter les craintes de discrimination qui ont tendance à démotiver leurs congénères.²⁰⁹

Les réseaux sont essentiels pour traduire l'amélioration des résultats scolaires en amélioration de la position sur le marché du travail et en réussite professionnelle. L'analyse des données sur la mobilité sociale des Pakistanais et des Bangladais suggère qu'ils n'atteignent pas, en termes d'emploi, le niveau de la mobilité sociale auquel on devrait s'attendre à la lumière de leurs progrès en termes de niveau d'éducation, et que compte tenu de leur niveau de formation, leur intégration sociale et leur la mobilité sociale restent à un niveau très inférieur en comparaison de celles que peuvent connaître, au sein de la même cohorte statistique, leurs pairs blancs non migrants. On a suggéré que cette réalité reflète en partie l'impact différentiel de classe, sur la mobilité sociale, d'un capital social reposant fortement sur les liens ethniques. En d'autres termes, pour des groupes tels que les Pakistanais et les Bangladais, concentrés dans des postes de rang inférieur, les effets bénéfiques de ce capital social à base de liens ethniques, qui se font sentir notamment à travers l'élévation des ambitions et qui sont un moteur pour l'éducation, sont contrecarrés par l'absence d'un capital social « passerelle » (c'est-à-dire de réseaux qui s'étendent au-delà leur communauté immédiate) ; or, celui-ci se révèle nécessaire pour transformer ces aspirations en réalité. La recherche conclut que les Pakistanais issus de la classe ouvrière « ont moins de chances que leurs homologues blancs non migrants de parvenir à exercer des professions libérales ou à occuper des postes d'encadrement²¹⁰ ». Platt constate que « parmi les groupes pakistanais, indiens ou caribéens, des proportions relativement faibles de personnes partant sans qualification parviennent à se hisser jusqu'aux professions libérales ou d'encadrement, en comparaison avec ce qui se produit dans les groupes blancs ». Partant de ces constatations, elle avance que « la pénalité ethnique [...] semble plus forte pour les catégories les moins favorisées, et dans la mesure où tout groupe minoritaire tend à concentrer des personnes sans qualifications, celles-ci sont amenées à subir la pénalité ethnique de manière disproportionnée ».²¹¹

Traduire les aspirations et la réussite scolaire en participation accrue au marché du travail et en réussite professionnelle exige également une certaine connaissance des règles formelles et informelles qui régissent le marché du travail. Les réponses des participants aux groupes de discussion et aux questionnaires Fondations laissent penser qu'il existe à cet égard un fort besoin d'information et de meilleurs conseils de carrières. La gamme des emplois que les jeunes imaginent pouvoir atteindre demeure en effet limitée. Un participant aux groupes de discussion, qui a également travaillé avec des

²⁰⁹ C.B. Jagd, « Breaking the Pattern of Unemployment through Social Networks », communication présentée au 13^{ème} colloque nordique sur les migrations, 18-20 novembre 2004, disponible à l'adresse <http://www.amid.dk/ocs/viewpaper.php?id=93&cf=1> (consulté en novembre 2009).

²¹⁰ L. Platt, « Making education count: the effects of ethnicity and qualifications on intergenerational social class mobility », *The Sociological Review* Vol. 55, No. 3, 2007, p. 485-508, at 498 (ci-après, Platt, « Making education count »).

²¹¹ Platt, « Making education count », p. 498.

jeunes pour tenter de les faire accéder à l'emploi, fait les remarques suivantes sur le manque de connaissances du marché du travail qu'il a pu observer : « En Allemagne, nous avons 455 professions officielles, mais les filles ici se concentrent seulement sur cinq d'entre elles, le plus souvent le secrétariat médical, la vente, ou la coiffure. Pour les garçons, c'est tout aussi figé ». Nadia Nagie, qui travaille comme expert auprès de l'ONG Kumulus Berlin, fait également savoir qu'il existe un net manque de connaissances chez les parents, les élèves et les enseignants quant à la complexité du système d'éducation et de formation professionnelle en Allemagne. Son organisation essayait notamment de faire passer le message, par exemple, qu'une qualification professionnelle solide, telle qu'un « certificat de métier », était mieux considérée et davantage valorisée dans la profession qu'un diplôme d'enseignement secondaire obtenu avec des notes médiocres ou moyennes.

5.6 Maîtrise de la langue

La faible maîtrise de la langue nationale ou majoritaire est souvent un obstacle pour les immigrés de première génération.²¹² Beaucoup d'entre eux ont été initialement recrutés pour occuper des emplois non qualifiés dans un marché du travail ethniquement segmenté, qui n'exigeait d'eux ni la compréhension de la langue majoritaire, ni d'autres compétences qui peuvent offrir davantage de possibilités d'emploi. Le manque de confiance dans l'usage de la langue de la majorité limite la capacité des individus à se recycler, à progresser et à étoffer leurs compétences, ce qui circonscrit leurs possibilités d'emploi aux marchés de l'emploi « ethniques ».²¹³

Au Royaume-Uni, la recherche a décelé une association positive entre la maîtrise de la langue anglaise chez les immigrants et leur niveau de salaire.²¹⁴ L'amélioration des compétences à l'écrit semble avoir un impact nettement plus important sur l'accès à l'emploi que l'amélioration des compétences à l'oral : cette dernière semble augmenter les probabilités d'emploi de 5 %, tandis que la première les augmenterait de 13 %.²¹⁵

5.7 La pénalité ethnique

La maîtrise de la langue et l'absence de reconnaissance de qualifications éventuellement obtenues à l'étranger sont bien sûr moins problématiques pour les musulmans nés et

²¹² H. Esser, « Migration, Language and Integration » *AKI Res. Rev.* 4. Berlin, Wiss. Berlin Sozial (WZB), 2006, disponible à l'adresse http://www.wzb.eu/ZKD/AKI/files/aki_research_review_4.pdf (consulté en novembre 2009).

²¹³ P. Schellekens, *English Language as a Barrier to Employment, Education and Training*, Department for Education and Skills, Londres, 2001.

²¹⁴ M. A. Shields, et S. Wheatley Price, « The English language fluency and occupational success of ethnic minority immigrant men living in English metropolitan areas » *Journal of Population Economics* Vol. 15, 2002, p. 137–160.

²¹⁵ C. Dustmann, et F. Fabbri, « Language Proficiency and Labour Market Performance of Immigrants in the UK », *The Economic Journal* Vol. 113, 2003, p. 695–717.

éduqués en Europe. Bien que leurs résultats scolaires, plus faibles, déterminent en partie leur accès au marché du travail, ceux-ci ne semblent pas pouvoir expliquer entièrement leur position sur le marché du travail.

La recherche sur le marché du travail aux États-Unis souligne depuis quelque temps l'existence d'une « pénalité ethnique » rencontrée par certains groupes minoritaires sur le marché du travail. On dit qu'il existe une pénalité lorsque l'analyse statistique des données révèle que des écarts persistent entre les groupes ethniques même après que l'on a pris en compte les variables socio-économiques qui influencent habituellement la participation au marché du travail, telles que le niveau d'éducation ou l'âge.

Les restrictions et les limitations de la collecte de données rendent plus difficiles des analyses similaires en Europe. En France, l'enquête du CEREQ (un centre d'études sur l'éducation, la formation et l'emploi) suit sur une longue période des cohortes d'élèves qui sont entrés dans le système scolaire à une date donnée, afin d'observer leur intégration dans le marché du travail. L'analyse des données du CEREQ pour les classes de 1998 montre que lorsque l'on compare des jeunes qui ont le même niveau de qualification, les taux de participation au marché du travail sont plus faibles pour ceux dont les parents sont nés à l'étranger que pour ceux dont les parents sont d'origine française.²¹⁶

La comparaison des personnes qui ont le même niveau d'éducation révèle également que, trois ans après avoir quitté le système scolaire, les élèves d'origine nord-africaine avaient moins de chances que leurs pairs d'être cadres, mais qu'ils étaient davantage susceptibles d'être des employés de bureau ou d'occuper des postes intermédiaires ou inférieurs.²¹⁷ Une étude commandée par le gouvernement néerlandais a constaté que 4 % du chômage subi par les Marocains et les Turcs ne peut pas s'expliquer par des facteurs personnels pertinents sur le marché du travail.²¹⁸ Les données présentées par Heath et al. montrent que même après la prise en compte des écarts de niveaux d'éducation, les groupes de migrants de deuxième génération courent plus de risque d'être au chômage que la population majoritaire. Les auteurs en concluent que pour la deuxième génération, une fois les différences dans l'éducation prises en compte, la pénalité ethnique semble persister, et que « les groupes les plus défavorisés sont la deuxième génération de personnes d'origine turque en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas ; d'ascendance marocaine ou maghrébine en Belgique, en France et aux Pays-

²¹⁶ Alain Frickey et Jean-Luc Primon, *Jeunes diplômés issus de l'immigration: insertion professionnelle ou discriminations?*, La Documentation française, collection Etudes et Recherches, Paris, 2005 (ci-après, Frickey & Primon, *Jeunes diplômés issus de l'immigration: insertion professionnelle ou discriminations?*), cité dans Fondations, *At Home in Europe: Les Marseillais musulmans* (ci-après, Fondations, *At Home in Europe: Les Marseillais musulmans*).

²¹⁷ Frickey & Primon, *Jeunes diplômés issus de l'immigration: insertion professionnelle ou discriminations?*

²¹⁸ K. Andriessen, *Discriminatiemonitor niet-westerse allochtonen op de arbeidsmarkt*, SCP, The Hague, 2007 (en néerlandais), cité dans Fondations, *At Home in Europe: Musulmans à Rotterdam*.

Bas ; originaires des Caraïbes ou d'ascendance pakistanaise en Grande-Bretagne, et enfin d'origine surinamienne aux Pays-Bas ».²¹⁹

5.8 La religion, facteur pénalisant ?

Il semble exister, en outre, une « pénalité religieuse », même s'il est plus difficile de déterminer si et dans quelle mesure les musulmans doivent y faire face dans des situations liées à l'emploi. L'inclusion de questions sur l'appartenance religieuse dans les recensements et les données statistiques sur le marché du travail permet cependant aux analystes du Royaume-Uni de se pencher sur cette question. Clarke et Drinkwater décèlent ainsi « des signes concrets que, en tenant compte de tous les autres facteurs, les musulmans présentent toujours des taux d'emploi plus faibles que les fidèles d'une autre religion, ou les non-croyants ». Toutefois, ils signalent que l'association étroite entre la religion et l'origine ethnique de certains groupes rend malaisé de séparer les influences de l'appartenance ethnique et de la religion. En outre, « il est aussi possible que ce soit la tradition, plutôt que la croyance religieuse en soi, qui influe sur les attitudes face la participation active des femmes et des enfants ». Les auteurs font donc valoir qu'il pourrait être « tout à fait trompeur d'étiqueter ainsi un comportement, tel que l'adhésion supposément volontaire à une religion donnée, comme un facteur ou une cause de difficultés économiques²²⁰ ». Berthoud et Blekesaune, par contre, suggèrent que « c'est bien la religion, plutôt que l'origine ethnique, qui est la caractéristique associée au désavantage sur le marché de l'emploi²²¹ ». Un recouplement de l'appartenance ethnique et de la religion révèle en effet que « lorsque nous enquêtons sur des sous-groupes religieux au sein de différents groupes ethniques, nous constatons que tous les groupes musulmans se trouvent dans une position de désavantage face à l'emploi, indépendamment du groupe ethnique auquel ils appartiennent²²² ». Ainsi, la pénalité à l'embauche à laquelle sont confrontés les musulmans indiens s'avère plus prononcée que celle que rencontrent les Indiens hindous, sikhs et chrétiens. Lorsque l'on compare les groupes minoritaires, les musulmans pakistanais et bangladais font plus fortement l'expérience d'une pénalité à l'embauche que les Caribéens ou les noirs africains chrétiens.

²¹⁹ Anthony Heath, Catherine Rotheron, et Elina Kilpi, « The Second Generation in Western Europe: Education, Unemployment, and Occupational Attainment », *Annual Review of Sociology* 34, 2008, p. 211–235, plus particulièrement p. 218 (ci-après, Heath *et al.*, « The Second Generation in Western Europe »).

²²⁰ K. Clarke, et S. Drinkwater, *Ethnic Minorities in the Labour Market: Dynamics and Diversity*, Joseph Rowntree Foundation, York, 2007, p. 48.

²²¹ R. Berthoud et M. Blekesaune, *Persistent employment disadvantage*, DWP Research Report No. 416, Norwich, Department for Work and Pensions, 2007, p. 72 (ci-après, Berthoud & Blekesaune, *Persistent employment disadvantage*).

²²² Berthoud et Blekesaune, *Persistent employment disadvantage*, p. 76.

5.9 Discrimination

Le travail effectué sur les pénalités ethniques et religieuses à l'embauche s'attache, pour une part, à déterminer le rôle de la discrimination dans les formes que prend la participation au marché du travail des groupes minoritaires. Bien que l'on puisse recourir à l'analyse statistique pour déceler l'existence d'une pénalité ethnique ou religieuse, cela n'est pas suffisant pour déterminer dans quelle mesure cette pénalité est le produit d'une discrimination. Comme le soulignent Heath et Cheun, « la pénalité ethnique ne doit pas être assimilée à la discrimination en soi, même si la discrimination est probablement une composante majeure des pénalités ethniques ».²²³ Les attentes et les expériences de discrimination peuvent influencer sur les choix d'emploi effectués par les membres de groupes ethniques minoritaires : les individus évitent de se faire embaucher dans des secteurs ou des industries dont ils perçoivent l'environnement comme hostile à leur égard.²²⁴

Les preuves d'une discrimination dans l'emploi sont plus difficiles à réunir. Les exemples de discrimination les plus manifestes proviennent de procédures engagées contre les employeurs par des particuliers. En complément, ce que l'on appelle les « tests de situation », c'est à dire le fait de candidater à des emplois en donnant à l'employeur plusieurs CV identiques en termes de qualifications, mais où le nom des supposés candidats suggère différentes origines ethniques ou religieuses, peut fournir la preuve de la discrimination dans les pratiques de recrutement. Les tests effectués en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas ont ainsi révélé, dans les trois pays, des taux significatifs de discrimination contre les demandeurs d'emploi migrants ou issus de minorités ethniques.²²⁵ De même, les tests de situation en France ont montré qu'une personne originaire du Maghreb avait cinq fois moins de chances de recevoir une réponse positive que les autres candidats.²²⁶ Au Danemark, on a découvert que les chances qu'avait un candidat d'être convoqué à un entretien d'embauche variaient selon un ratio de 1 à 32 selon que le candidat utilisait un nom typiquement danois ou

²²³ A. Heath et S. Y. Cheung, « Ethnic penalties in the labour market: employers and discrimination », Research Report No. 341, Department for Work and Pensions, Londres, 2006, p. 5.

²²⁴ Voir J. Wrench, et T. Qureshi, *Higher Horizons: A qualitative study of young men of Bangladeshi origin*, Research Studies RS30, Department for Education and Employment, Londres, 1996; J. Aston, H. Hooker, R. Page, et R. Wilson, *Pakistani and Bangladeshi Women's Attitudes to work and family*, DWP Research Report 458, Department for Work and Pensions, Londres, 2007 (ci-après Aston *et al.*, *Pakistani and Bangladeshi Women's Attitudes*); Iris Andriessen, Jaco Dagevos, Eline Nievers et Igor Boog, *discriminatiemonitor niet westerse allochtonen op de arbeidsmarkt (Discrimination Monitor non-Western immigrants in the labour market)*, SCP, The Hague, 2007 (en néerlandais).

²²⁵ R. Zegers de Beijl, (ed.), *Documenting discrimination against migrant workers in the labour market. A comparative study of four European countries*, ILO, Geneva, 2000.

²²⁶ EUMC, *Musulmans au sein de l'UE*, p. 44-45.

un nom suggérant des origines turques, arabes ou pakistanaises.²²⁷ À Leicester, un répondant musulman a raconté comment il avait décroché des entretiens d'embauche en postulant sous le nom de David, alors qu'il avait plusieurs fois échoué, pour les mêmes postes, en donnant son véritable nom.

Les niveaux de discrimination sur le marché du travail peuvent également être mesurés par des enquêtes auto déclaratives, c'est-à-dire des enquêtes dans lesquelles on demande aux individus s'ils pensent avoir été victimes de discrimination. Il est toutefois difficile de garantir l'exactitude de ce genre d'enquêtes, dans la mesure où les individus peuvent soit sous-estimer, soit surestimer les cas de discrimination. La recherche sur la discrimination à Anvers a révélé que lors de la recherche d'un emploi, une personne turque ou marocaine sur dix se disent « fréquemment » victimes de discrimination, tandis que 33 % des hommes marocains, et 20 % des employés turcs (hommes et femmes), ainsi que des femmes marocaines, déclarent avoir été « parfois » victimes de discrimination.²²⁸ L'analyse des données du CEREQ sur la génération de 1998 constate que 17 % des Nord-Africains estiment avoir été victimes de discrimination à l'emploi en raison de leur origine ethnique ou religieuse. Une proportion nettement plus large (70 %) a mentionné une discrimination sur la base de leur nom.²²⁹ L'étude EU-MIDIS sur les minorités et la discrimination, effectuée par l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), révèle qu'en Allemagne, 28 % des Turcs se sont dits victimes de discrimination lors de la recherche d'un emploi, et 23 % avaient été discriminés sur leur lieu de travail.²³⁰ Dans l'enquête sur la citoyenneté du ministère de l'intérieur britannique, 24 % des Bangladais et 12 % des Pakistanais mentionnaient la discrimination raciale comme raison pour laquelle on leur avait refusé un emploi ; la discrimination religieuse a été mentionnée par 23 % des Bangladais et 12 % des Pakistanais.²³¹ Dans l'enquête Eurobaromètre, 26 % des sondés pensaient que

²²⁷ J. Hjarnø et T. Bager, *Diskriminering af unge med indvandrerbaggrund ved jobsøgning* (Discrimination des jeunes candidats d'origine immigrée durant les entretiens d'embauche), Article de recherche No. 21, DAMES. Esbjerg, 1997, cité dans M. Hussain, *Muslims in EU Cities Report: Denmark Preliminary Research and Literature Review*, Open Society Institute, Budapest, 2007 (ci-après, Hussain, *Muslims in the EU Literature Review: Denmark*).

²²⁸ V. Vandezande, F. Fleischmann, G. Baysu, M. Swyngedouw, et K. Phaet, *De Turkse en Marokkaanse tweede generatie op de arbeidsmarkt in Antwerpen en Brussel* (Les secondes générations turques et marocaines sur le marché du travail à Anvers et Bruxelles), Centrum voor Sociologisch Onderzoek, Louvain, 2008, cité dans Fondations, *At Home in Europe: Musulmans à Anvers*.

²²⁹ A. Frickey, et J.-L. Primon, « Jeunes issus de l'immigration: les diplômés de l'enseignement supérieur ne garantissent pas un égal accès à l'emploi », *Formation Emploi*, n°29, 2002.

²³⁰ FRA, *Données en bref: les musulmans*, p. 6.

²³¹ H. Green, H. Connolly et C. Farmer, *2003 Home Office Citizenship Survey: People, Families and Communities*, Home Office Research Study 289, Home Office Research, Development and Statistics Directorate, Londres, 2004.

l'expression de croyances religieuses pouvait désavantager un candidat à l'emploi.²³² Sur ce point particulier, les résultats montraient de fortes variations d'un pays à l'autre : c'est au Danemark (65 %) et aux Pays-Bas (59 %) que l'expression visible de l'identité religieuse était le plus mentionnée comme susceptible de désavantager un candidat, mais l'identité religieuse semblait poser moins de problèmes au Royaume-Uni (21 %).²³³ Une analyse plus poussée révélait que plus du tiers des répondants qui occupaient des postes de cadres (35 %) déclaraient qu'une personne pourrait se trouver en difficulté dans un entretien d'embauche en raison de sa religion.²³⁴

Dans l'enquête Fondations, 30 % des musulmans interrogés et 27 % des non-musulmans déclaraient qu'un emploi leur avait été refusé au cours des cinq années précédentes.²³⁵

Quand la religion, le sexe et le lieu de naissance sont pris en considération, c'est aux femmes musulmanes nées dans l'UE qu'on a le plus souvent refusé un emploi les cinq dernières années (37,3 %), suivies de près par les femmes non-musulmans nées en dehors de l'UE (34,2 %).²³⁶

Les hommes musulmans nés dans l'UE rapportent également un taux élevé de refus (33,7 %). Les femmes musulmanes nées à l'extérieur de l'UE et les femmes non-musulmanes nées dans l'Union européenne ont eu le plus de chance d'obtenir un emploi au cours des cinq dernières années (25,1 % pour chacun des deux groupes). Les sondés musulmans qui affichent des signes visibles de leur identité religieuse semblent connaître un taux de refus très légèrement supérieur à celui des non-musulmans qui affichent des signes religieux (26 % et 24,4 %, respectivement).

²³² La question posée était: Dans (NOTRE PAYS), lorsqu'une entreprise cherche à embaucher quelqu'un et a le choix entre deux candidats aux compétences et aux qualifications égales, lesquels des critères suivants peuvent, à votre avis, désavantager un candidat? L'expression d'une conviction religieuse (par exemple le port d'un symbole religieux visible), était l'une des réponses, voir Eurobaromètre, Discrimination dans L'UE, p. 26.

²³³ Il y avait aussi des résultats pour l'Allemagne, 43 %, la Belgique, 46 %, la France, 36 % et la Suède, 51 %. Voir Eurobaromètre, Discrimination dans l'UE, table QA7.

²³⁴ Eurobaromètre, Discrimination dans l'UE, p. 27.

²³⁵ Voir tableau 67 pour les données détaillées.

²³⁶ Voir tableau 68 pour les données détaillées.

Tableau 69. Dans ce pays, vous a-t-on refusé un emploi au cours des 5 dernières années ? (Répartition suivant la religion et le port de signes religieux visibles) (H10), en %

		Signes religieux visibles			
		Oui	Non	Total	
Musulmans	Oui	26,0%	32,2%	29,9%	
	Non	39,5%	48,3%	45,0%	
	Ne se prononcent pas	1,0%	2,6%	2,0%	
	Non concernés	33,6%	16,9%	23,1%	
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
		Décompte	408	698	1106
Non-musulmans	Oui	24,4%	27,1%	27,0%	
	Non	46,7%	51,1%	50,9%	
	Ne se prononcent pas	2,2%	1,0%	1,0%	
	Non concernés	26,7%	20,8%	21,0%	
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
		Décompte	45	1039	1084

Source : données Fondations pour une société ouverte

L'écart est plus prononcé entre les musulmans et les non-musulmans qui n'affichent pas de signes de leur spiritualité.

Tableau 70. Dans ce pays, vous a-t-on refusé un emploi au cours des 5 dernières années ? (Répartition par niveau d'éducation) (H10)

	Niveau d'éducation				Total
	Aucune éducation formelle	Primaire	Secondaire	Université	
Oui	7,1%	18,7%	27,2%	37,6%	28,4%
Non	48,0	50,6%	47,9%	47,3%	48,0%
Ne se prononcent pas	4,7%	1,2%	1,3%	1,4%	1,5%
Non concernés	40,2%	29,5%	23,5%	13,6%	22,0%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	127	251	1112	704

Source : données Fondations pour une société ouverte

Les répondants ayant des qualifications plus élevées ont tendance à connaître des taux de refus plus marqués : le tableau 70 révèle que 37,6 % des diplômés de l'université ont essuyé un refus au cours des cinq dernières années, contre 7,1 % de ceux qui n'ont pas de qualifications formelles. En même temps, une plus grande proportion de répondants peu ou pas qualifiés a répondu « Non concernés » à cette question, ce qui suggère qu'ils n'ont tout simplement pas postulé pour un emploi au cours de la période. Les sondés qui ont obtenu leurs diplômes dans un autre pays de l'UE connaissent le plus fort taux de refus (32,9 %), tandis que ceux qui ont fait leurs études dans un État extérieur à l'UE présentent le niveau le plus bas (25,8 %).

Tableau 71. Dans ce pays, vous a-t-on refusé un emploi au cours des 5 dernières années ? (Répartition selon le lieu où le sondé a suivi ses études) (H10)

	Où le sondé a-t-il étudié ?			
	Dans ce pays	Autre pays de l'UE	Pays hors UE	Total
Oui	30,9%	32,9%	25,8%	29,7%
Non	48,7%	44,3%	47,0%	48,1%
Ne se prononcent pas	1,4%	–	1,3%	1,3%
Non concernés	19,0%	22,8%	25,8%	20,9%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1448	79	2050

Source : données Fondations pour une société ouverte

Les musulmans et les non-musulmans divergent nettement dans leur façon d'interpréter les raisons du refus d'un emploi. En général, les sondés musulmans mentionnent un peu plus fréquemment, comme raison de refus, la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique (15 %) que la discrimination religieuse (12 %)

Tableau 72. Pour quelles raisons vous a-t-on refusé un emploi ? (H11)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Votre sexe	0,3%	0,6%	40,0%
Votre âge	2,3%	4,5%	3,4%
Votre appartenance ethnique	4,5%	0,8%	2,7%
Votre religion	3,8%	–	1,9%
Votre couleur de peau	1,9%	1,4%	1,6%
L'endroit où vous vivez	0,8%	0,3%	0,5%
Autre	12,8%	14,3%	13,6%
Ne se prononcent pas	3,3%	4,5%	3,9%
N/A	70,4%	73,6%	72,0%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1110	1089

Source : données Fondations pour une société ouverte

Toutefois, parmi les répondants musulmans, les femmes musulmanes nées en Europe mentionnaient plus fréquemment la religion (21 %) que l'origine ethnique (12 %) comme fondement de la discrimination.²³⁷

Pour interpréter ces résultats, il faut se rappeler que la nature de la discrimination que rencontrent les musulmans, tout comme les frontières entre les différentes caractéristiques (la race, l'origine ethnique, la religion et le sexe), sont moins précises et moins stables qu'il ne semble.²³⁸ De ce fait, il n'est parfois pas possible d'identifier précisément le motif de discrimination, ou même simplement le motif principal, lorsqu'une personne a plus d'une caractéristique qui en fait potentiellement une cible de discrimination. En outre, les individus interprètent leurs expériences de manière à leur permettre de négocier, d'arbitrer ou d'expliquer leurs expériences afin de pouvoir y faire face.²³⁹

Les musulmans sont confrontés à différentes formes de discrimination, et ils font l'expérience de différents désavantages, en fonction d'un large éventail de caractéristiques, qui comprennent les perceptions raciales, l'origine ethnique et le sexe. Ce point est bien illustré par un répondant de Marseille, diplômé d'une école de commerce réputée de la ville, qui n'a pas été capable de trouver un emploi plus de deux ans et demi après avoir terminé ses études :

« J'ai eu des situations difficiles vraiment. J'ai eu des entretiens téléphoniques avec des entreprises, ça se passe bien. J'arrive en face, le visage change. Je m'appelle Moussa Saïd : nom et prénom arabes. J'arrive, je suis black. Deux problèmes. 'En plus il est musulman. En plus il vit dans un quartier sensible'.

²³⁷ Voir tableau 73 pour les données détaillées.

²³⁸ Pour une discussion de la racialisation de la religion, voir M. Chon et D. Artz, « Walking While Muslim », *Law and Contemporary Problems* 68, 2005, p. 228 where they note that « La religion n'est pas 'immuable' au même sens que nous l'entendons pour la couleur de la peau. L'appartenance ou l'identité religieuse est toujours une question de choix. Pourtant, notamment à travers la guerre contre le terrorisme, l'islam est en train d'acquérir des caractéristiques d'immuabilité, d'innéisme, d'inévitable, d'héritabilité et, surtout, d'infériorité. En d'autres termes, les différences religieuses sont 'racialisées' ».

²³⁹ M. Bying, « Mediating Discrimination: Resisting Oppression Among African-American Muslim Women », *Social Problems* 45(4), 1998, p. 474–475, « la médiation signifie avoir la capacité de réagir à la discrimination de telle manière que l'on résiste à son pouvoir et à son oppression ... l'action humaine est au cœur de la médiation: la réappropriation, la responsabilité, la définition de soi, l'autodétermination et l'auto-évaluation impliquent ici que face à une discrimination douloureuse, l'individu est capable de préserver sa propre humanité et de reconnaître l'humanité des autres ». Bying constate que les femmes afro-américaines musulmanes qu'elle a interviewées « ont été en mesure de résister à l'oppression de la discrimination par une vision humaniste, qui considère que la discrimination est suscitée par la différence. Même si ces femmes subissent des cas classiques de la discrimination, elles conservent une capacité d'auto-définition, de détermination et d'évaluation. Ce sont elles qui définissent l'importance de l'expérience pour elles-mêmes et pour leur vie, et elles sont donc en mesure d'arbitrer la discrimination ... [elles] utilisent leur appartenance à la communauté musulmane comme un espace social auto-défini et sûr ».

On s'en sort plus. J'ai tellement de difficultés à rentrer que je me dis que, le jour où une entreprise me fait rentrer, je finirai en haut de son échelle. J'aurai eu tellement de mal que, s'il faut que je fasse 65h au lieu de 35h pour battre le collègue à côté, je le ferai ! »

S'il est un domaine où la discrimination fondée sur la religion et celle fondée sur le sexe se croisent, c'est bien celui l'exclusion du marché du travail que subissent certaines femmes qui portent le *hijab*. En Allemagne, la loi sur la neutralité de l'État a ainsi été utilisée pour barrer certains emplois aux femmes musulmanes qui portent le foulard. Bien que cette interdiction soit limitée aux services de l'État, et plus précisément certains postes spécifiques où il y a un contact avec le public, les entretiens avec les intervenants et les débats au sein des groupes de discussion ont laissé penser que l'interdiction a influencé l'attitude des employeurs du secteur privé envers les femmes qui portent le *hijab*. Comme en témoigne l'expérience d'un participant aux groupes de discussion qui a travaillé avec les jeunes en orientation professionnelle à Berlin, les jeunes femmes qui portent le foulard peinent à obtenir des postes d'apprentissage ou des stages. Une autre intervenante a relaté qu'au cours de son stage dans un commissariat de police local, on ne lui a confié que des tâches administratives, tandis que ses collègues stagiaires qui ne portaient pas le *hijab* étaient autorisées à prendre pleinement part à tous les aspects du travail de la police, y compris à accompagner les agents en patrouille. Le bureau régional anti discrimination de Berlin a d'ailleurs appelé à une révision de la *Neutralitätsgesetz* à la lumière de la mise en œuvre des directives européennes relatives à la discrimination.

Aux Pays-Bas, 10 % des cas de discrimination traités par le bureau anti discrimination se rapportent au *hijab*. À Anvers, les autorités municipales avaient mis en place un règlement qui empêchait les femmes portant le *hijab* d'occuper des postes qui impliquaient un contact direct avec le public. La perception des participants aux groupes de discussion était que l'exclusion des femmes portant le foulard s'était généralisée et pour ainsi dire normalisée dans tout le marché du travail. Les femmes qui choisissent de porter le foulard se voient donc confrontées à un dilemme : soit elles acceptent leur exclusion de fait des emplois courants, soit elles enlèvent leur foulard. Ce problème a notamment été soulevé par une participante aux groupes de discussion à Marseille, qui avait été invitée par son employeur à enlever son foulard en raison des commentaires de certains clients de l'entreprise : « Alors soit on cède, et on se dit que de toute façon c'est pas une priorité dans la religion de s'habiller comme ça, la priorité c'est de gagner sa vie et d'être indépendante. Soit alors, on se dit, ne serait-ce que pour la liberté de faire – parce que c'est quand même grave, c'est quand même un droit auquel on touche, on touche au droit de s'habiller comme on veut. »

Les femmes qui prenaient part aux groupes de discussion témoignaient d'une conscience aiguë d'avoir à surmonter et à combattre les stéréotypes sur les femmes musulmanes, afin de démontrer que ces stéréotypes ne s'appliquaient pas à elles. À Amsterdam, si ces femmes estimaient qu'il leur était difficile d'atteindre les postes qu'elles souhaitaient à cause de leur foulard et des différences culturelles, elles se

considéraient comme une génération de transition, et s'attendaient à voir la situation s'améliorer au fil du temps, de sorte que la troisième génération ne serait pas confrontée aux mêmes obstacles.

5.10 Les femmes musulmanes et l'emploi

Si l'interdiction du *hijab* représentent un problème majeur pour de nombreuses femmes musulmanes qui recherchent un emploi et espèrent s'intégrer en accédant au marché du travail, les décideurs politiques ont un autre sujet de préoccupation, celui de l'élévation du niveau global de la participation économique des femmes musulmanes. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le taux de participation économique des femmes de certains groupes musulmans est inférieur à 40 %.

Les débats au sein des groupes de discussion suggèrent que les attentes culturelles autour de la garde des enfants et des autres responsabilités familiales jouent un rôle important et orientent les choix que font femmes musulmanes quant à leur participation au marché du travail. Les femmes, ainsi, sont davantage enclines à chercher un emploi proche de leur maison, afin de pouvoir concilier travail et responsabilités familiales. Les femmes évoquent les avantages, y compris financiers, que procure l'emploi, affirmant que le travail salarié leur permet d'avoir « quelque chose qui leur appartienne en propre », mais elles veulent aussi s'assurer qu'il leur reste du temps pour s'occuper de leurs enfants. Les femmes musulmanes qui travaillent se montrent fières d'être sur un pied d'égalité dans l'échange et la discussion avec les employeurs et les collègues, situation sensiblement différente de celle qu'ont connue leurs mères. Les femmes musulmanes sur le marché du travail, lorsqu'elles évoquent la possibilité d'arrêter de travailler et de rester à la maison une fois que leur partenaire gagne assez, considèrent que cette décision n'est en rien différente de celle que prennent certaines employées non-musulmanes.

Ces résultats sont cohérents avec les recherches menées en Angleterre, qui montrent que parmi les femmes pakistanaïses et bangladaïses, par exemple, l'accent est fortement mis sur l'importance du rôle parental.²⁴⁰ Cette tendance à préférer rester à la maison avec leurs enfants et celle d'avoir en général plus d'enfants que la moyenne se conjuguent pour maintenir les femmes hors du marché du travail sur de plus longues périodes. Avoir des enfants à un jeune âge peut aussi impliquer que les femmes ont peu ou pas d'expérience du marché du travail avant de devenir mères, ce qui réduit encore la probabilité pour une femme de revenir sur le marché du travail après une

²⁴⁰ Voir J. Lindley, A. Dale et S. Dex, « Ethnic differences in women's demographic and family characteristics and employment profile », *Labour Market Trends*, April 2004, p. 153–165; A. Dale, N. Shaheen, V. Kalra, et E. Fieldhouse, « Routes into education and employment for young Pakistani and Bangladeshi women in the UK », *Ethnic and Racial Studies* Vol. 25, No. 6, 2002, p. 942–968; A. Dale, N. Shaheen, E. Fieldhouse et V. Kalra, « The labour market prospects for Pakistani and Bangladeshi women », *Work Employment and Society* Vol. 16, No. 1, 2002, p. 5–25.

maternité.²⁴¹ Pour celles qui travaillent, la nécessité d'ajuster leur emploi aux responsabilités familiales conduit également à des cas de sous-emploi : « Des femmes qui ont des diplômes de premier ou de troisième cycle ont choisi d'occuper des emplois pour lesquels elles sont sans doute trop qualifiées, afin d'être en mesure de travailler à mi-temps, de gagner en flexibilité, et d'équilibrer les exigences de leur famille et de leur travail ». ²⁴² Les fortes attentes culturelles autour du mariage et de la maternité agissent comme un facteur qui vient renforcer encore la corrélation généralement observée entre le niveau de diplôme et la participation au marché du travail. Les femmes sans qualification sont donc davantage susceptibles d'être inactives, mariées et femmes au foyer, et d'avoir eu plus d'enfants à un plus jeune âge.²⁴³

5.11 Mesures de soutien à la participation au marché du travail

Dans les 11 villes, toute une série de mesures différentes ont été prises pour soutenir la participation au marché du travail. Compte tenu de la position que les musulmans occupent sur le marché du travail, il serait logique par ailleurs que les initiatives visant les plus défavorisés, sans considération d'appartenance ethnique ou de religion, aient sur eux un impact disproportionné. Il s'agit là, entre autres, des initiatives visant à améliorer les chances et les possibilités de réussir la transition vers le marché du travail pour les personnes qui quittent le système éducatif. À Amsterdam, des réseaux ont été développés entre les écoles et les entreprises locales afin de multiplier les possibilités pour les élèves de décrocher des stages d'apprentissage. Le fabricant de matériel sportif Nike a ainsi, par exemple, participé à un projet de commercialisation avec des élèves du collège secondaire Calvijn Met. À Marseille, le projet « Défi Jeunes » est un bon exemple d'initiative développée pour mettre les jeunes plus étroitement en contact avec les employeurs, et les employeurs avec les jeunes sans qualification. Un projet local, en partenariat avec la banque Société Générale, a élaboré un programme de formation destiné aux jeunes sans qualification, qui amènerait ceux-ci à un diplôme de niveau 3 au bout de quatre ans, avec peut-être à la clé un emploi dans la vente. Soixante jeunes ont été présélectionnés, 17 ont été présentés à la banque, et 12 ont été sélectionnés au bout du compte.

Marseille a également développé des « Écoles de la Deuxième Chance ». Il s'agit d'écoles qui s'adressent à un public de jeunes qui ont auparavant quitté l'école sans avoir de diplôme. Les Écoles de la Deuxième Chance ont pour but de familiariser, grâce à des stages en entreprises, les étudiants avec les employeurs. Plus de 1700 entreprises, petites ou très petites pour la plupart, sont aujourd'hui partenaires de cette initiative. Les écoles et les employeurs proposent des stages, qui sont mis en œuvre de manière progressive pour éviter de déstabiliser les étudiants et les entreprises. À chaque stage, les instructeurs suivent et évaluent les élèves. L'expérience directe du cadre de travail est

²⁴¹ Aston *et al.*, *Pakistani and Bangladeshi Women's Attitudes*.

²⁴² Aston *et al.*, *Pakistani and Bangladeshi Women's Attitudes*, p. 88.

²⁴³ Aston *et al.*, *Pakistani and Bangladeshi Women's Attitudes*.

une dimension essentielle du projet. La formation est individualisée. Chaque étudiant a un mentor qui supervise 12 à 15 étudiants. Chaque jeune est considéré comme un stagiaire, avec un salaire de €300 à €600.²⁴⁴ Les évaluations de l'école sont plutôt positives. Près de 2500 jeunes ont effectué des stages dans les écoles de la seconde chance depuis leur lancement. Les statistiques révèlent que sur les 1600 stagiaires qui ont terminé leurs études entre 1998 et 2006, 66 % ont obtenu un emploi rémunérateur.

Les réfugiés et les nouveaux immigrants sont souvent identifiés et ciblés comme un groupe dont les besoins sont spécifiques. À Berlin, les centres pour l'emploi ont créé des postes de *Migrationsbeauftragte*, c'est-à-dire de fonctionnaires spécifiquement chargés de traiter les problèmes auxquels sont confrontés les migrants sur le marché du travail.

Il existe également des initiatives qui s'attachent à travailler avec les communautés musulmanes et à comprendre le rôle que celles-ci peuvent jouer pour faire parvenir les conseils et les informations à ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail. À Berlin, les imams sont des acteurs sociaux majeurs au sein des communautés musulmanes, et les parents ou les jeunes s'adressent à eux pour demander conseil. L'ONG Kumulus a donc entrepris de former ces imams à mieux connaître les possibilités d'éducation et d'emploi offertes aux jeunes. À Leicester, l'agence de placement et de conseil de carrière Job Centre Plus a amené, au niveau local, les employeurs dans les centres communautaires, les temples et les mosquées, afin de leur donner une meilleure compréhension des obstacles rencontrés dans le recrutement de minorités. Lorsqu'un nouveau centre commercial a été inauguré, l'agence a mis sur pieds un « show itinérant » pour présenter les nouveaux employeurs à la communauté. À Amsterdam, les employeurs qui souhaitent recevoir davantage de candidatures de femmes issues des minorités prennent part à une foire aux emplois organisée par l'association de femmes Nisa for Nisa.

D'autres projets, même s'ils ne collaborent pas aussi étroitement avec les institutions ou les structures communautaires, reconnaissent qu'il est crucial que le personnel qu'ils recrutent reflète les communautés qu'ils cherchent à toucher, et qu'ils entretiennent des liens étroits avec elles. À Berlin, dans le quartier de Kreuzberg, le projet « *Kietzlotsen* », qui encourage les jeunes à saisir les opportunités de formation professionnelle qui se présentent à eux ou à reprendre leurs études interrompues, emploie ainsi pour ses actions de sensibilisation des travailleurs sociaux qui partagent l'origine ethnique ou religieuse des jeunes qu'ils essaient d'atteindre. À Amsterdam et à Rotterdam, la Fondation néerlandaise pour la réussite des entreprises pilote un projet visant à aider les femmes migrantes à devenir économiquement actives et à résoudre les problèmes de garde d'enfants. À Leicester, l'ONG RASAP a reçu un soutien de l'État pour sa

²⁴⁴ Mission commune d'information sur le fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle, Déplacement à Marseille, 2006. Voir le site du Sénat français : <http://www.senat.fr> (consulté en novembre 2009).

contribution à un meilleur accès à l'emploi des migrants, des demandeurs d'asile et des femmes musulmanes. Expliquant les avantages de cette approche ciblée, un directeur de projet au sein de l'ONG nous a assuré que les besoins de ces différents groupes sont bien compris et pris en compte : « les besoins face à l'emploi sont différents, il faut un environnement qui ne soit pas hostile à leur foi religieuse ».

Les autorités municipales elles-mêmes sont aussi d'importants employeurs, et plusieurs villes se sont efforcées d'encourager les candidatures issues de groupes minoritaires. À Berlin, le Sénat a mené une campagne intitulée « Berlin braucht dich » (« Berlin à besoin de toi ! »)²⁴⁵ pour encourager les minorités à postuler à des emplois au sein de l'administration publique. La campagne consistait à communiquer étroitement avec les chefs religieux, les mosquées, les ONG et les associations des immigrants. La ville de Hambourg a également lancé un programme visant à augmenter la proportion de personnes issues de l'immigration parmi les stagiaires qu'elle employait. Il s'articulait notamment autour de la campagne « Wir sind Hamburg – Bist Du dabei ? » (« Nous sommes Hambourg – Tu es avec nous ? »),²⁴⁶ qui visait à recruter plus particulièrement des jeunes issus de l'immigration.

Il existe également des initiatives qui ciblent des obstacles particuliers à la participation. Rotterdam, par exemple, a rejoint la Coalition européenne des villes contre le racisme, et dispose d'un programme visant à lutter contre la discrimination et l'exclusion, intitulé « Discriminatie? De groeten! » (La discrimination? C'est fini!),²⁴⁷ qui encourage les minorités à signaler les cas de discrimination. L'initiative de Rotterdam comprend également des programmes visant à accroître les compétences et qualifications. Dans ce cadre, les sections professionnelles au sein des écoles sont incitées à mettre davantage l'accent sur les compétences nécessaires pour trouver un emploi, comme la rédaction d'une lettre de motivation ou la conduite d'un entretien d'embauche. Les employeurs ou les petites et moyennes entreprises sont aussi invités à diversifier davantage leurs effectifs.

L'accès à l'emploi pour les diplômés au chômage est un autre domaine où des initiatives sont en cours. À la lumière du fait reconnu que le désavantage dans l'accès à l'emploi peut être attribué pour une part à un manque de réseaux ou de connaissance du marché du travail, la Young Foundation a lancé à Londres un projet intitulé *Fastlaners*, qui tente de surmonter ces obstacles.²⁴⁸ Il s'agit d'un stage de formation de deux semaines pour les diplômés qui appartiennent à des groupes minoritaires ou marginalisés : un entraînement intensif à la rédaction de CV, aux entretiens et à la

²⁴⁵ Voir le site de la campagne: <http://www.berlin-braucht-dich.de>.

²⁴⁶ Voir le site de Hambourg: <http://www.hamburg.de/bist-du-dabei/62924/bist-du-dabei.html> (consulté en novembre 2009).

²⁴⁷ Le texte du programme est disponible à l'adresse: http://www.vng.nl/Praktijkvoorbeelden/SZI/2007/rotterdamdiscriminatiedegroeten_2007.pdf (en néerlandais, consulté en novembre 2009).

²⁴⁸ Pour plus d'informations sur ce programme, voir <http://www.fastlaners.org.uk>.

recherche d'emploi y est proposé, et l'accent est mis sur le renforcement des compétences non cognitives. L'objectif est de permettre aux diplômés dont les compétences ont ainsi été renforcées de décrocher des stages de travail qui peuvent éventuellement déboucher sur emploi stable, et un meilleur accès au marché du travail. Le programme s'engage aussi dans le soutien à des points clés de la politique locale, notamment la cohésion sociale et l'emploi.

D'une façon générale, les non-musulmans (41 %) se déclarent davantage satisfaits que les musulmans (37 %) des efforts déployés par les employeurs pour mieux respecter la diversité des coutumes religieuses.

Tableau 74. Les employeurs respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ? (G6)

		Musulmans	Non-musulmans	Total
Trop		1,7%	2,5%	2,1%
Juste comme il faut		36,6%	40,7%	38,6%
Trop peu		36,0%	23,7%	29,9%
Ne se prononcent pas		25,7%	33,1%	29,4%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1109	1089	2198

Source : données Fondations pour une société ouverte

En fait, si l'on met de côté les sondés qui ont répondu « Ne se prononcent pas », les réponses musulmanes se répartissent alors à peu près équitablement entre ceux qui se disent satisfaits du degré de respect des coutumes religieuses montré par les employeurs (49 %) et ceux qui estiment que les religions et coutumes différentes sont trop peu respectées (48 %). Toutefois, une analyse plus approfondie montre que la majorité des sondés de sexe masculin (52 %) estiment que les employeurs montrent suffisamment de respect, mais la majorité des femmes interrogées (52 %) estiment que ce respect est insuffisant.

**Tableau 75. Les employeurs respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ?
(Répartition selon la religion et le genre) (G6)**

		Musulmans de sexe masculin	Musulmanes	Non- musulmans de sexe masculin	Non- musulmanes	Total
Trop		2,3%	1,1%	2,7%	2,3%	2,1%
Juste comme il faut		39,4%	33,8%	43,1%	38,4%	38,6%
Trop peu		34,1%	37,9%	23,4%	24,0%	29,9%
Ne se prononcent pas		24,2%	27,2%	30,8%	35,3%	29,4%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	558	551	522	567	2198

Source : données Fondations pour une société ouverte

5.12 Principales conclusions

Les musulmans ne sont pas intégrés au marché du travail. Ils font face à des taux de chômage plus élevés que ceux de la population en général, et à des taux d'emploi inférieurs. Ceux qui travaillent occupent souvent des emplois marginaux et peu rémunérés, avec une plus grande vulnérabilité au chômage. Les bas salaires dans les emplois qu'ils occupent ont également pour conséquence des taux de pauvreté plus élevés. Le capital humain explique en partie ce désavantage ; parmi les autres facteurs qui entrent en jeu, on peut mentionner les réseaux sociaux, la connaissance et la compréhension du marché du travail, et la maîtrise de la langue. Il existe également des preuves objectives qui appuient les affirmations selon lesquelles certains musulmans sont confrontés, sur le marché du travail, à une pénalité à la fois ethnique et religieuse. La recherche suggère que les discriminations fondées sur la religion, en particulier pour les femmes qui portent le voile, constituent un facteur important de la pénalité religieuse. Pour les femmes musulmanes, d'autres facteurs interviennent également, notamment les préférences culturelles en matière de vie de famille et de garde des enfants. Dans les 11 villes, une série de mesures différentes ont été prises pour soutenir la participation au marché du travail, y compris des initiatives qui impliquent une coopération étroite avec les communautés musulmanes et qui reconnaissent le rôle que celles-ci peuvent jouer pour transmettre les conseils et les informations à ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail. Les villes sont également d'importants employeurs, et certaines prennent des mesures pour veiller à ce que le personnel qu'elles emploient reflète pleinement la diversité de la population locale.

6. VIE DE QUARTIER LOGEMENT

Ce chapitre examine les perceptions et les expériences des sondés concernant le logement, et le quartier où ils résident. Il commence par un bref aperçu des facteurs pertinents pour comprendre les tendances majeures (notamment sur le plan de la répartition géographique) de l'implantation des musulmans en Europe occidentale. Il se penche ensuite sur le logement, en particulier sur la question des droits de bail ou de propriété, sur la qualité de vie des logements dans lesquels vivent les personnes interrogées, et sur leurs éventuelles expériences de discrimination dans l'accès au logement. La présente section explore ensuite les expériences subjectives des participants dans les quartiers où ils habitent, en examinant différents aspects tels que : la durée de résidence dans la localité ; les raisons qui les ont conduits à s'installer dans cette zone (facteurs d'attraction ou de répulsion) ; les traits caractéristiques du quartier qui leur plaisent ou leur déplaisent, et leurs points de vue sur les politiques visant à développer la mixité sociale dans les zones où vivent d'importantes populations musulmanes. Le chapitre s'appuie sur des données provenant des questionnaires Fondations, des groupes de discussion et des entretiens avec les personnalités clés et différents intervenants, tout en renvoyant d'autres à un corpus plus vaste de recherche académique et de littérature politique.

6.1 Distinction entre la zone locale et le quartier

Le questionnaire Fondations établit une distinction entre la « zone locale » ou « voisinage étendu », que l'on définit ici comme le secteur inscrit dans une distance de 15 à 20 minutes à pied du lieu de résidence de la personne interrogée, alors que le quartier correspond à une zone nettement plus restreinte, les deux ou trois rues à proximité immédiate du domicile. Il est ainsi possible qu'une personne vive dans un secteur local marqué par une certaine mixité ethnique ou religieuse, mais à l'intérieur duquel il peut y avoir plus ou moins de diversité ethnique et religieuse à l'échelle du quartier :

Tableau 76. Mixité ethnique et religieuse du quartier (C4)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Principalement vos proches	4,2%	2,7%	3,5%
Principalement des personnes qui partagent vos origines ethniques et religieuses	16,0%	5,2%	10,7%
Principalement des personnes de la même religion que vous, mais d'une autre origine	9,6%	1,9%	5,8%
Principalement des personnes de la même origine ethnique que vous, mais d'une autre	2,6%	2,3%	2,5%
Principalement des personnes d'une autre origine ethnique et religieuse	11,1%	14,6%	12,8%
Un mélange d'origines, d'appartenances ethniques et de religions	56,4%	73,3%	64,8%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1109	1088

Source : données Fondations pour une société ouverte

Près des trois-quarts des répondants non-musulmans (73 %), et la majorité des musulmans interrogés (56 %) vivent dans des quartiers caractérisés par la mixité ethnique et religieuse, 16 % des sondés musulmans vivent dans des quartiers où les gens ont principalement la même appartenance ethnique et religieuse, et 10 % vivent dans des quartiers où les habitants sont majoritairement musulmans, mais d'origines ethniques différentes, ce qui indique que le quart des sondés musulmans vivent dans des quartiers où leurs voisins sont majoritairement musulmans. Ce n'est pas une surprise, bien sûr, dans la mesure où nos recherches se concentrent d'emblée sur les zones à forte population musulmane.

6.2 Schémas historiques de l'implantation résidentielle des musulmans

L'implantation résidentielle des musulmans dans les villes européennes, et en particulier dans les zones locales qui nous intéressent, est le produit d'une variété de processus. Pour la plupart, les musulmans sont arrivés en Europe occidentale comme travailleurs immigrés (essentiellement des hommes), pour occuper dans la période d'après-guerre des emplois ouvriers faiblement rémunérés dans l'industrie. Leurs schémas d'implantation ont donc été façonnés au premier chef par les grandes tendances de l'emploi et du recrutement de travailleurs manuels dans leur pays de destination. Lorsque ces hommes musulmans ont été rejoints par leurs familles, les

possibilités d'accès au logement ont joué un rôle plus important dans la mise en place des schémas d'implantation résidentielle. Pour les musulmans qui sont venus en tant que réfugiés, les lieux où ils se sont installés dépendaient également de la nature des programmes d'accueil et d'installation des réfugiés. Les musulmans qui sont arrivés durant cette période, comme les autres migrants, se sont principalement concentrés dans les grands centres urbains.

Aux Pays-Bas, 36 % des Turcs et 47 % des Marocains vivent dans les quatre grandes villes (Amsterdam, Rotterdam, Utrecht et La Haye).²⁴⁹ Au Royaume-Uni, environ deux cinquièmes des musulmans (38 %) vivent à Londres, et il y a aussi des concentrations importantes de musulmans dans l'ouest des Midlands et du Yorkshire, dans le Lancashire et autour de Glasgow en Écosse. Au Danemark, les deux tiers des populations relevant de minorités ethniques vivent dans quelques municipalités qui ne totalisent pourtant que 10 % de la population générale.²⁵⁰ En France, 51 % des Turcs, 44 % des Algériens et 41 % des Marocains vivent dans des quartiers où un tiers des ménages sont issus de l'immigration.²⁵¹ En revanche, on ne retrouve pas en Allemagne ces schémas de concentrations importantes de musulmans limitées à un petit nombre de grandes villes : leur schéma d'implantation résidentielle plus dispersé est façonné en partie par les caractéristiques de la structure industrielle allemande, dont les usines sont réparties dans un certain nombre de villes petites et moyennes.²⁵² L'analyse des données du micro recensement amène à constater que « la population immigrante d'Allemagne tend moins à se concentrer dans un petit nombre de centres urbains que celles de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas ». Une analyse plus poussée de la concentration des communautés turques dans 1 810 zones locales réparties dans les grandes et moyennes villes d'Allemagne révélait qu'il n'y avait que 11 unités résidentielles où leur part de la population locale dépassait 20 %, alors qu'un tiers d'entre eux vivent dans 121 unités dont au moins 10 % des habitants sont des ressortissants turcs.²⁵³

²⁴⁹ Gideon Bolt, Ronald van Kempen et Maarten van Ham, « Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market: Spatial Segregation, Relocation Dynamics and Housing Policy », *Urban Studies* 45(7), 2008, p. 1,364 (ci-après, Bolt *et al.*, « Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market »).

²⁵⁰ Ministère de l'intégration du Danemark, *Integrations Forskning i Danmark 1980–2002* (Recherches sur l'intégration au Danemark 1980-2002) Copenhague, 2002 (ci-après, Recherches sur l'intégration au Danemark 1980–2002), cité dans Hussain, *Muslims in the EU Literature Review: Denmark*, p. 24.

²⁵¹ Bill Edgar, *Policy Measure to Ensure Access to Affordable Housing for Ethnic Minorities*, Joint Centre for Scottish Housing Research, Dundee, 2004, p. 24 (ci-après, Edgar, *Policy Measure to Ensure Access to Affordable Housing for Ethnic Minorities*).

²⁵² Karen Schonwalder et Janina Sohn « Immigrant Settlement Structures in Germany: General Pattern and Urban Levels of Concentration of Major Groups », *Urban Studies* 46(7), 2009, p. 1439–1460 (ci-après, Schonwalder & Sohn « Immigrant Settlement Structures in Germany »).

²⁵³ Schonwalder & Sohn « Immigrant Settlement Structures in Germany », p. 1446.

6.3 Zones urbaines déshéritées et secteurs à forte concentration de populations musulmanes

Alors que pour beaucoup de musulmans, l'emploi explique en large partie les décisions initiales qui ont déterminé les lieux où ils se sont d'abord installés, la pauvreté, la discrimination, la peur du racisme, les choix et préférences en matière de logement sont tous des facteurs qui contribuent aux mouvements ultérieurs et à la répartition géographique actuelle des populations musulmanes. Or, le type de zone locale où réside un individu n'est pas sans conséquences sur son intégration sociale et économique ; le fait de vivre dans des secteurs déshérités entraîne des effets désastreux qui ne s'expliquent pas par des caractéristiques individuelles ou familiales.²⁵⁴ Dans les zones marquées par des taux de chômage élevés ou par un nombre important de foyers où aucun adulte n'a d'emploi rémunéré, les réseaux sociaux qui peuvent aider un individu à trouver un futur emploi sont presque inexistants. Il y a moins de modèles positifs auxquels les jeunes peuvent s'identifier, et la mauvaise réputation du secteur peut réduire les chances de trouver un emploi.²⁵⁵ D'importantes populations musulmanes sont souvent concentrées dans des zones de dénuement aigu. Au Royaume-Uni, par exemple, les musulmans sont présents de manière disproportionnée dans les zones urbaines les plus défavorisées : un tiers de la population musulmane réside dans les 10 % des quartiers qui sont considérés comme les plus démunis.²⁵⁶ Au Danemark, la moitié des membres de minorités non occidentales résident dans des zones socialement défavorisées ; un quart d'entre eux vivent dans les zones socialement défavorisées de Copenhague, contre 3,6 % de l'ensemble de la population.²⁵⁷

En raison de l'étroite corrélation entre les zones à forte concentration de minorités ethniques et les zones défavorisées, il est difficile de déterminer si le fait de vivre dans une zone à forte concentration ethnique engendre un désavantage supplémentaire.²⁵⁸ De fait, vivre dans des zones à forte concentration ethnique présente aussi certains

²⁵⁴ J. Goering, et J. D. Feins, *Choosing a Better Life? Evaluating the Moving to Opportunity Experiment*, Urban Institute Press, Washington, DC, 2003; E. Andersson, « From valley of sadness to hill of happiness: the significance of surroundings for socioeconomic career », *Urban Studies*, 41, 2004, p. 641-659; R. Andersson, « Spaces of socialization and social network competition: a study of neighborhood effects in Stockholm, Sweden » in H. T. Andersen et R. van Kempen (sous la direction de) *Governing European Cities*, Ashgate, Aldershot, 2001, p. 149-188; S. Musterd, R. Andersson, G. Galster et T. Kauppinen, « Are immigrants' earnings influenced by the characteristics of their neighbours? », *Environment and Planning A*, 40, 2008, p. 785-805.

²⁵⁵ Sako Musterd et Roger Andersson « Housing Mix, Social Mix, and Social Opportunities », *Urban Affairs Review* 40, 2005, p. 764.

²⁵⁶ J. Beckford, R. Gale, D. Owen, C. Peach, P. Weller, *Review of the Evidence Base on Faith Communities*, Office of the Deputy Prime Minister, London, 2006.

²⁵⁷ Recherches sur l'intégration au Danemark 1980-2002.

²⁵⁸ Susanne Urban, « Is the Neighbourhood Effect an economic or immigrant Issue? A Study of the Importance of Childhood neighbourhood for Future Integration into the Labour Market », *Urban Studies* 46(3), 2009.

avantages pour les minorités, en termes de maintien de la tradition ethnique et culturelle ou de mobilisation des capitaux sociaux ethniques : les individus y ont en effet la possibilité de s'appuyer sur les réseaux de solidarité ethnique.²⁵⁹ À Berlin, on peut voir dans le fait que les immigrants ne quittent ou ne fuient guère ces zones même lorsque leur situation socio-économique s'améliore, le résultat d'une identification positive avec les districts locaux et de la *Kreuz kultur* (culture locale), prégnante dans la société allemande. Ce point laisse également penser que ceux qui s'en sortent bien économiquement, continuent à investir dans leur district local et à améliorer leurs quartiers.

Dans de nombreux pays d'Europe occidentale, les décideurs et hommes politiques²⁶⁰ observent avec inquiétude les quartiers où les minorités ethniques se concentrent. Si certains d'entre eux regardent avant tout la concentration des minorités ethniques comme un problème de « dénuement », qui appelle par conséquent à investir dans la formation à l'emploi et le développement des compétences professionnelles, d'autres n'y voient qu'un problème spatial, qui exige une politique de dispersion.²⁶¹ Au Danemark, vers la fin des années 1980, les maires de certaines municipalités de Copenhague parlaient volontiers de la « khomeinisation » de certaines zones.²⁶² En Angleterre, les rapports officiels sur les émeutes qui ont éclaté au début de l'été 2001 mentionnent la ségrégation comme l'un des facteurs qui sous-tendent les violences urbaines.²⁶³ Au lendemain des attentats de juillet 2005 à Londres, le chef de la Commission pour l'égalité raciale a averti que certaines parties du Royaume-Uni risquaient de « sombrer dans la ségrégation sans même s'en rendre compte », utilisant l'image d'un somnambule pour décrire cette inconscience.²⁶⁴ Le gouvernement néerlandais a fait savoir que la concentration spatiale des minorités dans certaines zones locales compromettrait leur intégration :

²⁵⁹ G. Bolt, J. Burgers et R. van Kempen, « On the social significance of spatial location: spatial segregation and social inclusion », *Netherlands Journal of Housing and the Built Environment*, 13, 1998, p. 83–95; G. J. Borjas, « To ghetto or not to ghetto: ethnicity and residential segregation », *Journal of Urban Economics*, 44, 1998, p. 228–253.

²⁶⁰ Voir S. Musterd, A. Murie et C. Kesteloot (sous la direction de), *Neighbourhoods of Poverty: Urban Social Exclusion and Integration in Europe*. Houndsmill, Basingstoke, 2006; R. Johnston, J. Forrest et M. Poulsen « The ethnic geography of EthniCities », *Ethnicities* 2:2, 2002, p. 209–235.

²⁶¹ Patrick Ireland, « Comparing Responses to Ethnic Segregation in Urban Europe », *Urban Studies* 45(7), 2008, p. 1,333–1,358, p. 1,339.

²⁶² C.-U., Schierup, *På Kulturens Slagmark* (Sur le champ de bataille de la culture), South Jutland University Publishers, 1993 (en danois), cité dans Hussain, *Muslims in the EU Literature Review: Denmark*, p. 25.

²⁶³ Voir T. Cantle, *Community Cohesion: A Report of the Independent Review Team*, London, Home Office, 2001; and J. Denham, *Building Cohesive Communities: A Report of the Ministerial Group on Public Order and Community Cohesion*, Londres, Home Office, 2001.

²⁶⁴ D. Casciani, *Analysis: Segregated Britain?* BBC News, 22 septembre 2005, disponible à l'adresse: <http://news.bbc.co.uk/1/hi/technology/4270010.stm> (consulté en novembre 2009).

La concentration est particulièrement désastreuse pour l'intégration, car il en résulte une accumulation de problèmes sociaux, qui peuvent à leur tour déboucher sur une situation difficile à gérer [...] La concentration est également désavantageuse dans la mesure où elle rend plus visibles les lignes de division ethniques, et ce d'une façon plus concentrée. Cela nuit à l'image des minorités ethniques [...] Enfin, la concentration est particulièrement nuisible aux opportunités de rencontre et de contact entre des personnes appartenant à des groupes de différentes origines [...]. La diminution des contacts avec les Néerlandais de souche a une influence indirecte sur les possibilités de progression sociale des minorités ethniques.²⁶⁵

En Allemagne, le manifeste électoral de la CDU avançait en 2005 que « la formation de ghettos et le développement de sociétés parallèles, ainsi que la façon souvent délibérée dont les jeunes étrangers se détachent ou se séparent de la société allemande, représentent des signaux alarmants pour la paix sociale dans le pays ». ²⁶⁶ À Hambourg, le Plan d'action municipal sur l'intégration (HHAP) commence certes par admettre que le fait qu'un grand nombre de migrants vivent dans un secteur déterminé ne crée pas un problème en soi. En revanche, l'absence de possibilités d'échanges interethniques et interreligieux qui en découle est considérée comme problématique, car elle fait naître une « société parallèle ». ²⁶⁷

Simpson et al., observant le profil démographique des populations à majorité musulmane originaires d'Asie du Sud dans deux villes anglaises, suggèrent que le profil démographique que présentent les populations migrantes implique que, pour un certain temps encore, les phénomènes de dispersion continueront à voisiner avec des phénomènes de regroupement accru et de concentration, qui s'expliquent principalement par la croissance naturelle de la population minoritaire et de ses jeunes générations. Ainsi, « les concentrations croissantes sont susceptibles de persister pendant quelques décennies, jusqu'à ce que la pyramide des âges de ces populations se stabilise et que la dispersion devienne le trait dominant ». ²⁶⁸ Ceci semble parfaitement coller avec les données provenant, par exemple, de Rotterdam, où les inquiétudes du public sur la concentration de Marocains et de Turcs se sont accrues précisément au moment où les niveaux de ségrégation diminuaient en réalité. ²⁶⁹

²⁶⁵ Ministerie van Justitie, *Jaarnota integratiebeleid 2005* (Integration 2005 year note), La Haye, Ministerie van Justitie, 2005 (en néerlandais), cité dans Bolt *et al.*, « Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market », p. 1,360.

²⁶⁶ CDU and CSU, *Deutschlands Chancen nutzen. Wachstum. Arbeit. Sicherheit Regierungsprogramm 2005–2009*. Berlin, 2005 (en allemand), p. 34, cité dans Schonwalder & Sohn « Immigrant Settlement Structures in Germany », p. 1440.

²⁶⁷ Plan d'action de Hambourg pour l'intégration, p. 33.

²⁶⁸ Ludi Simpson, Vasilis Gavalas et Nissa Finney, *Population dynamics in ethnically diverse towns: the long-term implications of immigration*, CCSR Working Paper 2006–04, 2006, p. 14.

²⁶⁹ Bolt *et al.*, « Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market », p. 1,365, table 2.

6.4 Modes d'occupation : bail ou propriété ?

Dans la plupart des pays d'Europe occidentale (à l'exception du Royaume-Uni), les données statistiques sur le logement n'incluent pas d'informations sur l'identité religieuse des occupants. Toutefois, les données recueillies saisissent souvent une image du groupe ethnique et de la nationalité, à partir de laquelle il est possible d'extrapoler, dans une certaine mesure, la situation en matière de logement des groupes à prédominance musulmane. De manière générale, les familles plus nombreuses, les taux élevés de pauvreté, et la faiblesse relative des revenus impliquent que les musulmans, ou les groupes ethniques à prédominance musulmane, sont davantage susceptibles que la population générale d'être locataires de logements sociaux plutôt que propriétaires occupants, et de se retrouver dans des logements surpeuplés où la qualité de vie est faible.

Au Royaume-Uni, les musulmans sont moins susceptibles que la population générale d'être propriétaires de leur domicile (51 %, contre 69 % de la population générale). Toutefois, « une proportion considérable d'entre eux (33 % contre 39 % de la population générale) ont fait l'achat de leur maison à l'aide d'une hypothèque ou d'un prêt, en dépit de la méfiance qu'éprouvent de nombreux musulmans à l'idée d'emprunter de l'argent avec intérêt²⁷⁰ ». Le gouvernement britannique a ajusté les règlements fiscaux afin de permettre le développement de services d'aide à l'achat d'une maison conformes à la *sharia* : le Trésor a notamment supprimé le double droit de timbre pour les musulmans qui achètent des maisons par le biais de ces services (un intermédiaire achète la propriété et la revend ensuite à l'acheteur, ce qui avait pour effet de doubler le droit de timbre).²⁷¹ Au début de l'année 2005, le Bureau du Vice-Premier Ministre a tenu une consultation pour voir comment permettre aux personnes qui louent leur logement auprès des autorités locales d'en faire l'acquisition en recourant à des mécanismes financiers ou hypothécaires « non standards ».²⁷² Pour les propriétaires occupant leur maison, des produits financiers conformes à la *sharia* sont également disponibles pour leur permettre de rénover leur logement : les musulmans utilisent des mécanismes qui les autorisent à souscrire des prêts en mettant en gage la valeur de la maison.

Par rapport à la population générale, les musulmans sont aussi plus dépendants du logement social (28 % contre 20 %) et de la location privée (17 % contre 10 %).²⁷³

²⁷⁰ P. Sellick, *Muslim Housing Experiences*, The Housing Corporation, Londres, 2004, p. 4 (ci-après, Sellick, *Muslim Housing Experiences*).

²⁷¹ M. Malik, « British Muslims – discrimination, equality and community cohesion » in T. Choudhury (sous la direction de) *Muslims in the UK: Policies for Engaged Citizens*, Open Society Institute, Budapest, 2005.

²⁷² Office of the Deputy Prime Minister, *Non-standard mortgages for purchasing social dwellings: Helping tenants in social housing buy their home using Islamic and other non-standard finance products – A consultation Document*, ODPM publications, Londres, 2005, disponible à l'adresse: <http://www.communities.gov.uk/documents/housing/pdf/142049.pdf> (consulté en novembre 2009).

²⁷³ P. Sellick, *Muslim Housing Experiences*, p. 4.

Cependant, on constate au sein du groupe musulman des variations significatives entre les différents groupes ethniques. Alors que pour les musulmans en tant que groupe, 28 % vivent dans des logements sociaux, c'est le cas de 68 % des ménages originaires du Bangladesh.²⁷⁴

En Belgique, d'une manière générale, l'accession à la propriété l'emporte sur le logement social ; ainsi, 64 % des Marocains et des Turcs y sont propriétaires occupants de leur logement, contre 80 % de l'ensemble de la population.²⁷⁵ À en croire les données du recensement de 1999, 12 % des non-ressortissants de l'UE sont propriétaires de leur appartement à Paris, contre 32 % des ressortissants français de naissance. Toutefois, 30 % des ressortissants de pays tiers qui ont obtenu la nationalité française par naturalisation sont également propriétaires de leur domicile. L'accès au marché de l'immobilier est particulièrement difficile à Paris, ce qui fait que les taux d'accession à la propriété sont plus faibles pour les ressortissants non communautaires résidant à Paris par rapport à ceux qui vivent en banlieue (30 %) ou en province (34 %), et que 50 % des non-ressortissants de l'UE vivent dans des appartements du secteur locatif privé.²⁷⁶ Même à Rotterdam, où on a pu observer entre 1998 et 2006 une progression rapide de l'accession à la propriété des Marocains et des Turcs, la proportion de Turcs (26 %) et de Marocains (16 %) qui sont propriétaires de leur domicile reste inférieure à celle de l'ensemble de la population (60 %).²⁷⁷

Un quart des ménages tunisiens et turcs à Paris vivent dans des logements surpeuplés.²⁷⁸ La moitié des ménages marocains et algériens et 45 % des ménages turcs vivent dans des logements de mauvaise qualité, à comparer à 11 % de la population générale.²⁷⁹ En Allemagne, des données datant de 1998 ont révélé que 22 % des ressortissants turcs n'avaient pas de chauffage central (contre 5 % des ressortissants allemands) et que 39 % d'entre eux déclaraient vivre dans des logements surpeuplés

²⁷⁴ H. Mayhew, C. Robinson, A. Humphrey, E. Kafka, R. Oliver et S. Bose, *Housing in England 2001/02*, Office of the Deputy Prime Minister, Londres, 2003, p. 15. Les chiffres sont donnés pour les ménages bangladais et chinois avec l'avertissement que les estimations comportent une marge d'erreur importante due à l'échantillonnage.

²⁷⁵ K. Levecque, I. Lodewyckx et S. van den Eede, *Gezondheid en gezondheidszorg bij allochtonen in Vlaanderen* (Health and health care among allochthones in Flanders), Steunpunt Gelijkekansenbeleid, Anvers, 2006 (en néerlandais, ci-après Levecque, *et al.*, *Gezondheid en gezondheidszorg bij allochtonen in Vlaanderen*), cité dans Fondations, *At Home in Europe: Musulmans à Anvers*.

²⁷⁶ APUR (Agence de planification urbaine de Paris), *La population étrangère à Paris. Éléments de diagnostic à partir des données des recensements. Diagnostic local d'intégration de la Ville de Paris*, APUR, Paris, octobre 2002 (ci-après, APUR, *La population étrangère à Paris*).

²⁷⁷ SCP, *Goede buren kun je niet kopen* (On ne peut s'acheter de bons voisins), SCP, La Haye, 2009, cité dans Fondations, *At Home in Europe: Musulmans à Rotterdam*.

²⁷⁸ APUR, *La population étrangère à Paris*, p. 96.

²⁷⁹ Edgar, *Policy Measure to Ensure Access to Affordable Housing for Ethnic Minorities*, p. 25.

(contre 16 % des ressortissants allemands).²⁸⁰ En outre, 12 % des ressortissants turcs étaient propriétaires de leur logement, contre 38 % des ressortissants allemands. Une analyse plus approfondie révèle que « le fait d'être un ressortissant étranger résulte en des conditions de vie plus exiguës et surpeuplées, même après prise en compte d'autres variables comme le revenu, l'accès à la propriété et l'emplacement dans l'espace urbain ». ²⁸¹ Ces données montrent aussi que les écarts socio-économiques entre les ressortissants étrangers et les Allemands ne suffisent pas à rendre compte des inégalités de logement, et que les énormes différences dans la qualité du logement ne peuvent pas non plus s'expliquer par les décisions qu'auraient prises les ménages de consacrer au loyer une moindre part de leur revenu.²⁸²

Au Royaume-Uni, 42 % des enfants musulmans vivent dans des logements surpeuplés, contre 12 % de l'ensemble des enfants à charge.²⁸³ Ce chiffre global masque toutefois des écarts entre les différents groupes ethniques à majorité musulmane. Si 42 % de tous les enfants musulmans vivent dans des logements surpeuplés, ce chiffre monte à 56 % pour les enfants originaires du Bangladesh. Au Royaume-Uni, 32,5 % des ménages vivent dans des logements considérés comme « indécents », mais pour les ménages d'Asie du Sud, ce chiffre atteint 46 %.²⁸⁴ Par ailleurs, les raisons qui rendent les conditions de logement « indécentes » ne sont pas les mêmes pour les ménages blancs et les ménages issus de minorités ethniques. Les domiciles des membres de minorités ethniques sont presque deux fois plus susceptibles d'être « indécents » pour des raisons de délabrement, d'insalubrité ou parce qu'ils ont besoin d'être modernisés. 75 % des ménages issus de minorités ethniques qui vivent dans des logements indécents louent ces derniers dans le secteur privé. Alors que seulement 28 % des propriétaires blancs vivent dans des logements insalubres, ce chiffre monte à 40 % pour les propriétaires issus de minorités ethniques.²⁸⁵

²⁸⁰ A. I. Drever, W. A. V. Clark, « Gaining access to housing in Germany: The foreign-minority experience », *Urban Studies* 39, 2002, p. 2,439-2,453, p. 2,444 (ci-après, Drever et Clark, « Gaining access to affordable housing in Germany ».)

²⁸¹ Drever et Clark, « Gaining access to affordable housing in Germany », p. 2,446.

²⁸² Drever et Clark, « Gaining access to affordable housing in Germany », p. 2,448.

²⁸³ Sellick, *Muslim Housing Experiences*, p. 12.

²⁸⁴ Office of the Deputy Prime Minister, *Building the Picture: the English Housing Condition Survey 2001*, Office of the Deputy Prime Minister, London, 2003, p. 10 (ci-après, ODPM, *Building the Picture*).

²⁸⁵ ODPM, *Building the Picture*, p. 58.

6.5 Mode d'occupation et degré de satisfaction en matière de logement dans l'enquête Fondations

Parmi les personnes interrogées par les Fondations, les non-musulmans (24 %) avaient plus de chances que les musulmans (19 %) d'être propriétaires occupants de leurs biens immobiliers.

Tableau 77. Statut de logement – propriété, location, ou autres arrangements (C1)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Propriété intégrale	8,3%	11,5%	9,9%
Propriété avec hypothèque/emprunt	9,7%	12,4%	11,1%
Moitié location, moitié hypothèque (valeur résiduelle)	1,7%	1,1%	1,4%
Location (secteur public ou social)	36,8%	26,5%	31,7%
Location (propriétaire privé)	19,9%	29,3%	24,6%
Vivant chez ses parents/frères ou sœurs	20,4%	11,8%	16,1%
Occupant à titre gratuit	1,4%	1,7%	1,5%
Squat	0,1%	0,5%	0,3%
Autre	1,8%	5,2%	3,5%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1110	1088

Source : données Fondations pour une société ouverte

Parmi les locataires, les sondés musulmans (37 %) sont plus susceptibles que les non-musulmans (27 %) de vivre dans des logements sociaux, tandis que les seconds louent plus souvent à des propriétaires privés. Les musulmans et les non-musulmans expriment des points de vue similaires en ce qui concerne leurs niveaux de satisfaction à l'égard du logement social.

Tableau 78. Satisfaction à l'égard du logement social (G1.3)

		Musulmans	Non-musulmans	Total
	Très satisfait	6,6%	3,9%	5,2%
	Assez satisfait	27,7%	23,9%	25,8%
	Ni satisfait, ni insatisfait	18,2%	14,6%	16,4%
	Assez insatisfait	17,4%	16,5%	17,0%
	Très insatisfait	10,8%	9,2%	10,0%
	Ne se prononcent pas	19,2%	31,9%	25,5%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1107	1087	2194

Source : données Fondations pour une société ouverte

Seule une faible proportion des deux groupes (7 % des musulmans, 4 % des non-musulmans) se déclarent « très satisfaits » des logements sociaux, tandis qu'environ un quart des deux groupes sont « assez satisfaits », et un autre quart « assez » ou « très » insatisfaits. Toutefois, les musulmans nés en dehors de l'UE sont davantage enclins que ceux nés dans l'UE à se dire « assez » ou « très » mécontents de leurs logements sociaux.

Tableau 79. Satisfaction à l'égard du logement social (répartition par religion et lieu de naissance) (G1.3)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Non-musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non-musulmans nés à l'étranger	Total
Très satisfait	6,7%	6,5%	3,2%	5,7%	5,2%
Assez satisfait	25,8%	28,7%	23,6%	24,7%	25,8%
Ni satisfait, ni insatisfait	23,1%	15,6%	14,9%	13,9%	16,4%
Assez insatisfait	15,9%	18,2%	16,9%	15,2%	17,0%
Très insatisfait	8,1%	12,2%	8,6%	10,8%	10,0%
Ne se prononcent pas	20,4%	18,6%	32,7%	29,7%	25,5%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	372	735	791	296

Source : données Fondations pour une société ouverte

Les motifs d'insatisfaction varient d'une ville à l'autre. À Paris, le manque de logements sociaux et la longue liste d'attente pour y accéder figurent en bonne place parmi les récriminations. Cette frustration se donne également à entendre dans les discussions de groupe :

Je n'ai plus confiance dans le système de logement social. Ça fait 14 ans que l'on est sur la liste d'attente. Pendant tout ce temps, on ne nous a proposé un appartement qu'une seule fois. Et même là, ils ne nous ont pas laissé nous y installer parce qu'ils disaient que nos revenus n'étaient pas suffisants, même si mon mari travaillait. Et maintenant, ils n'arrêtent pas de dire qu'il y a trop de gens qui ont besoin de logements sociaux. C'est vraiment injuste, quand vous êtes dans une tranche de revenu basse, vous ne pouvez pas obtenir de logement social, alors qu'il y a des personnes qui disposent de revenus suffisants qui en obtiennent. Je veux dire, ces gens-là peuvent trouver un appartement où ils veulent avec leurs revenus. Et il y a des familles qui se voient offrir un logement social après seulement 2-3 ans d'attente. Et les familles qui ont attendu pendant 14 ans ne reçoivent rien, ce n'est pas juste, nous devrions avoir la priorité sur les autres.

Ce problème semble bien être un thème majeur, comme le confirme l'enquête de la Commission européenne sur la perception de la qualité de vie (2007), dans laquelle plus de 70 % des résidents à Paris, Stockholm, Marseille, Londres, Amsterdam, Hambourg, Anvers et Rotterdam déclarent qu'il n'est pas facile de trouver des

logements de bonne qualité et abordables en ville.²⁸⁶ Les listes d'attente sont également un problème à Amsterdam, où en 2006 la durée moyenne d'attente pour l'obtention d'un logement est de neuf ans.²⁸⁷

De la même façon, ces préoccupations sont reprises avec insistance par les personnes interrogées dans l'enquête Fondations. À Anvers, par exemple, les sondés relèvent qu'il faudrait davantage de logements abordables dans le secteur locatif privé. À Hambourg, ils sont insatisfaits de la façon dont les sociétés de logement traitent les plaintes de leurs locataires : « Personne n'écoute nos plaintes, ni ne fait quoi que ce soit pour résoudre aucun de nos problèmes ». À Berlin, l'insatisfaction à l'égard du logement social porte principalement sur l'état du logement. À Rotterdam, les participants aux groupes de discussion mettent en avant les problèmes de réparations ; ils se plaignent d'une part de la quasi impossibilité d'obtenir que les installations communes soient remises en état, et d'autre part de la grossièreté des personnes chargées des réparations :

Dans mon immeuble, les sonnettes sont cassées depuis trois mois. Lorsque des invités viennent chez moi, ils ne peuvent pas entrer. On a appelé l'agence de logement à trois reprises. Ils ne font que jouer avec nous, ils disent qu'ils vont venir. On les attend encore deux semaines, puis on appelle de nouveau. Ils disent qu'ils vont venir tel ou tel jour. On attend et on attend. Personne ne vient [...] ça fait trois mois maintenant. On doit laisser la porte principale ouverte. Alors n'importe qui entre. Puis ils mettent une caméra là-bas. Mais ça ne sert à rien.

6.6 Discrimination dans l'accès au logement

La discrimination est également un des facteurs majeurs qui contribue à limiter les options et les choix de logement disponibles pour les minorités. Les recherches du Centre d'études turques révèlent ainsi que 15 % de la population turque a subi une discrimination dans la recherche d'un logement.²⁸⁸ Au Danemark, 27 % des personnes issues des minorités interrogées au cours d'un sondage (étude sur l'état de l'intégration *Integration Status*, 2004) ont déclaré avoir été victimes de discrimination dans le logement (état de l'intégration, 2004).²⁸⁹ Ces récriminations s'articulent autour d'un

²⁸⁶ Commission européenne, Enquête sur les perceptions de la qualité de vie dans 75 villes européennes, Commission européenne, Bruxelles, 2007, p. 7.

²⁸⁷ Voir le site internet du Département pour la recherche et les statistiques d'Amsterdam: <http://www.os.amsterdam.nl/>, cité dans Fondations, *At Home in Europe: Muslims in Amsterdam*.

²⁸⁸ A. Goldberg, et M. Sauer, *Konstanz und Wandel der Lebenssituation türkischstämmiger Migranten. Ergebnisse der fünften Mehrthemenbefragung* (Continuité et changement dans la situation du logement des migrants turcs: Résultats de la cinquième enquête) Eine Studie des Zentrums für Türkeistudien im Auftrag des Ministeriums für Gesundheit, Soziales, Frauen und Familie des Landes Nordrhein-Westfalen, Essen, herausgegeben von Soziales Frauen und Familie Landes Nordrhein-Westfalen, Des Ministerium für Gesundheit, 2003, p. 111, cité dans Fondations, *At Home in Europe: Muslims in Berlin*, Fondations pour une société ouverte.

²⁸⁹ *IntegrationStatus, 1. halvår* (Premier rapport de mi-année), Catinét Research, Copenhague, 2004, cité dans Hussain, *Muslims in the EU Literature Review: Denmark*, p. 26.

point saillant : les personnes se plaignent d'être négligées, voire ignorées, lors de l'attribution des logements, et en particulier sur les listes d'attente des grandes sociétés de logement privées. Le rapport sur le Danemark de la Commission européenne sur le racisme et l'intolérance (ECRI) met également en relief les discriminations dans le domaine du logement.²⁹⁰

À la lumière de l'enquête Fondations, on peut constater que les expériences des sondés musulmans et celles des non-musulmans, en matière de discrimination dans le logement, divergent considérablement : 7 % des musulmans interrogés ont déclaré avoir subi une discrimination dans le domaine du logement au cours des 12 mois écoulés, contre 1 % des répondants non-musulmans.

Tableau 80. Lieux où se produit la discrimination religieuse – un propriétaire ou un agent immobilier (H8)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Un propriétaire ou un agent immobilier	7,4%	1,3%	
Décompte total	81	14	95

Source : données Fondations pour une société ouverte

Pour les sondés musulmans, le pays de naissance ne fait guère de différence dans le niveau de discrimination rencontré, tandis que pour les répondants non-musulmans, ceux qui sont nés à l'étranger sont légèrement plus susceptibles de signaler une discrimination que ceux qui sont nés dans le pays.²⁹¹

Les discussions au sein des groupes de l'enquête Fondations ont fait état de difficultés particulières par rapport à la location. Voir sa demande d'un logement rejetée une fois qu'un nom à consonance étrangère est donné semble en effet une expérience commune. La discrimination peut également prendre des formes diverses, qui vont des remarques faites ouvertement à voix haute à l'absence d'explications sur le refus d'un logement, en passant par l'examen plus minutieux de la solvabilité d'une personne ou de son statut social. À Berlin, un sondé a souligné la façon dont on l'a interrogé sur sa religion lorsqu'il cherchait un appartement. D'autres encore racontent : « Le propriétaire m'a vu, et il a fait des commentaires sur le terrorisme et la violence », « On m'a (probablement) refusé un appartement à cause du foulard de ma femme », ou « On a avancé des excuses spécieuses pour me refuser des appartements ». Les souvenirs de

²⁹⁰ Commission européenne sur le racisme et l'intolérance (ECRI), *Second rapport sur le Danemark*, Strasbourg, ECRI, 2001, disponible à l'adresse : http://hudoc.ecri.coe.int/XML/ECri/ENGLISH/Cycle_02/02_CbC_eng/02-cbc-denmark-eng.pdf (consulté en novembre 2009).

²⁹¹ Voir Tableau 81 en annexe 2 pour des données détaillées.

discrimination dans le logement au cours de la période initiale d'installation restent puissamment ancrés dans les mémoires : « Dans les premiers jours, je me souviens, quand nous étions à la recherche d'un appartement à louer, nous avons fait du porte à porte pour demander si on pouvait louer. Une femme ouvre la porte, on lui demande si l'appartement est encore libre. 'Non, non, c'est déjà loué' ... parfois, c'est clair dès le début : 'Ce n'est pas pour les étrangers', comme ça, tout de go ».

Il est possible que certaines de ces perceptions de discrimination et de traitement inéquitable trouvent leur source dans un manque de compréhension des politiques d'attribution, ou d'information sur le logement. L'enquête Fondations montre que 23 % des répondants, musulmans et non musulmans, avait demandé conseil au sujet du logement au cours des 12 mois précédents.

Tableau 82. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché des informations ou demandé conseil au sujet du logement ? (G20.3)

		Musulmans	Non-musulmans	Total
Oui		22,1%	23,6%	22,8%
Non		77,9%	76,4%	77,2%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1106	1087	2193

Source : données Fondations pour une société ouverte

Une analyse plus poussée montre toutefois que parmi les répondants musulmans, ceux qui sont nés à l'étranger (25 %) étaient davantage susceptibles que ceux qui sont nés dans le pays (17 %) de demander conseil au sujet du logement.

Tableau 83. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché des informations ou demandé conseil au sujet du logement ? (Répartition par lieu de naissance) (G20.3)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Total
Oui	16,7%	24,8%	22,4%	26,6%	22,8%
Non	83,3%	75,2%	77,6%	73,4%	77,2%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	372	734	790	297

Source : données Fondations pour une société ouverte

Les groupes de discussion Fondations ont mis en relief la grande complexité des problèmes de logement. L'une des choses qui en ressort, c'est la nécessité pour les organismes d'informations et de conseils en matière de logement, ainsi que pour les associations de soutien et de sensibilisation, de s'occuper non seulement de la discrimination, mais aussi de l'accès au logement en général, et de chercher des réponses aux problèmes rencontrés par les locataires aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. La recherche a permis de relever quelques exemples de soutien apporté aux personnes qui rencontrent des difficultés relatives au logement. À Hambourg, par exemple, l'ONG *Mieter helfen Mieter* (« les locataires viennent en aide aux locataires ») aide les locataires à déposer des plaintes concernant la façon dont ils sont traités. L'association propose aussi ses services et ses conseils pour la résolution des conflits du voisinage, et assure le suivi des plaintes pour discrimination dans le secteur du logement.

6.7 Durée de résidence dans la zone locale et degrés de satisfaction

Parmi d'autres points d'intérêt, l'enquête Fondations s'est attachée à explorer la relation entre la durée de résidence dans le secteur et les niveaux de satisfaction. Ce type d'analyse permet en effet de saisir dans quelle mesure les problèmes rencontrés dans la vie quotidienne influencent et façonnent la perception qu'ont les gens de la qualité de vie de l'endroit où ils vivent. Dans 11 villes, l'enquête Fondations a été menée dans les zones où existent d'importantes populations musulmanes. Les musulmans ont à présent une présence bien établie dans ces secteurs géographiques, qui continuent par ailleurs d'attirer de nouveaux résidents, musulmans et non musulmans. Par conséquent, il y avait parmi les répondants un nombre important de nouveaux arrivants aussi bien que de résidents de longue date.

Tableau 84. Combien d'années avez-vous vécu dans cette zone locale ? (C2)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
< 1	2,4%	4,0%	3,2%
1 – 5	24,2%	26,6%	25,4%
6 – 10	20,5%	17,2%	18,9%
11 – 20	30,5%	27,6%	29,1%
21 – 30	17,0%	12,6%	14,8%
31+	5,4%	12,0%	8,7%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1102	1087

Source : données Fondations pour une société ouverte

30 % des répondants ont déménagé vers la zone locale où ils vivent au cours des cinq dernières années, et 20 % y ont vécu entre 6 et 10 ans. La majorité des répondants vit dans le secteur depuis plus de 10 ans, et à l'exception des sondés qui vivent là depuis plus de 30 ans (qui représentent 5 % des musulmans et 12 % des non-musulmans), il n'y a pas d'écart significatif entre les musulmans et les non-musulmans. Dans l'échantillon des sondés musulmans, environ un tiers des musulmans nés dans l'UE (39 %) ont vécu entre 11 et 20 ans dans leur voisinage étendu actuel.

6.8 Degré de satisfaction à l'égard du quartier

Une très nette majorité (93 %) des sondés expriment des sentiments positifs sur le quartier dans lequel ils vivent. 55 % déclarent « absolument » apprécier vivre dans leur quartier, et 38 % aiment leur quartier « dans une certaine mesure » ; seule une proportion très faible (8 %) déclarent ne pas apprécier la vie dans leur quartier.

Tableau 85. Aimez-vous votre quartier ? (C5)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Oui, absolument	50,0%	60,0%	55,0%
Oui, dans une certaine	40,0%	34,0%	37,0%
Non	9,9%	6,0%	8,0%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1107	1085

Source : données Fondations pour une société ouverte

6.9 Différences en fonction du lieu de naissance et du sexe

En détaillant l'analyse, il apparaît que c'est parmi les sondés non-musulmans de sexe masculin nés dans le pays que s'expriment les points de vue les plus positifs sur la vie dans le quartier : 65 % d'entre eux se plaisent « absolument » dans leur quartier.²⁹²

En revanche, parmi les femmes musulmanes nées dans le pays, moins de la moitié (45 %) affirment apprécier sans réserves la vie dans le quartier. Les facteurs qui expliquent cette différence entre les sexes ne sont pas clairs. Des indices que l'on peut relever dans d'autres travaux de recherche mettent en lumière l'existence de tensions chez les musulmans de la deuxième génération, en particulier les femmes, causées par une certaine hésitation entre le désir de rester près de la famille et la communauté et celui de vivre dans des zones plus diversifiées, qui s'inscrit dans une stratégie visant à acquérir davantage d'autonomie et d'indépendance par rapport à la « communauté ».²⁹³ En outre, la recherche Fondations à Leicester a tiré l'attention sur les tensions entre certaines aspirations (à vivre dans de meilleurs quartiers) et les besoins générationnels, c'est-à-dire le besoin des parents, des grands-parents et des enfants d'habiter à proximité des équipements communautaires, ce qui les pousse à rester dans les zones défavorisées.

6.10 Sondés musulmans et non-musulmans

Il semble que les musulmans et les non-musulmans interrogés par les Fondations n'avancent pas les mêmes motifs pour leur installation dans le quartier, ce qui n'est pas sans importance. Pour les non-musulmans, les trois principales raisons qui justifiaient le choix de vivre dans un quartier sont la proximité du lieu de travail, le coût abordable du logement, et la perception du quartier comme « un bel endroit ». Pour les musulmans, la liberté de choix semble être plus limitée. Pour 14 % des répondants, la décision de s'installer dans ce secteur est le fait de leurs parents ; 10 % affirment ne pas avoir choisi de vivre là, et 6 % ont emménagé dans le quartier en raison de l'attribution de logements sociaux. En outre, pour ceux qui ont effectivement choisi de s'installer dans la zone, les liens familiaux jouent un rôle plus important dans leur décision : 10 % des sondés musulmans se sont installés dans la zone pour vivre près de leur famille.

6.11 La diversité culturelle à l'échelle locale

Les données qualitatives tirées des groupes de discussion et des questionnaires indiquent que les sondés musulmans attachent beaucoup d'importance au caractère multiculturel de ces zones ; ils estiment en effet que la diversité des personnes et des modes de vie dans un quartier ethniquement et culturellement mixte les protègent de l'attention excessive et du

²⁹² Voir Tableau 86 en annexe 2 pour des données détaillées.

²⁹³ B. Harries, L. Richardson et A. Soteri-Proctor, *Housing Aspirations of white and second generation south Asian British women*, Joseph Rowntree Foundation, York, 2008; voir aussi Sellick, *Muslim Housing Experiences*.

sentiment d'aliénation qu'ils s'attendraient à éprouver s'ils vivaient dans des quartiers où ils se démarqueraient ethniquement et culturellement de la majorité. Le sentiment formulé par un musulman interrogé à Amsterdam, « Ici, je ne me sens pas comme un étranger », fait écho à ceux de nombreux répondants dans les autres villes. L'accès plus facile aux biens et aux équipements culturels dans les zones multiculturelles est également un élément important, comme l'a relevé un sondé à Paris :

La facilité à se procurer de la nourriture, des vêtements et des produits cosmétiques est également, pour nous, un trait positif du quartier. Par ici, on trouve des restaurants où l'on peut manger africain pour pas trop cher. Il y a aussi des magasins qui vous permettent de passer des appels internationaux bon marché.²⁹⁴

Il faut noter en outre que les opinions exprimées par les personnes interrogées suggèrent que l'on ne doit aucunement assimiler le fait que les musulmans préfèrent vivre dans des quartiers mixtes à un désir de vivre des vies parallèles, séparées du reste de la société. En réalité, dans plusieurs villes, les répondants musulmans déplorent l'absence d'« autochtones » non-musulmans dans leur quartier : les musulmans interrogés ne souhaitent pas vivre dans un quartier ethniquement homogène, mais dans un quartier mixte. Cela signifie aussi que les niveaux élevés de ségrégation ethnique sont un problème qui inquiète fortement les musulmans interrogés. À Rotterdam, par exemple, tandis que la diversité ethnique et culturelle est perçue comme un enrichissement pour l'ambiance et la qualité de vie du quartier, le niveau élevé de ségrégation ethnique est un sujet de préoccupation pour les personnes interrogées :

Parfois, j'entends des Hollandais dans les magasins se plaindre qu'ils se sentent submergés par les étrangers. Ce n'est pas très agréable de les entendre dire ça, mais je comprends leur point de vue.

De la même façon, les participants aux groupes de discussion à Amsterdam déclarent ne pas aimer vivre dans une zone à forte concentration ethnique et où il n'y a pas de Néerlandais de souche. Dans plusieurs villes, les parents sont particulièrement inquiets de l'impact que les zones à forte concentration ethnique pourraient avoir sur les possibilités d'emploi et d'éducation de leurs enfants.

6.12 Diversification du logement dans les politiques de rénovation urbaine

Dans plusieurs des villes couvertes par l'enquête Fondations, la réponse apportée par les décideurs aux problèmes perceptibles créés par les zones à forte concentration ethnique passe notamment par des programmes de rénovation urbaine ou de réhabilitation visant à imposer une plus grande diversité en termes de modes d'occupation et d'offre de logements, ce qui devrait ensuite entraîner une plus grande mixité sociale et ethnique.

²⁹⁴ Traduction issue du rapport Fondations, *At Home in Europe : Muslims in Paris*.

À Copenhague, la politique d'intégration de la ville se donne pour objectif d'affronter le problème des zones résidentielles vulnérables en s'attaquant au chômage et aux problèmes sociaux, et en rendant plus attrayants les logements publics : « Un effet collatéral positif sera une plus forte demande de logements publics, y compris de la part de familles plus favorisées ». À Hambourg, le HHAP appelle à améliorer la qualité générale du logement et l'image du quartier, afin d'encourager les ménages plus aisés à s'y installer et à assurer ainsi un « équilibre du quartier ». ²⁹⁵ Ces programmes de rénovation urbaine impliquent « la démolition, la modernisation ou la vente de logements municipaux ou de logements du secteur locatif social, et la construction de nouveaux logements plus chers, mis en location ou occupés par leur propriétaire privé. Ces efforts aboutiront à une plus grande diversité dans la dimension, la forme, la qualité, le prix, et surtout le mode d'occupation des logements disponibles dans une zone donnée ». ²⁹⁶ Pourtant, les recherches existantes n'apportent que des éléments de preuve limités à l'appui de ces effets positifs allégués :

Les études existantes sur le développement urbain mixte ne justifient pas les élans d'optimisme concernant les interactions sociales entre les groupes (ethniques), sans parler des possibilités de mobilité sociale qui sont censées en découler. En outre, l'idée que les gens au statut social plus élevé pourraient agir comme des modèles positifs n'est rien moins que condescendante, et elle repose en outre sur des hypothèses non fondées en ce qui concerne les différences de systèmes de valeurs entre les catégories ethniques et socio-économiques. ²⁹⁷

Modifier l'offre de logements et, parallèlement, la mixité sociale et ethnique dans un secteur donné ne conduit donc pas nécessairement à davantage d'interactions positives, ceci parce que les différences sous-jacentes aux divers modes d'occupation sont fondées sur les modes de vie, le revenu, l'âge, l'éducation et la structure familiale du ménage. ²⁹⁸ En fait, la mixité sociale peut même amener des interactions négatives (conflit). Une étude sur un projet de mixité sociale dans le quartier Transvaal d'Amsterdam signale que :

La différenciation a conduit à une cohabitation forcée d'autochtones (aisés) et de migrants (pauvres). Les nouveaux arrivants ont bien tenté de créer davantage d'interactions avec les autres résidents dans la rue, mais en dépit de nombreuses initiatives, les contacts entre les résidents ont tendance à se limiter au voisinage immédiat. Les nouveaux arrivants tendent à développer une attitude de repli sur soi, une fois qu'ils ont constaté que le contact avec les résidents d'autres origines semble difficile, et beaucoup d'initiatives n'ont pas été couronnées de succès. Le policier du quartier a fait remarquer que « c'est la mélodie qui fait la musique,

²⁹⁵ Plan d'action de Hambourg pour l'intégration.

²⁹⁶ Kleinhans, « Social implications of housing diversification in urban renewal: A review of recent literature », *Journal of Housing and the Built Environment* 19, 2004, p. 367-390 (ci-après, Kleinhans, « Social implications of housing diversification in urban renewal »).

²⁹⁷ Bolt *et al.*, « Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market ».

²⁹⁸ Kleinhans, « Social implications of housing diversification in urban renewal ».

mais les habitants ne semblent pas en mesure de trouver le ton juste [...] » En outre, dans une large mesure, les problèmes de cohabitation entre différents groupes ethniques coexistent avec des conflits de générations.²⁹⁹

Une inquiétude revient fréquemment dans plusieurs des villes couvertes par la recherche Fondations : il s'agit du sentiment que les projets de rénovation urbaine risquent d'entraîner le déplacement des communautés existantes. À Berlin, par exemple, la recherche prend bonne note des préoccupations exprimées par certaines personnes interrogées, qui estiment que ce qui se passe dans leur quartier reflète un processus de *gentrification*, d'embourgeoisement, qui a pour conséquence le déplacement des personnes vivant dans les logements sociaux et leur remplacement par les locataires du secteur privé : « Vu le nombre de gens du quartier qui vivent dans une situation de pauvreté, il serait important que le soutien public à travers le logement social ne soit pas réduit, mais au contraire élargi, de façon à contrer l'embourgeoisement du quartier et à éviter la marginalisation sociale, la ségrégation et l'exclusion ».

À Hambourg, les personnes interrogées par les Fondations estiment également que les pouvoirs publics manipulent la hausse des loyers afin de chasser les migrants du logement social et de leur substituer des familles allemandes « autochtones ». L'opinion dominante parmi les sondés est que le réaménagement a été entrepris au bénéfice des résidents plus aisés, et qu'il a pour effet de ruiner la diversité et la tolérance existantes. Les recherches menées en France suggèrent que la politique de mixité sociale est là aussi utilisée comme base pour exclure les plus pauvres de l'accès au logement. À l'origine, l'idée de mixité sociale a été développée par certains organismes de logement social dans les débats autour la crise du logement des années 1980. Pour éviter d'assumer seuls la charge d'être les « propriétaires des pauvres », ils ont plaidé pour une « conception universelle » ou « globale » du logement social, et se sont ainsi opposés aux associations qui défendaient le droit au logement. Cette conception a conduit les organismes à identifier des « catégories à haut risque », dont l'accès au logement social devait être filtrée ; les immigrants étaient une de ces catégories à risque.³⁰⁰ La recherche Fondations à Marseille laisse penser que la municipalité n'utilise pas la mixité sociale pour équilibrer les quartiers « spécialisés », mais pour empêcher les minorités de se déplacer vers des zones moins ségréguées.³⁰¹

²⁹⁹ Peer Smets et Marion den Uyl « The Complex Role of Ethnicity in Urban Mixing: A Study of Two Deprived Neighbourhoods in Amsterdam », *Urban Studies* 45(7), 2008, p. 1,439–1,460, p. 1,456.

³⁰⁰ Voir Patrick Simon, « Le logement social en France et la gestion des 'populations à risques' », *Hommes et Migrations* (1246), nov–déc. 2003, p. 76–91; Patrick Simon, Thomas Kirsbaum, « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social », *note 3 GELD*, Paris, 2001.

³⁰¹ Voir Valérie Sala Pala, « La politique du logement social est-elle raciste? L'exemple marseillais », revue en ligne *Faire Savoirs* (6), mai 2007

Toutefois, certains sondés font état d'expériences plus positives et saluent les modifications apportées par les programmes de rénovation urbaine. À Anvers, les répondants remarquent l'évolution de la composition du quartier, mais ils pensent aussi que cela pourrait permettre aux couples belges « autochtones », généralement instruits, qui emménagent à Borgerhout de s'ouvrir davantage à la diversité culturelle, religieuse et ethnique. À Paris, certains avancent que le 18^{ème} arrondissement connaît les premiers signes d'une *gentrification* dans certains secteurs, comme Saint-Bruno. Cependant, pour la plupart des personnes interrogées, il semble s'agir d'une forme superficielle de *gentrification*, car elle se limite au retour des classes moyennes dans certaines zones spécifiques des quartiers. À Berlin, les participants aux groupes de discussion souhaitent davantage de diversité et de mixité ethnique, mais ils insistent sur le fait qu'il faut pour cela investir davantage dans l'infrastructure sociale locale, et notamment dans les écoles : en effet, les sondés estiment que la qualité des écoles locales joue un rôle déterminant pour décider les gens à emménager dans un secteur ou à en déménager.

6.13 Principales conclusions

Dans la mesure où la majorité des musulmans dans les 11 villes couvertes par l'enquête Fondations sont des migrants ou des descendants de migrants, leurs schémas d'implantation résidentielle ont d'abord reflété la nature du processus de migration : les travailleurs et leurs familles se sont établis dans les grands centres industriels. Occupant des emplois non qualifiés et peu payés, ils se sont installés pour la plupart dans les secteurs urbains les plus pauvres. Cette concentration géographique a servi de base aux réseaux de solidarité et aux développements de biens et de services destinés à répondre aux besoins culturels des migrants.

De telles concentrations ethniques et religieuses ont fait l'objet d'une inquiétude croissante, exprimée par les décideurs politiques. L'enquête Fondations montre que les musulmans souhaitent vivre dans des zones mixtes, ce qui contredit par conséquent les affirmations selon lesquelles la concentration des musulmans dans certaines zones locales reflète un désir de vivre des vies parallèles, détachées du reste de la société. La recherche Fondations révèle également que la discrimination dans l'accès au logement demeure un problème auquel de nombreux musulmans sont confrontés, et qui limite leurs choix résidentiels. Le défi pour les décideurs politiques est donc aujourd'hui de maintenir des zones ethniquement et religieusement mixtes, car de petits écarts dans les préférences peuvent conduire à la ségrégation, et de s'assurer que les musulmans sont en mesure de décider où ils veulent vivre dans la ville sans que leurs choix ne soient restreints par la discrimination et les préjugés.³⁰²

³⁰² T. C. Schelling, « Models of segregation », *The American Economic Review* 59, 1969, p. 488–493.

7. SANTE ET PROTECTION SOCIALE

Ce chapitre évalue les expériences des musulmans dans le domaine de la santé et de la protection sociale. L'accès à des soins adéquats est en effet une composante cruciale de l'inclusion sociale. Les maladies de longue durée affectent les possibilités de participation économique et sociale ou d'emploi, réduisant ainsi le revenu, ce qui à son tour entrave l'accès aux activités sociales et aux loisirs. Le chapitre commence par donner un bref aperçu des données existantes sur l'état de santé des musulmans. Au Royaume-Uni, ces données sont disponibles sur base de la religion. Dans d'autres pays, en l'absence de données sur la religion, ce sont les données concernant les groupes ethniques minoritaires à prédominance musulmane qui sont analysées. Le chapitre examine comment et dans quelle mesure la religion peut être un facteur pertinent dans le domaine de la santé, avant de se tourner vers les expériences des musulmans auprès des services de santé qui sont à leur disposition dans les différentes villes. On s'appuiera ensuite sur le sondage Fondations et sur les conclusions des groupes de discussion pour saisir les niveaux de satisfaction des répondants à l'égard des services de santé. La recherche Fondations dans les 11 villes fournit également un aperçu de la façon dont les médecins et les hôpitaux dans les zones locales à forte population musulmane tentent ou non de répondre aux besoins spécifiques des patients musulmans, plus particulièrement en ce qui concerne la nourriture et l'inclusion des imams dans les aumôneries hospitalières. Enfin, le chapitre énumère quelques exemples pratiques qui marchent bien, observés dans les différentes villes, pour s'assurer que les musulmans accèdent effectivement aux services de santé.

7.1 État de santé

Pour beaucoup de musulmans, c'est la pauvreté qui exerce encore l'influence la plus significative sur l'état de santé. Le Rapport conjoint sur la protection sociale en prend bonne note : « Malgré une amélioration globale de la santé, il reste des différences frappantes au niveau des résultats sanitaires, non seulement entre les États membres, mais également dans les pays eux-mêmes entre les différents groupes de population, en fonction de leur situation socio-économique, de leur domicile, de leur appartenance ethnique et de leur sexe ».³⁰³ Par ailleurs, pour les migrants, l'impact émotionnel du déracinement et de l'adaptation à un nouveau contexte social affecte aussi la santé mentale.³⁰⁴ Il peut aussi y avoir des pressions très spécifiques qui pèsent sur les femmes musulmanes migrantes :

³⁰³ Conseil de l'Union européenne, *Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion*, 7274/08 Bruxelles, 2008 p. 11, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/08/st07/st07274.fr08.pdf> (consulté en avril 2011).

³⁰⁴ R. Park, « Human Migration and the Marginal Man », *The American Journal of Sociology*, 33, 1928, p. 881–893.

Les femmes migrantes sont, sur le plan physique et émotionnel, la principale source de soutien pour les membres âgés de la famille et pour les plus jeunes. À ce titre, des responsabilités supplémentaires pèsent sur les femmes, que celles-ci aient migré avec leur famille ou l'aient laissée derrière elles, et ce stress supplémentaire pèse lourdement sur la trame de leur vie quotidienne. Le coût pour leurs familles et leurs communautés peut ne pas être vraiment quantifiable, il n'en est pas moins réel.³⁰⁵

Par ailleurs, l'expérience de l'islamophobie, du racisme et de la discrimination affectent également la santé mentale des individus, tandis que les « forces sociales de marginalisation et les politiques de santé qui ne prennent pas en compte la religion mettent à l'épreuve la santé des familles musulmanes et leur accès à des soins adaptés à leurs attentes culturelles ».³⁰⁶

Le Royaume-Uni est le seul des pays couverts par la recherche Fondations où les données sur les soins de santé peuvent être réparties par religion. Les questions sur la santé posées lors du recensement de 2001 montrent qu'en Grande-Bretagne, les musulmans affichent le taux de problèmes de santé le plus élevé. Normalisés en fonction de l'âge, les taux de santé jugés « mauvais » sont de 13 % pour les hommes musulmans et 16 % pour les femmes musulmanes. Ces taux, qui tiennent bien compte des différences dans la pyramide des âges entre les groupes religieux, sont plus élevés que ceux des juifs et des chrétiens, qui sont les moins enclins à estimer que leur santé est « mauvaise ». Les femmes se considèrent davantage que les hommes en « mauvaise » santé dans la plupart des groupes, mais cet écart entre les sexes est plus marqué chez les musulmans, les sikhs et les hindous. Parmi les femmes, 16 % des musulmanes, 14 % des sikhs et 11 % des hindoues évaluent leur santé comme « mauvaise ». Ces taux dépassent de 3 à 4 % les taux de leurs homologues masculins respectifs.³⁰⁷

Dans les autres pays de l'UE, les données reliées à l'appartenance ethnique ou nationales permettent d'avoir un aperçu approximatif et limité, mais néanmoins important, de l'expérience des musulmans en matière de santé. En Belgique, les recherches ont montré que 30 % des Turcs et des Marocains perçoivent leur santé comme moyenne, mauvaise ou très mauvaise, contre 20 % de l'ensemble de la

³⁰⁵ UN Population Fund and International Organization on Migration, *Female Migrants: Bridging the Gaps throughout the Life Cycle*, Communications choisies de la réunion du groupe d'experts UNFPA-IOM, mai 2006. Disponible à l'adresse http://www.unfpa.org/upload/lib_pub_file/658_filename_migration.pdf (consulté en novembre 2009)

³⁰⁶ L. Laird, M. Amer, E. Barnett, et L. Barnes, « Muslim Patients and Health Disparities in the UK and US » *Archives of Disease in Childhood* vol. 92, 2007, at 924; voir aussi K. Bhui, S. Standfeld, K. McKenzie, S. Karlsen, J. Nazroo et S. Welch, « Racial/Ethnic Discrimination and Common Mental Disorders Among Workers: Findings from the EMPIRIC Study of Ethnic Minority Groups in the United Kingdom », *American Journal of Public Health* Vol. 95, 2005, No. 3, p. 496.

³⁰⁷ Office of National Statistics, *Focus on Religion*, 2004, p. 8.

population.³⁰⁸ À Rotterdam, l'enquête municipale sur la santé a également révélé qu'un tiers environ des Marocains et la moitié des Turcs déclaraient un état de santé moyen ou mauvais.³⁰⁹

En plus de ces écarts dans les auto-évaluations de la santé, il s'avère que les taux de certaines maladies spécifiques varient d'un groupe ethnique ou national à l'autre : le diabète, par exemple, semble toucher les Turcs, les Marocains, les Pakistanais et les Bangladais à une plus grande échelle que la population générale en Europe. En Belgique, un Turc et un Marocain sur cinq ont souffert de diabète.³¹⁰ Au Royaume-Uni, les Pakistanais et les Bangladais présentent cinq fois plus de risques de diabète que les blancs.³¹¹ Aux Pays-Bas, on observe aussi des taux d'obésité plus élevés parmi les Turcs et les Marocains que dans la population générale :³¹² à Rotterdam, 55 % des Marocains et 60 % des Turcs sont obèses. À Amsterdam, les Turcs (66 %) et les Marocains (57 %) souffrent également plus de surpoids³¹³ que l'ensemble de la population de la ville (45 %). Au Royaume-Uni, près d'un Pakistanais ou Bangladais sur quatre de plus de 40 ans souffre d'une maladie cardiaque ou de douleurs thoraciques graves : c'est le taux le plus élevé dans tous les groupes ethniques.³¹⁴

7.2 L'impact des maladies de longue durée

Le mauvais état de santé et les maladies de longue durée n'affectent pas seulement les individus qui en souffrent, mais également leurs familles, qui sont les premières à prendre en charge les malades. Au Royaume-Uni, par exemple, les recherches ont montré que les personnes souffrant de maladies de longue durée sont beaucoup plus souvent des bangladais (44 %) ou pakistanais (39 %) que des blancs britanniques (29 %) et noirs africains (15 %). Les Pakistanais et les Bangladais immigrants de première génération, en raison de leurs compétences linguistiques limitées, manquent de la confiance en soi nécessaire pour se rendre aux services de santé. Ils comptent souvent sur leurs enfants, qui prenaient un congé au travail ou manquaient l'école pour

³⁰⁸ Levecque et al., *Gezondheid en gezondheidszorg bij allochtonen in Vlaanderen*, cité dans Fondations, *At Home in Europe: Musulmans à Anvers*.

³⁰⁹ L.P. van Buren, E. Joosten-van Zwanenburg, *Gezondheidsenquête Turken en Marokkanen*, GGD Rotterdam en omstreken, décembre 2006, disponible à l'adresse: <http://www.ggd Kennisnet.nl/kennisnet/paginaSjablonen/raadplegen.asp?display=2&atoom=41944&atoomsrt=17&actie=2>, (consulté en novembre 2009, ci-après, van Buren & Joosten-van Zwanenburg, *Gezondheidsenquête Turken en Marokkanen*).

³¹⁰ Levecque et al., *Gezondheid en gezondheidszorg bij allochtonen in Vlaanderen*, cité dans Fondations, *At Home in Europe: Musulmans à Anvers*.

³¹¹ J. Nazroo, *Ethnicity, Class and Health*, Policy Studies Institute, London, 2001, p. 74–76 (ci-après, J. Nazroo, *Ethnicity, Class and Health*).

³¹² van Buren et Joosten-van Zwanenburg, *Gezondheidsenquête Turken en Marokkanen*.

³¹³ Amsterdam Health Monitor, 2004, cité dans Fondations, *At Home in Europe: Muslims in Amsterdam*.

³¹⁴ J. Nazroo, *Ethnicity, Class and Health*, p. 74–76.

les accompagner aux rendez-vous médicaux. La recherche a révélé que dans ces cas, les enfants sont forcés de modifier leurs modes de travail, de passer par exemple à un temps partiel ou de prendre un emploi plus près de chez eux, pour s'adapter à cette situation. On a également constaté que dans les ménages pakistanais et bangladais, même si la maladie de longue durée affecte le principal soutien financier du foyer, cela n'incite pas les femmes à commencer à travailler. Au contraire, elles sont mises sous pression pour prendre en charge tous les soins du malade. L'accès au travail rémunéré devient donc plus difficile et de moindre priorité en cas de maladie du père de famille. Or, les maladies de longue durée entraînent non seulement une chute des revenus du foyer, mais aussi des dépenses et des frais supplémentaires. Les dépenses dans les autres domaines doivent alors être réduites ce qui entraîne souvent une baisse considérable de la qualité de vie, surtout s'il faut faire des travaux dans la maison par exemple.³¹⁵

7.3 Religion et santé

La religion peut dans certains cas avoir une influence sur la santé. Une consommation d'alcool réduite, par exemple, diminue certains risques de maladies cardiaques et vasculaires.³¹⁶ On a également fait des études sur la relation entre les influences théologiques et spirituelles et certaines expériences collectives. Des pratiques religieuses peuvent également avoir un effet négatif sur la santé des individus : pour les musulmans, on peut penser entre autres à l'impact du jeûne pendant le mois de Ramadan sur la gestion des maladies chroniques telles que le diabète.³¹⁷

Autre exemple d'une activité religieuse qui peut avoir des implications en matière de santé : la participation au pèlerinage musulman, le *hadj*. Chaque année en effet, de nombreux musulmans à travers l'Europe se rendent en Arabie saoudite pour accomplir le *hadj*. Prendre part au pèlerinage expose également à des risques de maladies infectieuses, sans compter l'effet des fortes chaleurs : « L'extrême densité de personnes durant le pèlerinage implique que des maladies infectieuses émergentes y ont le potentiel de se transformer rapidement en épidémies ».³¹⁸ Par ailleurs, « les séjours prolongés sur les sites du *hadj*, la chaleur extrême et les hébergements bondés facilitent la transmission des maladies, en particulier des agents infectieux volatils. Les embouteillages, la nourriture mal préparée ou mal conservée s'ajoutent aux risques sanitaires, et l'âge avancé de nombreux pèlerins augmente la fragilité et la mortalité ».³¹⁹

³¹⁵ S. Salway, L. Platt, P. Chowbey, K. Harriss et E. Bayliss, *Long-term Ill Health, Poverty and Ethnicity*, The Policy Press/Joseph Rowntree Foundation, Bristol/York, 2007.

³¹⁶ *Jaarrapport integratie 2008*, p. 42.

³¹⁷ A.G. Naeem, « The role of culture and religion in the management of diabetes: a study of Kashmiri men in Leeds », *The Journal of the Royal Society for the Promotion of Health* Vol. 123, No. 2, 2003, p.110–116.

³¹⁸ Q. A. Ahmed, Y. M. Arabi et Z. A. Memish, « Health risks at the Hajj », *The Lancet*, 2006: 367, p. 1,008–1,015, p. 1,008 (ci-après, Ahmed, *et al.*, « Health risks at the Hajj »).

³¹⁹ Ahmed, *et al.*, « Health risks at the Hajj », p. 1008.

Le potentiel du *hadj* à jouer le rôle d'une véritable « caisse de résonance » amplifiant les risques épidémiologiques a pu être vérifié à l'occasion d'une infection par le méningocoque *Neisseria meningitides* W135 en 2000 et 2001 : au total, respectivement 1300 et 1109 pèlerins ont été infectés. Au cours de cette période, on a observé 79 cas de pèlerins retournant au Royaume-Uni avec le méningocoque W135, et 18 d'entre eux sont morts.³²⁰ En réaction à ces risques sanitaires, le gouvernement britannique, en partenariat avec les communautés musulmanes, a mis en place, dès 2000, la *British Hajj Delegation* (BHD). Le Royaume-Uni a ainsi été le premier pays à majorité chrétienne à disposer d'une telle délégation. En 2006, la délégation offrait des services à la fois médicaux et consulaires à la Mecque et à Mina.

7.4 Degré de satisfaction à l'égard des services de santé

De façon générale, les musulmans et les non-musulmans témoignent de niveaux de satisfaction largement similaires à l'égard des services de santé locaux.

Tableau 87. Satisfaction à l'égard des services de santé (G1.6)

	Fréquence	Pourcentage
Musulmans	95	80.5
Non-musulmans	23	19.5
Total	118	100

Source : données Fondations pour une société ouverte

La majorité des personnes interrogées se disent soit « assez » (18 %), soit « très » (48 %) satisfaits, et une proportion beaucoup plus faible se déclarent « assez » (9 %) ou « très » (6 %) insatisfaits. 14 % ne sont ni satisfaits, ni insatisfaits. Quand la religion, le sexe et le pays de naissance sont pris en compte, on constate que les femmes musulmanes nées à l'étranger (10 %) sont très légèrement plus enclines que les autres groupes à se dire « très insatisfaites » à l'égard des services de santé dans leur secteur.³²¹

Ces données du sondage Fondations sont conformes aux résultats des groupes de discussion pour l'ensemble des 11 villes, qui suggèrent, d'une façon générale, des niveaux élevés de satisfaction en ce qui concerne la qualité des soins de santé. Parmi les migrants musulmans nés en dehors de l'UE, ce niveau élevé de satisfaction est souvent amplifié par la possibilité qu'ils ont de comparer les soins de santé auxquels ils ont accès en Europe et ce qui est disponible dans leur pays d'origine. Comme l'exprime un participant aux groupes de discussion à Berlin, les services de santé « sont excellents en

³²⁰ *British Medical Journal*, 2 February 2002, 324: 301. Voir aussi: « Returning Pilgrims Fight Meningitis », BBC News 12 avril 2000 <http://news.bbc.co.uk/1/hi/health/710437.stm>

³²¹ Voir Tableau 88 en annexe 2 pour des données détaillées.

Allemagne [...] nous n'aurions pas pu trouver de tels services en Turquie ». Aussi la discussion sur les services de santé a-t-elle en général suscité des commentaires très positifs. Dans le groupe de discussion de Hambourg, par exemple, les musulmans ont fréquemment répondu qu'ils n'avaient « jamais vécu de mauvaise expérience », les gens étaient « heureux quand ils étaient à l'hôpital », « tous les patients sont traités de la même façon, indépendamment de leur religion ou de leur appartenance ethnique », et traités « de façon tout aussi conviviale et amicale » quelles que soient leurs origines. « Les médecins font leur travail, sans regarder la religion ou l'apparence », « le traitement médical passe au premier plan ». Certains ont mentionné qu'une formation complémentaire concernant les besoins spécifiques des musulmans est parfois proposée aux médecins. Un participant aux groupes de discussion à Berlin a relaté l'expérience de l'une de ses proches, lors de son hospitalisation : « Elle était au quatrième étage, ou au cinquième. Les médecins et les infirmières ont été très gentils et ils nous ont dit que nous pouvions lui rendre visite à n'importe quelle heure, même à minuit. Et quand nous avons eu besoin de prier, ils ont même quitté la chambre pour nous laisser seuls ».

En revanche, la satisfaction à l'égard des soins de santé est plus faible à Londres, où 50 % des musulmans interrogés par les Fondations se sont déclarés « assez » ou « très » satisfaits des services de santé locaux, et 30 % « assez » ou « très » insatisfaits. Toutefois, les discussions avec les participants musulmans dans un groupe de discussion à Londres ont donné à penser que, si les perceptions des soins de santé sont mitigées, les faiblesses dans la prestation des soins sont dans l'ensemble attribuées à des lacunes généralisées du système, qui ne sont pas spécifiques aux musulmans.

– Pour ce qui est de la santé, je pense que le service que je reçois est bon, meilleur qu'avant. Au moins je vois mon médecin généraliste le jour même en cas d'urgence, et sinon je peux prendre rendez-vous une semaine à l'avance, mais beaucoup de mes amis ne partagent pas mon avis, ils pensent que ça a empiré.

– Ça a empiré, je pense, en particulier pour ce qui est des médecins généralistes. Pour voir un médecin, il faut attendre. Par exemple soit vous voulez voir un médecin aujourd'hui, mais vous ne pouvez pas voir le médecin à ce moment, annulation etc., ou bien ils vous donnent un rendez-vous 2 jours, 3 jours plus tard [...] si vous avez plus d'un problème, c'est difficile de tout expliquer en 10 minutes et d'obtenir une solution, et ce que les médecins font, c'est juste vous dire, s'il vous plaît essayez de faire plus vite, les gens attendent, pourriez-vous revenir plus tard ? Donc vous perdez plus de temps qu'auparavant si vous êtes [...] vous savez, si vous avez plus d'un problème c'est devenu difficile de voir un médecin le jour même.

7.5 Respect pour les besoins religieux dans le système de santé

La majorité des musulmans (60 %) comme des non-musulmans (50 %) interrogés estiment que les hôpitaux, les cliniques et les centres médicaux manifestent

suffisamment de respect pour les coutumes des personnes qui suivent différentes traditions religieuses.

Tableau 89. Les hôpitaux et les centres médicaux respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ? (G8)

		Musulmans	Non-musulmans	Total
Trop		4,6%	3,3%	4,0%
Juste comme il faut		60,3%	49,5%	55,0%
Trop peu		14,1%	7,1%	10,6%
Ne se prononcent pas		21,0%	40,1%	30,4%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1110	1088	2198

Source : données Fondations pour une société ouverte

Seulement 11 % des sondés (234 en nombre absolu) estiment que les hôpitaux, les cliniques ou les centres de santé n'ont pas assez de respect pour la diversité des coutumes religieuses. Une analyse plus poussée révèle que les musulmans sont deux fois plus enclins que les non-musulmans à penser que les hôpitaux font trop peu pour respecter les coutumes religieuses (14 %, contre 7 % des non-musulmans), et ceux qui affichent des signes visibles de leur identité religieuse sont 1,7 fois plus susceptibles d'être mécontents de leur traitement, en comparaison avec ceux qui ne portent pas de signes religieux.

Tableau 90. Les hôpitaux et les centres médicaux respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ? (Réponses réparties selon le port ou non de signes religieux visibles) (G8)

		Signes visibles d'identité religieuse		
		Oui	Non	Total
Trop		4.0%	4.0%	4.0%
Juste comme il faut		65.5%	52.2%	55.0%
Trop peu		15.8%	9.3%	10.7%
Ne se prononcent pas		14.7%	34.5%	30.4%
Total	Pourcentage	100.0%	100.0%	100.0%
	Décompte	455	1737	2192

Source : données Fondations pour une société ouverte

Les femmes sont légèrement plus enclines que les hommes à estimer que les hôpitaux ne respectent pas suffisamment les coutumes religieuses (12 %, contre 9 % des hommes). C'est aussi le cas pour les personnes qui sont nées hors de l'UE par rapport aux natifs de l'UE (respectivement 12 % et 10 %).³²²

On observe aussi que les diplômés universitaires (14 %) se révèlent plus susceptibles de voir les choses ainsi que les personnes qui n'ont reçu aucune éducation formelle, ou qui se sont arrêtées au niveau primaire ou secondaire (9 %).³²³

Si le sexe, la religion et le pays de naissance sont pris en compte conjointement, on observe alors que les femmes musulmanes nées en Europe (17 %) constituent le groupe le plus nombreux à penser que les hôpitaux et les centres de santé ne font guère d'efforts en ce qui concerne la diversité des coutumes religieuses. Les femmes musulmanes nées à l'étranger sont en revanche les plus disposées (64 %) à dire qu'elles font assez d'efforts.

Il convient également de noter qu'une proportion considérable de musulmans (20 %) et de non-musulmans (40 %) ne se sentent pas capables de répondre à cette question ou ne se prononcent pas.

7.6 La question de la nourriture *halal*

Le respect des exigences alimentaires de la religion musulmane s'impose vite comme un composante importante du respect des besoins culturels des patients. Pourtant, même si une forte proportion des patients de l'hôpital catholique Saint Lucas de Slotervaart à Amsterdam sont musulmans, ce n'est qu'en 2005 que cet établissement est devenu le premier aux Pays-Bas à servir des repas *halal*.³²⁴ La recherche Fondations à Marseille a révélé que, dans de nombreux hôpitaux de la ville, la satisfaction des besoins religieux des patients musulmans, en termes d'exigences alimentaires, ne va pas au-delà de la reconnaissance du fait que les musulmans ne peuvent pas manger de porc, et qu'il ne semble pas y être question de servir des repas *halal*. La recherche suggère que l'ignorance par le personnel de l'hôpital des restrictions alimentaires qui peuvent être pertinentes pour les patients musulmans n'est qu'une partie de l'explication. Les entretiens avec les acteurs du terrain laissent en effet entendre que certains responsables des hôpitaux pensent que le fait de servir des aliments *halal* compromet la laïcité de l'État, et ils manifestent une certaine réticence pour cette raison. Alors même que les hôpitaux proposent déjà des plats casher pour les patients juifs, fournir de la nourriture *halal* revient pour ces fonctionnaires à céder aux exigences de « fondamentalistes musulmans ». Comme le déclarait un intervenant au cours d'un entretien à Marseille en 2009 :

³²² Voir Tableaux 91 et 92 en annexe 2 pour des données détaillées.

³²³ Voir Tableau 93 en annexe 2 pour des données détaillées.

³²⁴ Le site de l'hôpital est le suivant: <http://www.lucasandreasziekenhuis.nl/> (consulté en novembre 2009).

Les responsables étaient très gênés, lorsque j'ai abordé ce 'dossier halal'. Je voulais même lancer l'idée d'un appel d'offres pour que des entreprises puissent fournir des repas halal aux patients musulmans. Mais ils ne voulaient pas vraiment en entendre parler, alors que les patients juifs pouvaient bénéficier de repas casher. Le Consistoire israélite de Marseille avait même fait placarder des affiches sur lesquelles on pouvait lire qu'il était capable de livrer annuellement 13 000 repas casher.

7.7 Services d'aumônerie

Là où les hôpitaux offrent des services d'aumônerie, l'intégration d'un imam dans ces structures est également une composante importante du respect de la religion dans le système de santé. Dans le groupe de discussion Fondations à Berlin, des commentaires positifs ont ainsi été émis sur les efforts déployés par l'hôpital chrétien à Kreuzberg pour se montrer plus sensible aux besoins religieux. Un exemple a notamment été cité, où à l'occasion du décès d'une jeune fille, l'hôpital a pensé à demander à la famille si elle avait besoin d'un imam.

En France, les règlements hospitaliers permettent la création de services d'aumônerie pour les différentes religions.³²⁵ En ce qui concerne la liberté de religion, la Charte française du patient hospitalisé stipule en outre que « toute personne doit pouvoir être mise en mesure de participer à l'exercice de son culte (recueillement, présence d'un ministre du culte de sa religion, nourriture, liberté d'action et d'expression, rites funéraires etc.). Toutefois, l'expression des convictions religieuses ne doit porter atteinte ni au fonctionnement du service, ni à la qualité des soins, ni aux règles d'hygiène, ni à la tranquillité des autres personnes hospitalisées et de leurs proches. Tout prosélytisme est interdit, qu'il soit le fait d'une personne hospitalisée, d'un visiteur, d'un membre du personnel ou d'un bénévole ».

En comparaison à d'autres questions, telles que la construction de mosquées ou les enterrements, les musulmans se sont moins mobilisés sur la question de l'accès à l'aumônerie hospitalière, et la situation actuelle varie de région en région. Certains départements ont mis en place des services d'aumônerie plus complets que d'autres. Il existe même désormais une Charte du patient musulman, sur le modèle de la Charte

³²⁵ « ...Des services d'aumônerie, au sens de l'article 2 de la loi de 1905, peuvent être mis en place pour chaque culte qui le demande, en fonction des besoins exprimés ou recensés par l'établissement hospitalier, social ou médico-social concerné. Quel que soit le culte auquel ils appartiennent, les aumôniers sont recrutés ou autorisés par les chefs d'établissement sur proposition des autorités cultuelles dont ils relèvent en fonction de leur organisation interne : évêchés, consistoires israélites central, régionaux ou locaux, aumônier national hospitalier du conseil français du culte musulman ou des conseils régionaux du culte musulman et commissions nationale ou régionale des aumôneries des établissements sanitaires... », tiré du site internet: http://www.droitdesreligions.net/rddr/aumonerie_hopitaux.htm (consulté en novembre 2009).

du patient hospitalisé, qui tente prudemment de définir les droits et les devoirs de l'aumônier musulman :

L'aumônier musulman travaille en collaboration avec le personnel des services visités. Sa démarche se veut en cohérence avec la démarche de soins. Les impératifs de se soigner passe avant les obligations religieuses. L'aumônier musulman doit apporter les réponses religieuses qui permettent au malade musulman une meilleure hospitalisation comme le recours à la dérogation et à l'allègement. Cela permettra au patient musulman d'être en conformité aussi bien avec ses convictions religieuses qu'avec les prescriptions du corps médical [...]. Le tout premier rôle de l'aumônerie est l'attention au bien de la personne, comme unité indivisible, elle est attentive à tout ce qui peut favoriser la guérison et atténuer la souffrance. Elle offre attention, écoute, amitié à toutes les personnes malades. L'aumônier musulman doit répondre, dans la discrétion, aux besoins spirituels des patients qui le désirent en les soutenant et en les réconfortant, soit par une parole ou une liturgie religieuse, soit tout simplement en les écoutant. Il est aussi disponible pour les familles des malades ou le personnel de l'hôpital pour expliquer, accompagner et aider.³²⁶

En 1999, la Mosquée an-Nasr de la Capelette (dans le 10^{ème} arrondissement de Marseille) a commencé à mettre en place le premier service d'aumônerie musulman dans les hôpitaux de la ville. Une petite salle de prière a été créée dans les caves de l'Hôpital de la Timone, à côté de la chapelle catholique et de la synagogue. Mais le soutien initialement accordé à l'aumônerie par la direction de l'hôpital a rapidement fait place à une certaine hostilité. Selon un ancien aumônier de l'hôpital, la visibilité croissante des musulmans au sein de l'hôpital a suscité des réticences, voire des résistances, de la part de certains membres du personnel hospitalier, qui ne voyaient dans cette présence qu'activisme religieux et prosélytisme. Quelques-uns cependant y voyaient une évolution positive. Les entretiens avec les acteurs du terrain suggèrent que les gestionnaires des hôpitaux se sont inquiétés lorsque certains membres musulmans du personnel ont commencé à faire eux-mêmes usage des services offerts par l'aumônerie, ce qui pouvait être perçu comme contraire à la neutralité religieuse de l'hôpital.

7.8 Communication avec les migrants âgés

En dépit de ces niveaux élevés de satisfaction à l'égard des services de santé, la recherche suggère que les difficultés de communication avec le personnel médical peuvent représenter un problème important pour les musulmans plus âgés nés à l'étranger. Souvent, ces patients comptent sur leur famille et leurs amis pour leur servir d'interprète lorsqu'ils ont rendez-vous chez le médecin, mais il est plus difficile de

³²⁶ La Charte est disponible en ligne à l'adresse:
<http://aumonerie-musulmane.over-blog.com/article-18547203.html> (consulté en novembre 2009).

s'organiser ainsi pour les rendez-vous à l'hôpital, où il y a en général moins de flexibilité dans les horaires.

Parfois, les hôpitaux s'efforcent de fournir des services de traduction ; cependant, même dans ce cas, il peut y avoir une compréhension et une prise en compte insuffisantes de la diversité des langues et des dialectes parlés au sein des différentes communautés musulmanes. Dans le groupe de discussion Fondations à Anvers, une femme d'origine marocaine qui travaille dans un centre de santé a évoqué son expérience personnelle. On lui demande en effet de jouer la traductrice ou l'interprète entre les médecins et les patients égyptiens, irakiens ou d'autres patients du Moyen-Orient :

Par exemple, à l'hôpital en ce moment, je traduis, et j'ai eu beau leur expliquer clairement que l'arabe du Maroc n'est pas du tout le même que l'arabe égyptien ou irakien, et depuis c'est moi qu'ils envoient dès qu'il y a un étranger qui vient... Vraiment n'importe quoi, et je finis par demander : « Quelle langue parlez-vous ? »... Qu'est-ce que je suis censée faire, là ? Mais alors vous leur apprenez la différence entre les cultures et tout ce que vous obtenez c'est ça...

Les problèmes de langue peuvent conduire les patients à se sentir désemparés, incompris, ou à croire qu'on ne les prend pas au sérieux :

Quand ma mère va chez le médecin, elle ne parle pas très bien néerlandais et ils n'ont pas l'air de vouloir l'écouter. Mais si j'y vais avec elle et que leur explique, soudain ils comprennent. Mais parce qu'elle ne maîtrise pas la langue, ils ne veulent se donner la peine de comprendre, c'est mon impression.³²⁷

Les problèmes de communication signifient aussi que les consultations sont souvent plus longues, mais les médecins n'ont qu'un temps limité pour voir chaque patient :

Il y a un autre problème encore pour les étrangers. Je m'en rends compte à cause de mon mari. Ils ont des difficultés avec la langue, et les médecins n'ont pas le temps ni la patience d'expliquer. Ils prennent deux, cinq minutes pour expliquer, le patient ne comprend rien [...] Parfois ils écrivent quelque chose sur un papier et disent, si vous ne comprenez pas faites appel à un traducteur.³²⁸

7.9 Conseils concernant la santé

L'enquête Fondations cherchait également à savoir si les sondés avaient, au cours des 12 mois précédents, demandé des conseils et des informations sur un certain nombre de questions : l'éducation, l'emploi, le logement et la santé. Le sondage a révélé que parmi les personnes interrogées, 860 avaient recherché des renseignements sur la santé

³²⁷ Groupe de discussion Fondations, Rotterdam.

³²⁸ Groupe de discussion Fondations, Berlin.

au cours des 12 mois écoulés, soit 39 % de l'échantillon. Sur ce nombre, 48 % étaient musulmans, et 52 % non musulmans.³²⁹

Les femmes musulmanes étaient plus enclines que les hommes à demander conseil sur des questions de santé (44 % des femmes contre 34 % des hommes).³³⁰

Lorsque le sexe, la religion et le pays de naissance sont pris en compte, il s'avère que les femmes non musulmanes nées à l'étranger (48 %) ont le plus souvent cherché à obtenir des informations médicales au cours des 12 mois précédents, tandis que les hommes musulmans nés en Europe étaient les moins disposés à solliciter un avis médical (27 %).³³¹

Les diplômés de l'université présentent la plus forte propension à la recherche d'informations sur la santé (44 %), tandis que ceux qui n'ont reçu aucune éducation formelle montrent le taux le plus bas (32 %).

Tableau 97. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché des informations ou demandé conseil au sujet de la santé ? (Répartition par niveau d'éducation) (G20.4)

	Plus haut niveau d'éducation atteint				Total
	Aucune éducation formelle	Primaire	Secondaire	Université	
Oui	32,3%	39,2%	37,0%	44,0%	39,2%
Non	67,7%	60,8%	63,0%	56,0%	60,8%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	127	250	1108	704

Source : données Fondations pour une société ouverte

Il n'y a cependant pas de stricte corrélation entre le niveau d'éducation et la propension à rechercher des informations sur la santé. La proportion de personnes ayant cherché à obtenir des informations médicales est plus élevée parmi les sondés ayant suivi une éducation primaire que chez ceux qui ont atteint un niveau d'éducation secondaire (39 % et 37 % respectivement). La majorité des sondés handicapés (53 %) et de ceux

³²⁹ Voir Tableau 94 en annexe 2 pour des données détaillées.

³³⁰ Voir Tableau 95 en annexe 2 pour des données détaillées.

³³¹ Voir Tableau 96 en annexe 2 pour des données détaillées.

qui suivent des programmes de formation gouvernementaux (58 %) avaient demandé des renseignements sur la santé au cours des 12 derniers mois.³³²

De fortes proportions d'employés à temps partiel et de retraités ont également déclaré avoir demandé conseil (47 % et 45 % respectivement). En revanche, moins d'un tiers des personnes au foyer, des étudiants, des chômeurs et des employés à plein temps a demandé des renseignements relatifs à la santé (respectivement 33 %, 33 %, 32 % et 30 %).

7.10 Discrimination et traitement inéquitable

Les niveaux de traitement inéquitable sur la base de la religion sont faibles : seulement 1 % des non-musulmans ont signalé des expériences de discrimination religieuse dans les hôpitaux ou chez les médecins locaux. Pour les musulmans, les chiffres sont un peu plus élevés : 4 % évoquent une discrimination chez un médecin local, et 5 % dans les hôpitaux.³³³

Bien que les chiffres soient faibles dans l'ensemble, il y a un écart très notable dans l'échantillon musulman : 1 % des hommes musulmans font état de discrimination dans le système de santé, contre 6 % des femmes musulmanes.

Au Danemark, la recherche a montré que 12 à 16 % des sondés originaires de Bosnie-Herzégovine, de Turquie, du Liban ou des Territoires palestiniens occupés ont été victimes de discrimination ou de traitement défavorable et hostile dans le système de santé.³³⁴ Par contre, et par rapport aux différents domaines couverts par cette enquête, la discrimination dans les services sociaux y est l'une des plus élevées. L'enquête suggère aussi qu'un minorité significative de Bosniens (16 %), de Turcs (19 %), de Palestiniens (24 %) et de Somaliens (38 %) ont été confrontés à des discriminations dans leurs interactions avec les services sociaux municipaux.

Un examen plus détaillé des 118 sondés qui ont déclaré avoir fait face à un traitement inéquitable au sein du système de santé permet de constater que les deux tiers sont des femmes (67 %) et que plus de la moitié (57 %) sont nées à l'extérieur de l'UE. La plupart de ceux qui s'estiment victimes de discrimination dans le système de santé ont achevé leurs études secondaires (47 %) et près d'un tiers (31 %) ont un diplôme ; 14 % n'ont aucune éducation formelle et 9 % ont quitté l'école à l'issue du primaire.

En général, les participants aux groupes de discussion Fondations hésitent à décrire une action spécifique comme raciste ou discriminatoire. La discrimination peut prendre la forme d'attitude négative, et s'exprimer à travers le langage corporel, l'inattention, la

³³² Voir Tableau 98 en annexe 2 pour des données détaillées.

³³³ Voir Tableau 99 en annexe 2 pour des données détaillées.

³³⁴ B. Møller, et L. Tøgeby *Oplevet Diskrimination* (L'expérience de la discrimination), Conseil pour l'égalité ethnique, Copenhague, 1999, cité dans Hussain, *Muslims in the EU Literature Review: Denmark*, p. 28.

négligence ou l'impolitesse, et dans certains cas seulement, la violence verbale. Dans certains cas, les répondants ont identifié des situations où ils ont été traités sur la base de stéréotypes. Certains participants aux groupes de discussion musulmans qui travaillent au sein du système de santé critiquent vivement l'approche de leurs collègues et la façon dont ceux-ci traitent les patients. Pour illustrer ce point, la citation suivante du groupe de discussion d'Anvers aborde la façon dont les patients musulmans qui portent des vêtements « traditionnels » ont tendance à être traités différemment :

[Femme:] Les gens sont traités d'une très mauvaise façon, vraiment. Les parents viennent avec leurs enfants qui ont besoin d'être intubés, ou quelque chose comme ça, et je ne sais pas dans quelle mesure les médecins donnent toujours la même explication. Cela dépend vraiment de la façon dont vous êtes habillé. Quand les gens viennent en djellaba, les médecins supposent automatiquement qu'ils n'y comprendront pas grand chose, de sorte qu'ils donnent une explication simple. Ils n'expliquent pas ce qui se passe lorsque vous êtes sous l'anesthésie et pourquoi c'est nécessaire. Alors, je retrouve une mère inquiète dans le couloir de l'hôpital qui demande pourquoi on a envoyé son enfant dormir. Je demande alors au médecin et ils me répondent : « Vous savez, avec ce genre de personnes. Un faible QI, ... » et ainsi de suite, alors qu'en fait, la mère est parfaitement capable de comprendre l'explication appropriée.

J'ai été chez le médecin aujourd'hui. Je suis une nouvelle patiente pour lui. C'est mon nouveau médecin de famille. Il est plus âgé. Je parle avec lui et il y a toujours une grande surprise qui se lit sur son visage. J'y suis allée pour la deuxième fois. Cette fois-ci, j'ai encore plus remarqué ça. À la première rencontre, je donne aux gens une chance et je me dis que c'est peut-être moi qui ai parlé de travers. Je lui ai dit par exemple que je prends des antibiotiques, que je pense que je devrais prendre des vitamines B en plus, et je lui ai dit ce que je mange. Il faisait une drôle de tête [...] Mon interprétation est qu'il ne s'y attendait pas. Il s'attendait à retrouver sa vision d'une société turque stéréotypée [...] Ils ont cette image devant leurs yeux, que les Turcs ne savent rien, qu'ils viennent du fin fond de l'Anatolie. Comment cela se peut-il qu'une personne vienne et sache ces choses. J'ai lu cette question dans ses yeux.

Le contexte et la vulnérabilité particulière des personnes qui ont besoin de soins médicaux, peuvent évidemment amplifier les expériences de discrimination, et en renforcer la perception. Les exemples donnés dans les groupes de discussion suggèrent que même si peu d'expériences de discrimination sont signalées dans le secteur de la santé, la vulnérabilité qui résulte d'une maladie rend les gens plus sensibles, et dans de nombreuses circonstances, plus susceptibles de s'emporter et de réagir avec colère.

Il n'y a pas que les patients qui peuvent faire l'expérience de la discrimination : elle peut aussi concerner les musulmans qui travaillent au sein du système de santé. À Anvers, une infirmière musulmane portant le foulard a rapporté comment elle avait été mal perçue et regardée de travers par certains patients. Toutefois, cet incident a également montré que le personnel hospitalier était prêt à soutenir l'infirmière :

[Femme:] Il y a beaucoup de négativité, mais il y a aussi beaucoup d'expériences positives. Une patiente a été...Elle ne m'autorisait pas à entrer dans [sa chambre]. Elle serait morte plutôt que de me laisser m'occuper d'elle. Mais tout le personnel, y compris le directeur – je travaille à l'hôpital X – oui toute le personnel, le directeur, le médecin en chef, tout le monde se tenait derrière moi. La famille de la patiente est venue à l'hôpital pour dire : vous devez respecter la volonté de notre mère, et le médecin en chef a dit : « Mon personnel ne sera pas traité ainsi. Si vous n'aimez pas ça, il y a la porte. Il y a d'autres hôpitaux. » Je veux dire, je ne porte pas le foulard, mais X en porte un. J'ai un peu, nous avons une peau très pâle, vous le savez, et même avec moi vous avez vu ce qui se passe.³³⁵

7.11 Accès aux soins

Un débat majeur dans le secteur de la santé porte sur le faible taux d'utilisation des services par les minorités. En examinant les indices concrets sur le recours à l'intervention précoce et aux services de prévention au Royaume-Uni, on est amenés à supposer que les deux problèmes cruciaux, à cet égard, sont le manque d'information au sein des communautés minoritaires sur les services disponibles, ainsi que l'incapacité du système à offrir des services de soin qui fassent preuve de sensibilité et qui soient culturellement appropriés aux minorités.³³⁶ Par exemple, une étude de cas portant sur un département des services sociaux à Luton (Royaume-Uni) a constaté que la plupart des familles d'Asie du Sud n'étaient entrées en contact avec les services d'aide sociale à leur disposition qu'après avoir été renvoyés vers eux par un autre organisme, et que les problèmes auxquels faisaient face les individus et les familles avaient dépassé le seuil critique.³³⁷ Même lorsque les individus sont au courant des services existants, ils peuvent éprouver certaines réticences à recourir aux services « traditionnels », où les patients estiment que leurs besoins ne peuvent pas être reconnus ou compris. L'absence de services culturellement appropriés est ainsi identifiée comme un problème par une étude qui analyse les pratiques de huit départements des services sociaux en Angleterre.³³⁸

L'importance, pour assurer un accès plus large, de la prestation de services adaptés aux différences culturelles, semble bien être ce sur quoi repose le succès de la ligne d'assistance téléphonique destinée aux jeunes musulmans du Royaume-Uni, un service mis en place en 2001 par un groupe de jeunes musulmans, et qui reçoit aujourd'hui un soutien public et un financement pour son travail sur la santé mentale. L'analyse de la base de données des utilisateurs du service et de leurs conversations suggère que ces

³³⁵ Groupe de discussion Fondations, Anvers

³³⁶ S. Ahmad, « What is the Evidence of Early Intervention, Preventative Services for Black and Minority Ethnic Group Children and their Families? », *Practice*, 17:2, 2005, p. 89–102.

³³⁷ T. Qureshi, D. Berridge, et H. Wenman. *Where to turn? Family support for south Asian communities – A case study*, National Children's Bureau and Joseph Rowntree Foundation, London, 2000.

³³⁸ V. O'Neale, *Excellence Not Excuses: Inspection of Services for Ethnic Minority Children and Families*, Department of Health, Londres, 2000.

jeunes musulmans étaient auparavant « réticents à utiliser des services d'aide traditionnels de peur d'être discriminés et incompris ». ³³⁹ La recherche a principalement porté sur l'importance d'un service porté par des musulmans, faisant preuve de sensibilité envers les croyances d'utilisateurs qui ont souvent du mal à être acceptés à la fois par les principaux prestataires de services sociaux et par la communauté musulmane. Le rapport suggère que le fait de « se sentir reconnus à travers le regard d'un autre musulman, autour de questions et de problèmes qui sont souvent controversés, revêt une importance particulière » pour les utilisateurs de la ligne téléphonique, dans la mesure où cela peut leur permettre « de tenir en main conjointement des questions qui sont, parfois, contradictoires et conflictuelles, de manière à autoriser le développement personnel et à permettre l'émergence de solutions intégratives sans pour autant fragmenter les identités ». Par ailleurs, « le sentiment d'appartenance, le sentiment d'être connecté, autorisaient l'autonomisation et la prise en main de sa propre vie. Pour les utilisateurs du service, tout ceci était facilité par le fait de pouvoir rechercher soutien et assistance au sein de la communauté musulmane : une chose qu'ils ne pouvaient pas faire auparavant ³⁴⁰ ».

La recherche Fondations a relevé des exemples de mesures prises par les professionnels de santé pour améliorer le taux d'utilisation des services par les musulmans. Dans la plupart des cas, les initiatives ne sont pas dirigées vers les musulmans en tant que groupe, mais vers différents groupes ethniques. La religion, néanmoins, n'est pas étrangère à ces initiatives. L'hôpital général de Slotervaart, à Amsterdam, propose des horaires de consultation spécifiques pour les patients diabétiques marocains. C'est une infirmière marocaine qui les prend en charge. En donnant des conseils sur le jeûne, l'institution reconnaît l'importance pour les musulmans de pouvoir jeûner avec leur famille. Les patients, en effet, ont tendance à ignorer les conseils de ne pas jeûner ; au cours de ces séances, on donne donc des conseils aux musulmans souffrant du diabète sur la façon dont ils peuvent jeûner sans mettre leur santé en péril.

À Amsterdam, la Fondation néerlandaise interculturelle des conseillers de santé, lancée en 2003 par un médecin d'origine turque, sensibilise les populations aux soins de santé en leur fournissant, dans des cadres informels et familiers et dans un langage accessible, des informations culturellement adaptées. À Leicester, le programme de promotion de la santé «Dil» («cœur»), dont la mission est d'améliorer la connaissance et la compréhension des maladies coronariennes au sein de la communauté sud-asiatique, recrute des « pairs » éducateurs qui ont accès aux communautés et qui comprennent les perspectives et les besoins des patients. Ces pairs éducateurs ont également un rôle important pour surmonter la barrière de la langue et d'autres obstacles culturels. On a aussi utilisé les mosquées pour relayer des informations sur une campagne de vaccination contre le virus

³³⁹ R. Malik, A. Shaikh et M. Suleyman, *Providing Faith and Culturally Sensitive Support Service to Young British Muslims*, National Youth Agency, Leicester, 2008, p. 9 (ci-après, Malik *et al.*, *Providing Faith and Culturally Sensitive Support Service*).

³⁴⁰ Malik *et al.*, *Providing Faith and Culturally Sensitive Support Service*, p. 9.

du papillome humain. Les agents de santé locaux se sont également rendus compte que pendant le mois du Ramadan, de nombreuses femmes musulmanes qui restaient dans leurs cuisines pour préparer les repas marquant la fin du jeûne étaient à l'écoute de « radio Ramadan ». Les autorités médicales ont donc décidé d'utiliser cette station de radio pour diffuser des informations sur les frottis cervicaux. Les entretiens avec les intervenants suggèrent qu'au cours de l'année où la campagne a eu lieu, en combinant l'utilisation de la radio avec la diffusion d'informations plus ciblées et le recrutement d'une réceptionniste somalienne, le cabinet d'un médecin desservant la population cible a vu le taux de recours aux services de santé bondir de 60 à 90 %.

À Amsterdam, le centre I-Psy pour la psychiatrie interculturelle a ouvert une annexe à Slotervaart, qui propose aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale relatifs à la migration, à l'adaptation culturelle et au bouleversement des conditions de vie, une assistance spécialisée et facile d'accès. Les experts qui assurent les consultations appartiennent souvent eux-mêmes à des groupes minoritaires, et les services sont offerts dans la langue maternelle des patients. Le service s'efforce d'être attentif aux sensibilités culturelles et religieuses, en respectant par exemple les demandes des patients qui souhaitent être traités par des professionnels de santé du même sexe, ou en organisant des séances de groupe non mixtes. Une attention particulière est prêtée aux problèmes rencontrés par les personnes qui ont émigré pour rejoindre leur conjoint.

Dans le district londonien de Waltham Forest, la prévalence du tabagisme a été estimée à 30 % du total de la population, ce qui est un peu plus que la moyenne nationale de 27 %. En 2004, le Conseil du district a lancé une importante campagne médiatique pour s'attaquer au tabagisme, en publiant des encarts publicitaires dans les journaux locaux et en travaillant avec les communautés et les entreprises du quartier. Une importante composante « noire, minoritaire et ethnique » (« *black, minority and ethnic* », BME) a été introduite dans ses actions de sensibilisation : par exemple, des annonces étaient diffusées à la radio dans plusieurs langues africaines. Toujours au Royaume-Uni, le *Department for Communities and Local Government*, soulignant la nécessité d'impliquer activement les groupes vulnérables, a également mis en relief l'importance du travail mené à travers les structures communautaires locales (mosquées, imams) dans les campagnes pour arrêter de fumer. D'autres quartiers de Londres, comme Newham, ont fait passer le message d'une partie de leurs campagnes via les imams locaux, entre autres canaux communautaires. À Waltham Forest, le Forum des religions (*Waltham Forest Faith Communities Forum*) a travaillé en étroite coopération avec le Partenariat stratégique local pour mettre sur pieds un système de « prédicateurs pour la santé ».³⁴¹ Le concept central de ce programme était d'identifier les leaders religieux locaux des communautés musulmanes, chrétiennes et sikhes, de les former, et de s'appuyer sur leur position de chef religieux pour transmettre à leurs congrégations des messages de santé importants.

³⁴¹ Voir le site internet des Waltham Forest Faith Communities:
<http://www.faithcommunities.org.uk/7.html> (consulté en novembre 2009).

7.12 L'accompagnement du troisième âge

S'il est une question relative à la santé qui est susceptible de gagner en importance au cours de la prochaine décennie, c'est celle est la prestation de soins aux personnes âgées musulmanes nées hors de l'UE. Dans de nombreuses communautés musulmanes, l'idée qu'une personne âgée soit prise en charge par une personne « extérieure » plutôt que par un membre de la famille demeure largement taboue. À Copenhague, les inquiétudes concernant les soins étaient manifestes dans les groupes de discussion consacrés au système de santé réunissant des personnes d'âge mûr. On y exprimait notamment le souhait d'avoir des maisons de retraite culturellement adaptées, tout en manifestant la crainte que les Danois ne disposent pas de la compréhension nécessaire pour pouvoir offrir ces services. En Allemagne, la première maison de retraite spécialisée dans l'accueil des personnes âgées originaires de Turquie (majoritairement musulmanes), et adaptée à leurs besoins, a été inaugurée dans le quartier de Kreuzberg, à Berlin. Elle comprend des installations religieuses, telles que des salles de prière, et elle satisfait aux besoins culturels, que ce soit par l'offre d'une nourriture conforme aux exigences religieuses ou par les langues parlées par le personnel. À Hambourg, le HHAP estime qu'en 2015, 16 % des personnes âgées seront des migrants. La ville voit par conséquent dans l'accès aux soins de santé pour les migrants âgés un défi majeur: en raison des barrières linguistiques et du manque d'information, il est nécessaire de développer dès maintenant une gamme diversifiée de services qui prennent en compte les besoins variés des différents groupes.

7.13 Principales conclusions

Si la pauvreté demeure le facteur principal des inégalités dans le domaine de la santé, la religion et le fait d'être migrant ne sont pas dépourvus d'impacts sur la santé. La recherche Fondations a relevé des niveaux élevés de satisfaction à l'égard du système de santé et des soins que les individus reçoivent. Peu de cas de discrimination et de traitement inéquitable ont été signalés, et la plupart des répondants estimaient que les médecins et les centres de santé respectaient les besoins des personnes de confessions différentes. Néanmoins, l'adaptation aux besoins des patients musulmans reste une question qui doit être abordée plus sérieusement, notamment en ce qui concerne l'offre de repas *halal* et l'accès à des imams dans les hôpitaux qui proposent des services d'aumônerie. Pour les personnes âgées musulmanes nées à l'étranger, la communication avec les médecins et le personnel soignant reste parfois problématique. La nécessité de disposer de services de soins adaptés aux migrants âgés est une préoccupation nouvelle pour beaucoup de musulmans, et elle risque de gagner en importance à mesure que vieillit la première génération de musulmans migrants. Dans toutes les villes, on peut citer des exemples positifs de prestations de services sociaux ou médicaux qui se sont montrées efficaces parce qu'elles tenaient compte des besoins culturels et religieux des musulmans.

8. MAINTIEN DE L'ORDRE, POLICE ET SECURITE

Pouvoir se sentir en sécurité dans un environnement protégé est un aspect important de l'inclusion sociale et de l'intégration. Les mauvaises conditions sociales et économiques dans lesquelles vivent de nombreux musulmans en Europe impliquent, entre autres, que beaucoup d'entre eux vivent dans des secteurs urbains marqués par un taux élevé de criminalité, alors même qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour se protéger. Si les musulmans, comme tout un chacun, comptent sur la police pour assurer leur protection et le maintien de l'ordre, les relations entre les minorités et la police, en revanche, ne sont pas toujours aisées. Dans plusieurs villes, des incidents dans lesquels la police était impliquée ont été l'élément déclencheur de troubles ou d'émeutes auxquels ont pris part de jeunes musulmans. Depuis le 11 septembre 2001, les musulmans ont fait l'objet d'une surveillance policière accrue, alors que dans cette même période ils ont plus souvent été victimes de crimes de haine et de violence. Le présent chapitre commence par un examen des expériences de violence et de crimes haineux. Il se penche ensuite sur les niveaux de confiance dans la police, et sur le degré général de satisfaction qu'expriment les répondants à l'égard de la police, sans négliger le problème des discriminations policières. Pour finir, certaines initiatives prises, dans les 11 villes, par les forces de l'ordre pour accroître l'implication des populations dans le maintien de l'ordre, la coopération avec la police, et le recrutement de minorités dans leurs rangs, sont mises en avant.

8.1 Violence et crimes de haine

Lorsqu'une personne est victime de violence ou de crimes, elle développe un sentiment d'insécurité. Si cette violence ou ces crimes ciblent cette personne en raison de son appartenance à un groupe vulnérable, quels qu'en soient les motifs (l'appartenance ethnique, la race, la religion, ou d'autres encore), le sentiment d'insécurité se doublera d'un sentiment de marginalisation et d'exclusion. Dans notre étude, 15 % de l'ensemble des sondés ont déclaré avoir été victimes d'un délit ou d'un crime au cours des 12 mois précédant l'enquête. Toutefois, les sondés non-musulmans (20 %) avaient plus souvent été victimes d'actes criminels que les musulmans (11 %). Au sein de l'échantillon de musulmans, les hommes nés en Europe avaient le plus souvent été victimes d'actes criminels ou délictueux que les hommes nés à l'étranger ou les femmes.

Près d'un quart des musulmans interrogés (23 %) et 17 % des non-musulmans analysent l'acte de violence dont ils ont fait l'objet comme un « crime de haine », c'est-à-dire un crime ou un délit motivé par la discrimination. Une nette différence se fait jour entre les musulmans et non-musulmans quand il s'agit de signaler les crimes de haine à la police : 36 % des musulmans ont signalé le crime aux forces de l'ordre, contre 59 % des non-musulmans.

Certaines villes sont conscientes de la nécessité d'améliorer le taux de signalement à la police des crimes de haine. À Copenhague, le conseil municipal a créé un site Internet sur les crimes de haine, qui permet aux membres de minorités religieuses de recenser les

cas de crimes de haine dont ils sont victimes.³⁴² En mars 2009, le site avait déjà enregistré plus de 200 plaintes. Dans le district londonien de Waltham Forest, le Conseil local caractérise explicitement les crimes et délits motivés par la haine religieuse comme des crimes de haine, aux côtés du racisme et de l'homophobie.³⁴³

8.2 Confiance dans la police

La police est une institution sociale fondamentale dans l'exercice du pouvoir légitime de l'État sur l'individu. Pour justifier et légitimer l'action policière, il est donc crucial que les populations aient confiance en la police. Des niveaux élevés de confiance sont également importants pour encourager le signalement des crimes à la police, et pour s'assurer de la collaboration des populations avec les forces de l'ordre. L'analyse des données de l'enquête sociale européenne révèle que les niveaux de confiance dans la police varient d'un pays européen à l'autre, et que, de façon générale, « les personnes âgées semblent avoir plus confiance dans la police que les jeunes, et les femmes ont plus confiance en la police que les hommes [...] ceux qui travaillent à domicile font plus confiance à la police que ceux qui exercent une activité salariée et, symétriquement, les chômeurs font moins confiance à la police que les salariés ». ³⁴⁴ Des recherches en provenance des États-Unis suggèrent que les groupes ethniques minoritaires ont moins confiance dans la police que la population générale.³⁴⁵ En Belgique, les études montrent cependant qu'une fois l'arrière-plan des conditions socio-économiques pris en compte et neutralisé, les niveaux de confiance dans la police parmi les immigrés turcs et marocains ne sont guère différents de ceux des belges.³⁴⁶

Dans l'enquête Fondations, la majorité des sondés (58 %) font soit « très confiance » (14 %) soit « assez confiance » (44 %) à la police, 31 % « plutôt pas confiance », 9 % « pas confiance du tout ».

³⁴² *Politiken*, 28 mars 2009.

³⁴³ Londres, *Borough* de Waltham Forest, « Hate crime: common questions », 2009, disponible à l'adresse: <http://www.walthamforest.gov.uk/index/safety/hate-crime/common-questions.htm> (consulté en novembre 2009).

³⁴⁴ Juha Tapio Kääriäinen, « Trust in the Police in 16 European Countries: A Multilevel Analysis », *European Journal of Criminology*, 4, 2007, p. 409–435, p. 424 (ci-après, Kääriäinen, « Trust in the Police in 16 European Countries »).

³⁴⁵ Tom Tyler « Policing in Black and White: Ethnic Group Differences in Trust and Confidence in the Police », *Policing Quarterly* 8(3), 2005, p. 322–324.

³⁴⁶ M. Van Craen et J. Ackaert, *Het vertrouwen van allochtonen en autochtonen in de politie: geen zwart-wit verhaal* (La confiance des minorités et des majorités dans la police: une image nuancée), *Eerste Criminologisch Forum*, Gent, 2008 (en néerlandais), cité dans Fondations, *At Home in Europe: Musulmans à Anvers*.

Tableau 100. Niveaux de confiance dans la police (F11.1)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Très confiance	14,1%	12,9%	13,5%
Assez confiance	41,3%	47,2%	44,2%
Plutôt pas confiance	33,7%	28,5%	31,1%
Pas confiance du tout	8,6%	9,6%	9,1%
Ne se prononcent pas	2,3%	1,9%	2,1%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1109	1088
		2197	

Source : données Fondations pour une société ouverte

La religion seule ne semble pas être une variable qui a une grande influence sur la confiance dans la police. Les non-musulmans interrogés (60,1 %) sont légèrement plus enclins à exprimer un sentiment général de confiance envers la police que les sondés musulmans (55,4 %). Toutefois, il s'est avéré que les répondants portant des signes visibles de leur identité religieuse font davantage confiance à la police que les autres.

**Tableau 101. Niveaux de confiance dans la police
(répartition en fonction du port ou non de signes visibles
d'identité religieuse) (F11)**

		Signes visibles d'identité religieuse		
		Oui	Non	Total
Musulmans	Très confiance	15,9%	13,0%	14,1%
	Assez confiance	42,6%	40,5%	41,3%
	Plutôt pas confiance	32,6%	34,3%	33,7%
	Pas confiance du tout	5,9%	10,2%	8,6%
	Ne se prononcent pas	2,9%	2,0%	2,3%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	408	699	1107
Non-musulmans	Très confiance	21,7%	12,5%	12,9%
	Assez confiance	60,9%	46,4%	47,0%
	Plutôt pas confiance	15,2%	29,2%	28,6%
	Pas confiance du tout	2,2%	9,8%	9,5%
	Ne se prononcent pas	–	2,0%	1,9%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	46	1038	1084

Source : données Fondations pour une société ouverte

Parmi les sondés musulmans, l'écart est minime : 59 % des personnes affichant leur identité religieuse de façon visible témoignent d'une certaine confiance dans la police, contre 54 % de ceux qui ne portent pas de signes religieux. La différence est beaucoup plus marquée chez les non-musulmans (83 % et 59 %, respectivement).³⁴⁷ Parmi les musulmans, le niveau de confiance n'est pas influencé par l'intensité de la pratique religieuse mais plutôt par le sexe et l'âge.³⁴⁸

³⁴⁷ Ces chiffres doivent être pris avec précaution, car le nombre de sondés non-musulmans avec des signes religieux visibles est faible.

³⁴⁸ Voir Tableau 102 en annexe 2 pour des données détaillées.

Tableau 103. Niveaux de confiance dans la police (répartition par sexe) (F11.1)

		Hommes	Femmes	Total
Musulmans	Très confiance	11,3%	16,9%	14,1%
	Assez confiance	40,1%	42,5%	41,3%
	Plutôt pas confiance	34,6%	32,8%	33,7%
	Pas confiance du tout	11,1%	6,0%	8,6%
	Ne se prononcent pas	2,9%	1,8%	2,3%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	558	551	1109
Non-musulmans	Très confiance	13,6%	12,2%	12,9%
	Assez confiance	50,3%	44,3%	47,2%
	Plutôt pas confiance	25,3%	31,4%	28,5%
	Pas confiance du tout	9,6%	9,5%	9,6%
	Ne se prononcent pas	1,2%	2,6%	1,9%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	521	567	1088

Source : données Fondations pour une société ouverte

Les femmes musulmanes (59 %) se montrent plus disposées à faire confiance à la police que les hommes musulmans (51 %). C'est l'inverse qui est vrai chez les non-musulmans : 64 % des hommes déclarent faire confiance à la police, contre 57 % des femmes. Dans l'échantillon musulman, les niveaux de confiance dans la police augmentent de façon exponentielle avec l'âge : 54 % des musulmans âgés de moins de 20 ans disent avoir confiance dans la police, tandis que pour les plus de 60 ans, ce chiffre s'élève à 64 %.

La confiance dans la police varie aussi en fonction du statut d'emploi.³⁴⁹

Parmi les musulmans comme les non-musulmans interrogés, les chômeurs ou les personnes qui sont inscrites dans des programmes publics de formation professionnelle

³⁴⁹ Voir Tableau 104 en annexe 2 pour des données détaillées.

font le moins confiance à la police. Il en va de même pour les musulmans qui effectuent un travail non rémunéré dans l'entreprise familiale. Ces données correspondent aux résultats de la recherche américaine, qui a établi que la pauvreté et l'exclusion économique conduisent à des niveaux inférieurs de confiance dans la police.³⁵⁰

Les musulmans et les non-musulmans qui ont été victimes d'un acte délictueux ou criminel au cours des 12 mois écoulés sont moins enclins à faire confiance à la police que ceux qui n'ont pas connu une telle expérience. Dans l'échantillon musulman, 50 % de ceux qui font confiance à la police déclarent avoir été victimes d'un crime ou d'un délit, contre 56 % de ceux qui ne font pas confiance à la police. Dans l'échantillon des non-musulmans, ces chiffres montaient à 50 % et 63 %, respectivement, ce qui confirme les résultats de l'enquête sociale européenne.³⁵¹ Très peu de sondés ont précisé s'ils s'estimaient satisfaits ou non de la réaction de la police (11 musulmans et 23 non-musulmans), mais ceux qui ont répondu « non » étaient significativement plus enclins à exprimer un manque de confiance dans la police.

En prenant en compte les variables du pays de naissance et du sexe, on observe alors que les hommes non-musulmans nés en Europe expriment le plus haut niveau général de confiance dans la police (65 %), mais les femmes musulmanes nées à l'étranger sont les plus enclines (19 %) à avoir « très » confiance dans la police. Les hommes musulmans nés en Europe, en revanche, présentaient le plus bas niveau de confiance dans la police (46 %), et étaient également les moins susceptibles (7 %) de faire « très » confiance à police, et les plus susceptibles de n'avoir « aucune confiance » en la police.³⁵²

Dans les débats du groupe de discussion Fondations à Hambourg, il a été suggéré que de nombreux musulmans de la première génération de migrants expriment un niveau élevé de confiance dans la police en Allemagne, parce qu'ils ont tendance à comparer la police allemande avec celle de leur pays d'origine, et que leurs attentes envers les forces de l'ordre sont modelées sur leur expérience de là-bas. En particulier, ceux qui ont une expérience négative de la corruption policière dans leur pays d'origine ont tendance à avoir une opinion plus positive de la police allemande, qu'ils ne perçoivent pas comme particulièrement corrompue. De jeunes musulmans hommes et femmes, ont commenté : « La plupart d'entre eux sont des immigrants de première génération, et dans leurs pays d'origine, on ne peut pas vraiment faire confiance à la police. Par contraste, ils se sont forgés une opinion positive des policiers allemands ». La perception des Allemands, d'une façon générale, comme des personnes qui font leur travail de façon professionnelle et dans le respect des règles, est également citée comme

³⁵⁰ J. Frank, B. V. Smith, et K. J. Novak (2005) « Exploring the basis of citizens' attitudes toward the police », *Police Quarterly* 8, 206–228.

³⁵¹ Kääriäinen, « Trust in the Police in 16 European Countries », p. 427.

³⁵² Voir Tableau 105 en annexe 2 pour des données détaillées.

une raison de faire confiance à la police. Ceci recoupe les données de l'enquête, qui montrent en effet que les personnes nées à l'étranger (15 %) sont légèrement plus susceptibles que celles qui sont nées dans l'UE (11 %) d'avoir « très » confiance dans la police.

L'analyse des données qualitatives produites par les groupes de discussion Fondations révèlent que dans la plupart des villes, les perceptions et les expériences de racisme et de traitement inéquitable de la part de la police sont les motifs les plus souvent avancés pour se méfier des forces de l'ordre. Ainsi, certains propos émis dans le groupe de discussion de Berlin laisse entendre qu'il peut suffire d'un seul incident impliquant une discrimination négative, même s'il remonte à plusieurs années, pour façonner durablement ces perceptions. La vivacité avec laquelle de tels incidents sont évoqués au cours des discussions suggère qu'il sera en effet difficile pour tout contact ou interaction positive ultérieure d'effacer tout à fait les perceptions initiales.

À Marseille, les questions de confiance envers la police sont rendues plus complexes encore à cause du passé colonial de la France en Algérie. En effet, de nombreux pieds-noirs (anciens colons européens d'Afrique du Nord) qui sont arrivés à Marseille à la fin des années 1950 se sont engagés dans la police et dans d'autres professions liées à la sécurité. Les participants aux groupes de discussion âgés de plus de 30 ans gardent un souvenir vivace de la façon dont certains de ces officiers de police originaires des anciennes colonies ont reporté leur colère, leur ressentiment ou leur désir de vengeance sur les immigrés nord-africains, et notamment sur les algériens à Marseille:

La question des policiers pieds-noirs? Effectivement, j'ai habité au Panier pendant longtemps, près de l'Evêché [siège de la police marseillaise], c'est le quartier général des pieds-noirs. Il y a des bars où des flics venaient et discutaient entre eux. Effectivement, ça y allait [en propos racistes], c'est toujours les mêmes, je buvais mon café là-bas. C'est vrai que Marseille est une ville, de mon point de vue, qui est paradoxale : elle est soit très fraternelle, soit très raciste dans le sens du racisme primaire : *'C'est un Arabe, il est presque inférieur à moi, presque...'*. Parce que je suis persuadé que les personnes qui pensent que l'Arabe il est inférieur à elles ne savent même pas ce qu'est la définition du racisme : une race qui est supérieure à une autre. Souvent, on me dit : *'Tu es de quelle race ?'* À Marseille, c'est *'Tu es de quelle race ?'*, ou alors *'Tu es de la race arabe ?'*. On aurait dit qu'on est des animaux !³⁵³

³⁵³ Entretien avec un intervenant, Marseille, 2009.

Tableau 106. Degré de satisfaction à l'égard du maintien de l'ordre (G1.5)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Très satisfait	7,4%	5,5%	6,5%
Assez satisfait	35,3%	33,2%	34,3%
Ni satisfait, ni insatisfait	23,5%	27,1%	25,3%
Assez insatisfait	18,7%	17,0%	17,8%
Très insatisfait	11,4%	11,6%	11,5%
Ne se prononcent pas	3,7%	5,6%	4,6%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1109	1089

Source : données Fondations pour une société ouverte

8.3 Degré de satisfaction à l'égard du maintien de l'ordre

Alors qu'une majorité des personnes interrogées par les Fondations font confiance à la police, seule une minorité d'entre elles (43 %) se déclarent « très » ou « assez » satisfaites du maintien de l'ordre dans leur secteur. 30 % des sondés sont « très » ou « assez » insatisfaits, et 24 % ne sont ni satisfaits ni insatisfaits. Sur ce chapitre, les points de vue des résidents musulmans et non musulmans ne diffèrent guère. Les débats au sein des groupes de discussion Fondations donnent l'impression que pour certains participants, l'insatisfaction est plus particulièrement axée sur l'attitude et le comportement des policiers. Les sujets de plainte vont d'une attitude grossière ou impolie à des comportements discriminatoires, des insultes et des agressions verbales, et même dans un cas à de l'agression physique.

Cependant, pour d'autres participants aux groupes de discussions, l'insatisfaction porte principalement sur les lacunes de l'action de la police dans des domaines spécifiques. L'échec de la police à s'attaquer efficacement aux problèmes de drogues dans les quartiers a souvent été mentionné comme une de ces lacunes, tout comme le manque de visibilité de la présence policière. Lorsque l'on demande aux participants ce qu'il faut améliorer, la présence de davantage de policiers dans la rue est une réponse qui revient souvent. D'autres souhaitent davantage de police de proximité, de policiers en contact direct avec les citoyens : ils estiment que ce serait nécessaire pour améliorer l'interaction, la communication et la confiance. À Londres, l'insatisfaction découle en partie du sentiment que les efforts déployés par les forces de l'ordre pour réagir à un crime ou à un délit qui leur a été signalé sont insuffisants :

On a l'impression que la police se contente de faire son travail le plus basique, à savoir venir et rédiger un rapport, et puis c'est tout. Après ça, ils ne nous ont pas reconfortés, rien, ils n'ont rien dit du tout [...] Comme les cambrioleurs étaient

restés un moment dans la rue avant de s'introduire par la porte d'entrée, ils auraient dû demander aux voisins s'ils avaient vu quelque chose, parce que ma fille n'était pas chez elle, mais les voisins, si. La police n'a pas fait d'enquête.

Quand ma maison a été cambriolée... Quand ils arrivent, ils prennent tous les indices qu'ils peuvent prendre, comme les empreintes digitales ou n'importe quelle preuve qu'ils peuvent trouver, mais le résultat c'est, ... il n'y a aucun résultat.

8.4 Discrimination

La discrimination policière, aussi appelée « profilage ethnique » ou, dans un contexte plus restreint, « contrôles au faciès », se définit comme le recours, par les agents de la force publique, à des généralisations fondées sur la race, l'appartenance ethnique, la religion ou l'origine nationale, plutôt qu'à des preuves objectives ou à des éléments de comportement individuel, pour tenter de déterminer, dans le cadre du maintien de l'ordre ou d'une enquête, quelles personnes sont éventuellement impliquées dans des activités criminelles, ou ont pu l'être par le passé.³⁵⁴ La discrimination policière se manifeste le plus souvent à travers les décisions que prennent les agents de police dans le choix des personnes qu'ils ciblent pour des contrôles d'identité, qu'ils questionnent, fouillent, et parfois mettent en état d'arrestation. Le profilage ethnique peut résulter du comportement raciste individuel de certains policiers, ou être le produit de la partialité de l'institution elle-même et de préjugés profondément enracinés dans les habitudes de nombreuses forces de police. Le profilage ethnique peut conduire à contrôler, fouiller ou bien même à arrêter des personnes innocentes, tout en laissant passer entre les mailles du filet des criminels qui ne correspondent pas au profil établi. Ceci sape par ailleurs les fondations de l'état de droit, ruine les perceptions de l'équité de la police, stigmatise des communautés entières, et éloigne de la police, voire rend hostiles, des personnes qui pourraient justement coopérer avec les forces de l'ordre pour réduire la délinquance et lutter contre le terrorisme.

Près de 10 % des musulmans interrogés par les Fondations (soit 101 personnes) ont déclaré avoir subi des discriminations de la part de la police. Sur ce nombre, près d'un tiers se concentraient dans les échantillons d'Anvers et de Berlin (17 % et 13 %, respectivement). La ville avec la proportion la plus faible de musulmans affectés était Leicester (3 %). Parmi les 101 musulmans faisant état de discriminations policières, les deux tiers étaient des hommes, et un tiers étaient des femmes.

³⁵⁴ Open Society Justice Initiative, *Ethnic Profiling in the European Union: Pervasive, Discriminatory and Ineffective*, Open Society Institute, Budapest et New York, 2009, disponible à l'adresse : http://www.soros.org/initiatives/justice/focus/equality_citizenship/articles_publications/publications/profiling_20090526 (consulté en novembre 2009, ci-après, OSJI Profilage ethnique dans l'UE).

Tableau 107. Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (A4)

	Fréquence	Pourcentage
Amsterdam	7	6,9
Anvers	17	16,8
Berlin	13	12,9
Copenhague	9	8,9
Hambourg	9	8,9
Leicester	3	3,0
Marseille	9	8,9
Paris	8	7,9
Rotterdam	10	9,9
Stockholm	7	6,9
Waltham Forest	9	8,9
Total	101	100,0

Source : données Fondations pour une société ouverte

Tableau 108. Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (répartition par tranche d'âge et sexe) (H8)

Âge	Hommes	Femmes	Total
< 20	9,9%	3,0%	12,9%
20 – 29	30,7%	12,9%	43,6%
30 – 39	10,9%	11,9%	22,8%
40 – 49	8,9%	5,0%	13,9%
50 – 59	4,0%	–	4,0%
60 +	3,0%	–	3,0%
Total	Pourcentage	67,3%	32,7%
	Décompte	68	33
			101

Source : données Fondations pour une société ouverte

Il existe un lien évident entre l'âge des sondés et leurs expériences de discrimination policière. La majorité des personnes signalant avoir fait l'expérience d'un traitement

inéquitable ont souvent moins de 30 ans (56 % au total, dont 13 % âgés de moins de 20 ans et 44 % qui ont entre 20 et 29 ans).

Tableau 109. Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (répartition par tranche d'âge) (H8)

Âge	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
< 20	13	12.9	12.9
20 – 29	44	43.6	56.4
30 – 39	23	22.8	79.2
40 – 49	14	13.9	93.1
50 – 59	4	4.0	97.0
60 +	3	3.0	100.0
Total	101	100.0	

Source : données Fondations pour une société ouverte

Une analyse plus poussée montre que le groupe le plus susceptible de signaler des expériences de discrimination policière est celui des hommes musulmans âgés de 20 à 29 ans.³⁵⁵ 30 % des musulmans qui signalent un traitement inéquitable de la part de la police affichent des signes visibles de leur appartenance religieuse.

³⁵⁵ Voir Tableau 108. pour des données détaillées.

Tableau 110. Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (répartition en fonction du port ou non de signes visibles d'identité religieuse et du sexe) (H8)

	Hommes	Femmes	Total
Musulmans – tête couverte	4,0%	17,8%	21,8%
Musulmans – visage couvert	0%	1,0%	1,0%
Musulmans – voile intégral	0%	2,0%	2,0%
Musulmans – barbe, moustache	9,9%	0%	9,9%
Musulmans – symboles religieux	2,0%	2,0%	4,0%
Aucun	56,4%	12,9%	69,3%
Total	Pourcentage	67,3%	32,7%
	Décompte	68	33
			101

Source : données Fondations pour une société ouverte

L'analyse approfondie révèle que parmi les musulmans qui affichent des signes religieux, les personnes qui ont été confrontées à la discrimination policière sont en majorité des femmes qui portent un foulard (18 %). Parmi les sondés affectés, 79 % déclarent par ailleurs pratiquer activement l'islam.

Plus de la moitié (54 %) des musulmans qui disent avoir été victimes de discriminations de la part de la police ont achevé leurs études secondaires, et 22 % ont obtenu un diplôme universitaire.

Tableau 111. Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (musulmans, répartition par niveau d'éducation) (H8)

	Fréquence	Pourcentage
Aucune éducation formelle	6	5,9
Primaire	19	18,8
Secondaire	54	53,5
Université	22	21,8
Total	101	100,0

Source : données Fondations pour une société ouverte

Près d'un quart ont peu ou pas de qualifications formelles. Si l'on compare ces résultats avec le niveau d'études moyen de l'ensemble de l'échantillon musulman, on observe parmi les musulmans victimes de discrimination policière une légère surreprésentation des niveaux d'éducation primaire et secondaires, tandis les diplômés de l'université ou, à l'autre extrémité du spectre, ceux qui n'ont aucune qualification formelle tombent en dessous de leurs moyennes respectives dans l'échantillon plus large.

À première vue, les musulmans qui travaillent ou étudient à plein temps, ou qui sont au chômage, sont davantage susceptibles d'être aussi ceux qui signalent des discriminations policières.

Tableau 112. Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (musulmans, répartition par statut d'emploi) (H8)

	Fréquence	Pourcentage
Employé à plein temps	31	30.7
Employé à temps partiel	2	2.0
Travailleur indépendant	7	6.9
Travail non rémunéré au sein de l'entreprise familiale	1	1.0
À la retraite	4	4.0
Suivant un programme public/gouvernemental pour l'emploi ou la formation	2	2.0
Sans emploi ou demandeur d'emploi	20	19.8
Étudiant	19	18.8
Personne au foyer	6	5.9
Malade de longue durée ou handicapé	1	1.0
Autre	8	7.9
Total	101	100.0

Source : données Fondations pour une société ouverte

Toutefois, lorsque l'on compare ces statistiques à celles de l'échantillon musulman dans son ensemble, on peut déceler une très nette surreprésentation des musulmans au chômage, qui représentent 20 % du groupe victime de discrimination, mais seulement 11 % de l'échantillon musulman dans son ensemble.

Tableau 113. Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (ensemble de l'échantillon musulman, répartition par statut d'emploi) (II4)

Ensemble de l'échantillon musulman	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Employé à plein temps	306	27.6	27.7	27.7
Employé à temps partiel	164	14.8	14.8	42.5
Travailleur indépendant	60	5.4	5.4	47.9
Travail non rémunéré au sein de l'entreprise familiale	7	0.6	0.6	48.6
À la retraite	64	5.8	5.8	54.3
Suivant un programme public/gouvernemental pour l'emploi ou la	21	1.9	1.9	56.2
Sans emploi ou demandeur d'emploi	116	10.5	10.5	66.7
Étudiant	156	14.1	14.1	80.8
Personne au foyer	102	9.2	9.2	90.1
Malade de longue durée ou handicapé	36	3.2	3.3	93.3
Autre	74	6.7	6.7	100.0
Total	1106	99.6	100.0	
Absence de données	4	0.4		
Total	1110	100.0		

Source : données Fondations pour une société ouverte

Ces données viennent conforter les conclusions de l'Open Society Justice Initiative, dans son récent rapport sur *Le profilage ethnique dans l'Union européenne : omniprésent, inefficace et discriminatoire*.³⁵⁶ Le profilage ethnique n'a pas fait son apparition en réaction au terrorisme de l'après-11 septembre : les données indiquent clairement que les polices de toute l'Europe pratiquaient depuis longtemps le profilage ethnique à l'encontre des communautés immigrées ou minoritaires. Même si, dans la plupart des pays d'Europe, on manque encore de données quantitatives sur l'appartenance

³⁵⁶ OSJI, Profilage ethnique dans l'UE.

ethnique en relation avec les pratiques de maintien de l'ordre, les données existantes indiquent que le profilage ethnique est un phénomène répandu. Depuis les attentats du 11 septembre, l'intérêt porté par les autorités au profilage ethnique, et son utilisation, ont fortement augmenté.

Le Royaume-Uni est le seul État membre de l'UE qui recueille de façon systématique des données ethniques relatives aux pratiques policières. Ces données montrent une augmentation dramatique dans les contrôles et les fouilles dont font l'objet les Britanniques originaires d'Asie suite aux attentats terroristes : les contrôles de personnes originaires de l'Asie du sud conduits en vertu de la lutte contre le terrorisme ont triplé après le 11 septembre, et quintuplé après les attentats à la bombe de juillet 2005 dans le métro de Londres. En Allemagne, la police a utilisé ses pouvoirs préventifs pour effectuer des contrôles d'identité massifs à proximité des principales mosquées.³⁵⁷ En France et en Italie, des descentes de police dans des domiciles privés, des locaux commerciaux et des mosquées ont visé les musulmans, notamment ceux perçus comme particulièrement pratiquants. Souvent, ces descentes ne s'appuyaient sur aucune preuve objective. De nombreuses études ont établi qu'il existait depuis 2001 « une perception croissante parmi les dirigeants musulmans et leurs communautés à travers l'Europe que les musulmans sont contrôlés, interrogés et fouillés non pas sur la base de preuves ou de soupçons raisonnables, mais simplement parce qu'ils « ont une tête de musulman³⁵⁸ ».

À la lumière des données ci-dessus, il n'est guère surprenant que la question du maintien de l'ordre ait suscité des débats particulièrement vifs dans les groupes de discussion auxquels prennent part les jeunes générations, en particulier à Anvers, où de nombreux participants ont eu affaire à la police au cours des dernières années. Ils se sentent harcelés et accusés à tort. Comme le déclare un participant : « [En tant que Marocain à Anvers] vous êtes coupable jusqu'à preuve du contraire ». Les contrôles d'identité, notamment, sont une pomme de discorde :

Je l'ai vécu moi-même plusieurs fois. Ils contrôlent simplement votre identité [en Belgique, comme en France, toute personne doit porter sur elle en permanence sa carte d'identité, et la police peut demander de la présenter]. Je n'ai pas peur d'un contrôle d'identité, c'est une chose normale. [Mais], quand vous leur tendez votre carte d'identité, ils vous disent : « toi, tu nous prépares un mauvais coup ». Je suis simplement en train de rentrer à la maison, ou alors je vais rendre visite à un ami ou à mon neveu. Mais ils disent : « toi, tu nous prépares un mauvais coup, je le vois ». Ils ne font même pas leur travail. Ils ne peuvent pas dire comme ça : « je vois que tu prépares un mauvais coup ». Ce

³⁵⁷ Arun Kundnani, *Analysis: The War on Terror Leads to Racial Profiling*, Institute for Race Relations, IRR News, Londres, 7 juillet 2004; Vickram Dodd, « Surge in Stop and Search of Asian People After July 7, » *The Guardian*, 24 décembre 2005, disponible à l'adresse: <http://www.guardian.co.uk/uk/2005/dec/24/terrorism.race> (consulté en novembre 2009).

³⁵⁸ EU Accession Monitoring Program, *Monitoring Minority Protection in EU Member States: Overview*, Open Society Institute, Budapest, 2002, p. 53.

n'est tout simplement plus le travail d'un policier, c'est plus qu'ils veulent montrer : « c'est moi qui commande ici, je peux vous emmener au poste quand je veux ».

[Intervieweur:] Mais quand vous dites que le contrôle d'identité est une chose normale... Qu'est-ce que vous entendez par normal?

[Homme 5:] Oui, je veux juste dire, c'est pas si mauvais quand ils disent, donnez-moi votre carte d'identité. Pour l'identification ou autre chose. Mais quand ils disent : « tu nous prépares un mauvais coup », il faut avoir des preuves avant de pouvoir dire quelque chose de ce genre. Il faut d'abord réfléchir avant de dire quelque chose comme ça.

[Homme 4:] Vous êtes suspect jusqu'à preuve du contraire.³⁵⁹

La discussion révélait à quel point les contrôles d'identité étaient perçus par les jeunes musulmans comme une composante normale, ordinaire de leur vie : « Je n'ai pas peur d'un contrôle d'identité, c'est une chose normale ». Au cours de nos recherches sur le terrain pour ce projet, des émeutes impliquant de jeunes musulmans ont éclaté dans le quartier de Norrebro à Copenhague. Ces émeutes faisaient suite à des manifestations pacifiques de jeunes issus des minorités ethniques qui protestaient contre le harcèlement policier, déclenchées semblent-il par des rumeurs sur des policiers malmenant un vieil homme en pleine rue. Quelques unes des personnes qui ont pris part à l'agitation ont publié un article dans le quotidien Politiken, dans lequel le profilage ethnique des jeunes issus des minorités était désigné comme une des causes majeures sous-jacentes aux tensions avec la police. Ce thème s'imposait également avec force dans les groupes de discussion.

En France, étant donné l'extrême rareté des données statistiques ethniques relatives aux activités de maintien de l'ordre, il est difficile de mettre en évidence un racisme institutionnel au sein de la police. Cependant, une étude récente de l'Open Society Justice Initiative, réalisée en collaboration avec Fabien Jobard et René Lévy, chercheurs au Centre national pour la recherche scientifique (CNRS), et sous la supervision technique de Lamberth Consulting, a voulu de déterminer si et dans quelle mesure les agents des forces de l'ordre contrôlaient les individus en fonction de leur apparence.

L'étude, intitulée *Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*,³⁶⁰ a examiné plus particulièrement cinq sites répartis entre la Gare du Nord, la station Châtelet-les-Halles, et leurs abords immédiats. Il s'agit d'importants lieux de transit dans le centre de Paris, où l'activité policière est particulièrement forte. Les données collectées sur les

³⁵⁹ Groupe de discussion Fondations, Anvers.

³⁶⁰ Open Society Justice Initiative, *Police et minorités visibles: les contrôles d'identité à Paris*, Open Society Institute, Budapest et New York, 2009, disponible en français et en anglais à l'adresse: http://www.soros.org/initiatives/justice/focus/equality_citizenship/articles_publications/publications/search_20090630 (consulté en novembre 2009).

contrôles d'identité effectués par la police nationale, la police des frontières ou les services des douanes incluaient l'appartenance ethnique, l'âge, le sexe des personnes contrôlées, ainsi que les vêtements et types de sac qu'elles portaient. Cette étude, qui a permis de produire une base d'informations concernant plus de 500 contrôles policiers, est la toute première à rassembler ainsi des données quantitatives qui permettent de déceler et d'identifier les tendances des « contrôles au faciès » en France.

L'étude a confirmé que les contrôles d'identité effectués par les policiers se fondaient principalement sur l'apparence des individus contrôlés, plutôt que sur leur comportement ou leurs actions : les personnes perçues comme appartenant à une minorité ethnique étaient contrôlées de façon nettement disproportionnée. Les résultats ont ainsi révélé que les personnes perçues comme « Noires » (d'origine subsaharienne ou antillaise) et les personnes perçues comme « Arabes » (originaires d'Afrique du Nord ou du Maghreb) étaient contrôlées de manière disproportionnée par rapport aux personnes perçues comme « Blanches » (originaires d'Europe de l'Ouest). Sur l'ensemble des cinq sites observés, les Noirs couraient, de façon générale, six fois plus de risques d'être contrôlés par la police que les Blancs : selon les sites d'observation, ce taux de disproportionnalité variait entre 3,3 et 11,5. Les Arabes avaient environ 7,6 fois plus de chance d'être contrôlés que les Blancs, bien que là encore, le taux de disproportionnalité varie d'un site à l'autre, de 1,8 à 14,8. Les entretiens de suivi réalisés avec les personnes qui venaient d'être contrôlées donnaient également à penser que les Noirs comme les Arabes subissaient d'ordinaire davantage de contrôles de police que les Blancs.

Le style de vêtements portés par les personnes contrôlées se révélait être également un facteur déterminant. Bien que les personnes portant des vêtements aujourd'hui associés à la « culture jeune » française ne forment que 10 % de la population présente sur place et donc susceptible d'être contrôlée, elles constituaient près de 47 % de ceux qui étaient effectivement contrôlés. L'étude montrait une forte corrélation entre le risque d'être contrôlé par la police, l'origine apparente de la personne contrôlée et le style de vêtements portés : pas moins de deux tiers des individus vêtus façon « jeune » étaient également de minorités ethniques. Les individus qui avaient le plus de chances d'être contrôlés étaient les membres de minorités ethniques habillés en style gothique, tecktonik, punk ou hip-hop. Il est probable que la police considère à la fois l'appartenance à une minorité ethnique et le fait de porter des vêtements « jeunes » comme un indice de propension à commettre des délits ou des infractions.

Bien que les individus contrôlés, quel que soit leur origine ou leur appartenance ethnique, aient en général décrit l'attitude des policiers à leur égard comme « polie » ou « neutre », ceux qui sont la cible la plus fréquente des contrôles d'identité, les Noirs et les Arabes, n'en expriment pas moins un sentiment de colère et de frustration. Ils trouvent que c'est une tendance pénible de la police à les viser en particulier pour les contrôles et les fouilles. En l'absence de stratégies policières légitimes qui expliqueraient ces contrôles d'identité autrement que par l'appartenance ethnique des intéressés, les

pratiques des forces de police constatées par cette étude s'apparentent nettement à du profilage racial, c'est à dire à des contrôles au faciès.

À Hambourg, une femme musulmane a raconté un épisode qu'avait vécu son frère :

Il était juste sur le point d'achever ses études au *Gymnasium* [lycée], il avait quoi, 18, 19 ans, et il portait la barbe. Il était dans le métro, et il avait oublié son ticket. Il revenait du lycée avec un groupe de camarades, et il avait un sac à dos plein de livres avec lui. Les contrôleurs lui ont demandé son nom, parce qu'il avait oublié son abonnement. Les autres ont confirmé son nom. Il s'est rendu compte qu'ils avaient peur du sac à dos. Au moment où il a ouvert le sac, ils ont fait un bond en arrière, ils étaient effrayés. Il leur a montré ses livres, mais ils ne l'ont pas cru et l'ont emmené au poste de police. Là, il a été confronté à des insultes à cause du 11 septembre, les attentats terroristes, parce qu'il avait une barbe et la peau sombre.³⁶¹

Il y a cependant des exemples de tentatives pour faire face au problème des préjugés et de la discrimination au sein des forces de police. En France, la Police nationale a lancé une formation spécifique afin de donner aux nouveaux policiers des connaissances élémentaires, basiques, sur l'islam, l'histoire de l'immigration, et la sociologie des banlieues. Au cours de ces sessions de formations, des sociologues, des formateurs et des policiers échangent leurs expériences personnelles. Ce type de formation a d'abord été lancé de façon expérimentale au début de l'année 2000, à l'École nationale de police de Marseille (école de Sainte-Marthe). À Leicester, la formation aux questions communautaires pour les nouvelles recrues comprend une journée consacrée à la visite des lieux de culte, de familiariser les policiers avec la disposition et la structure de l'espace et de les aider à comprendre le style de *leadership* et de gouvernance de ces lieux communautaires. Les officiers supérieurs, pour leur part, suivent une formation de niveau 2, qui comporte une initiation aux différentes écoles de pensée de l'islam. La formation vise également à garantir que les policiers sont en mesure de collaborer plus efficacement avec les diverses communautés qu'ils desservent. Dans le district londonien de Waltham Forest, le conseil veille à ce que tout le personnel policier envoyé sur le terrain suive au préalable un stage de sensibilisation à la diversité religieuse.³⁶²

8.5 Dialogue avec la police et implication des communautés

Dans l'ensemble des villes, on peut relever des exemples de politiques et d'initiatives qui visent à accroître la confiance des communautés dans la police, à mettre en place

³⁶¹ Groupe de discussion Fondations, Hamburg.

³⁶² Londres, *Borough* de Waltham Forest, *Draft: Working Together, Living Together, Being Together – Waltham Forest Community Cohesion Strategy 2008–2011*, 2008, p.8, disponible à l'adresse: [http://www1.walthamforest.gov.uk/ModernGov/Published/C00000287/M00001812/AI00009757/\\$9AppendixJuly08CommunityCohesionStrategyv2.docA.ps.pdf](http://www1.walthamforest.gov.uk/ModernGov/Published/C00000287/M00001812/AI00009757/$9AppendixJuly08CommunityCohesionStrategyv2.docA.ps.pdf) (consulté en novembre 2009).

un dialogue avec elles et à les amener à être davantage impliquées dans le maintien de l'ordre. Il existe ainsi des exemples de partenariats réussis entre la police et des organisations communautaires, et de soutien public accordé à des initiatives liées à la sécurité portées par les communautés elles-mêmes : on peut citer notamment le financement public pour le projet « Pères du quartier » aux Pays-Bas. Il s'agissait à l'origine de l'initiative d'un groupe de pères marocains, en réaction aux inquiétudes suscitées par des affrontements entre la police et des jeunes d'origine marocaine. Quelques pères ont donc décidé de se regrouper pour patrouiller dans les rues afin de désamorcer de nouvelles tensions. En dépit du scepticisme qui avait initialement accueilli le projet, celui-ci est désormais soutenu officiellement par l'État. À Leicester, il existe désormais un groupe consultatif sur les incidents raciaux (*Police Advisory Group on Racial Incidents* – PAGRI), qui a été établi pour conseiller les officiers de police lorsque des incidents critiques se produisent. Les membres de ce groupe consultatif participent avec la police à des exercices, dans lesquels des situations hypothétiques sont envisagées et discutées pour comprendre comment un scénario impliquant telle ou telle communauté pourrait se transformer en incident à haut risque. Des entretiens avec des responsables de groupes communautaires de la ville suggèrent également que même le type de travail policier qui a émergé dans le cadre de la lutte antiterroriste a permis de renforcer les relations entre les institutions communautaires et la police. Le district londonien de Waltham Forest a pour sa part institué un groupe consultatif indépendant pour la jeunesse (*Youth Independent Advisory Group* – YIAG³⁶³). Le YIAG a notamment conçu et mis en œuvre des stages de formation aux pratiques de contrôle et de fouille destinés aux nouvelles recrues de la police, qui mettaient en avant ce qu'est une « bonne » expérience de contrôle du point de vue du jeune qui y est confronté.

On trouve aussi dans plusieurs villes des exemples de collaboration accrue entre la police et les mosquées. La police d'Amsterdam, par exemple, a travaillé en cheville avec les mosquées locales pour diffuser des informations sur ses actions à la suite d'un incident où des policiers avaient tiré sur un jeune marocain qui les avait attaqués avec une arme blanche. À Amsterdam et à Rotterdam, la police s'est également activée pour réduire les tensions dans les semaines précédant la sortie annoncée du film de Geert Wilders, *Fitna*. À Amsterdam, la police a organisé une réunion avant la sortie du film, afin de s'assurer que la communauté musulmane locale soit pleinement consciente de la situation juridique, et notamment de son droit de porter plainte au sujet du film. À Berlin, les contacts entre la police et les associations qui gèrent les mosquées se sont traduits par des « accords de coopération ». En 2003, la police du quartier de Neukölln, en partenariat avec l'association gérant la mosquée locale, a lancé un programme appelé « TiK » (transfert des compétences interculturelles) : il s'agissait de mettre en contact des policiers et des responsables de mosquée venant de différents quartiers, afin d'élaborer en commun des directives nationales encadrant l'attitude de la police dans ses contacts

³⁶³ Il s'agit d'un groupe de personnes du district âgées de 15 à 21 ans travaillant en partenariat avec la police et le Conseil pour identifier proactivement les problèmes de sécurité de leur communauté et faire écho sur les politiques locales et nationales.

avec les mosquées et les musulmans. Les directives fournissent aux policiers des connaissances de base sur l'islam et les sensibilités culturelles des musulmans, afin d'éviter que des conflits ne surviennent sur base de malentendus.

La reconnaissance croissante de l'importance du dialogue avec les communautés et de leur implication plus étroite dans le maintien de l'ordre a conduit à l'élaboration de structures ou de mécanismes visant à appuyer davantage le maintien de l'ordre sur les communautés elles-mêmes et à développer la police de proximité. À Hambourg, les participants musulmans à la table ronde ont fait état de leurs expériences positives avec les agents police de proximité, les BUNABE,³⁶⁴ dans les zones où résident de fortes populations musulmanes et migrantes, tels que Wilhelmsburg, Steilshoop ou Billstedt. Au Royaume-Uni, les équipes de police de proximité sont rattachées à des quartiers, et de plus en plus d'auxiliaires auprès de la police et des communautés (*Police and Community Support Officers* – PCSO) sont déployés sur le terrain. Ces derniers portent des uniformes semblables à ceux de la police, mais ne disposent pas des mêmes pouvoirs. Le Conseil du district londonien de Waltham Forest a nommé au sein de la police municipale un agent de liaison avec les religions (*Metropolitan Police Faith Officer*), spécifiquement chargé de dialoguer directement avec les communautés musulmanes.³⁶⁵ En 2000, la France a mis en place des postes d'assistants de sécurité (AS) et d'agents locaux de médiation (ALMS). Aux Pays-Bas, il existe des « responsables de quartier » et des « entraîneurs de rue ». Ces derniers sont souvent des experts en kick-boxing ou en arts martiaux, qui patrouillent à vélo dans les quartiers en concentrant leur attention sur les comportements antisociaux. Ils signalent les problèmes à des équipes de travailleurs sociaux qui peuvent rendre visite aux individus concernés, chez eux, et dans le cas des plus jeunes, parler des problèmes comportementaux à la famille et aux parents. La recherche Fondations suggère que les individus issus de groupes minoritaires ont une présence plus visible dans ce type de fonctions au sein des quartiers. Dans le quartier de Slotervaart à Amsterdam, par exemple, deux des neuf « responsables de quartier » appartiennent à des minorités non occidentales, comme le sont bon nombre d'« entraîneurs de rue » et de travailleurs sociaux. À Leicester, on a remarqué qu'une proportion importante des personnes recrutées pour travailler auprès de la police en tant que PCSO sont issues de minorités ethniques.

La présence et la visibilité accrue d'individus appartenant à des minorités dans ces fonctions liées au maintien de l'ordre témoigne d'une reconnaissance par les autorités que les institutions et les services publics sont mieux à même de répondre aux besoins des différentes communautés locales si le recrutement de leur personnel reflète

³⁶⁴ Abréviation de *Bürgerhafer Beamter*, littéralement « agent proche des citoyens ».

³⁶⁵ Londres, *Borough* de Waltham Forest, *Community Cohesion Strategy Action Plan Year Two 2009/10*, 2009, p15, disponible à l'adresse: <http://www.walthamforest.gov.uk/cohesion-action-planning> (consulté en novembre 2009, ci-après Borough of Waltham Forest, *Community Cohesion Strategy Action Plan Year Two*).

également cette diversité. Il existe, toutefois, un certain danger de voir cantonner les personnes issues de minorités ethniques dans des rôles auxiliaires, qui ne jouissent pas de la même considération sociale que les fonctions principales de la police, et que les emplois au sein de la police elle-même leur restent inaccessibles. Le développement de fonctions d'auxiliaires du maintien de l'ordre basées ou centrées sur les communautés est essentiel, mais il reste nécessaire de recruter également davantage de membres des minorités ethniques au sein de la police ordinaire.

8.6 Diversité au sein des forces de police

Dans l'ensemble des villes, la nécessité de diversifier davantage les forces de police elles-mêmes est aujourd'hui admise. Nous ne disposons pas de données sur le nombre de musulmans employés comme agents de police dans les différentes villes, mais des données existent en revanche sur les policiers issus de minorités, ce qui nous permet d'évaluer dans quelle mesure ces villes parviennent à recruter une police plus diversifiée. Certaines villes semblent avoir mieux réussi que d'autres à intégrer des groupes ethniques minoritaires au sein des forces de l'ordre. Par exemple, alors que seulement 6,5 % des policiers aux Pays-Bas sont issus de groupes minoritaires, c'est le cas de 12 % des agents de la police d'Amsterdam (*Amstelland*), et à Rotterdam, ce chiffre s'élève à 13 %.³⁶⁶ L'objectif affiché par cette dernière ville est d'ailleurs de porter ce chiffre à 20 %. À Leicester, 6 % des policiers appartenaient à des groupes ethniques minoritaires en 2008. En revanche, moins de 2 % des policiers de Hambourg sont issus de minorités ethniques, alors que d'autres régions d'Allemagne, comme la Rhénanie-Du-Nord-Westphalie (Nordrhein-Westfalen), comptent jusqu'à 7,6 % de membres des minorités parmi leurs policiers.³⁶⁷ À Anvers, il y a moins de 2 % de policiers issus des minorités ethniques.³⁶⁸

Diverses initiatives ont été prises pour améliorer le recrutement. À Rotterdam, le lycée Hogeschool INHOLLAND (HBO) a proposé 60 stages, destinés aux étudiants non autochtones, pour former de futurs policiers. À Leicester, les possibilités de carrière au sein des forces de l'ordre sont présentées et louées à l'occasion d'événements sportifs organisés localement par la police, dans les centres communautaires (y compris les mosquées) et lors d'événements communautaires majeurs tels que la fête hindoue de Diwali ou le carnaval des Caraïbes. La police est également attentive à afficher ses offres de recrutement dans des zones à fortes populations « BME » (« *black, minority and*

³⁶⁶ Politie Regio Amsterdam Amstelland, *Jaarverslag*, 2007 (en néerlandais), cité dans Fondations, *At Home in Europe: Muslims in Amsterdam*.

³⁶⁷ Daniela Hunold, *Migranten in der Polizei. Zwischen politischer Programmatik und Organisationswirklichkeit* (Les migrants dans la police: entre la programmation politique et le réalisme organisationnel), Francfort, Verlag für Polizeiwissenschaft, 2008.

³⁶⁸ J. Meijer, « Antwerpen wil minder maar betere moskeeën » (Anvers veut moins de mosquées, mais de meilleures mosquées), *De Morgen*, 5 mai 2008 (en néerlandais), cité dans Fondations, *At Home in Europe: Muslims in Anvers*.

ethnic »), et à y faire figurer des photos de policiers issus des minorités visibles. À Paris, la police a mis en place en 2005 un forum « sécurité et citoyenneté » dans les écoles de police afin d'encourager et de soutenir les candidats issus de minorités. En 2007, une classe préparatoire au concours de commissaire de police a été lancée. Cette initiative vise à encourager les candidats issus de familles à faible revenu en leur fournissant un soutien renforcé pour la préparation des concours d'entrée dans la police.

Ces initiatives, cependant, sont vouées à l'échec tant que les jeunes issus de minorités ethniques gardent une image négative de la police. À Anvers, par exemple, une campagne de publicité à €600000 n'a abouti à recruter qu'une seule personne appartenant à une minorité. Au sein d'un groupe de discussion à Berlin, des débats sur l'opportunité de rejoindre ou non les forces de police ont mis en relief la façon dont les histoires négatives au sujet des contacts avec la police influencent les perceptions des communautés et leurs sentiments face à l'idée de s'engager dans la police. Ainsi, même dans les villes où les taux de recrutement de policiers issus de groupes ethniques minoritaires sont bons, ce succès peut se voir compromis si ceux qui entrent dans la police démissionnent rapidement à cause d'expériences de discrimination.

Un entretien avec un acteur du terrain à Marseille laisse entendre qu'il y a une certaine persistance de l'islamophobie et du racisme dans les syndicats de policiers :

Un jour, je me suis rendu dans un commissariat de police. Je me suis trouvé devant le tableau d'affichage syndical. Il y avait une affiche du Syndicat national des officiers de police sur laquelle était marqué : « *Non à l'islamisation de la police nationale !* ». J'ai trouvé ça honteux. En gros, il était écrit : « *Il est hors de question que les policiers musulmans nous imposent des mosquées dans les commissariats* ». Ils s'attaquaient à leurs propres collègues d'origine musulmane. J'ai eu le choc psychologique de ma vie, j'ai dit : « ce n'est pas possible ». Ils s'attaquaient aux policiers musulmans, en disant que c'est eux les agents infiltrés de l'islamisme, qui voulaient faire des mosquées dans les commissariats de police.³⁶⁹

À Amsterdam, par exemple, on a suggéré qu'un cinquième des policiers issus de minorités envisagent de quitter la police.³⁷⁰ Une étude comparant les pratiques de recrutement en Allemagne et au Royaume-Uni, réalisée par l'université de Hambourg, recommande la création d'une association des policiers issus des minorités, parce qu'il est important pour les agents issus de minorités ethniques de pouvoir compter sur le

³⁶⁹ Entretien avec un intervenant à Marseille, avril 2009.

³⁷⁰ « *Allochtonen agenten twijfelen over baan* » (Les policiers issus des minorités doutent de leur travail), disponible à l'adresse : <http://www.inoverheid.nl/artikel/nieuws/1105430/allochtonen-agenten-twijfelen-over-baan.html> (en néerlandais, consulté en novembre 2009).

soutien d'une institution officielle au sein de la police qui leur donne la parole, défende leurs revendications et renforce leurs droits.³⁷¹

La recherche Fondations à Marseille suggère que cette ville offre la preuve qu'il est possible pour les autorités municipales de faire évoluer les perceptions des groupes minoritaires quant au fait de s'engager dans la police. En effet, dans les décennies 1970-1980, de nombreuses familles d'Afrique du Nord voyaient l'entrée dans la police nationale française comme une trahison de leur histoire personnelle et de leurs identités (d'Arabes, de musulmans, de « résistants » à la colonisation française). Ce n'est plus le cas aujourd'hui : rejoindre la police nationale ou locale est devenu un signe de réussite professionnelle.

8.7 Principales conclusions

Il est essentiel de s'assurer que les crimes de haine sont bien signalés aux forces de l'ordre, et que les plaintes sont bien enregistrées. Les niveaux élevés de confiance dans la police offrent une bonne base de départ sur laquelle développer des initiatives pour améliorer les relations entre la police et les communautés. Cependant, il faut bien reconnaître qu'à côté de ces niveaux de confiance généralement élevés, la confiance en la police des jeunes hommes musulmans nés en Europe reste bien plus faible. C'est aussi ce sous-groupe qui semble subir le plus de discriminations et de traitements inéquitables de la part de la police. Un seul incident sérieux laisse une impression durable à l'individu concerné, et peut suffire à ruiner la confiance. Dans le même temps, l'expérience de Marseille suggère qu'au fil du temps, même les relations les plus complexes et les plus difficiles entre la communauté et la police peuvent s'améliorer. Il existe une large gamme d'initiatives visant à améliorer la communication avec les communautés musulmanes et leur coopération au maintien de l'ordre. Le dialogue et l'implication des communautés s'améliorent également lorsque le recrutement au sein des forces de police commence à refléter la diversité de la communauté qu'elles desservent. Certaines villes ne manquent pas d'imagination dans les moyens qu'elles déploient pour améliorer le dialogue avec les communautés, et développent aussi des stratégies efficaces pour recruter des policiers issus des minorités et pour les inciter à rester.

³⁷¹ Karakus, Oksan, « Recruitment of Ethnic Minority Police Officers. Ethnic Minority Recruitment from a Multi-Cultural Perspective in England and Germany », Hambourg, Université de Hambourg, Fakultät für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, Département Wirtschaft und Politik, Institut für Kriminologische Sozialforschung, 2008, p. 65.

9. PARTICIPATION CIVIQUE ET POLITIQUE

L'inclusion politique peut se mesurer par la force de l'identification avec les institutions politiques, et celle-ci peut être jugée en évaluant dans quelle mesure les personnes interrogées s'estiment en mesure d'influer sur les décisions qui touchent leur ville, ainsi que leur confiance dans les institutions politiques telles que le conseil municipal, le parlement et le gouvernement. Ce chapitre s'intéresse à la participation civique, c'est-à-dire à l'engagement dans les associations et les organisations issues de la société civile. Il s'agit notamment d'examiner si l'engagement des individus au sein d'organisations fondées sur l'identité ethnique ou religieuse influence leur identification avec les institutions politiques. Cette section se penche également sur la participation au processus électoral formel, ainsi que sur d'autres formes de participation civique ou politique. Enfin, le chapitre met en lumière la diversité des réponses ou des réactions des décideurs et des politiciens dans les 11 villes face aux tentatives d'organisations musulmanes de devenir des partenaires actifs de la société civile.

9.1 Le droit de vote

La forme la plus directe de participation politique est bien sûr le vote aux élections. Dans six des sept pays de l'UE couverts par les rapports Fondations (Belgique, Danemark, Allemagne, France, Pays-Bas et Suède), le droit de vote aux élections nationales est limité aux citoyens de l'État en question. Au Royaume-Uni, le droit de vote aux élections nationales est élargi aux citoyens du Commonwealth, et aux ressortissants de Chypre, de Malte et d'Irlande. Dans l'ensemble de ces sept pays, le droit de vote aux élections locales s'étend à tous les résidents qui sont citoyens de l'UE. En outre, les ressortissants non européens qui résident dans le pays de façon permanente ont la possibilité de prendre part aux élections locales en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni. En France et en Allemagne, en revanche, les ressortissants non européens ne sont pas autorisés à voter aux élections locales. Dans la mesure où la plupart des musulmans dans les 11 villes couvertes par la recherche Fondations sont des migrants ou des descendants de migrants, ces restrictions affectent l'admissibilité à voter de nombreux répondants musulmans. Dans cinq villes (Anvers, Leicester, Rotterdam, Stockholm et Londres), plus de 80 % des résidents musulmans étaient habilités à voter aux élections nationales et locales. Plus de 80 % étaient également en mesure de voter aux élections locales à Copenhague, mais seulement 52 % aux élections nationales danoises. En revanche, seulement 41 % des sondés musulmans à Paris avaient la possibilité de voter aux élections nationales et locales, et les sondés musulmans à Berlin (51 %), Hambourg (57 %) et Marseille (66 %) disposaient aussi d'un accès relativement faible au droit de vote.

Les fonctionnaires municipaux et les militants politiques ou associatifs sont inquiets des implications en termes de légitimité démocratique de l'existence de villes et de districts locaux dans lesquels une proportion importante de résidents n'a pas le droit de vote. À Marseille, l'exclusion des non-ressortissants de l'UE de la participation électorale,

surtout dans les élections locales, est vivement critiquée par les militants issus de la société civile :

Nous, nous tenons comme la prunelle de nos yeux à l'élargissement du suffrage universel, c'est-à-dire au vote des résidents étrangers, au moins dans les élections locales. On s'aperçoit que quand il y a des négociations avec les autres partenaires politiques, ça ne devient pas une préoccupation fondamentale.

Moi, ce que je pense, c'est que déjà cette question on ne peut pas l'aborder en dehors du fait qu'on est quand même dans une démocratie représentative qui est en crise. Si on veut évoquer la participation des étrangers ou des immigrés, puisque dans ce pays, tous les gouvernements confondus ont promis le droit de vote aux étrangers et ne l'ont jamais appliqué, les étrangers n'ont pas droit au chapitre. Ça correspond quand même à toute la génération de nos parents, on parle de nos parents, ce n'est pas rien ! Donc, le sentiment d'illégitimité de participation, déjà, est un héritage de l'immigration en France.³⁷²

Les données officielles de la ville de Hambourg révèlent que dans les trois secteurs urbains sur lesquels s'est concentrée la recherche Fondations, pour 100 personnes disposant du droit de vote, respectivement 43, 52 et 106 autres personnes en étaient dépourvues.³⁷³ Exclure du processus électoral les ressortissants de pays tiers, même s'ils sont résidents permanents, a également donné plus de poids relatif aux scores électoraux des partis d'extrême droite. Lors des élections de 2001 au parlement de Hambourg, c'est dans les zones où résident de fortes proportions de ressortissants étrangers dépourvus de droit de vote que quelques uns des plus hauts scores du parti de droite populiste Schill avaient été enregistrés.³⁷⁴ Cette situation peut être comparée et opposée à celle d'Anvers, où beaucoup considèrent que l'octroi du droit de vote aux résidents d'origine marocaine et turque et leur participation au processus politique (qu'il s'agisse ou non de citoyens belges) se sont montrés cruciaux pour empêcher le parti de droite dure Vlaams Belang (« l'intérêt de la Flandre ») de remporter une majorité des voix aux élections municipales et de s'emparer de la mairie. Certains laissent entendre que le Vlaams Belang ne pourra jamais gagner à Anvers tant que la proportion d'électeurs issus des groupes ethniques minoritaires continue d'augmenter.³⁷⁵

³⁷² Entretien avec un intervenant, Marseille, avril 2009.

³⁷³ Voir le site internet du Statistische Amt für Hamburg und Schleswig-Holstein, <http://www.statistik-nord.de/wahlen/wahlen-in-hamburg/buergerschaftswahlen/2008/> (en allemand, consulté en novembre 2009).

³⁷⁴ À Billstedt le parti Schill est arrivé deuxième en nombre de voix (6027), à Wilhelmsburg quatrième (4430 voix) et à Horn il était en huitième position (2971 voix), voir http://www.statistik-nord.de/uploads/tx_standdocuments/Bue2001_Stadtteile-abs.xls (consulté en novembre 2009).

³⁷⁵ « Rol Vlaams Belang is uitgespeeld », *De Standaard*, 31 octobre 2007 (en néerlandais).

Il existe ailleurs des tentatives d'étendre le droit de vote pour les élections locales aux non ressortissants de l'UE. À Hambourg, les Verts (GAL) ont fait campagne pour le droit des ressortissants non européens qui résident dans la région de façon permanente de voter aux élections locales. En 2008, les Länder de Berlin, de Rhénanie-Palatinat et de Brême ont lancé une initiative au Conseil fédéral (*Bundesratsinitiative*) pour faire accorder aux non-ressortissants de l'UE le droit de vote aux élections locales : cette évolution leur semblait en effet nécessaire pour préserver la légitimité du processus démocratique dans les zones où vivent un grand nombre de ressortissants étrangers.³⁷⁶ À Berlin, les tentatives de Franz Schulz, le maire de Friedrichshain-Kreuzberg, d'introduire un droit de vote aux élections locales pour les non ressortissants de l'UE se sont heurtées à une forte résistance politique.³⁷⁷

Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, estime que la participation politique est une condition nécessaire de l'intégration. En 2001, un Conseil de la Citoyenneté des Parisiens non Communautaires (CCPNC) a par conséquent été mis en place par la mairie pour donner la parole aux non ressortissants de l'UE qui vivent et travaillent à Paris, et qui ne disposent pas par ailleurs du droit de vote. Le CCPNC est un comité consultatif, composé de 45 femmes et 45 hommes de 36 nationalités différentes, et présidé par le maire de Paris. Le comité reflète bien la diversité des non ressortissants de l'UE, en termes de nationalités comme de milieux sociaux ou professionnels, et les différents quartiers parisiens. Cependant, ses membres ne sont pas élus mais nommés parmi ceux qui se portent candidats.³⁷⁸ Au sein du CCPNC, huit commissions ont également été constituées, avec chacune un domaine d'expertise : l'accès aux droits fondamentaux, les services sociaux (avec une dimension internationale), la coopération, le développement économique et la formation, l'information et la communication, la jeunesse, la culture et l'éducation, la qualité de vie, et l'égalité entre les hommes et les femmes.³⁷⁹ Des conseils consultatifs du même genre ont également été mis en place dans certaines mairies d'arrondissement, notamment dans le 19^{ème} et le 20^{ème} arrondissements de Paris.

³⁷⁶ Voir le communiqué de presse du Sénat de Berlin, « Kommunales Wahlrecht für Nicht-EU-Bürgerinnen und -Bürger » (Droit de vote communal pour les non-citoyens), 30 septembre 2008, disponible à l'adresse : <http://www.berlin.de/landespressestelle/archiv/2008/09/30/110580/index.html> (en allemand, consulté en novembre 2009).

³⁷⁷ Entretien avec le Dr. Franz Schulz, maire du district de Friedrichshain-Kreuzberg.

³⁷⁸ La sélection des membres ne tient pas compte d'éléments idéologiques tels que l'affiliation à un parti politique.

³⁷⁹ Voir aussi: Conseil de l'Europe, *The participation of foreign residents in public life at local level: Consultative bodies*, Stuttgart décembre 2001 (Studies and texts No. 78) (2003).

9.2 Taux de participation aux élections

Si le droit de vote constitue sans aucun doute un droit politique essentiel, il n'existe pour autant aucune obligation légale de voter dans les villes couvertes par la recherche Fondations, à l'exception d'Anvers (le vote est en effet obligatoire en Belgique). Parmi ceux qui disposent du droit de vote, le niveau de participation aux élections est variable d'une ville à l'autre, et d'une minorité à l'autre. L'observatoire civique d'Amsterdam a constaté en 2007 que les sondés néerlandais de souche étaient davantage disposés que ceux d'origine marocaine ou turque à annoncer leur intention de prendre part au vote.³⁸⁰ À l'inverse, les statistiques municipales de Leicester montrent que les taux de participation aux élections les plus élevés ont été observés dans les circonscriptions où la présence des groupes minoritaires était la plus forte.³⁸¹

D'ailleurs, le discours religieux islamique peut être mobilisé aussi bien pour décourager que pour soutenir la participation aux processus politiques et électoraux. Au Royaume-Uni, Hopkins et Kahani-Hopkins, par exemple, analysent le recours au discours islamique par un groupe interdit, *Al-Muhajiroun*, qui avançait que le vote aux élections était prohibé pour les musulmans, et la réponse du Conseil des Imams et des mosquées, qui ont fait savoir, au contraire, qu'il était du devoir des musulmans de participer au processus électoral.³⁸²

D'une façon générale, parmi les personnes interrogées par les Fondations, sur celles qui disposent du droit de vote, la participation aux élections nationales et locales est plus élevée chez les non-musulmans (81 % et 75 %, respectivement) que chez les musulmans (respectivement 73 % et 69 %).

³⁸⁰ Gemeente Amsterdam, Dienst Onderzoek en Statistiek, *De Amsterdamse Burgermonitor 2007* (*Amsterdam Citizenship Monitor 2007*), disponible à l'adresse: <http://www.amsterdam.nl/bm2007/> (en néerlandais, consulté en novembre 2009).

³⁸¹ Leicester City Council, *The Diversity of Leicester: A Demographic Profile*, mai 2008.

³⁸² N. Hopkins, et V. Kahani-Hopkins, « Identity construction and British Muslims' Political Activity: Beyond Rational Actor Theory », *British Journal of Social Psychology* 43:39, 2004. Voir aussi N. Hopkins, et V. Kahani-Hopkins, « The Antecedents of Identification: A Rhetorical Analysis of British Muslim Activist's Construction of Community and Identity » in *British Journal of Social Psychology* 43:41, 2004.

Tableau 114. Avez-vous voté lors de la dernière élection nationale ? (F2)

		Musulmans	Non-musulmans	Total
Oui		51,0%	69,1%	60,0%
Non		49,0%	30,9%	40,0%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1110	1089	2199

Source : données Fondations pour une société ouverte

Tableau 115. Avez-vous voté lors de la dernière élection locale/municipale ? (F4)

		Musulmans	Non-musulmans	Total
Oui		51,2%	65,8%	58,4%
Non		48,8%	34,2%	41,6%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1110	1089	2199

Source : données Fondations pour une société ouverte

Que ce soit chez les sondés musulmans ou chez les non-musulmans, on n'observe guère de différence entre les sexes pour ce qui est de la participation électorale.³⁸³

Même si une proportion légèrement plus élevée de femmes que d'hommes musulmans en âge de voter ont donné leur voix lors des dernières élections locales, c'est l'inverse qui était vrai pour les élections nationales. En comparant les 11 villes, nous pouvons observer que l'écart dans les habitudes de vote entre hommes et femmes musulmans est inférieur à 10 % dans toutes les villes, sauf Hambourg, où 79 % des hommes musulmans électeurs ont voté aux élections nationales, contre seulement 50 % des femmes. Le vote aux élections locales suit une tendance similaire : dans l'ensemble, il est réparti uniformément entre les sexes, avec toutefois des écarts importants relevés à la fois à Berlin (19 % d'écart) et à Hambourg (32 % d'écart).

Parmi les répondants musulmans et non musulmans, une proportion beaucoup plus grande de ceux qui sont nés dans le pays disposent du droit de vote aux élections locales

³⁸³ Voir Tableaux 116 et 117 en annexe 2 pour des données détaillées.

et nationales par rapport à ceux nés à l'étranger. Pourtant, les sondés musulmans nés à l'étranger qui disposent de ce droit sont nettement plus enclins à l'exercer que ceux qui sont nés dans l'UE. Il se peut que ce résultat reflète en partie les différences dans le profil d'âge des deux groups.³⁸⁴

9.3 Candidature aux élections

Dans les 11 villes, des musulmans, ou des personnes d'origine musulmane, se sont présentés aux élections en tant que candidats de partis politiques traditionnels, et ont été élus à des fonctions politiques au niveau local, municipal ou national. Ceux qui recherchent ainsi des responsabilités politiques se voient souvent confrontés à des questions au sujet de leur identité, auxquelles la plupart répondent en mettant l'accent sur le fait qu'ils sont élus pour représenter leurs électeurs, et non pas un groupe ethnique ou religieux particulier. Ils soulignent également que c'est pour leurs opinions politiques qu'on les a choisis, et ils refusent d'être vus comme les représentants d'une minorité religieuse ou ethnique. Sur ce point, les vues de Samia Ghali, maire de 8ème arrondissement de Marseille, font écho à celles de beaucoup d'autres élus d'origine musulmane : « Je ne veux pas être déterminée par mon origine. [...] Parlons d'éducation, de soutien scolaire, de réhabilitation de logements ! »³⁸⁵

Les fortes traditions laïques et universalistes dont de nombreux pays européens sont imprégnés façonnent aussi la nature de la participation politique. Ceux qui aspirent à des postes politiques sont conscients que tout signe de religiosité affiché par un politicien peut amener ce dernier, aux yeux de la population générale, à être perçu comme moins objectif. Les musulmans politiquement actifs que nous avons interrogés témoignaient également de leur lassitude de devoir toujours prêter le flanc à des accusations (injustifiées) de « communautarisme » :

Comme ça, si vous n'êtes pas religieux, vous serez considéré comme le plus neutre, mais si vous avez une religion, que ce soit l'Islam, le christianisme ou n'importe quelle autre religion, aussi le judaïsme, vous ne serez pas vu comme neutre.³⁸⁶

Les partis emploient d'ailleurs un mot qui coupe toute discussion, c'est celui de 'communautarisme'. On a beau ramer, expliquer qu'il ne s'agit pas de communautarisme. Mais dans tous les partis, y compris à droite, ils considèrent que quand il y a deux Noirs ou deux Arabes qui discutent entre eux, c'est du communautarisme, c'est la « cinquième colonne ». Ce constat peut paraître exagéré mais il n'est pas très loin de la réalité que nous vivons. On t'accuse de « communautarisme », dès qu'il y a deux personnes qui socialement ont les mêmes

³⁸⁴ Voir Tableaux 118 et 119 en annexe 2 pour des données détaillées.

³⁸⁵ Claude Askolovitch, « La trop longue marche des beurs », *Le Nouvel Observateur*, 1er novembre 2001.

³⁸⁶ Participant à un groupe de discussion Fondations, Copenhague

préoccupations et ethniquement la même origine. Sauf que ce n'est pas l'ethnique qui fait la motivation ou la détermination de ces gens-là à s'impliquer en politique. Malgré tout, ce type de démarche est considéré comme « communautariste ».³⁸⁷

Si les politiciens et les candidats à des fonctions électives font preuve de fermeté face aux tentatives de les réduire à des représentants de groupes ethniques ou religieux, il n'en est pas moins notable que, dans les villes où le vote repose sur des circonscriptions géographiques, les candidats issus de minorités continuent d'être principalement élus dans les secteurs à forte population minoritaire. Cette tendance peut renforcer l'impression que les comités de sélection des partis politiques ne pensent les candidats issus des minorités éligibles, ou capables de se faire élire, que dans les zones où vivent d'importantes populations minoritaires. Comme une personne interrogée le révèle, les politiciens issus de minorités ont parfois une certaine peur d'être 'l'immigré de service', instrumentalisé pour rendre le parti plus attrayant aux yeux des électeurs issus de minorités. Si l'on doit admettre que des stratégies politiques de séduction des groupes minoritaires puissent jouer un rôle dans la sélection des candidats issus des minorités, pour autant « il ne suffit pas de placer les candidats à des rangs sur les listes où ils n'ont aucune chance d'être élus, simplement pour attirer les votes. Vous devez placer les gens sur les listes de façon à leur donner une chance d'être élus et de pouvoir mettre en œuvre leur politique ».³⁸⁸

Les partis politiques n'hésitent plus à lancer des initiatives destinées à séduire davantage d'électeurs issus de groupes minoritaires et à mieux communiquer avec eux. À Hambourg, par exemple, un forum germano-turc a été mis en place par le SPD il y a déjà plus de cinq ans.³⁸⁹ C'est sur cet exemple que la CDU a créé à son tour son propre Forum germano-turc (DTF) à la veille des élections de 2008 à Hambourg, afin rendre le parti plus attrayant pour les électeurs d'origine turque.³⁹⁰ La responsable du DTF, Bettina Machaczek, s'est également rendue auprès de quelques-unes des communautés turques de Hambourg au cours de la campagne électorale. Dans le même temps, le SPD plaçait pour sa part des candidats issus des minorités, Bülent Ciftlik et Metin Hakverdi, très haut sur sa liste. Ceux-ci sont venus à la rencontre des commerçants turcs, dans le hammam local et ont publié une brochure en turc sur le nouveau système de vote qui venait d'être mis en place à Hambourg.³⁹¹ À Anvers, le Parti Vert (Groen!)

³⁸⁷ Entretien avec un intervenant, Marseille.

³⁸⁸ Entretien avec un intervenant, Hamburg.

³⁸⁹ Voir le site du Norddeutscher Rundfunk, « Der Kampf um Migrantenstimmen », http://www1.ndr.de/nachrichten/buergerschaftswahl_hamburg_2008/themen/tuerkischewahler2.html (en allemand, consulté en novembre 2009, ci-après NDR, « Der Der Kampf um Migrantenstimmen »).

³⁹⁰ NDR, « Der Der Kampf um Migrantenstimmen ».

³⁹¹ Le nouveau système de vote a été établi à l'issue d'un affrontement entre la société civile, qui avait gagné un référendum au sujet d'une participation plus démocratique, et le gouvernement qui avait tenté de minimiser l'influence du référendum et ses résultats.

s'est adressé aux électeurs musulmans d'une façon encore plus directe : après l'entrée en application d'une interdiction pour les employés du conseil municipal de porter le foulard, le Parti Vert a en effet lancé une campagne d'affichage autour du slogan « la ville est à tout le monde ! » (« *'T Stad is van iedereen* »), qui montrait une femme portant le foulard.

La vaste majorité des musulmans et des individus issus des minorités qui aspirent à des fonctions politiques inscrivent leur carrière au sein des grands partis politiques traditionnels. Les tentatives de mobiliser les minorités religieuses ou ethniques autour de partis politiques séparés et spécifiques ne sont jamais parvenues à remporter les suffrages des électeurs issus de ces minorités. En Belgique, l'obligation faite à tous les citoyens de voter aux élections peut toutefois expliquer la création de plusieurs partis politiques revendiquant une identité plus ouvertement musulmane : il s'agit notamment du parti Noor («La Lumière»), du Parti pour la citoyenneté et la prospérité (PCP), issu du Mouvement des jeunes musulmans et de la Ligue arabe européenne. En 2008, un nouveau parti de centre-gauche, Moslim (Musulman), a été fondé par d'anciens membres du Parti vert, essentiellement afin de faire campagne pour annuler l'interdiction pour les fonctionnaires de porter le foulard à Anvers.³⁹² Aucun de ces partis n'a toutefois recueilli de soutien significatif parmi les électeurs musulmans.

9.4 Autres formes de participation politique

Outre les questions portant sur la participation au processus électoral proprement dit, le sondage Fondations a interrogé les répondants sur leur éventuelle implication dans trois autres formes de participation politique : assister à des réunions publiques, prendre part à des manifestations, et signer des pétitions. Davantage de non-musulmans que de musulmans avaient déjà signé une pétition, mais une proportion similaire d'individus des deux groupes avaient déjà pris part à une réunion publique ou à une manifestation. Un peu moins d'un cinquième des personnes interrogées avaient également pris part à une réunion de consultation sur les services publics locaux ou sur des problèmes particuliers touchant leur secteur.

Dans toutes les villes sauf trois, les musulmans interrogés par les Fondations avaient pris part à au moins une activité politique au cours des 12 mois écoulés ; les trois exceptions étaient Londres, où seulement 45 % des sondés musulmans avaient participé à un événement politique, et Anvers et Rotterdam, où les taux de participation ne dépassaient pas 30 % et 29 % respectivement.

³⁹² Voir le site web du Overlegcentrum van Vlaamse Verenigingen, <http://www.ovv.be/page.php?ID=2678> (en néerlandais, consulté en novembre 2009).

9.5 Sentiment de pouvoir influencer sur les décisions et contribuer au changement

Les sondés devaient indiquer s'ils s'estimaient en mesure d'influencer les décisions touchant la ville. Globalement, les non-musulmans interrogés par les Fondations (50 %) étaient plus nombreux que les musulmans (40 %) à penser qu'ils pouvaient influencer la vie politique.³⁹³ Dans l'un et l'autre groupe, en prenant en compte le pays de naissance, on constatait que les personnes nées dans le pays étaient davantage susceptibles que celles nées à l'étranger d'estimer pouvoir influencer ces décisions. Parmi les sondés musulmans, 46 % de ceux qui sont nés dans le pays pensaient pouvoir influencer les décisions, contre 38 % de ceux nés à l'étranger.

Relation avec le droit de vote et la participation aux élections

Il existe, comme on peut s'y attendre, une forte relation entre le droit de vote (et la participation effective) aux élections locales et municipales et le sentiment de pouvoir influencer les décisions de la ville. Parmi les sondés musulmans et non musulmans, ceux qui disposent du droit de vote et qui l'exercent sont davantage disposés à penser qu'ils peuvent influencer les décisions touchant leur ville que ceux qui ont le droit de vote, mais ne l'utilisent pas, ou ceux qui n'ont pas le droit de vote. Parmi les répondants qui peuvent voter, les non-musulmans (46 %) sont légèrement plus susceptibles que les musulmans (39 %) de penser qu'ils peuvent influencer les décisions au niveau local. L'écart dans la perception est plus important parmi ceux qui ont le droit de vote et ont effectivement voté aux dernières élections : parmi ceux-ci, la majorité des non-musulmans interrogés (56 %) estimaient pouvoir influencer les décisions au niveau de la ville, mais seulement une minorité de musulmans (45 %) partageaient cette opinion.

³⁹³ Ces résultats combinent les réponses de ceux qui sont « tout à fait d'accord » et « d'accord » pour dire qu'ils peuvent influencer les décisions municipales.

**Tableau 120. Pouvez-vous influencer les décisions concernant la ville ?
(Répartition par religion et droit de vote) (F8)**

		Électeur et vote	Électeur mais ne	N'a pas le droit de vote	Total
Musulmans	Tout à fait d'accord	6,0%	4,7%	3,2%	5,0%
	D'accord	38,9%	34,1%	29,3%	35,4%
	Pas d'accord	31,9%	34,5%	31,1%	32,3%
	Absolument pas d'accord	12,2%	16,9%	23,3%	16,1%
	Ne se prononcent pas	11,0%	9,8%	13,1%	11,2%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	565	255	283	1103
Non-musulmans	Tout à fait d'accord	10,8%	5,0%	5,4%	8,8%
	D'accord	45,3%	41,3%	22,3%	41,6%
	Pas d'accord	30,9%	28,3%	40,8%	31,5%
	Absolument pas d'accord	8,7%	13,3%	22,3%	11,3%
	Ne se prononcent pas	4,5%	12,1%	9,2%	6,7%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	716	240	130	1086

Source : données Fondations pour une société ouverte

En revanche, lorsque l'on compare ceux qui n'ont pas le droit de vote, les sondés musulmans étaient plus susceptibles que les non-musulmans d'estimer pouvoir influencer les décisions au niveau local.

Citoyenneté/nationalité

Les citoyens du pays sont davantage enclins que les ressortissants étrangers à penser pouvoir influencer les décisions au niveau de la ville.

**Tableau 121. Pouvez-vous influencer les décisions concernant la ville ?
(répartition par statut de citoyenneté) (F8)**

		Citoyen pays de l'UE	Non citoyen pays de l'UE	Total	
Musulmans	Tout à fait d'accord	4,2%	5,3%	5,0%	
	D'accord	28,8%	38,4%	35,3%	
	Pas d'accord	33,6%	31,7%	32,3%	
	Absolument pas d'accord	21,8%	13,4%	16,1%	
	Ne se prononcent pas	11,6%	11,2%	11,3%	
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
		Décompte	354	753	1107
Non-musulmans	Tout à fait d'accord	7,7%	9,0%	8,8%	
	D'accord	29,4%	43,4%	41,5%	
	Pas d'accord	35,7%	31,0%	31,6%	
	Absolument pas d'accord	21,7%	9,7%	11,3%	
	Ne se prononcent pas	5,6%	6,9%	6,7%	
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
		Décompte	143	945	1088

Source : données Fondations pour une société ouverte

Ceci se vérifie à la fois pour les musulmans et les non-musulmans interrogés. Parmi les sondés musulmans, 43 % de ceux qui sont citoyens d'un État de l'UE se disent soit « d'accord » (38 %) soit « tout à fait d'accord » (5 %) avec l'idée qu'ils peuvent influencer les décisions touchant leur ville, contre 33 % des ressortissants étrangers.

Âge

C'est dans les tranches d'âge les plus jeunes, en comparaison avec les tranches plus âgées, que les musulmans estiment avoir une influence sur la prise de décision au niveau des villes. Parmi les répondants musulmans, il semble donc y avoir une nette corrélation entre l'âge et le niveau de confiance dans leur capacité à influencer les décisions au niveau municipal.³⁹⁴

Par exemple, 56 % des moins de 20 ans croient pouvoir influencer les décisions touchant leur ville, mais ce chiffre retombe à 43 % pour la tranche d'âge des 20-29 ans,

³⁹⁴ Voir Tableau 122 en annexe 2 pour des données détaillées.

à 35 % pour les 30-39 ans, à 35 % encore pour la tranche d'âge des 50-59 ans, et enfin seulement 29 % pour les plus de 60 ans. La seule tranche d'âge qui ne correspond pas à cette tendance générale est celle des 40-49 ans, parmi lesquels 42 % pensent avoir une influence sur les décisions prises au niveau de la ville.

Niveau d'éducation

Plus le niveau d'études des sondés musulmans et non-musulmans est élevé, plus il est probable qu'ils se sentent en mesure d'influencer les décisions touchant la ville. Les grandes tendances sont les suivantes :

- 26 % des musulmans sans qualifications formelles, 32 % de ceux qui ont suivi l'enseignement primaire, 42 % de ceux qui ont suivi l'enseignement secondaire et 47 % de ceux qui ont des diplômes universitaires estiment pouvoir influencer les décisions au niveau de la ville.
- 38 % des non-musulmans sans qualifications formelles, 44 % de ceux qui ont suivi l'enseignement primaire, 46 % de ceux qui ont suivi l'enseignement secondaire et 58 % de ceux qui ont des diplômes universitaires estiment pouvoir influencer les décisions au niveau de la ville.
- Les musulmans titulaires d'un diplôme universitaire sont donc 1,8 fois plus susceptibles de penser qu'ils peuvent influencer les décisions locales que ceux qui n'ont pas reçu d'éducation formelle. Les non-musulmans titulaires d'un diplôme universitaire sont 1,6 fois plus susceptibles de penser avoir une influence sur les décisions locales que ceux qui n'ont aucun diplôme.

Cependant, lorsque l'on compare les points de vue des diplômés de l'université musulmans à ceux des non-musulmans titulaires d'un diplôme universitaire, on observe que les non-musulmans restent 1,2 fois plus susceptibles de s'estimer en mesure d'influencer les décisions de la ville que les musulmans. De même, les sondés non-musulmans sans qualifications sont 1,4 fois plus susceptibles de penser pouvoir influencer les décisions de la ville que leurs homologues musulmans.

Participation aux consultations publiques

Le fait de prendre part aux consultations publiques est positivement corrélé, pour les musulmans comme les non-musulmans, au sentiment d'avoir une influence sur les décisions concernant leur ville.³⁹⁵

En effet, les musulmans et les non-musulmans qui ont participé à des consultations publiques au cours de l'année écoulée étaient beaucoup plus susceptibles de penser pouvoir influencer les décisions de la ville : musulmans et non-musulmans qui participent à des consultations publiques sont 1,3 fois plus enclins à penser qu'ils ont une influence sur les décisions concernant leur ville que ceux qui n'y prennent pas part.

³⁹⁵ Voir Tableau 123 en annexe 2 pour des données détaillées.

49 % des musulmans et 64 % des non-musulmans qui ont participé à une consultation publique au cours de l'année écoulée se disaient « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation selon laquelle ils pouvaient influencer les décisions touchant leur ville. En revanche, seulement 38 % des musulmans et 48 % des non-musulmans qui n'ont pas participé à une telle consultation pensaient de même.

Relation entre le port de signes religieux visibles et le sentiment de pouvoir influencer les décisions

En ce qui concerne le sentiment de pouvoir ou non influencer les décisions touchant la ville, il n'y a pas de différence significative entre les musulmans qui affichent des signes visibles de leur identité religieuse et ceux qui ne le font pas. Ainsi, 42 % des sondés musulmans qui portent des signes visibles de leur identité religieuse sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour affirmer qu'ils peuvent influencer la prise de décisions au niveau de la ville, et 39 % des musulmans sans identité religieuse visible pensaient de même.

9.6 Confiance dans les institutions politiques

L'engagement civique et politique a des chances d'être plus développé lorsque le public fait confiance aux institutions locales et nationales et estime que celles-ci sont inclusives et agissent au service de l'intérêt général. Le questionnaire Fondations interrogeait les sondés sur le degré de confiance qu'ils accordaient respectivement à cinq institutions majeures : les tribunaux, la police, le parlement national, le gouvernement national et le conseil municipal. C'est à l'égard de la police et des tribunaux que les niveaux de confiance les plus élevés étaient observés. Une majorité aussi bien des musulmans que des non-musulmans faisaient confiance à la police et à la justice.³⁹⁶

Pour ce qui est des institutions proprement politiques, une plus grande confiance est accordée au conseil municipal qu'au parlement national, et c'est le gouvernement national qui inspire le moins confiance.

³⁹⁶ Voir Tableaux 124 et 125 en annexe 2 pour des données détaillées.

Tableau 126. Degré de confiance dans le parlement national (F11.3)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Très confiance	6,0%	5,2%	5,6%
Assez confiance	26,8%	35,4%	31,1%
Plutôt pas confiance	38,8%	38,4%	38,6%
Pas confiance du tout	15,3%	13,4%	14,4%
Ne se prononcent pas	13,0%	7,5%	10,3%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1108	1087

Source : données Fondations pour une société ouverte

Tableau 127. Degré de confiance dans le gouvernement (F11.4)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Très confiance	5,6%	4,7%	5,1%
Assez confiance	23,6%	26,4%	25,0%
Plutôt pas confiance	37,3%	41,1%	39,2%
Pas confiance du tout	24,1%	22,1%	23,1%
Ne se prononcent pas	9,4%	5,7%	7,6%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1109	1089

Source : données Fondations pour une société ouverte

Tableau 128. Degré de confiance dans le conseil municipal (F11.5)

		Musulmans	Non-musulmans	Total
Très confiance		9,2%	7,2%	8,2%
Assez confiance		35,9%	38,8%	37,3%
Plutôt pas confiance		33,5%	33,5%	33,5%
Pas confiance du tout		10,3%	9,9%	10,1%
Ne se prononcent pas		11,1%	10,7%	10,9%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1109	1088	2197

Source : données Fondations pour une société ouverte

Les opinions des répondants musulmans et non-musulmans se révèlent globalement similaires, sauf au sujet du parlement, qui inspire nettement moins confiance aux sondés musulmans (33 %) qu'aux non-musulmans (41 %). Une analyse montre en fait que les niveaux de confiance dans le parlement sont beaucoup plus faibles parmi les musulmans nés dans le pays (25 % d'entre eux disant avoir « très » ou « assez » confiance dans le parlement) que parmi les musulmans nés à l'étranger (36 %) et les non-musulmans.

**Tableau 129. Degré de confiance dans le parlement national
(répartition par religion et lieu de naissance) (F11.3)**

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Non- Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- Musulmans nés à l'étranger	Total
Très confiance	4,3%	6,9%	4,2%	8,1%	5,6%
Assez confiance	22,6%	28,9%	36,3%	33,0%	31,1%
Plutôt pas confiance	44,9%	35,7%	39,6%	35,0%	38,6%
Pas confiance du tout	20,4%	12,8%	15,1%	9,1%	14,4%
Ne se prononcent pas	7,8%	15,6%	4,8%	14,8%	10,3%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	372	736	790	2195

Source : données Fondations pour une société ouverte

Parmi les sondés musulmans, la proportion de ceux qui expriment une certaine confiance (« très » ou « assez » confiants) envers le parlement ne varie pas de façon significative entre ceux qui sont citoyens du pays (35 %) et les ressortissants étrangers (32 %).³⁹⁷

C'est la participation effective aux élections, plutôt que simplement le droit de vote, qui semble être en étroite corrélation avec une plus grande confiance envers le parlement. En effet, lorsque l'on compare les niveaux de confiance exprimés par ceux qui ont voté aux dernières élections, ceux qui auraient pu voter mais ne l'ont pas fait (« électeurs mais ne votent pas ») et ceux qui n'ont pas le droit de vote, les résultats montrent que les « électeurs non-votants » constituaient le groupe le moins disposé à faire confiance au parlement : à peine un quart des répondants qui appartenaient à ce groupe (musulmans et non-musulmans confondus) disaient avoir confiance dans le parlement.

³⁹⁷ Voir Tableau 130 en annexe 2 pour des données détaillées.

Tableau 131. Degré de confiance dans le parlement national (répartition selon le droit de vote aux élections locales) (F11.3)

		Droit de vote aux élections nationales			
		Électeur et vote	Électeur mais ne vote pas	N'a pas le droit de vote	Total
Musulmans	Très confiance	5,7%	5,8%	6,9%	6,0%
	Assez confiance	30,2%	19,7%	25,4%	26,8%
	Plutôt pas confiance	42,4%	39,9%	32,0%	38,8%
	Pas confiance du tout	13,1%	20,7%	15,9%	15,3%
	Ne se prononcent pas	8,7%	13,9%	19,8%	13,0%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	566	208	334	1108
Non-musulmans	Très confiance	5,2%	2,8%	8,3%	5,2%
	Assez confiance	40,1%	22,0%	28,2%	35,5%
	Plutôt pas confiance	37,1%	43,5%	38,5%	38,3%
	Pas confiance du tout	12,1%	22,6%	9,6%	13,4%
	Ne se prononcent pas	5,6%	9,0%	15,4%	7,6%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	753	177	156	1086

Source : données Fondations pour une société ouverte

Pour ce qui est de la confiance dans le conseil municipal, parmi les sondés musulmans, l'accès au droit de vote, qu'il soit effectivement exercé ou non, semble avoir un léger effet positif sur le degré de confiance : 47 % des répondants musulmans qui votent déclarent faire confiance au conseil municipal, contre 44 % de ceux qui ont le droit de vote mais ne votent pas, et 42 % de ceux qui n'ont pas le droit de vote.

Tableau 132. Degré de confiance dans le conseil municipal (répartition selon le droit de vote aux élections locales) (F11.3)

		Droit de vote aux élections locales			Total
		Électeur et vote	Électeur mais ne vote pas	N'a pas le droit de vote	
Musulmans	Très confiance	9,2%	7,8%	10,6%	9,2%
	Assez confiance	37,9%	35,7%	31,8%	35,8%
	Plutôt pas confiance	36,2%	27,8%	33,6%	33,6%
	Pas confiance du tout	8,5%	13,3%	11,3%	10,3%
	Ne se prononcent pas	8,3%	15,3%	12,7%	11,0%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	567	255	283	1105
Non-musulmans	Très confiance	6,7%	3,8%	15,4%	7,1%
	Assez confiance	40,6%	31,7%	42,3%	38,9%
	Plutôt pas confiance	34,1%	36,7%	24,6%	33,5%
	Pas confiance du tout	9,1%	14,2%	6,2%	9,9%
	Ne se prononcent pas	9,5%	13,8%	11,5%	10,7%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	716	240	130	1086

Source : données Fondations pour une société ouverte

Les données ne révèlent en revanche aucune relation évidente entre l'âge des personnes interrogées et la confiance qu'elles accordent au parlement, au gouvernement ou au conseil municipal. Il est intéressant de noter que parmi les répondants musulmans, les moins de 20 ans sont les moins susceptibles de faire confiance au parlement, mais les plus susceptibles d'avoir confiance dans le gouvernement et le conseil municipal.

Pour les répondants musulmans, il semble y avoir un net lien entre le niveau d'éducation et la confiance accordée aux institutions politiques. En ce qui concerne le parlement, le gouvernement et le conseil municipal, ceux qui n'ont pas d'éducation formelle ou qui se sont arrêtés au primaire présentent des niveaux de confiance plus élevés que les personnes ayant un niveau d'études secondaire ou universitaire, tandis que ceux qui ont eu une formation universitaire font plus confiance aux institutions politiques que ceux qui ont un niveau d'éducation secondaire.³⁹⁸

³⁹⁸ Voir Tableaux 133, 134, 135 et 136 en annexe 2 pour des données détaillées.

En ce qui concerne le parlement national, l'écart entre les sondés musulmans et non-musulmans dans les niveaux de confiance exprimés est tout à fait frappant. Les données qualitatives fournies par les groupes de discussion de Londres montrent que les politiciens sont fortement critiqués pour leur incompétence, leur carriérisme, ou le fait qu'ils perdu le contact avec le peuple parce qu'ils ne sont « pas assez sincères pour réellement s'occuper des problèmes ». Le scepticisme à l'égard des politiciens traditionnels, qu'ils soit exprimé par des musulmans ou des non-musulmans, réside dans l'idée que pour se faire une place au sein des grands courants politiques, il faut mettre de côté ses propres opinions pour se fondre dans la ligne du parti.

9.7 Participation civique et vie associative

Dans le cadre de l'enquête Fondations, les sondés ont également été interrogés sur leur participation à d'autres formes d'activités associatives au cours des 12 mois précédents. Une majorité des non-musulmans interrogés (56 %) et un peu moins de la moitié des sondés musulmans (47 %) ont pris part à des activités associatives. Dans les deux groupes, le plus grand nombre (165 répondants musulmans et 185 non-musulmans) se sont engagés dans des activités liées à l'éducation des enfants ou à l'école. Aussi bien pour les sondés musulmans que pour les non-musulmans, les sports et les activités de loisirs arrivent en troisième place, et les activités à destination de la jeunesse prennent la quatrième place parmi les activités associatives les plus populaires. La deuxième forme la plus populaire de vie associative n'est toutefois pas la même pour les deux groupes. Pour les musulmans, il s'agit de la participation à des activités religieuses : 159 répondants musulmans prennent activement part à l'organisation des activités religieuses au sein de leur communauté, alors que chez les non-musulmans, les activités religieuses se classent au 10e rang, avec seulement 69 répondants qui y participent activement. Pour les sondés non-musulmans, la deuxième forme la plus populaire de vie associative est l'engagement dans des activités artistiques, musicales et culturelles, auxquelles ont pris part dans l'année 175 sondés non-musulmans. Parmi les répondants musulmans, les activités artistiques et culturelles se classent au 6e rang et concernent 87 des personnes interrogées.

À l'exception des activités religieuses, pour chacun de ces types d'activité associative la majorité des sondés, musulmans et non-musulmans confondus, y prennent part à travers les organisations mixtes, plutôt qu'à travers des organisations à base ethnique ou religieuse. Le degré d'engagement au sein d'associations liées à la communauté ethnique/religieuse ne varie guère selon que les individus sont nés dans le pays ou bien à l'étranger ; en revanche, une plus forte proportion de personnes nées dans le pays, par rapport aux personnes nées à l'étranger, s'engagent au sein d'organisations mixtes. Il y a également une corrélation entre un niveau d'études et une vie associative et civique plus dense. En effet, les diplômés de l'université sont davantage enclins à s'engager activement à la fois dans une ou plusieurs associations à base ethnique ou religieuse et dans une ou plusieurs associations mixtes : un quart d'entre eux prennent part aux activités d'une association liée à leur propre communauté ethnique, et la moitié sont actifs au sein d'associations mixtes.

Tableau 137. Engagement des sondés au sein d'associations basées sur leur propre appartenance ethnique/religion et au sein d'associations mixtes (répartition par caractéristiques multiples)

Caractéristiques	% engagés au sein d'associations basées sur leur propre appartenance ethnique/religion	Total (n)	% engagés au sein d'associations mixtes	Total (n)
<i>Religion</i>				
Musulmans	23,6%	262	34,1%	379
Non-musulmans	16,0%	174	48,7%	530
<i>Sexe</i>				
Hommes	22,2%	240	39,5%	427
Femmes	17,5%	196	43,1%	482
<i>Âge</i>				
< 20	21,4%	40	50,3%	94
20 – 29	20,4%	126	39,8%	246
30 – 39	18,1%	81	38,6%	173
40 – 49	21,6%	91	44,8%	189
50 – 59	16,2%	44	48,9%	133
60 +	21,3%	53	28,9%	72
<i>Pays de naissance</i>				
Pays de l'UE (où la personne réside)	19,8%	231	46,2%	538
Pays hors UE	19,8%	205	35,9%	371
<i>Niveau d'études</i>				
Aucune éducation formelle	8,6%	11	11,7%	15
Primaire	18,3%	46	29,4%	74
Secondaire	18,2%	202	39,2%	436
Université	25,1%	177	54,3%	383
<i>Statut d'emploi</i>				
Employé (temps plein/partiel)	19,3%	194	46,9%	472
Travailleur indépendant	20,7%	30	46,2%	67
Sans emploi	22,4%	43	32,8%	63
Autre	19,7%	167	35,9%	305
<i>Composition principale du quartier :</i>				
Proche	18,4%	14	26,3%	20
Personnes de la même origine ethnique	22,2%	52	32,9%	77
Même religion, autre origine ethnique	22,7%	29	32,8%	42
Même origine ethnique, autre religion	18,5%	10	40,7%	22
Autre appartenance ethnique et religion	20,6%	58	38,7%	109
Mélange de différentes origines ethniques et religieuses	19,2%	273	44,8%	638

Source : données Fondations pour une société ouverte

Il ne semble pas y avoir de corrélation évidente entre la vie associative et l'âge des personnes interrogées. La moitié des moins de 20 ans sont actifs au sein d'organisations mixtes, mais parmi toutes les autres tranches d'âge (« personnes d'âge mûr » de 40 à 59 ans, « jeunes » de 20 à 39 ans, et « personnes âgées » de plus de 60 ans), c'est dans la tranche d'âge médiane (40-59 ans) que l'on trouve le plus de personnes engagées au sein d'associations mixtes. La participation à l'organisation ethnique ou religieuse ne diffère pas selon le statut de l'emploi. Cependant, ceux qui sont employés ou travailleurs autonomes sont plus susceptibles d'être impliqués dans les organisations mixtes par rapport à ceux qui sont chômeurs ou inactifs. La participation à des organisations communautaires, ethniques ou religieuses, ne varie pas non plus selon le statut d'emploi. En revanche, en comparaison avec des chômeurs ou des inactifs, les salariés ou les travailleurs indépendants sont davantage susceptibles d'être actifs au sein d'organisations mixtes.

Tableau 138. Vie associative et perceptions de l'influence sur les décisions municipales

		Participation civique			
		Oui, au sein d'une association basée sur l'appartenance ethnique/lareligion	Oui, au sein d'une association	Total	
Musulmans	Tout à fait d'accord	26	61	32	
		6,5%	8,3%		
	La personne sondée estime avoir une influence sur les décisions concernant la ville (F8)	Pas d'accord	169	321	209
		42,1%	43,4%		
	Ne se prononcent pas	115	232	168	
		28,7%	31,4%		
	D'accord	54	68	67	
13,5%		9,2%			
Absolument pas d'accord	37	57	45		
	9,2%	7,7%			
Total		401	739	521	
Non-musulmans	Tout à fait d'accord	20	141	57	
		7,6%	12,4%		
	La personne sondée estime avoir une influence sur les décisions concernant la ville (F8)	Pas d'accord	126	562	291
		47,9%	49,5%		
	Ne se prononcent pas	81	272	166	
		30,8%	23,9%		
	D'accord	27	120	74	
10,3%		10,6%			
Absolument pas d'accord	9	41	26		
	3,4%	3,6%			
Total		263	1136	614	

Source : données Fondations pour une société ouverte

Lorsque l'on compare les points de vue exprimés par ceux qui s'engagent au sein d'organisations mixtes aux points de vue des personnes actives au sein d'organisations basées sur une origine ethnique ou religieuse, la participation à une organisation mixte semble avoir un léger effet positif sur la perception qu'ont les sondés de leur capacité à influencer les décisions concernant leur ville ou le pays. Pour les musulmans, l'engagement au sein d'associations mixtes est également corrélé avec une plus grande

confiance dans le parlement et le gouvernement. Toutefois, pour les répondants musulmans comme pour les non-musulmans, la participation à des organisations ethniques semble être, pour sa part, en corrélation avec des niveaux plus élevés de confiance dans les conseils municipaux.

Les sondés musulmans et non musulmans actifs au sein d'organisations mixtes sont légèrement plus enclins à estimer qu'ils peuvent influencer les décisions touchant la ville et le pays que ceux qui sont actifs au sein d'organisations ethniques/religieuses.

- 52 % des musulmans et 62 % des non-musulmans qui participent aux activités d'associations ethniquement mixtes se disent « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation selon laquelle ils peuvent influencer les décisions touchant leur ville, contre 49 % des musulmans et 56 % des non-musulmans actifs au sein d'organisations ethniques/religieuses (Tableau 138).
- 40 % des musulmans et 49 % des non-musulmans qui participent aux activités d'associations ethniquement mixtes se disent « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation selon laquelle ils peuvent influencer les décisions touchant leur pays, contre 39 % des musulmans et 41 % des non-musulmans actifs au sein d'organisations ethniques/religieuses.

Les sondés musulmans qui sont actifs au sein d'associations mixtes sont légèrement plus enclins à faire confiance au parlement et au gouvernement que ceux qui sont actifs dans des organisations mono ethniques/religieuses. Par contre, les non-musulmans actifs au sein d'associations mono ethniques/religieuses sont nettement plus enclins à faire confiance au parlement et au gouvernement que ceux qui s'engagent au sein d'organisations mixtes, avec les grandes tendances suivantes :

- 34 % des musulmans actifs au sein d'organisations civiques mixtes font confiance à leur parlement, et 25 % font confiance à leur gouvernement, contre respectivement 27 % et 22 % des musulmans actifs au sein d'organisations mono ethniques/religieuses.
- 48 % des non-musulmans actifs au sein d'organisations mono ethniques/religieuses font confiance à leur parlement, et 45 % font confiance à leur gouvernement, contre respectivement 40 % et 25 % des non-musulmans actifs au sein d'organisations mixtes.

Aussi bien parmi les musulmans que parmi les non-musulmans, les répondants actifs au sein d'associations à base ethnique ou religieuse sont significativement plus enclins à faire confiance à leurs conseils municipaux que ceux qui s'engagent au sein d'organisations mixtes : 44 % des musulmans et 59 % des non-musulmans actifs au sein d'organisations mono ethniques/religieuses se déclarent confiants envers leur conseil municipal. En revanche, 41 % musulmans et 44 % des non-musulmans engagés au sein d'organisations mixtes disent faire confiance à leur conseil municipal.

Cet écart est sans doute le reflet de la façon dont les responsables politiques municipaux ont engagé le dialogue sur le terrain avec les associations à base ethnique ou religieuse.

9.8 Le rôle des organisations musulmanes dans la participation civique et politique

Dans les 11 villes, il existe sur le terrain toute une gamme d'organisations et d'associations musulmanes, qui vont des mosquées et des *madrasas* aux organisations de femmes, aux groupes de jeunes et aux fédérations qui représentent les voix des communautés. Certaines de ces organisations encouragent et soutiennent activement l'engagement et la participation civique et politique, à la fois pour leurs membres individuels et pour les institutions communautaires qu'elles représentent. À Berlin, par exemple, le groupe des « Jeunes Allemands musulmans » (MJD) s'appuie sur le discours religieux pour inciter les jeunes à devenir des citoyens actifs. L'organisation s'efforce de soutenir l'intégration en développant et en renforçant une identité « musulmane allemande ». Le district londonien de Waltham Forest, par son soutien public au programme « Jeunes leaders musulmans » du programme, semble reconnaître qu'il peut être nécessaire dans certains cas de trouver un équilibre entre une participation civique active et affirmée dans la sphère publique et l'insistance sur les valeurs et l'éthique de l'Islam.³⁹⁹ Le Conseil du district a également travaillé en partenariat avec des imams locaux⁴⁰⁰ pour faciliter une participation politique sous des formes à la fois communautaires et confessionnelles : il s'agissait d'encourager les communautés musulmanes à dialoguer avec d'autres groupes confessionnels dans le district tout en préservant une perspective typiquement islamique.

Les données quantitatives suggèrent que certains musulmans considèrent qu'une participation civique active et positive qui se déploie à travers des organisations musulmanes est essentielle pour contrer les stéréotypes négatifs sur les musulmans. Une jeune femme dans un groupe de discussion de Berlin évoquait ainsi ses motivations pour s'engager au sein d'un groupe de jeunes musulmans :

Je veux envoyer un message à la société allemande, je veux leur dire : « Oui, je suis musulmane, je porte le foulard, je parle l'allemand, et je suis instruite, voilà ce que j'ai réussi dans ma vie ». Cela a toujours été mon but, même quand j'étais gamine, et plus encore, quand [...] les gens me regardaient bizarrement dans la rue, ou lorsqu'une vieille femme a failli me frapper, à cause de l'autocollant sur mon sac, qui disait « L'Islam c'est la paix ». Ça s'est passé quand j'avais tout juste 13 ans, et quand il vous arrive une chose de ce genre, ça renforce vos ambitions.

³⁹⁹ S. Cosgrove, « Waltham Forest: Young Muslim leaders praised by PM », 1 décembre 2007, *Guardian* website, disponible à l'adresse:: http://www.guardian-series.co.uk/news/wfnews/1873660.WALTHAM_FOREST_Young_Muslim_leaders_praised_by_PM/ (consulté en novembre 2009).

⁴⁰⁰ Londres, *Borough* de Waltham Forest, *Community Cohesion Strategy Action Plan Year Two*.

Pour les fonctionnaires municipaux, l'un des problèmes cruciaux qui se pose concerne la nature et l'étendue de leurs relations avec les organisations musulmanes. Ceux qui sont prêts à entrer en dialogue sont confrontés à la question de savoir avec quelles organisations parler, et comment évaluer la pertinence et l'importance de chaque organisation au sein des communautés musulmanes. Dans certaines villes, les responsables municipaux ont souhaité qu'une organisation unique, fédérant et unifiant toutes les autres se mette en place afin de pouvoir travailler avec. Toutefois, d'autres villes ont admis que ce n'était sans doute pas possible en raison des différences qui existent d'un groupe musulman à l'autre, et même au sein de chaque groupe.

À l'échelon local, la recherche Fondations a permis de mettre en lumière des exemples d'initiatives prises pour développer les contacts et améliorer la communication entre les organisations musulmanes et des responsables municipaux. En 2005, la ville de Berlin a ainsi mis en place un *Islamforum*. Le forum est coordonné par le commissaire à l'intégration de la ville de Berlin et par le Collège islamique. Il offre aux représentants des organisations musulmanes l'opportunité de rencontrer des représentants de la ville quatre fois par an. Parmi les participants, on compte notamment le sénateur aux affaires intérieures, le commissaire à l'Intégration, et des représentants de la *Verfassungsschutz* (Office de protection de la Constitution). Plusieurs projets communs entre le *Land* et la communauté musulmane ont été élaborés à partir de ces réunions de l'*Islamforum* ; ils incluent notamment un projet en direction des imams berlinois, qui vise à renforcer leur connaissance des structures institutionnelles de la ville et des quartiers : on espérait qu'une familiarité accrue avec les institutions municipale aiderait les imams dans leur travail social. Un autre projet s'attachait à mettre à la disposition des membres des communautés et des associations musulmanes des informations et des sessions de formation au sujet de la mise en œuvre des lois contre la discrimination.⁴⁰¹

L'organisation communautaire musulmane Inssan laisse également entendre que les relations positives développées lors des sessions de l'*Islamforum* ont pu contribuer à convaincre les responsables municipaux, notamment le sénateur Erhard Körting, d'apporter leur appui à un projet de construction de mosquée dans le quartier berlinois de Charlottenburg-Wilmersdorf, en dépit de l'hostilité que certains politiciens et médias locaux manifestaient à la fois envers le projet et envers l'association qui le portait.

Dans le quartier de Friedrichshain-Kreuzberg, toujours à Berlin, une table ronde réunissant l'administration du district et certains représentants d'organisations musulmanes a été mise en place par l'ancien maire, Cornelia Reinauer (Die Linkspartei / PDS). Les réunions ont permis aux représentants musulmans de discuter de leurs besoins et leurs préoccupations avec les décideurs de la ville. Selon Doris Nahawandi, une ancienne commissaire à l'intégration de l'arrondissement, ces réunions ont eu pour effet d'approfondir la connaissance réciproque et la confiance entre les différentes

⁴⁰¹ Allgemeines Gleichbehandlungsgesetz – Loi générale pour l'égalité de traitement.

parties impliquées.⁴⁰² Les organisations musulmanes sont également impliquées dans la commission consultative d'intégration créée par le district de Friedrichshain-Kreuzberg. Les relations qui se sont construites au cours de ce processus ont ouvert la voie à une coopération plus étroite entre le maire et les organisations musulmanes, notamment dans le cadre d'un projet européen visant à affronter le problème des mariages forcés.

Toutefois, la mise en place de mécanismes de consultation ne conduit pas nécessairement à renforcer le sentiment d'inclusion. À Anvers, des réunions consultatives ont lieu tous les deux mois entre les organisations islamiques fédérales et les fonctionnaires municipaux. Ces rencontres sont perçues comme des opportunités majeures pour les organisations musulmanes de prendre part aux processus politiques de prise de décision. Mais en dépit de ces contacts fréquents, les organisations musulmanes ont l'impression de n'être réellement consultées qu'après que des incidents se sont produits. Elles ne se sentent pas complètement intégrées aux processus de consultation et de prise de décision. Les fonctionnaires municipaux laissent entendre qu'il s'agit là d'une conséquence de la forte fragmentation de la communauté musulmane à Anvers.

Très souvent, dans leurs contacts officiels avec les communautés musulmanes, les décideurs s'adressent principalement à des hommes d'un certain âge, qui représentent les élites masculines de ces communautés. La recherche montre que les plus jeunes, et particulièrement les femmes, ne se sentent pas représentées par ces hommes musulmans plus âgés, appartenant à la première génération de l'immigration. La diversité interne des communautés musulmanes est donc sans aucun doute un défi de plus si l'on veut mettre en place un dialogue efficace avec les autorités municipales. Il n'y a jamais, en effet, d'interlocuteur unique qui puisse représenter l'ensemble des musulmans: la diversité de sexe, d'origine ethnique, de culture, de choix religieux et de générations est bien trop grande. À Londres, les participants aux groupes de discussion souhaitent que la diversité des communautés musulmanes soit mieux reconnue, et ils manifestent une conscience aiguë de la manière dont le choix, par les autorités municipales, de prendre pour interlocuteurs telle personne ou telle organisation, peut conférer une aura de légitimité à des personnes par lesquels ils ne s'estiment pas représentés :

D'habitude, on voit que 2 ou 3 personnes se font les porte-paroles de leurs communautés, et ils [les responsables municipaux] cochent simplement les cases et disent qu'ils ont fait leur part de boulot, mais les communautés sont plus complexes que cela, notamment les communautés musulmanes, parce qu'il existe en leur sein différentes écoles de pensée, et qu'elles sont dispersées dans différentes zones géographiques, et que c'est tout cela qui constitue la communauté musulmane.⁴⁰³

⁴⁰² Entretien Fondations avec Doris Nahawandi, ancienne Commissaire à l'Intégration de Friedrichshain-Kreuzberg.

⁴⁰³ Entretien Fondations avec un militant de la communauté, Londres, 2008

Si on regarde nos propres ... encore une fois, regardez nos propres leaders ou soi-disant leaders communautaires : que font-ils pour nous? Ils se sont en fait auto désignés, ce sont des égoïstes, des individus égoïstes qui travaillent pour leurs propres causes, mais ceux qui nous représentent véritablement sont souvent des non-musulmans, malheureusement.⁴⁰⁴

En France, la création en 2003 du Conseil français du culte musulman (CFCM) a également donné l'impulsion au développement d'organisations alternatives. En particulier, l'ancienne secrétaire d'État pour le développement durable, Tokia Saïfi, a créé le Conseil français des musulmans laïques, qui vise, comme son nom l'indique, à faciliter la participation à la vie politique des musulmans français laïques.

9.9 Principales conclusions

Lorsqu'il s'agit de garantir ou de renforcer la participation politique et civique des musulmans, la recherche Fondations met en lumière quelques tendances encourageantes, mais aussi la persistance de certaines difficultés.

Beaucoup de musulmans qui ne sont pas citoyens de l'UE restent privés de la possibilité de voter, notamment en Allemagne et en France où ils n'ont pas le droit de vote aux élections locales, alors même que beaucoup d'entre eux sont des résidents permanents de longue date. Le droit de vote est au cœur de l'inclusion politique : c'est lui qui donne aux individus leur autonomie politique, leur pouvoir d'influencer les décisions. Ceux qui votent sont davantage enclins à penser pouvoir faire changer les choses dans leur ville que ceux qui ne votent pas. Toutefois, même les musulmans qui votent restent moins susceptibles que les votants non-musulmans d'estimer qu'ils peuvent influencer les décisions qui touchent leur ville. Si l'on veut voir le bon côté des choses, en revanche, on peut observer que les jeunes musulmans se montrent plus confiants que leurs aînés dans leur capacité à influencer les évolutions politiques au niveau local. Ceci semble en phase avec des niveaux croissants d'éducation et de familiarité avec les institutions politiques. Les musulmans militent au sein des partis politiques traditionnels ; les partis fondés sur l'identité ethnique et religieuse n'ont guère remporté les suffrages des électeurs musulmans. Un nombre croissant de musulmans se portent candidats à des fonctions politiques, mais ils se voient souvent examinés de fond en comble et questionnés avec insistance sur leur appartenance ethnique ou religieuse.

Musulmans et non-musulmans partagent des vues similaires en ce qui concerne leur degré de confiance dans le conseil municipal ou le gouvernement national. De façon générale, on observe une plus grande confiance dans les institutions politiques locales que dans les institutions nationales. Pour ce qui est de la confiance dans le parlement national, l'écart entre les musulmans et les non-musulmans est très important, et c'est

⁴⁰⁴ Groupe de discussion Fondations, Londres.

un point préoccupant. Des recherches supplémentaires seraient nécessaires pour saisir la nature de cette différence et en comprendre les raisons.

Les activités touchant à l'éducation, aux loisirs, au sport et à la jeunesse constituent d'importants espaces de participation civique et de vie associative, pour les sondés musulmans comme pour les non-musulmans, la majorité d'entre eux sont activement engagés au sein d'associations mixtes. Bien que ce ne soit pas de façon très marquée, la participation à des organisations mixtes semble avoir une influence positive sur l'impression qu'a l'individu de pouvoir influencer les décisions locales, et sur son degré de confiance envers le parlement et le gouvernement. Dans la vie associative des sondés musulmans, ce sont toutefois les organisations religieuses qui arrivent au deuxième rang par ordre de popularité et d'importance. La recherche Fondations a relevé de nombreuses initiatives positives prises par les fonctionnaires municipaux, au niveau local, pour entrer en dialogue avec les associations ethniques et religieuses actives dans leur ville. Ces initiatives peuvent expliquer l'un des constats les plus surprenants de l'enquête Fondations, à savoir que les répondants engagés au sein d'associations liées à leur propre appartenance ethnique ou religieuse sont significativement plus enclins à faire confiance au conseil municipal que ceux qui sont actifs au sein d'associations mixtes. Lorsqu'ils engagent le dialogue avec des organisations musulmanes issues de la société civile, les décideurs politiques et les personnes qui travaillent sur le terrain devraient toujours s'assurer que leurs interlocuteurs incluent des femmes, des jeunes, ou d'autres groupes qui peuvent éventuellement être marginalisés au sein des organisations communautaires existantes.

10. MEDIAS

La consommation des médias, dans la mesure où son but est de comprendre la société, de chercher des informations sur des questions et des événements qui dépassent le cercle immédiat de la famille et des amis d'un individu, peut être regardée comme un acte de citoyenneté, car elle dénote un certain intérêt pour les problèmes du quartier, de la ville, du pays, et pour les questions internationales. Les médias sont donc non seulement le reflet des attitudes de la société envers les musulmans et des caractéristiques de l'espace dans lequel s'inscrivent les politiques et les initiatives de soutien à l'inclusion économique, sociale ou politique, mais ils influencent et façonnent cet environnement. De ce fait, un groupe se sentira exclu lorsque ses membres sont invisibles dans la sphère publique, ou lorsque le discours public et les représentations médiatiques sont stéréotypés, et que la communauté y voit un miroir déformant et avilissant.⁴⁰⁵ Les médias ne constituent pas, bien sûr, une entité monolithique : la sphère médiatique consiste en un large éventail de producteurs et de consommateurs d'information, qui reflètent diverses opinions et perceptions des communautés musulmanes.

Cette section est centrée sur ce que les sondés perçoivent et pensent de la représentation des musulmans dans les médias, et de l'impact de ces derniers sur la cohésion sociale et l'inclusion. Elle analyse les réactions et les réponses des musulmans face à l'intérêt accru que leur portent les médias, et elle met en relief les initiatives visant à soutenir le dialogue et l'interaction entre les musulmans et la sphère médiatique, et à accroître l'implication des musulmans eux-mêmes dans la production de médias. Ce chapitre s'appuie également sur les débats au sujet des médias au sein des groupes de discussions, ainsi que sur les entretiens avec des acteurs du terrain, tout en se référant à un corpus plus vaste de recherches sur les relations entre les minorités et les médias.

10.1 Représentations médiatiques des musulmans

Le professeur Stuart Hall affirme que « les médias de masse », en particulier la presse écrite et les informations télévisées nationales, « jouent un rôle crucial dans la définition des problèmes et des questions d'intérêt public. Ils sont les principaux canaux du discours public dans notre société cloisonnée. Ils transmettent les stéréotypes d'un groupe à l'autre. Ils établissent les conditions en fonction desquelles tel ou tel problème se voit défini comme « central » ou au contraire comme « marginal ».⁴⁰⁶ Les stéréotypes sur les groupes peuvent s'imposer par le biais de leur sous-représentation, de leur sur-représentation, ou encore de représentations erronées ou trompeuses. Ainsi, « un

⁴⁰⁵ Young, *Justice and the Politics of Difference*.

⁴⁰⁶ S. Hall, « Black men, white media », *Journal of the Caribbean Artists Movement* Vols. 9–10, 1974. p. 18–21, cité dans D. Frost, « Islamophobia: examining causal links between the media and 'race hate' from 'below' », *International Journal of Sociology and Social Policy* Vol. 28, No. 11/12, 2008, p. 564–578 p. 570.

groupe de personnes peut être marginalisé si on le dépeint comme une minorité non représentative, ou dénigré si on le dépeint comme « anormal » ou « étrange », ou exclu si les médias n'en parlent que lorsqu'il forme un problème ». ⁴⁰⁷

Les recherches sur la façon dont les musulmans sont dépeints par les médias mettent au jour une couverture médiatique généralement négative. Une étude sur la couverture par la presse des informations concernant l'Islam au Royaume-Uni a ainsi révélé que, même avant 2001, il existait un discours sous-jacent qui présentait l'islam comme une menace pour la société britannique et ses valeurs, et que les musulmans étaient perçus comme déviants, irrationnels, fondamentalement « différents » et incapables de s'adapter au mode de vie du pays. ⁴⁰⁸ La recherche en Suède a également montré qu'entre 1991 et 1995 la majorité des reportages télévisés dans lesquels l'islam était mentionné portaient sur des événements violents. ⁴⁰⁹ Depuis septembre 2001, la couverture médiatique de l'islam et des musulmans est dominée par les questions de sécurité et de terrorisme. ⁴¹⁰ Un point prête particulièrement à la critique : il s'agit de la disproportion entre la couverture médiatique massive que les journaux consacrent aux arrestations liées au terrorisme, et leur absence totale de couverture lorsque les individus arrêtés sont ensuite remis en liberté sans avoir été inculpés. ⁴¹¹ L'analyse des médias danois révèle que les musulmans sont également confrontés aux stéréotypes à travers des interprétations de type « culturel » ou « culturaliste » de certains crimes dont les auteurs se trouvent être musulmans, c'est-à-dire à travers une tendance marquée à vouloir expliquer les crimes commis par des musulmans par des références à leur religion. ⁴¹² Un passage en revue de la couverture médiatique des musulmans britanniques depuis 2000 a révélé que « l'essentiel de la couverture consacrée aux musulmans britanniques (les deux tiers environ) est centré sur les musulmans en tant que menace (par rapport au terrorisme), en tant que problème (en termes de différences de système de valeurs), ou les deux à la fois (l'extrémisme musulman en

⁴⁰⁷ K. Williams, *Understanding Media Theory*, Arnold, Londres, 2003, p. 132.

⁴⁰⁸ E. Poole, *Reporting Islam*, Londres, I. B. Tauris, 2002.

⁴⁰⁹ Hvitfelt, Håkan, « Den muslimska faran. Om mediebilden av islam » (« Le danger musulman: sur les images de l'Islam dans les médias »), Ylva Brune (ed.), *Mörk magi i vita medier* (Magie noire dans les médias blancs). Carlsson, Stockholm, 1998, p. 72–84, cité dans G. Larsson, *Muslims in EU Cities: Preliminary Research Report and Literature Review – Sweden*, Open Society Institute, Budapest, 2007, p. 37.

⁴¹⁰ Hafez, Kai and Carola Richter, « Das Islambild von ARD und ZDF » (La représentation de l'Islam sur les chaînes ARD et ZDF), in Bundeszentrale für politische Bildung (Hrsg.) (26–27/2007): *Aus Politik und Zeitgeschichte*. (Beilage zur Wochenzeitung Das Parlament). Francfort sur le Main, Frankfurter Societäts-Druckerei GmbH, p. 40–46.

⁴¹¹ A. Kundnani, *Analysis: the war on terror leads to racial profiling*, Institute of Race Relations, Londres, 2004.

⁴¹² R. Andreassen, « The Mass Media's Construction of Gender, Race, Sexuality and Nationality. An Analysis of the Danish News Media's Communication about Visible Minorities from 1971–2004 », thèse de doctorat, département d'histoire, Université de Toronto, 2005, disponible à l'adresse: <http://www.rikkeandreasen.dk/phd-afhandling.pdf> (consulté en novembre 2009).

général) ». ⁴¹³ La même étude révélait qu'en 2008 « le volume d'articles ou de reportages portant sur les différences religieuses et culturelles (32 % des articles en 2008) a finalement dépassé pour la première fois celui des articles liés au terrorisme (27 % en 2008) ». ⁴¹⁴

Il existe cependant quelques indices d'une amélioration du traitement médiatique des musulmans et de l'islam. L'analyse des médias néerlandais au lendemain de l'assassinat de Theo van Gogh suggère que dans les semaines qui ont suivi le meurtre, le traitement a pris un tour plus nuancé que les réactions initiales, mettant notamment l'accent sur les questions socio-économiques plutôt que les questions de compatibilité culturelle et religieuse. ⁴¹⁵ Un sondage effectué un an après l'assassinat de van Gogh a montré que la proportion d'opinions négatives sur les musulmans n'avait pas augmenté, mais qu'en revanche, chez ceux qui avaient déjà auparavant une vision négative de l'islam, cette opinion s'était renforcée. ⁴¹⁶ L'analyse de la couverture médiatique en Allemagne révèle que là aussi, le traitement médiatique des communautés musulmanes a gagné en sophistication et en subtilité. ⁴¹⁷

Il ressort clairement des groupes de discussion et des entretiens avec les acteurs locaux que les musulmans interrogés sont très préoccupés par la représentation de l'islam et des musulmans dans les médias. Dans les groupes de discussion, les participants ont notamment déclaré se sentir submergés par ce qu'ils perçoivent comme étant une incessante couverture médiatique négative de l'islam et les musulmans, à la limite de l'acharnement. Le point de vue d'une participante à un groupe de discussion à Anvers est typique des sentiments que beaucoup expriment : « Vraiment, tout ça me bouleverse. Le problème c'est juste... les médias, vous savez. Chaque fois que vous ouvrez un journal : l'islam, l'islam, l'islam. Il s'agit toujours de l'islam ». Dans le groupe de discussion de Berlin, une autre jeune participante a proféré sa colère contre les stéréotypes auxquels recourent les médias dans leurs reportages sur l'intégration, faisant remarquer que les débats sur l'intégration dans les médias sont souvent illustrés de photos de femmes âgées portant le foulard et faisant leurs achats sur les marchés turcs. La jeune participante avançait que ces femmes en venaient ainsi à représenter les

⁴¹³ Kerry Moore, Paul Mason et Justin Lewis, *Images of Islam in the UK: The Representation of British Muslims in the National Print News Media 2000–2008*, Cardiff School of Journalism, Media and Cultural Studies, Cardiff, 2008, p. 21 (ci-après, Moore *et al.*, *Images of Islam in the UK*).

⁴¹⁴ Moore *et al.*, *Images of Islam in the UK*, p. 3.

⁴¹⁵ H.G. Boomgaarden et Claes H. de Vreese, « Dramatic Real-World Events and Public Opinion Dynamics: Media coverage and its impact on public reactions to the assassination », *International Journal of Public Opinion Research* 1–13, 2007, p. 9 (ci-après Boomgaarden *et al.*, « Dramatic Real-World Events and Public Opinion Dynamics »).

⁴¹⁶ Boomgaarden *et al.*, « Dramatic Real-World Events and Public Opinion Dynamics », p. 4.

⁴¹⁷ Sabine Schiffer, « Medien als Spiegel und Konstrukteur gesellschaftlicher Vorstellungen. Der Islam in deutschen Medien », disponible à l'adresse : http://www.migration-boell.de/web/diversity/48_1231.asp (consulté en novembre 2009).

musulmans dans leur ensemble, et à devenir ainsi des symboles de leur absence d'intégration.

La façon dont les médias choisissent très sélectivement certaines voix pour représenter les communautés musulmanes fait également l'objet d'un certain ressentiment. À Londres, les participants aux groupes de discussion estimaient ainsi que les médias accordaient une couverture disproportionnée aux extrémistes :

Ce sont toujours les musulmans extrémistes qui sont sous les feux des médias, et nous devons nous assurer qu'ils en soient écartés, et que ce soient les musulmans ordinaires qui soient mis à l'honneur, c'est essentiel pour comprendre, mais ça ne peut pas arriver si vous vous enfermez vous mêmes, si vous vous cloisonnez au sein des communautés asiatiques ; ça ne peut pas arriver.⁴¹⁸

10.2 Médias locaux et nationaux

La recherche a révélé que les acteurs interviewés comme les participants aux groupes de discussion faisaient la distinction entre la couverture médiatique au niveau national et celle des médias au niveau local. Les sondés estimaient que l'ordre du jour et l'angle des médias locaux étaient un peu différents : ils se focalisaient davantage sur de petites communautés de musulmans, plutôt que d'approcher ces derniers comme un collectif homogène et transnational. À Copenhague, par exemple, les médias locaux du quartier sont perçus dans une lumière plus positive que les médias nationaux par les participants. Les stations de télévision locales, comme Norrebro TV et Kanal Koeknhamn, sont perçues comme objectives, et les participants estiment qu'elles donnent la parole aux communautés minoritaires dans leurs programmes. Les entretiens à Leicester ont permis de constater que le traitement des musulmans par les médias d'information locaux était vu comme responsable et équilibré. Dans les groupes de discussion, les participants semblaient admettre que cela était principalement dû au fait que les dynamiques locales étaient différentes :

Les médias locaux sont un peu différents, et la raison en est que les médias locaux ont besoin d'une clientèle, ils ont besoin des habitants du quartier pour vendre [...] par exemple, à Leicester, on peut avoir le *Leicester Mercury*, et comme ça c'est plutôt le journal local que les gens achètent, et par conséquent celui-ci se doit d'être un peu plus attentif à la façon dont il aborde le sujet.⁴¹⁹

Comme preuve supplémentaire de la plus grande sensibilité des médias locaux à l'égard des communautés locales, les personnes interrogées à Leicester citaient l'exemple d'un épisode où un Somalien avait été arrêté à Leicester en vertu de la législation antiterroriste. D'après les acteurs que nous avons interviewés, un groupe d'environ 150 musulmans d'origine somalienne avait alors rencontré des officiers supérieurs de la

⁴¹⁸ Groupe de discussion Fondations à Londres.

⁴¹⁹ Groupe de discussion Fondations à Leicester.

police et des représentants du conseil municipal. Au cours de cette réunion, il a été convenu qu'à la lumière des risques d'exacerbation des tensions déjà présentes dans la ville, l'origine ethnique de la personne arrêtée ne serait pas mentionnée. Lorsque la station de radio locale de la BBC (BBC Radio Leicester) a diffusé un peu plus tard un reportage sur l'incident, ni le nom de l'individu ni son origine ethnique n'ont été évoqués :

Avec les médias locaux, nous n'avons aucun problème, et nous avons de très bonnes relations avec eux. Ils font leur travail d'une manière parfaitement responsable et éthique. Pour ce qui est des médias nationaux, vous savez bien ce qu'il en est...⁴²⁰

Les médias nationaux nous dépeignent toujours, nous les musulmans, comme des intégristes, des terroristes et des extrémistes [...] Les médias locaux nous traitent mieux, ils nous représentent d'une façon correcte, mais le problème, c'est les médias nationaux.⁴²¹

L'approche des journaux locaux est également façonnée par le profil de leur lectorat. À Berlin, le commissaire à l'intégration, Günter Piening, a souligné les différences dans la représentation des musulmans entre les différents médias locaux. À son avis, le tabloïd berlinois BZ présente une couverture souvent plus positive des questions liées aux musulmans, si l'on le compare au grand quotidien de Berlin, *Der Tagesspiegel*, plus chic et orienté vers les classes moyennes. Piening laisse entendre qu'il faut sans doute voir là un reflet du fait que les deux journaux s'adressent à des publics différents : le lectorat du premier se compose principalement d'ouvriers et de personnes appartenant aux couches socio-économiques basses, et comprend ainsi un grand nombre de musulmans, tandis que le lectorat du second se trouve plutôt parmi les classes moyennes. Pour Piening, la couverture médiatique du *Tagesspiegel* fait donc écho (en même temps qu'elle les reproduit et les perpétue) à certaines réserves envers les musulmans et les organisations musulmanes, qui semblent être de plus en plus marquées au sein de ces mêmes classes moyennes.⁴²²

10.3 L'impact de la représentation médiatique des musulmans

D'une manière générale, les participants aux groupes de discussion se sentent blessés ou expriment des sentiments de tristesse, de colère, et même dans certains cas, d'aliénation ou d'exclusion face à la représentation de l'islam et des musulmans dans les médias. Un exemple de la manière dont les stéréotypes négatifs peuvent renforcer les sentiments d'aliénation et d'exclusions a été mis en avant dans les groupes de discussion à Anvers, où a été évoqué le traitement médiatique d'un incident survenu quelques années plus

⁴²⁰ Groupe de discussion Fondations à Londres.

⁴²¹ Groupe de discussion Fondations à Londres.

⁴²² Entretien avec Günter Piening.

tôt, lorsqu'un jeune Belge a été poignardé dans une gare de Bruxelles. Les premiers reportages sur cet incident (sur la base des récits de témoins oculaires et de la vidéosurveillance) ont laissé supposer que les auteurs étaient marocains. Dans un journal flamand, un éditorialiste a exigé que la communauté immigrée, par quoi il entendait la communauté marocaine musulmane, livre elle-même les coupables à la police pour prouver sa bonne volonté à la société belge :

Le meurtre de Joe Van Holsbeeck a vraiment porté un très grand coup à notre communauté, parce durant les premiers jours [...] l'histoire voulait que deux Marocains aient volé un lecteur Mp3 [...] on se sentait vraiment ridicule d'être Marocain. C'était répété en boucle dans les médias. Et pourtant, une semaine plus tard, il est finalement apparu qu'ils [les agresseurs] étaient en fait polonais [...] Mais pendant un semaine nous avons toute la Belgique contre nous. Et quand ça arrive, vous ne vous sentez plus vraiment comme un citoyen en Belgique. Je suis né et j'ai grandi ici, mais à ce moment je me suis vraiment senti étranger en Belgique, et tout ceci à cause de quelque chose que je n'avais pas réellement fait. Je me tenais informé des actualités, et ce sentiment de culpabilité était directement dû aux médias.⁴²³

Au cours de nos entretiens, des fonctionnaires des autorités municipales d'Amsterdam et d'Anvers ont émis de vives critiques au sujet des médias, portant notamment sur le rôle qu'ils pensent que ces derniers ont joué dans l'augmentation ou l'exacerbation des tensions, et sur le fait que les journaux ne rapportent jamais les exemples de travail fructueux et d'initiatives positives en cours de développement dans leurs villes.

L'étude donne également des exemples de l'impact négatif que peuvent avoir le traitement de l'information et la couverture médiatique sur certains événements locaux. À Amsterdam, les entretiens avec les acteurs locaux ont notamment donné l'occasion à ceux-ci de critiquer la médiatisation qui a entouré la sortie du film de Geert Wilder, *Fitna*. Certaines des personnes interrogées estimaient que l'accent mis par les médias sur l'éventuelle réaction des musulmans néerlandais à la sortie du film a précisément créé de toutes pièces les tensions que les journalistes recherchaient. À Berlin, l'emballement médiatique autour d'un propos antisémite tenu sur un forum ouvert du site de la Jeunesse musulmane allemande (MJD) a conduit le ministère de la famille et de la jeunesse à retirer son financement public à un projet de cette organisation, qui visait pourtant à contester certaines conceptions erronées de l'islam (chez les musulmans eux-mêmes) et à s'opposer au recours abusif à des arguments islamiques pour justifier des comportements hostiles. Bien que l'organisation se soit immédiatement distancée de ce commentaire trouvé sur son site Internet, et qu'elle ait précédemment collaboré avec d'autres groupes religieux, le traitement médiatique de l'affaire par la presse laissait penser que le commentaire en question était une preuve de

⁴²³ Groupe de discussion Fondations à Anvers

l'antisémitisme présent au sein de l'organisation, ainsi qu'un indice des liens étroits entre celle-ci et les Frères musulmans.⁴²⁴

10.4 Réactions et réponses à la représentation médiatique des musulmans

Les recherches Fondations constatent que cette couverture médiatique globalement négative a servi d'aiguillon à certains musulmans pour s'engager dans une interaction plus active, un dialogue serré avec les médias. La nécessité de répondre aux allégations des médias a en effet conduit certains individus, organisations communautaires et organismes publics à mettre en place des initiatives visant à faire participer davantage les musulmans au débat médiatique et aux discussions publiques. À Berlin, une participante à un groupe de discussion Fondations a fait savoir que pour répondre aux traitements médiatiques peu favorables des musulmans, « il faut prendre nous-mêmes les choses en main, et la seule façon d'y parvenir est de nous faire connaître à travers des articles, pour essayer de maintenir une certaine ouverture dans les controverses des médias, et d'organiser nous-mêmes des débats ». À Londres, un groupe de musulmans appelé « Islam, religion de paix », qui s'est formé au lendemain des attentats du 7 juillet 2005, a lancé une campagne d'affichage en 2007 sur les bus londoniens et dans les stations de métro. Ses affiches publicitaires montraient des photographies de musulmans aux profils variés, dont un policier et un animateur de groupe scout, accompagnées du slogan « Fier d'être un musulman britannique ».⁴²⁵ Toujours à Londres, le conseil municipal a cherché à répondre aux inquiétudes exprimées par certains jeunes sur l'image négative des musulmans dans les fictions télévisées, en apportant son soutien à ces mêmes jeunes pour la réalisation d'une série de courts-métrages qui exploraient ces questions.⁴²⁶ Les jeunes musulmans qui ont pris part à ce projet ont ainsi pu faire entendre leurs préoccupations auprès de journalistes de premier plan et des scénaristes d'une série télévisée policière à succès, « Brigade volante » (« The Bill »).

⁴²⁴ L'article du quotidien de Berlin *Der Tagesspiegel* affirmait ainsi les choses suivantes: Für den Verfassungsschutz steht fest, dass es enge Verbindungen gibt. So sei der Verein im „Haus des Islam « gegründet worden, einer Organisation, die Mitglied im Zentralrat der Muslime ist. Der Zentralrat wiederum sei eine Dachorganisation, zu der auch die Islamische Gemeinschaft gehöre und die werde von Anhängern der fundamentalistischen Muslimbruderschaft beeinflusst. (La Verfassungsschutz considère comme prouvé qu'il y a d'étroites connections. L'association a été fondée au sein de la 'Maison de l'Islam', qui est membre du Conseil central des musulmans. Le Conseil central est un organisme de direction, dont l'un des membres est la Communauté islamique d'Allemagne (IGD), qui est influencée par les Frères musulmans.); Susanne Vieth-Entus, « Antisemitismus inbegriffen », *Der Tagesspiegel*, 7 novembre 2003, disponible à l'adresse: <http://www.tagesspiegel.de/berlin/art270,1973689> (en allemand, consulté en novembre 2009).

⁴²⁵ BBC News, « Muslim 'peace' adverts launched », 1 octobre 2007, disponible à l'adresse: <http://news.bbc.co.uk/1/hi/uk/7021323.stm> (consulté en novembre 2009).

⁴²⁶ Voir le site du Conseil de Waltham Forest: <http://www.walthamforest.gov.uk/index/social/community-cohesion/cohesion-with-young-people/imuslim.htm> (consulté en novembre 2009).

À Leicester, le journal local, le *Leicester Mercury*, a mis en place un groupe consultatif multiculturel (composé de dirigeants communautaires, de représentants des communautés religieuses, d'universitaires et d'autres intervenants, tels que des policiers et des élus municipaux), qui fonctionne comme une caisse de résonance pour les médias locaux, et qui les aide à instaurer un dialogue et une compréhension mutuelle entre les acteurs des médias et les différentes communautés qui vivent à Leicester. Les entretiens avec les acteurs locaux ont laissé entendre que les bonnes relations établies grâce à ce groupe consultatif ont permis au journal d'être en meilleure position pour gérer la couverture de l'actualité après les attentats de 2005. Cela signifiait, par exemple, que le journal a été immédiatement mis au courant de la manifestation pour la paix organisée par les musulmans, quelques jours après les attentats de Londres.

Les avantages qu'apportent des contacts accrus entre les organisations musulmanes et les médias sont également mis en évidence par les recherches menées à Berlin. Là, c'est une initiative qui avait commencé comme un projet de recherche réunissant des représentants des communautés musulmanes et des journalistes pour une série de réunions autour d'une « table ronde sur les médias » a été jugée suffisamment utile et fructueuse pour que ces sessions soient finalement prolongées au-delà de la date d'achèvement du projet. En fait, ces « tables rondes sur les médias » ont même été reproduites par des élus locaux dans d'autres districts.

10.5 Production médiatique par les communautés elles-mêmes

Les musulmans, comme d'autres minorités, sont également actifs dans le développement et la production de médias qui répondent aux besoins des groupes minoritaires, par exemple, en leur donnant la parole pour raconter leurs expériences. En Belgique, des créneaux horaires sur les chaînes du service public sont mis à disposition des programmes religieux catholiques et juifs, mais une réponse négative a été donnée aux propositions visant à élargir aux musulmans cette présence à l'antenne. Au Danemark, la Bibliothèque nationale, le Conseil danois pour les réfugiés et la Radiotélévision danoise (DR) ont récemment collaboré à la mise en ligne d'un service d'information dans les six principales langues des communautés migrantes. En Allemagne, la station de radio Radio Multikulti (qui appartient à la chaîne de radiotélévision locale RRB) a été fondée en 1994 en réaction aux attaques racistes qui avaient eu lieu cette année-là à Mölln et dans d'autres villes allemandes. Elle diffuse en 21 langues différentes, la longueur du temps d'antenne accordée à chacune reflétant l'importance numérique des communautés respectives à Berlin. Tout autant que ses émissions, la station elle-même a joué un rôle de premier plan dans la formation de journalistes issus de groupes minoritaires. En 1998, la station de radio Makaria a été lancée à Berlin : il s'agissait alors de la première station à diffuser en langue turque dans la ville. Depuis 1999, la station de radio turque Metropol FM diffuse ses programmes à destination de Berlin et d'autres régions d'Allemagne.

En France, des programmes sur l'Islam, principalement destinés à un public musulman, sont diffusés depuis les années 1980. Le premier d'entre eux était

« Connaître l’islam », une émission diffusée le dimanche matin aux côtés des programmes consacrés au christianisme et au bouddhisme. Le début des années 1980 a vu le lancement à Paris de Radio Orient, qui diffusait initialement ses programmes exclusivement en arabe ; depuis 2002, elle diffuse également des programmes en français. Radio Beur, aujourd’hui Beur FM, a également été lancée à cette période, et cette station a joué un rôle crucial en 1983 dans la « marche des beurs ».⁴²⁷

Aux Pays-Bas, le canal AT5 revêt une grande importance au niveau local, comme c’est également le cas du réseau MTNL (Télévisions multiculturelles des Pays-Bas), qui diffuse à Amsterdam, Rotterdam, Utrecht et La Haye. Les programmes, destinés à un public multiculturel urbain, s’attachent à promouvoir des attitudes positives envers l’inclusion et la diversité, tout en proposant des émissions d’actualité locales. Les jeunes Marocains disposent de leurs propres sites web en néerlandais, par exemple maroc.nl. En plus des programmes islamiques sur les chaînes généralistes, il existe aussi deux sociétés de radiodiffusion musulmane aux Pays-Bas. La première, la NIO (Organisation de radiodiffusion islamique aux Pays-Bas), est la voix de l’organisation consultative nationale, « Musulmans et Gouvernement » (*Overlegorgaan Moslims en Overheid*). La seconde, la NMO (Organisation de la radio musulmane aux Pays-Bas), est un organisme de radiodiffusion indépendant qui représente la communauté musulmane dans toute sa diversité, et de s’engage pour le débat et le dialogue aux Pays-Bas, tant parmi les musulmans eux-mêmes qu’entre musulmans et non-musulmans.

Au Royaume-Uni, la BBC a, parmi sa gamme de stations de radio, le réseau BBC Asian. Au niveau local, les licences sont données pour les stations de radio communautaires, y compris une série d’émissions pour la communauté locale pendant le Ramadan, souvent désignées collectivement sous le nom de Radio Ramadan.

10.6 Plus de diversité ethnique dans les médias ?

Les rapports Fondations mettent également en avant les initiatives visant à accroître la diversité parmi ceux qui travaillent dans les médias, et à y intégrer davantage de membres des minorités ethniques. En Allemagne, augmenter le nombre de personnes issues de minorités travaillant dans les médias fait partie intégrante du programme de « généralisation de la diversité » mis en place dans le cadre du plan pour l’intégration du gouvernement fédéral.⁴²⁸ En Belgique, le réseau de télévision publique flamande, la VRT, a signé une « charte de la diversité » qui stipule qu’en tant que média public de masse, il lui revient de refléter fidèlement la diversité de la population. Les efforts visant

⁴²⁷ Voir N. Echchaibi, « Republican Diasporas: Beur FM and the Suburban Riots in France », Communication présentée à la réunion annuelle de l’International Communication Association, TBA, San Francisco, 23 mai 2007, disponible à l’adresse: http://www.allacademic.com/meta/p_m_la_apa_research_citation/1/7/0/8/0/p170801_index.html%get_document (consulté en novembre 2009).

⁴²⁸ Gouvernement fédéral allemand, *Der nationale Integrationsplan. Neue Wege – neue Chancen* (Plan national pour l’intégration - nouvelles voies, nouvelles chances), Berlin, 2007.

à accroître la visibilité à la télévision des jeunes issus de minorités ethniques en Flandre passent notamment par l'émission « Rwina », diffusée sur la VRT. Dans les groupes de discussion, des critiques ont cependant été émises sur ce programme, accusé par certains de reproduire des stéréotypes.

10.7 Principales conclusions

Il ne fait guère de doute que les musulmans se trouvent particulièrement exposés au regard des médias dans les différents pays européens. Pour une large part, cette attention accrue des médias n'a fait que renforcer stéréotypes et préjugés. La recherche suggère néanmoins que ce traitement médiatique n'est pas sans nuances, et qu'une large partie de la couverture par les médias des questions liées à l'islam fait aujourd'hui montre d'une certaine complexité. Les musulmans se montrent bien conscients des différences d'approches et de priorités entre les différents médias. La couverture médiatique globalement défavorable a également servi d'aiguillon à des individus, à la société civile et aux organismes publics, les incitant à réagir aux représentations véhiculées par les médias et à prendre une plus grande part dans les débats et les discussions. L'accent est mis désormais sur la nécessité d'encourager davantage de musulmans à travailler dans les médias, et de soutenir leurs efforts dans ce sens.

11. RECOMMANDATIONS

L'ensemble de recommandations qui suivent est destiné d'une part à l'Union européenne, et d'autre part aux décideurs politiques au niveau national et local. Tout en étant conscient qu'aucun rapport sur l'intégration ne peut ignorer le rôle que les minorités ethniques elles-mêmes, et dans le cas présent les communautés musulmanes, peuvent jouer pour faire progresser la cohésion sociale, ce rapport ne comporte pas de recommandations directement adressées à ces groupes. Dans toute l'Europe, les communautés musulmanes sont activement engagées dans la lutte contre les préjugés et les stéréotypes négatifs à leur encontre, et s'attachent à les corriger. Il est pleinement reconnu que beaucoup de ces efforts ont eu un impact positif, et que c'est en partie sous leur influence que certains changements positifs ont pu se mettre en place dans les différentes villes. Cependant, des efforts plus continus et mieux concertés restent nécessaires. L'émancipation des groupes désavantagés, pour leur permettre de participer pleinement à la société et d'y être impliqués, exige des politiques publiques qu'elles prennent de front la lutte contre les inégalités et qu'elles s'attaquent aux discriminations fondamentales. En même temps, c'est aux communautés elles-mêmes qu'incombe la responsabilité d'initier des actions pour transformer et faire évoluer les politiques, les pratiques et les attitudes. À cet égard, des recommandations à l'attention des communautés musulmanes seront reprises dans les rapports séparés qui paraîtront sur chacune des villes couvertes par le projet « At Home in Europe » Fondations pour une société ouverte.

À L'ATTENTION DES DECIDEURS POLITIQUES DE L'UNION EUROPEENNE

11.1 Reconnaître que la religion n'est pas un obstacle à l'intégration des musulmans

Globalement, le rapport révèle des signes positifs d'intégration. À la fois les musulmans et les non-musulmans estiment que leurs quartiers sont des lieux où les gens sont prêts à s'entraider et à se faire mutuellement confiance, et où des personnes d'horizons différents parviennent à bien s'entendre et à vivre ensemble. Les sondés musulmans et non-musulmans sont également d'avis que le respect de la loi, l'égalité des chances et de la liberté d'expression sont des valeurs clés dans le pays où ils vivent.

1. Les données Fondations confirment les recherches existantes, qui tendent à montrer que pour les musulmans, la religion est un aspect important de l'identité. Les recherches existantes suggèrent que la religion peut représenter une forme cruciale de capital social, qui favorise en fait la participation et l'intégration. La recherche Fondations a permis de constater que, dans les réponses aux questions portant sur la cohésion et le sentiment d'appartenance, et sur les niveaux de confiance ou d'identification culturelle avec l'État, il n'y avait

guère de divergences ou d'écart entre les musulmans qui affichent une identité religieuse visible et les autres. Cependant, il existe de forts préjugés et des discriminations à l'encontre des personnes dont l'identité religieuse est visible. Les préjugés contre les musulmans ne se confondent pas purement et simplement avec les préjugés envers les migrants : les recherches existantes révèlent en effet que le niveau des préjugés contre les musulmans est nettement plus élevé que celui des préjugés envers les immigrants. Les données qualitatives fournies par la recherche Fondations suggèrent que la persistance de la discrimination et des préjugés jouent un rôle important dans l'érosion du sentiment d'appartenance au sein des groupes musulmans. En réponse aux conclusions de l'étude, les États membres devraient reconnaître que la majorité de leur population n'est en rien menacée par le fait que quelques-uns portent des signes visibles de leur foi religieuse, et concentrer plutôt leurs efforts sur la discrimination, les préjugés et les stéréotypes que quelques-uns font subir à ceux qui affichent de façon visible leur identité religieuse.

11.2 Intensifier les efforts de lutte contre la discrimination

La recherche Fondations suggère que la discrimination religieuse contre les musulmans reste un obstacle majeur à leur participation pleine et entière, et sur un pied d'égalité, à la société. Les résultats de l'enquête Fondations, compatibles sur ce point avec d'autres recherches, suggèrent que la discrimination religieuse envers les musulmans demeure très répandue, et qu'elle a même augmenté au cours des cinq dernières années.

2. Les décideurs européens devraient encourager l'adoption de principes d'égalité de traitement qui couvrent la discrimination fondée sur la religion et les croyances dans les domaines de l'éducation, du logement, des transports et de la fourniture de biens et services, qui sont tous des domaines où la recherche Fondations révèle que les musulmans continuent de subir des discriminations.
3. Les organismes de défense de l'égalité devraient clairement inclure dans leur mandat la promotion de bonnes relations entre les communautés. La Commission et le Conseil devraient soutenir les organisations européennes comme Equinet et l'Agence des droits fondamentaux dans la promotion des relations interethniques spécifiques et dans la lutte contre la discrimination au travail.
4. Les efforts de lutte contre le racisme et la discrimination déployés par l'UE et par les États membres devraient mettre un accent particulier sur les préjugés et les stéréotypes contre les musulmans. Pour que les mesures de lutte contre ces préjugés et ces stéréotypes puissent être efficaces, il serait important de s'assurer du soutien de l'opinion publique et son engagement à défendre les valeurs qui sous-tendent la promotion par l'UE de l'égalité et de la non-discrimination. Tout ceci nécessite le développement d'instruments à la fois efficaces et

alternatifs, aux côtés de la législation proprement dite, dans des domaines aussi divers que l'éducation, les médias, la culture, les arts et les sports.

Les niveaux de confiance dans la police sont généralement élevés parmi les musulmans. La recherche Fondations suggère cependant que la discrimination policière reste une préoccupation majeure pour certains musulmans, en particulier les jeunes musulmans de sexe masculin. D'autres recherches menées par les Fondations confirment que les jeunes issus de groupes minoritaires sont soumis à un profilage ethnique et à des « contrôles au faciès ».

5. La Commission européenne (CE) et le Conseil devraient fournir des directives précises aux commissions nationales pour la protection des données personnelles, afin que celles-ci mettent en place des garanties adéquates contre le profilage ethnique et religieux.
6. La Commission européenne et le Conseil devraient soutenir (y compris en offrant une assistance technique et en finançant des programmes) le développement des bases de données statistiques anonymes sur l'appartenance ethnique en relation avec le maintien de l'ordre. De telles données sont en effet essentielles pour détecter et mettre sous surveillance les pratiques de profilage ethnique, et pour lutter contre celles-ci.
7. Il est nécessaire pour la CE d'offrir un soutien financier pour des projets pilotes, pour la recherche et pour la diffusion et la dissémination des bonnes pratiques en vue d'un recrutement plus diversifié au sein des forces de police.

11.3 Améliorer et réformer les politiques pour l'intégration des minorités

8. Les principes de base communs (PBC) fournissent un cadre important pour le développement d'initiatives d'intégration au niveau national et local en Europe. Pour être efficaces, ils doivent être bien compris et adoptés au niveau local et au niveau municipal : les autorités locales et les villes doivent les faire pleinement leurs. Au niveau européen, il est nécessaire d'engager des actions pour développer et renforcer la connaissance des principes de base communs et la conscience de ce qu'ils impliquent au sein de la société civile et parmi les décideurs locaux. Les Fondations appuient la recommandation d'EUROCITIES concernant l'élaboration par la Commission d'un cadre de concertation avec les grandes villes et les associations qui y sont actives, afin de mettre en place un dialogue sectoriel dans le domaine de l'intégration. Ceci devrait se faire au titre du dialogue territorial entre la Commission et les organismes qui fédèrent à l'échelle nationale les pouvoirs publics locaux et régionaux.
9. Les PBC définissent l'intégration comme un processus à double sens. Pour faire de l'intégration un véritable processus à double sens, il est important que les politiques d'intégration incluent également les communautés majoritaires,

et ne négligent pas de s'adresser à celles-ci. La recherche Fondations identifie certains domaines où des actions impliquant l'ensemble de la société sont nécessaires. Par exemple, si la moitié des répondants musulmans s'identifient pleinement avec le pays où ils vivent (c'est-à-dire qu'ils se considèrent eux-mêmes comme belges, néerlandais, français, etc.), ils ne pensent pas que la population en général les perçoive de la sorte. Une majorité des sondés non musulmans estiment que les gens de leur quartier ne partagent pas les mêmes valeurs. C'est des gens dans la rue et de la société au sens large, plutôt que des contextes institutionnels ou professionnels, que viennent le plus souvent les cas de discrimination religieuse. Pourtant, il serait nécessaire de déployer plus d'efforts pour s'assurer que la population générale voit bien les musulmans comme partie intégrante de la société. On ne peut espérer y parvenir qu'au moyen d'efforts accrus pour garantir une plus grande connaissance et une meilleure compréhension, au sein de la population générale de l'Europe, de la contribution apportée par les musulmans aux valeurs, à la culture, à la société et à l'économie européenne. Cette contribution des musulmans à la société européenne devrait faire pleinement et naturellement partie du récit autour duquel se constitue l'identité européenne.

10. Il est nécessaire de recueillir des données solides et d'acquérir une meilleure compréhension de ce que vivent les musulmans en Europe. Peu de pays de l'UE recueillent à ce jour des informations ou des données portant sur les croyances religieuses et l'identité. Certains responsables politiques affirment que la race, l'ethnie ou le statut migratoire sont des facteurs plus importants que la religion lorsqu'il s'agit d'expliquer l'exclusion sociale vécue par les musulmans. Il se peut qu'ils aient raison. Cependant, en l'absence de données sur la religion, il n'est pas possible de savoir si, et dans quel contexte, la religion peut être également un facteur significatif dans l'expérience des musulmans. Pour combler cette lacune dans nos connaissances, deux enquêtes conduites à l'échelle de l'UE apportent une contribution précieuse : l'enquête sociale européenne (*European Social Survey*, ESS) et EUMIDIS. De telles enquêtes devraient être davantage développées au moyen d'un soutien financier continu. Il faudrait envisager d'inclure un échantillon supplémentaire ou renforcé des groupes minoritaires dans l'ESS. EUMIDIS devrait étendre ses recherches au Royaume-Uni et à d'autres pays en Europe qu'elle ne couvre pas à l'heure actuelle, mais où vivent des populations musulmanes importantes, et de plus en plus nombreuses. Eurobaromètre devrait envisager d'inclure dans ses enquêtes une question sur la religion, ainsi que sur les perceptions et les attitudes envers les musulmans et les autres groupes minoritaires.
11. La recherche Fondations a mis en lumière de nombreux exemples positifs des efforts déployés par des personnes travaillant au sein des services publics à travers toute l'Europe pour répondre à la diversité croissante de la société sur le plan ethnique et religieux. Une large partie de la formation des fonctionnaires a été élaborée et mise en place à une époque où cette diversité n'était pas

autant admise et reconnue. Le Fonds d'intégration devrait donner priorité au financement d'initiatives pour améliorer la formation à la diversité des employés du secteur public, y compris les policiers et les enseignants.

12. Le Conseil de l'Europe et les autres organismes européens devraient poursuivre et élargir les efforts de recherche, en se penchant notamment sur l'impact de la couverture médiatique de l'islam et des musulmans sur ces populations, et en analysant ses effets sur la cohésion sociale au niveau local.

11.4 Aborder de front la question de la diversité et de la discrimination sur les lieux de travail

Les éléments objectifs rassemblés par la recherche Fondations confirment le rôle central de la participation au marché du travail dans l'intégration et l'insertion. Parmi les sondés musulmans, des niveaux d'emploi plus élevés (et en particulier l'emploi à temps plein) présentaient une nette corrélation avec l'identification culturelle au pays de résidence. Le lieu de travail est aussi un des espaces où les musulmans sont davantage susceptibles d'avoir des contacts suivis et poussés avec des personnes d'autres groupes ethniques et religieux.

13. Les niveaux de participation au marché du travail des musulmans sont inférieurs à ceux de la population générale. La participation au marché du travail est particulièrement faible pour les femmes musulmanes. Bien que ce phénomène soit dû pour une part à la discrimination religieuse, il y a également d'autres facteurs pertinents. Il est donc nécessaire de développer une meilleure compréhension des obstacles auxquels les musulmans, et en particulier des femmes musulmanes, sont confrontés dans l'accès au marché du travail. En même temps, la recherche Fondations a mis en lumière des exemples d'initiatives qui travaillent efficacement à résoudre certaines de ces difficultés. Il s'agit entre autres d'initiatives qui mettent en place des partenariats avec certaines associations communautaires musulmanes et avec des organisations issues de la société civile pour s'assurer que les conseils et l'information atteignent bien les personnes les plus éloignées du marché du travail. Certains projets reconnaissent en outre la nécessité de compter dans leurs équipes des individus dont les origines ethniques et culturelles reflètent pleinement la diversité des populations que les initiatives d'emploi cherchent à atteindre, et qui peuvent donc entrer plus aisément en contact avec elles.
14. Les musulmans font face à des taux de chômage plus élevés, et à des taux d'emploi plus bas que ceux de la population générale. Une partie de ce désavantage peut s'expliquer par le capital humain, mais il y a également d'autres facteurs, comme le manque de réseaux sociaux, une connaissance et une compréhension insuffisantes du marché du travail, et la maîtrise de la langue. Il existe aussi des éléments objectifs qui laissent penser que certains musulmans sont confrontés à la fois à une « pénalité ethnique » et à une

« pénalité religieuse ». La discrimination sur la base de la religion est particulièrement préoccupante pour les femmes qui portent le voile ou le foulard. Nous encourageons donc vivement l'UE à soutenir la mise en place et le maintien par les États membres d'organismes établis dans chaque grande ville, qui suivent et évaluent les évolutions de l'accès au travail dans le but d'améliorer l'intégration économique des musulmans et des minorités ethniques. Ces organismes devraient notamment surveiller les procédures de recrutement ainsi que les procédures d'attribution de contrats dans le service public, et veiller à une plus grande diversité des employés dans les services publics comme dans les entreprises privées.

11.5 **Rendre l'éducation plus accessible et mieux adaptée à une population étudiante diversifiée**

Les écoles sont en première ligne parmi les institutions publiques confrontées à l'évolution démographique des villes d'Europe. Au niveau local, la recherche Fondations a fait émerger de nombreuses bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation. L'UE devrait travailler à la mise en place d'un forum réunissant les grandes villes pour travailler autour des thèmes suivants :

15. **La collecte de données.** Des données solides sont nécessaires pour développer des politiques éducatives fondées sur des éléments objectifs. La recherche Fondations suggère qu'au niveau local, les villes envisagent différentes approches pour recueillir des données qui leur permettent de se faire une idée juste de l'expérience des élèves issus de différents groupes minoritaires. À Anvers, par exemple, c'est sur la base des informations recueillies sur les langues parlées que l'on tente de prendre en compte les expériences de la deuxième génération. À Leicester, la ville s'efforce de mettre en place des systèmes permettant de recueillir des données plus précises et plus complètes. La Commission européenne et le Conseil devraient soutenir la recherche dans ce domaine (y compris au moyen d'une assistance technique), ainsi que le partage des meilleures pratiques pour développer des instruments statistiques appropriés en ce qui concerne l'appartenance ethnique et religieuse dans le domaine de l'éducation.
16. **Des approches éducatives qui intègrent le patrimoine culturel des élèves.** La recherche Fondations a mis au jour de nombreux exemples positifs d'écoles qui ont su utiliser le patrimoine culturel des élèves et de leurs familles pour soutenir et encourager la formation et l'apprentissage. On peut citer notamment le « *Rucksackprojekt* » à Berlin, le développement d'une initiative appelée CREAM (Curriculum reflétant les expériences des élèves africains, caribéens et musulmans) à Leicester, et la valorisation du bilinguisme comme atout à Amsterdam et à Marseille. La Commission européenne, et plus particulièrement la Direction générale Éducation et culture, devraient explorer plus en avant les différentes façons pour les écoles à travers l'Europe

d'échanger des modèles positifs qui se sont révélés efficaces en s'appuyant sur le patrimoine culturel des élèves et en mettant celui-ci au service d'un meilleur apprentissage. Un certain nombre de projets existants d'organisations internationales et nationales ont d'ores et déjà élaboré des matériaux d'enseignement sur lesquels les enseignants et les décideurs peuvent s'appuyer.

17. Les faibles attentes des enseignants et la discrimination de leur part se sont imposées comme un sérieux problème dans plusieurs villes : on nous a rapporté par exemple des cas de professeurs qui ridiculisaient l'islam, ou d'insensibilité à l'égard des obligations religieuses des élèves. Pour nombre de membres du corps enseignant, enseigner à une population d'élèves de plus en plus diversifiée sur le plan culturel et religieux représente un véritable défi, et il est nécessaire de les soutenir et de les former afin d'y faire face. Cette réalité est reconnue par l'UE, qui a lancé le programme Comenius afin de promouvoir la compréhension interculturelle. Ce programme devrait inclure, parmi ses priorités, un soutien accru aux enseignants pour leur permettre d'acquérir une meilleure compréhension du patrimoine et contextes culturels de différents groupes religieux, y compris des musulmans. Il existe à cet égard de nombreux projets innovants, menés par des associations et des organisations issues de la société civile, qui pourraient fournir en temps opportuns les ressources nécessaires pour aider les enseignants et les élèves.⁴²⁹

À L'ATTENTION DES DECIDEURS POLITIQUES LOCAUX ET NATIONAUX

11.6 Renforcer la prise de conscience des discriminations

18. Les musulmans continuent de subir des discriminations raciales et religieuses. Les gouvernements nationaux devraient lancer et soutenir des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique aux lois anti discrimination. Lorsque cela est nécessaire, ils devraient également s'assurer que leur législation couvre bien la discrimination dans les domaines de l'éducation, du logement, du maintien l'ordre et de l'accès aux biens et services. Cette sensibilisation devrait s'accompagner d'une assistance (y compris par le biais de l'accès à des conseils juridiques) aux personnes qui cherchent à obtenir réparation pour une discrimination religieuse qu'ils auraient subie.

⁴²⁹ Voir par exemple: www.maslaha.org

11.7 Reconnaître les avantages de la mixité ethnique dans les quartiers et le défi qu'elle représente

19. La recherche Fondations montre que les quartiers où se mélangent des personnes aux origines ethniques, culturelles et religieuses différentes, sont des zones vivantes et dynamiques. Les musulmans et les non-musulmans qui y vivent disent apprécier leur quartier et se montrent fiers de sa mixité. La majorité des personnes interrogées pensent que leur quartier est un endroit où les gens sont prêts à s'entraider et se font mutuellement confiance, et où des gens de différents horizons s'entendent bien et peuvent vivre ensemble. Mais des défis et des difficultés demeurent. Bien que, comme la recherche Fondations a permis de le constater, la majorité des sondés estiment que leurs voisins sont disposés à s'entraider, ils n'ont pas le sentiment que les gens du quartier soient prêts à travailler ensemble pour en améliorer le cadre de vie. En outre, la majorité des répondants ne pensent pas que les gens de leur quartier partagent les mêmes valeurs. Tout ceci laisse penser qu'il serait nécessaire de prêter davantage d'attention à la construction d'une identité commune, ainsi qu'à des politiques locales (y compris de rénovation urbaine) qui encouragent l'investissement collectif dans l'entretien des quartiers.

11.8 Reconnaître les organisations musulmanes issues de la société civile comme des interlocuteurs légitimes dans le cadre des consultations publiques et du dialogue local

20. La recherche Fondations montre que la reconnaissance par les décideurs locaux des organisations communautaires musulmanes est une composante essentielle du tissu social de certains secteurs urbains. Partout où les fonctionnaires municipaux ou les responsables du district ont travaillé étroitement avec la communauté musulmane et les organisations issues de la société civile, on observe une confiance accrue et un plus fort sentiment d'intégration dans la ville. La recherche a mis en évidence des exemples de ce type de travail conjoint entre les décideurs locaux et la société civile musulmane dans un large éventail de domaines, notamment l'emploi, la santé et la police. Les organisations issues de la société civile sont en effet en mesure de faciliter l'accès à certains segments de la communauté qui pourraient autrement être hors d'atteinte pour les organismes publics. Ces organisations peuvent aussi fournir des conseils et des informations qui permettent aux pouvoirs publics d'offrir des services plus efficaces, car elles prennent effectivement en compte les besoins des communautés locales. Un dialogue serré avec la société civile musulmane doit donc être mis en place par les pouvoirs publics, sans toutefois négliger la diversité des communautés musulmanes et en ayant pleinement conscience qu'il n'existe pas d'organisme unique à même de refléter et de représenter cette diversité.

11.9 Envisager une réforme des définitions de la nationalité et l'extension du droit de vote aux résidents non citoyens

21. La naturalisation devrait être considérée comme l'objectif ultime de l'installation dans le pays, comme c'est le cas aux USA, au Canada ou en Australie. Si nécessaire, il faudrait réformer le droit de la nationalité de façon à permettre aux migrants installés dans le pays de façon permanente et à ceux qui sont nés dans le pays d'accéder pleinement à la citoyenneté. En même temps, la double nationalité devrait être permise.
22. La recherche Fondations montre que les décideurs politiques au niveau local s'inquiètent de la légitimité démocratique des mesures prises par les autorités municipales dans les secteurs urbains où une proportion importante des populations, bien qu'elles résident là de façon permanente, ne dispose pas du droit de vote. Il est possible de répondre à cette préoccupation en élargissant le droit de vote aux élections locales à toutes les personnes qui résident à long terme dans la ville, indépendamment de leur nationalité.
23. La recherche Fondations met en lumière certaines tendances encourageantes, mais aussi des difficultés persistantes dans l'accès à la pleine participation politique et civique. Parmi les sondés musulmans, on constate un degré de confiance plus élevé à l'égard des institutions locales qu'envers les institutions nationales, mais les musulmans ont moins que les non-musulmans le sentiment de pouvoir influencer les décisions qui touchent leur ville, ce qui suggère que les responsables municipaux devraient plus fermement s'engager dans la mise en place de mécanismes qui favorisent l'intégration politique, et qui permettent aux populations de donner leur avis sur les mesures prises et de se sentir investies d'un certain pouvoir dans le cadre des décisions publiques.
24. Un grand nombre de musulmans non ressortissants de l'UE interrogés au cours de l'enquête Fondations restent privés de leurs droits. Ceci est particulièrement vrai en Allemagne et en France, où ils ne disposent pas du droit de vote aux élections locales, même si beaucoup sont résidents de longue durée. La participation politique peut être considérée comme une condition nécessaire pour l'intégration. C'est en reconnaissant cela que la Mairie de Paris a mis en place le Conseil de la Citoyenneté des Parisiens non Communautaires (CCPNC) en 2001. Il s'agit d'un comité consultatif qui reflète la diversité des ressortissants non communautaires dans les différents quartiers parisiens, et leur permet de s'exprimer dans les principaux domaines de préoccupation quotidienne, tels que le logement, la culture et l'éducation, ou la qualité de vie dans le quartier. En l'absence du droit de vote, les autorités locales doivent au moins mettre en place des mécanismes de ce type pour donner la parole aux ressortissants de pays tiers et être à l'écoute de leurs opinions ; de tels mécanismes peuvent se révéler être des instruments essentiels pour une meilleure intégration.

11.10 Promouvoir les occasions d'interaction et de rencontre

25. Il est prouvé qu'une interaction accrue entre les divers groupes ethniques et religieux permet de réduire le niveau général des préjugés et offre des opportunités pour lutter contre la ségrégation. Dans l'ensemble des villes étudiées par les Fondations, la recherche montre qu'il existe, au sein des groupes musulmans et non-musulmans, un profond désir de voir se créer davantage d'occasions et d'espaces de rencontre et d'interaction entre des personnes d'horizons différents. Les musulmans interrogés dans le cadre de la recherche Fondations ne veulent pas vivre des vies « parallèles » ou « ségréguées » ; ils aiment vivre, au contraire, dans des quartiers ethniquement mélangés, et sont inquiets des conséquences du fait que la population « autochtone » quitte le secteur. Ainsi, alors que la recherche montre des niveaux déjà significatifs d'interaction entre des gens d'horizons différents dans la ville et le quartier, le désir reste grand de voir ces rencontres se multiplier et gagner en variété. Les mairies et les districts peuvent jouer sur ce plan un rôle de facilitation, en se montrant attentives, dans les écoles, dans les entreprises et sur les lieux de travail, à toute possibilité de renforcer les interactions entre les différents groupes ethniques et religieux au sein de la communauté locale.

11.11 Développer et promouvoir une identité civique inclusive

26. Il existe un fort sentiment d'appartenance au quartier et à la ville. Pour les musulmans, le sentiment d'appartenance au quartier est plus fort que le sentiment d'appartenance à la ville, tandis que les non-musulmans se sentent davantage appartenir à la ville qu'au quartier. À Amsterdam, pour les répondants musulmans et non-musulmans, à un fort sentiment d'appartenance au quartier s'ajoute un sentiment encore plus intense d'appartenir à la ville, ce qui suggère que les campagnes de la municipalité d'Amsterdam pour mettre en avant une identité commune et inclusive de la ville ont été efficaces et ont permis de renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance. Stimuler le débat et mettre en place des mécanismes de consultation qui rassemblent des membres de communautés religieuses variées est une autre méthode efficace pour créer davantage de cohésion et renforcer le sentiment de faire pleinement partie de la ville. Le *Leicester City Council*, qui apporte son soutien au Conseil des religions de Leicester, réunit ainsi des représentants et des membres des différentes confessions présentes dans la ville. Ces exemples ont été couronnés de succès grâce à la volonté politique et au *leadership* des conseils municipaux, qui ont créé et financé des espaces d'interaction pour les différentes communautés de la ville. Les municipalités sont invitées à rechercher des moyens de reproduire ces modèles, ainsi que d'autres initiatives intéressantes présentées dans ce rapport.

11.12 Dialoguer avec les communautés et s'assurer qu'elles sont conscientes de leurs droits

27. Les villes et les zones urbaines en Europe fournissent des services à une grande variété de groupes et d'individus. Un secteur public diversifié et qualifié est mieux à même de fournir des services à la fois efficaces et adaptés aux différences et aux sensibilités culturelles. En même temps, un secteur public diversifié peut favoriser un plus grand sentiment de confiance de l'opinion publique envers les décideurs. Les décideurs politiques locaux et les représentants des communautés musulmanes et d'autres minorités doivent travailler ensemble pour s'assurer que le personnel des organismes et des entreprises du secteur public reflète fidèlement la diversité des populations urbaines.

ANNEXE 1. BIBLIOGRAPHIE

Livres et articles

- Ahmed, Q. A., Y. M. Arabi et Z. A. Memish. « Health risks at the Hajj ». *The Lancet*, 2006, 367, p. 1008–1015
- Ahmad, S. « What is the Evidence of Early Intervention, Preventative Services for Black and Minority Ethnic Group Children and their Families? » *Practice* 17:2, 2005, p. 89–102
- Andersson, E. « From valley of sadness to hill of happiness: the significance of surroundings for socioeconomic career ». *Urban Studies* 41, 2004, p. 641–659
- Andersson, R. « Spaces of socialization and social network competition: a study of neighborhood effects in Stockholm, Sweden ». In H. T. Andersen et R. van Kempen (sous la direction de), *Governing European Cities*, Aldershot, Ashgate, 2001
- Andersson, R. « Ethnic Residential Segregation and Integration Processes in Sweden ». Karen Schonwalder (sous la direction de). *Residential Segregation and the integration of immigrants Britain, the Netherlands and Sweden*. Berlin, Social Science Research Centre Berlin, 2007
- Andreassen, R. « The Mass Media's Construction of Gender, Race, Sexuality and Nationality. An Analysis of the Danish News Media's Communication about Visible Minorities from 1971–2004 », thèse de doctorat, département d'histoire, Université de Toronto, 2005. Disponible à l'adresse <http://www.rikkeandreassen.dk/phd-afhandling.pdf> (consulté en novembre 2009)
- Andriessen, I., Jaco Dagevos, Eline Nievers et Igor Boog. *Discriminatiemonitor niet westerse allochtonen op de arbeidsmarkt* (Surveiller la discrimination: les immigrants non-occidentaux sur le marché du travail), La Haye, SCP, 2007 (en néerlandais)
- APUR (Agence de planification urbaine de Paris). *La population étrangère à Paris. Éléments de diagnostic à partir des données des recensements. Diagnostic local d'intégration de la Ville de Paris*. Paris, APUR, octobre 2002
- Archer, L. et B. Francis. « Changing classes ? Exploring the role of social class within the identities and achievement of British Chinese pupils ». *Sociology* Vol. 40, No. 1, 2006, p. 29–49
- Aston, J., H. Hooker, R. Page, et R. Wilson. *Pakistani and Bangladeshi Women's Attitudes to work and family*. DWP Research Report 458. Londres, Department for Work and Pensions, 2007
- Bail, Christopher. « The Configuration of Symbolic Boundaries Against Immigrants in Europe ». *American Sociological Review*, 73, 2008, p. 37–59
- Bamforth, N. « Conceptions of Anti-Discrimination Law ». *Oxford Journal of Legal Studies* 24(4), 2004, p. 693
- Battu, H. et P. Sloane, « Over-education and ethnic minorities in Britain ». *Manchester School* Vol. 72, 2004, p. 535–559

- Beckford J., R. Gale, D. Owen, C. Peach, P. Weller. *Review of the Evidence Base on Faith Communities*. Londres, Office of the Deputy Prime Minister, 2006
- Bell, M. « Beyond European Labour Law? Reflections on the EU Racial Equality Directive ». *European Law Journal* 8, 2002, p. 384
- Berthoud, R. et M. Blekesaune. *Persistent employment disadvantage*, DWP Research Report No. 416. Norwich, Department for Work and Pensions, 2007
- Bhui, K., S. Standfeld, K. McKenzie, S. Karlsen, J. Nazroo et S. Welch. « Racial/Ethnic Discrimination and Common Mental Disorders Among Workers: Findings from the EMPIRIC Study of Ethnic Minority Groups in the United Kingdom ». *American Journal of Public Health* Vol. 95, No. 3, 2005
- Blaschke, Jochen. « Tolerated but Marginalised – Muslims in Germany » in Edition Parabolis Verlagsabteilung im Europäischen Migrationszentrum (EMZ) (sous la direction de), *State Policies towards Muslim Minorities. Sweden, Great Britain and Germany*. Kempten, 2004
- Bolt, G., J. Burgers, et R. Van Kempen. « On the social significance of spatial location: spatial segregation and social inclusion ». *Netherlands Journal of Housing and the Built Environment* 13, 1998, p. 83–95
- Bolt, G., Ronald van Kempen et Maarten van Ham, « Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market: Spatial Segregation, Relocation Dynamics and Housing Policy ». *Urban Studies* 45 (7), 2008
- Boomgaarden, H. G. et Claes H. de Vreese, « Dramatic Real-World Events and Public Opinion Dynamics: Media coverage and its impact on public reactions to an assassination ». *International Journal of Public Opinion Research* 1–13, 2007
- Borjas, G. J. « To ghetto or not to ghetto: ethnicity and residential segregation ». *Journal of Urban Economics*, 44, 1998, p. 228–253
- van Buren, L. P., E. Joosten-van Zwanenburg. *Gezondheidsenquête Turken en Marokkanen*, GGD Rotterdam en omstreken, décembre 2006. Disponible à l'adresse <http://www.ggd Kennisnet.nl/kennisnet/paginaSjablonen/raadplegen.asp?display=2&atoom=41944&atoomsrt=17&actie=2>
- Bying, M., « Mediating Discrimination: Resisting Oppression Among African-American Muslim Women ». *Social Problems* 45 (4), 1998
- Cantle, T. *Community Cohesion: A Report of the Independent Review Team*. Londres, Home Office, 2001
- CBS. *Jaarrapport integratie 2008* (Rapport annuel sur l'intégration). La Haye, CBS, 2008
- Chon, M., and D. Artz. « Walking While Muslim ». *Law and Contemporary Problems* 68, 2005
- Clarke, K., and S. Drinkwater. *Ethnic Minorities in the Labour Market: Dynamics and Diversity*. York, Joseph Rowntree Foundation, 2007

- Collins, H. « Discrimination, Equality and Social Inclusion ». *Modern Law Review* 6:16, 2003
- Conseil de l'Europe. *The participation of foreign residents in public life at local level: Consultative bodies*. Stuttgart, décembre 2001 (Studies and texts No. 78) 2003
- Van Craen, M. et J. Ackaert. *Het vertrouwen van allochtonen en autochtonen in de politie: geen zwart-wit verhaal* (La confiance des minorités et des majorités dans la police: une image nuancée). Gent: Eerste Criminologisch Forum, 2008 (en néerlandais)
- Crozier, G. et J. Davies. « Hard to Reach parents or hard to reach schools? A discussion of home school relations with particular reference to Bangladeshi and Pakistani parents ». *British Education Research Journal* Vol. 33, No. 3, 2007, p. 295–313
- Crul, M. et L. Heering, *Onderzoeksverslag TIES survey in Amsterdam en Rotterdam (Rapport de recherche de l'enquête TIES à Amsterdam et Rotterdam)*. Amsterdam, IMES & NIDI, 2007 (en néerlandais)
- Crul, Maurice et Liesbeth Heering (sous la direction de). *The position of the Turkish and Moroccan Second Generation in Amsterdam and Rotterdam: the TIES study in the Netherlands*. Amsterdam, IMISCOE Research, 2008
- Dagevos, J., M. Gijsberts (sous la direction de). *Jaarrapport Integratie 2007* (Rapport annuel sur l'intégration 2007). La Haye, Sociaal Cultureel Planbureau, 2007 (en néerlandais)
- Dale, A., N. Shaheen, V. Kalra, et E. Fieldhouse. « Routes into education and employment for young Pakistani and Bangladeshi women in the UK ». *Ethnic and Racial Studies* Vol. 25, No. 6, 2002, p. 942–968
- Dale, A., N. Shaheen, E. Fieldhouse et V. Kalra. « The labour market prospects for Pakistani and Bangladeshi women ». *Work Employment and Society* Vol. 16, No. 1, 2002, p. 5–25
- Demant et al. *Muslims in the EU, City Reports – The Netherlands: Preliminary Research Report and Literature Review*. Budapest, Open Society Institute, 2007
- Demie F. et S. Strand. « English language acquisition and educational attainment at the end of secondary school ». *Educational Studies* 32(2), 2006, p. 215–231
- Denham, J. *Building Cohesive Communities: A Report of the Ministerial Group on Public Order and Community Cohesion*. Londres, Home Office, 2001
- Department for Education and Skills. *Ethnicity and Education: The Evidence on Minority Ethnic Pupils*. DfES Research Topic Paper RTP01-05. Londres, DfES, 2005.
- Desforges, C. et A. Abouchaar. *The Impact of Parental Involvement, Parental Support and Family Education on Pupil Achievements and Adjustment: A Literature Review*. DfES Research Report 433. Londres, Department for Education and Skills, 2003.
- Diefenbach, Heike. « Schulerfolg von ausländischen Kindern und Kindern mit Migrationshintergrund als Ergebnis individueller und institutioneller Faktoren » (La réussite scolaire des enfants étrangers et les enfants issus de l'immigration comme résultat de facteurs

- individuels et institutionnels). Bundesministerium für Bildung und Wissenschaft (Hg.). *Migrationshintergrund von Kindern und Jugendlichen: Wege zur Weiterentwicklung der amtlichen Statistik* (Les enfants et les jeunes issus de milieux minoritaires: vers le développement des statistiques officielles), Bonn and Berlin, 2005 (en allemand)
- Drever, A. I., W. A. V. Clark. « Gaining access to housing in Germany: The foreign-minority experience ». *Urban Studies* 39, 2002, p. 2,439–2,453
- Dustmann, C. and F. Fabbri. « Language Proficiency and Labour Market Performance of Immigrants in the UK ». *The Economic Journal* Vol. 113, 2003, p. 695–717
- Dwyer, C., T. Modood, S. Gurchathen, B. Shah, et S. Thapar-Bojkert. « Ethnicity as social capital? Explaining the differential educational achievements of young British Pakistani men and women ». Communication présentée au colloque 'Ethnicity, Mobility and Society', Leverhulme Programme, Université de Bristol, 16–17 mars, 2006, p. 7. Disponible à l'adresse <http://www.bristol.ac.uk/sociology/leverhulme/conference/conferencepapers/dwyer.pdf> (consulté en novembre 2009)
- Echchaïbi, N. « Republican Diasporas: Beur FM and the Suburban Riots in France ». Communication présentée à la réunion annuelle de l'International Communication Association, TBA, San Francisco, 23 mai 2007. Disponible à l'adresse http://www.allacademic.com/meta/p_mla_apa_research_citation/1/7/0/8/0/p170801_index.html%get_document (consulté en novembre 2009)
- Edgar, Bill. *Policy Measure to Ensure Access to Affordable Housing for Ethnic Minorities*. Dundee, Joint Centre for Scottish Housing Research, 2004
- Elliot and M. Sims. « Ghettos and Barrios: The Impact of Neighborhood Poverty and Race on Job Matching among Blacks and Latinos ». *Social Problems* 48(3) 2001, p. 341–361
- EPC. *An assessment of the CPB on integration the way forward*, 2005
- Esser, H. « Migration, Language and Integration ». *AKI Res. Rev.* 4. Berlin, Wiss. Berlin Sozial, 2006 (WZB), disponible à l'adresse: http://www.wzb.eu/ZKD/AKI/files/aki_research_review_4.pdf (consulté en novembre 2009)
- EU Accession Monitoring Program. *Monitoring Minority Protection in EU Member States: Overview*. Budapest, Open Society Institute, 2002
- Eurocities. *Response to the Communication on a Common Agenda for Integration*. 2006. Disponible à l'adresse http://www.eurocities.eu/uploads/load.php?file=EC_Response_integration-ADOS.pdf (consulté en novembre 2009)
- Eurocities. *From Hague to Stockholm: Eurocities' Analysis of the European Framework on Immigration, Asylum and Integration*, 2009. Disponible à l'adresse http://www.eurocities.eu/uploads/load.php?file=pp_soc_EUROCITIES_the_hague_to_stockholm-DGEB.pdf (consulté en novembre 2009)

- ECRI (Commission européenne sur le racisme et l'intolérance). *Second rapport sur le Danemark*, Strasbourg, ECRI, 2001. Disponible à l'adresse http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/ENGLISH/Cycle_02/02_CbC_eng/02-cbc-denmark-eng.pdf (consulté en novembre 2009)
- Farley, J. E. *Majority – Minority Relations*, 5ème édition. Upper Saddle River, Pearson Prentice Hall, Schofield, 2005
- Fernandez, R. M., et E. J. Castilla. « How Much Is that Social Network Worth? » *Social Capital in Employee Referral Networks. Social Capital: Theory and Research*. N. Lin, K. Cook, and R. S. B. Hawthorne (sous la direction de). New York, NY : Aldine de Gruyter, 2001, p. 85–104
- Fredman, S. *Discrimination Law*. Oxford, Oxford University Press, 2002
- Fredman, S. « Changing the Norm: Positive Duties in Equal Treatment Legislation ». *Maastricht Journal of European and Comparative Law* 12(4), 2005
- Frickey, Alain, et Jean-Luc Primon. « Jeunes issus de l'immigration: les diplômés de l'enseignement supérieur ne garantissent pas un égal accès à l'emploi » *Formation Emploi*, No. 29, 2002
- Frickey, Alain et Jean-Luc Primon. *Jeunes diplômés issus de l'immigration: insertion professionnelle ou discriminations ?* Paris, La Documentation française, collection Études et Recherches, 2005
- Frost, D. « Islamophobia: examining causal links between the media and 'race hate' from 'below' ». *International Journal of Sociology and Social Policy* Vol. 28, No. 11/12, 2008, p. 564–578
- Gemeente Amsterdam, Dienst Onderzoek en Statistiek. *De Amsterdamse Burgermonitor 2007*. Disponible à l'adresse <http://www.amsterdam.nl/bm2007/> (en néerlandais, consulté en novembre 2009)
- Goering, J. et J. D. Feins. *Choosing a Better Life? Evaluating the Moving to Opportunity Experiment*. Washington, DC: Urban Institute Press, 2003
- Goldberg, A. et M. Sauer. *Konstanz und Wandel der Lebenssituation türkischstämmiger Migranten. Ergebnisse der fünften Mehrthemenbefragung* (Continuité et changement dans la situation du logement des migrants turcs: Résultats de la cinquième enquête). Eine Studie des Zentrums für Türkeistudien im Auftrag des Ministeriums für Gesundheit, Soziales, Frauen und Familie des Landes Nordrhein-Westfalen, Essen, herausgegeben von Soziales Frauen und Familie Landes Nordrhein-Westfalen, Des Ministerium für Gesundheit, 2003
- Green, H., H. Connolly et C. Farmer. *2003 Home Office Citizenship Survey: People, Families and Communities*. Home Office Research Study 289. Londres, Home Office Research, Development and Statistics Directorate, 2004
- Hafez, Kai et Carola Richter. « Das Islambild von ARD und ZDF » in Bundeszentrale für politische Bildung (Hrsg.) (26–27/2007): Aus Politik und Zeitgeschichte. (Beilage zur Wochenzeitung Das Parlament). Francfort sur le Main, Frankfurter Societäts-Druckerei GmbH (en allemand)

- Hall, S. « Black men, white media ». *Journal of the Caribbean Artists Movement*, Vols. 9–10, 1974, p. 18–21
- Hansen, P. *A Superabundance of Contradictions: The European Union's Post-Amsterdam Policies on Migrant 'Integration', Labour Immigration, Asylum and Illegal Immigration*. Norrköping: Linköping University Centre for Ethnic and Urban Studies, 2005. Disponible à l'adresse <http://www.temaasyl.se/Documents/Forskning/Peo%20Hansen%20A%20Superabundance%20of%20Contradictions.pdf> (consulté en novembre 2009)
- Harries, B., L. Richardson et A. Soteri-Proctor. *Housing Aspirations of white and second generation south Asian British women*. York, Joseph Rowntree Foundation, 2008
- Heath, A. et S.Y. Cheung. « Ethnic penalties in the labour market: employers and discrimination ». Rapport de recherche No. 341. Londres, Department for Work and Pensions, 2006
- Heath, A., Catherine Rethon, et Elina Kilpi. « The Second Generation in Western Europe: Education, Unemployment, and Occupational Attainment ». *Annual Review of Sociology* 34, 2008, p. 211–235
- Heckmann, F., et W. Bosswick. « Integration and Integration Policies, an INTPOL feasibility study for the IMESCO Network of Excellence ». 2005. Disponible à l'adresse <http://www.imiscoe.org> (consulté en novembre 2009)
- Heckmann, F. « Education and the Integration of Migrants Challenges for European Education Systems Arising from Immigration and Strategies for the Successful Integration of Migrant Children in European Schools and Societies ». Rapport analytique NESSE n°1 pour le compte de la Direction générale Éducation et Culture, 2008
- Hervey, T. K. « Thirty Years of EU Sex Equality Law: Looking Backwards, Looking Forwards ». *Maastricht Journal of European and Comparative Law* 12 (4)
- Hjarnø, J., & T. Bager. « Diskriminering af unge med indvandrerbaggrund ved jobsøgning » (Discrimination des jeunes candidats d'origine immigrée durant les entretiens d'embauche). Article de recherche No. 21. Esbjerg, DAMES, 1997 (en danois)
- Holmes, E. « Anti-Discrimination Rights Without Equality ». *Modern Law Review* 68 (2), 2005
- Hopkins, N. et V. Kahani-Hopkins. « Identity construction and British Muslims' Political Activity: Beyond Rational Actor Theory ». *British Journal of Social Psychology* 43:39, 2004
- Hopkins, N., et V. Kahani-Hopkins. « The Antecedents of Identification: A Rhetorical Analysis of British Muslim Activist's Construction of Community and Identity ». *British Journal of Social Psychology* 43:41, 2004
- Hunold, D. *Migranten in der Polizei. Zwischen politischer Programmatik und Organisationswirklichkeit* (Les migrants dans la police: entre la programmation politique et le réalisme organisationnel). Francfort, Verlag für Polizeiwissenschaft, 2008 (en allemand)
- Hussain, M. *Muslims in EU Cities Report: Denmark Preliminary Research and Literature Review*. Budapest, Open Society Institute, 2007

- Hvitfelt, H. « Den muslimska faran. Om mediebilden av islam » (Le danger musulman: sur les images de l'Islam dans les médias). Ylva Brune (sous la direction de), *Mörk magi i vita medier* (Magie noire dans les médias blancs). Stockholm: Carlsson 1998
- IntegrationStatus. *1.halvår* (Premier rapport de mi-année). Copenhagen: Catinét Research, 2004
- Ireland, P. « Comparing Responses to ethnic Segregation in Urban Europe ». *Urban Studies* 45(7), 2008, p. 1,333–1,358
- Jagd, C. B. « Breaking the Pattern of Unemployment through Social Networks ». Paper presented at the 13th Nordic Migration Conference, 18–20 novembre 2004. Disponible à l'adresse <http://www.amid.dk/ocs/viewpaper.php?id=93&cf=1> (consulté en novembre 2009)
- Johnston, R., J. Forrest et M. Poulsen. « The ethnic geography of EthniCities ». *Ethnicities* 2:2, 2002, p. 209–235
- Joppe, C. « Beyond Nationals Models: Civic Integration Policies for Immigrants in Western Europe ». *Western European Politics* 30(1) 2007
- Kalter, F. « Auf der Suche nach einer Erklärung für die spezifischen Arbeitsmarktnachteile von Jugendlichen türkischer Herkunft: Zugleich eine Replik auf den Beitrag von Holger Seibert und Heike Solga ». *Z. Soziol.* 354, 2006, p.144–60 (en allemand)
- Karakus, O. « Recruitment of Ethnic Minority Police Officers. Ethnic Minority Recruitment from a Multi-Cultural Perspective in England and Germany » Hamburg: University of Hamburg, Fakultät für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, Departement Wirtschaft und Politik, Institut für Kriminologische Sozialforschung, 2008
- Kate, Mary-Anne et Jan Niessen. *Guide to Locating Migration Policy in the European Commission* (2^{ème} édition). Migration Policy Group (MPG) et Programme européen pour l'intégration et la migration du Réseau européen Fondations européennes (EPIM), 2008
- Kenway, P. et G. Palmer. *Poverty among ethnic groups how and why does it differ?* York, Joseph Rowntree Foundation, 2007
- Kitchen, S., J. Michaelson, et N. Wood. *2005 Citizenship Survey: Community Cohesion Topic Report*. Londres, Department of Communities and Local Government, 2006
- Kleinhaus. « Social implications of housing diversification in urban renewal: A review of recent literature ». *Journal of Housing and the Built Environment* 19, 2004, p. 367–390.
- Kundnani, A. *Analysis: The War on Terror Leads to Racial Profiling*. Londres, Institute for Race Relations, IRR News, 7 juillet 2004
- Laird, L., M. Amer, E. Barnett, and L. Barnes. « Muslim Patients and Health Disparities in the UK and US ». *Archives of Disease in Childhood* Vol. 92, 2007
- Larsson, G. *Muslims in EU Cities: Preliminary Research Report and Literature Review – Sweden*. Open Society Institute, Budapest, 2007
- Letki, N. « Does diversity erode social cohesion? Social capital and race in British neighbourhoods ». *Political Studies* 56(1), 2008, p. 99–126

- Leicester City Council. *The Diversity of Leicester: A Demographic Profile*, mai 2008
- Levecque, K., I. Lodewyck et S. van den Eede. *Gezondheid en gezondheidszorg bij allochtonen in Vlaanderen* (Santé et soins parmi les allochtones en Flandre), Anvers, Steunpunt Gelijkekansenbeleid, 2006 (en néerlandais)
- Lindley, J., A. Dale et S. Dex. « Ethnic differences in women's demographic and family characteristics and employment profile ». *Labour Market Trends*, avril 2004, p. 153–165
- Malik, M. « British Muslims – discrimination, equality and community cohesion » in T. Choudhury (sous la direction de) *Muslims in the UK: Policies for Engaged Citizens*. Budapest, Open Society Institute, 2005
- Malik, R., A. Shaikh and M. Suleyman. *Providing Faith and Culturally Sensitive Support Service to Young British Muslims*. Leicester, National Youth Agency, 2008
- Malloy, T. H. *The Lisbon Strategy and Ethnic Minorities: Rights and Economic Growth*. Flensburg, European Centre for Minority Issues, 2005
- Martinello, M. *Towards a coherent approach to immigrant integration policy(ies) in the European Union*. 2008. Disponible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/42/58/38295165.pdf (consulté en novembre 2009)
- Maxwell, R. « Caribbean and South Asian identification with British Society: the importance of perceived discrimination ». *Ethnic and Racial Studies*, 2009
- Maiheew, H., C. Robinson, A. Humphrey, E. Kafka, R. Oliver and S. Bose. *Housing in England 2001/02*. Londres, Office of the Deputy Prime Minister, 2003
- Ministère de l'intégration du Danemark. *Integrations Forskning i Danmark 1980–2002* (Recherches sur l'intégration au Danemark 1980–2002). Copenhague, Ministère de l'intégration, 2002
- Ministerie van Justitie. *Jaarnota integratiebeleid 2005* (Note annuelle 2005 sur l'intégration). La Haye, Ministerie van Justitie, 2005 (en néerlandais)
- Modood, T. « Capitals, ethnic identity and educational qualifications ». *Cultural Trends* Vol. 13, 2004, p. 87–105
- Modood, T. « Ethnicity, Muslims and higher education entry in Britain ». *Teaching in Higher Education* 11:2, 2006, p. 247–250
- Møller, B., et L. Togeby. *Oplevet Diskrimination* (L'expérience de la discrimination). Copenhague, Conseil pour l'égalité ethnique, 1999 (en danois)
- Moore, Kerry, Paul Mason et Justin Lewis. *Images of Islam in the UK: The Representation of British Muslims in the National Print News Media 2000–2008*. Cardiff, Cardiff School of Journalism, Media and Cultural Studies, 2008
- Musterd S., et Roger Andersson. « Housing Mix, Social Mix, and Social Opportunities ». *Urban Affairs Review* 40, 2005
- Musterd, S., A. Murie et C. Kesteloot (sous la direction de). *Neighbourhoods of Poverty: Urban Social Exclusion and Integration in Europe*. Houndsmill, Basingstoke, 2006

- Musterd, S., R. Andersson, G. Galster et T. Kauppinen. « Are immigrants' earnings influenced by the characteristics of their neighbours? » *Environment and Planning A*, 40, 2008, p. 785–805
- Naeem, A. G. « The role of culture and religion in the management of diabetes: a study of Kashmiri men in Leeds ». *The Journal of the Royal Society for the Promotion of Health* Vol. 123, No. 2, 2003
- Nazroo, J. *Ethnicity, Class and Health*. Londres, Policy Studies Institute, 2001
- Office of the Deputy Prime Minister. *Building the Picture: the English Housing Condition Survey 2001*. Londres, Office of the Deputy Prime Minister, 2003
- Office of the Deputy Prime Minister. *Non-standard mortgages for purchasing social dwellings: Helping tenants in social housing buy their home using Islamic and other non-standard finance products – A consultation Document*. Londres, ODPM publications 2005. Disponible à l'adresse <http://www.communities.gov.uk/documents/housing/pdf/142049.pdf> (consulté en novembre 2009)
- Office for Standards in Education (Ofsted), *Achievement of Bangladeshi heritage pupils*. HMI 513. Londres, HMSO, 2004. Disponible à l'adresse [http://www.ofsted.gov.uk/content/download/1465/10377/file/Achievement%20of%20Bangladeshi%20heritage%20pupils%20\(PDF%20format\).pdf](http://www.ofsted.gov.uk/content/download/1465/10377/file/Achievement%20of%20Bangladeshi%20heritage%20pupils%20(PDF%20format).pdf) (consulté en novembre 2009)
- Okkerse, L., and A. Termote. « Etudes statistiques No. 111: Singularité des étrangers sur le marché de l'emploi ». Bruxelles, Institut National de la Statistique, 2004
- O'Neale, V. *Excellence Not Excuses: Inspection of Services for Ethnic Minority Children and Families*. Londres, Department of Health, 2000
- Fondations pour une société ouverte, Projet « At home in Europe ». Données recueillies par le recherche Fondations dans une sélection de quartier de 11 villes européennes. Les données complètes sont accessibles à l'adresse : www.soros.org/initiatives/home (consulté en novembre 2009)
- Fondations pour une société ouverte. *At Home in Europe: Musulmans à Amsterdam*.
- Fondations pour une société ouverte. *At Home in Europe: Musulmans à Anvers*.
- Fondations pour une société ouverte. *At Home in Europe: Musulmans à Berlin*.
- Fondations pour une société ouverte. *At Home in Europe: Musulmans à Marseille*.
- Fondations pour une société ouverte. *At Home in Europe: Musulmans à Paris*.
- Fondations pour une société ouverte. *At Home in Europe: Musulmans à Rotterdam*.
- Open Society Justice Initiative. *Le profilage ethnique dans l'Union européenne: omniprésent, discriminatoire et inefficace*. Budapest et New York, Open Society Institute, 2009. Disponible à l'adresse http://www.soros.org/initiatives/justice/focus/equality_citizenship/articles_publications/publications/profiling_20090526 (consulté en novembre 2009)

- Open Society Justice Initiative. *Police et minorités visibles: les contrôles d'identité à Paris*. Budapest et New York: Open Society Institute, 2009. Disponible en français et en anglais: http://www.soros.org/initiatives/justice/focus/equality_citizenship/articles_publications/publications/search_20090630 (consulté en novembre 2009)
- Park, R. « Human Migration and the Marginal Man ». *The American Journal of Sociology* 33, 1928, p. 881–893
- Penninx, R. « Element for an EU framework for integration policies for immigrants ». Sussmuth et Weidenfeld (sous la direction de). *The European Union's Responsibilities Towards Immigrants*. Washington DC, Migration Policy Institute, 2005
- Perchal. « Equality of Treatment, Non-Discrimination and Social Policy: Achievements in Three Themes ». *Common Market Law Review* 41, p. 533, 2004
- Pettigrew, T. « Intergroup contact theory ». *Annual Review of Psychology* 49, 2008, p. 65–85
- Pettigrew T. F. et L. R. Tropp. « A meta-analytic test of intergroup contact theory ». *Journal of Personality and Social Psychology* 90(5), 2006, p. 751–783
- Platt, L. *Poverty and Ethnicity in the UK*. York, Joseph Rowntree Foundation, 2006
- Platt, L. « Making education count: the effects of ethnicity and qualifications on intergenerational social class mobility ». *The Sociological Review* Vol. 55, No. 3, 2007, p. 485–508
- Politie Regio Amsterdam Amstelland. *Jaarverslag*. 2007 (en néerlandais)
- Poole, E. *Reporting Islam*. Londres, I.B. Tauris, 2002
- Putnam, R. D. « E Pluribus Unum: Diversity and community in the twenty-first century. The 2006 Johan Skytte prize lecture ». *Scandinavian Political Studies* 30(2), 2007, p. 137–174
- Qureshi, T., D. Berridge, et H. Wenman. *Where to turn? Family support for south Asian communities – A case study*. Londres, National Children's Bureau et Joseph Rowntree Foundation, 2000
- Rapport Integration 2005* (Rapport sur l'intégration 2005). Norrköping, Integrationsverket (Conseil suédois pour l'intégration), 2006
- van Robaeys, B. & N. Perrin. *Armoede bij personen van vreemde herkomst becijferd – Deelverslag van 'Armoede bij personen van vreemde herkomst'* (Poverty among persons of foreign origin quantified). Anvers, UA-OASeS, 2006. Disponible à l'adresse http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/NL/PUB_1635_Armoede_vreemde_origine_becijferd.pdf (consulté en novembre 2009)
- Safi, M. « Immigrants' life satisfaction in Europe between assimilation and discrimination ». *European Sociological Review*, 2009
- Sala Pala, V. « La politique du logement social est-elle raciste ? L'exemple marseillais ». Revue en ligne *Faire Savoirs* (6), mai 2007
- Salway, S., L. Platt, P. Chowbey, K. Harriss et E. Bayliss, *Long-term Ill Health, Poverty and Ethnicity*, Bristol/York, The Policy Press/Joseph Rowntree Foundation, 2007

- Sanders, J., V. Nee, et S. Sernau. « Asian Immigrants' Reliance on Social Ties in a Multiethnic Labor Market ». *Social Forces* 81(1) 2001, p. 281–314
- Schellekens, P., *English Language as a Barrier to Employment, Education and Training*. Londres, Department for Education and Skills, 2001
- Schelling, T. C. « Models of segregation ». *The American Economic Review* 59, 1969, p. 488–493
- Schierup, C.-U. *På Kulturens Slagmark* (Sur le champ de bataille de la culture). South Jutland University Publishers, 1993 (en danois)
- Schonwalder K. et Janina Sohn. « Immigrant Settlement Structures in Germany: General Pattern and Urban Levels of Concentration of Major Groups ». *Urban Studies* 46(7), 2009, p. 1439–1460
- Schriemer, R. et S. Kasmi. *Gevalen en Gevoelens van Discriminatie onder Rotterdamse Marokkanen*. (Cas et sentiments de discrimination parmi les Marocains de Rotterdam) RADAR/SMOR, 2007
- SCP. *Goede bureen kun je niet kopen* (On ne peut s'acheter de bons voisins). La Haye, SCP, 2009
- SCP. *Hoge (jeugd)werkloosheid onder etnische minderheden. Nieuwe bevindingen uit het LAS-onderzoek* (Chômage des jeunes élevé parmi les minorités ethniques, nouvelles découvertes de l'enquête LAS). La Haye, Sociaal en Cultureel Planbureau, 2006 (en néerlandais)
- Sellick P. *Muslim Housing Experiences*. Londres, The Housing Corporation, 2004
- Shields, M. A. et S. Wheatley Price. « The English language fluency and occupational success of ethnic minority immigrant men living in English metropolitan areas ». *Journal of Population Economics*, Vol. 15, 2002, p. 137–160.
- Silberman, R. et I. Fournier. « Immigrants' Children and the Labour Market. The Mechanisms of Selective Discrimination. From one generation to another. How do the immigrants and their children see their position on the labour market? » Quatrième colloque international MigCities, Lisbonne, November 1999
- Silberman, R., et I. Fournier. « Jeunes issus de l'immigration: une pénalité à l'embauche qui perdure... ». Bref, n 226, janvier 2006
- Simon, P., et Thomas Kirszbaum. « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social ». note 3 du GELD. Paris, 2001
- Simon, P. « Le logement social en France et la gestion des 'populations à risques' ». *Hommes et Migrations* (1246), nov–déc. 2003, p. 76–91 (in French)
- Simpson, L., Vasilis Gavalas et Nissa Finney. Population dynamics in ethnically diverse towns: the long-term implications of immigration. CCSR Working Paper 2006–04, 2006

- Smets, P. et Marion den Uyl. « The Complex Role of Ethnicity in Urban Mixing: A Study of Two Deprived Neighbourhoods in Amsterdam ». *Urban Studies* 45(7), 2008, p. 1,439–1,460
- Stevens, Peter A. J. « Researching Race/Ethnicity and Educational Inequality in English Secondary Schools: A Critical Review of the Research Literature Between 1980 and 2005 ». *Review of Educational Research* Vol. 77, No. 2, 2006, p. 147–185
- Strabac, Zan et Ola Listung. « Anti-Muslim prejudice in Europe: A multilevel analysis of survey data from 30 countries ». *Social Science Research* 37 (2008) p. 268–286
- Sylva, K., E. Melhuish, P. Sammons, I. Siraj-Blatchford et B. Taggart. *Effective provision of pre-school education (EPPE) project: Final report*. Londres, DfES, 2004
- Szulkin, R. et J. O. Jonsson. « Ethnic segregation and educational outcomes in Swedish comprehensive schools: a multilevel analysis ». Working Paper No. 2007:2. Département de sociologie, Université de Stockholm, 2005
- Tapio Kääriäinen, J. « Trust in the Police in 16 European Countries: A Multilevel Analysis ». *European Journal of Criminology*, 4, 2007, p. 409–435
- Tyler, T. « Policing in Black and White: Ethnic Group Differences in Trust and Confidence in the Police ». *Policing Quarterly* 8(3), 2005, p. 322–324
- UN Population Fund and International Organization on Migration, *Female Migrants: Bridging the Gaps throughout the Life Cycle*. Communications choisies de la réunion du groupe d'experts UNFPA-IOM, mai 2006. Disponible à l'adresse http://www.unfpa.org/upload/lib_pub_file/658_filename_migration.pdf (consulté en novembre 2009)
- Urban, S. « Is the Neighbourhood Effect an Economic or Immigrant Issue? A Study of the Importance of Childhood Neighbourhood for Future Integration into the Labour Market ». *Urban Studies* 46(3), 2009
- Vandezande, V., F. Fleischmann, G. Baysu, M. Swyngedouw, et K. Phalet. *De Turkse en Marokkaanse tweede generatie op de arbeidsmarkt in Antwerpen en Brussel* (Les secondes générations turques et marocaines sur le marché du travail à Anvers et Bruxelles). Louvain, Centrum voor Sociologisch Onderzoek, 2008 (en néerlandais)
- VDA. Allochtonen sneller aan het werk (Migrants plus rapides au travail). VDAB Studiedienst, 2008
- Verkuyten, M. « Life satisfaction among ethnic minorities: The role of discrimination and group identification ». *Social Indicators Research*, Vol. 89, No. 3, 2008, p. 391–404
- Ward, Janet. « Migration Background, Minority – Group Membership and Academic Achievement. Research Evidence from Social, Educational and Developmental Psychology ». *AKI Research Review* 5, 2006
- Williams, K. *Understanding Media Theory*. Londres, Arnold, 2003

- Wilson, D., S. Burgess, et A. Briggs. « The dynamics of school attainment of England's ethnic minorities ». CMPO Working Paper Series No. 05/130. Bristol, University of Bristol, 2005
- Wrench, J. et T. Qureshi. *Higher Horizons: A qualitative study of young men of Bangladeshi origin*. Research Studies RS30. Londres, Department for Education and Employment, 1996
- Young, I. M. *Justice and the Politics of Difference*. Princeton, Princeton University Press, 1990
- Zegers de Beijl, R. (sous la direction de). *Documenting discrimination against migrant workers in the labour market. A comparative study of four European countries*. Genève, ILO, 2000

Documents de politique nationale et locale

- Freie und Hansestadt Hamburg Behörde für Soziales, Familie, Gesundheit und Verbraucherschutz. *Hamburger Handlungskonzept zur Integration von Zuwanderern* (Plan d'action de Hambourg pour l'intégration). Disponible à l'adresse <http://www.hamburg.de/contentblob/128792/data/konzept.pdf> (consulté en novembre 2009)
- Gouvernement fédéral allemand, *Der nationale Integrationsplan. Neue Wege – neue Chancen* (Plan national pour l'intégration – nouvelles voies, nouvelles chances), Berlin, 2007
- Londres, *Borough* de Waltham Forest. *Draft: Working Together, Living Together, Being Together – London Community Cohesion Strategy 2008–2011*, 2008. Disponible à l'adresse [http://www1.walthamforest.gov.uk/ModernGov/Published/C00000287/M00001812/AI00009757/\\$9AppendixJuly08CommunityCohesionStrategyv2.docA.ps.pdf](http://www1.walthamforest.gov.uk/ModernGov/Published/C00000287/M00001812/AI00009757/$9AppendixJuly08CommunityCohesionStrategyv2.docA.ps.pdf) (consulté en novembre 2009)
- Londres, *Borough* de Waltham Forest. *Community Cohesion Strategy Action Plan Year Two 2009/10*, 2009. Disponible à l'adresse <http://www.walthamforest.gov.uk/cohesion-action-planning> (consulté en novembre 2009)

Traités de l'UE

- Versions consolidées du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (2008/C 115/01). Disponible à l'adresse <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:115:0001:01:FR:HTML>
- Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, *Journal officiel de l'Union européenne*, C 115/47, 9 mai 2008

Directives du Conseil

Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 Juin 2000 portant application du principe d'égalité de traitement entre les personnes indépendamment de leur origine raciale ou ethnique, *Journal officiel des Communautés européennes*, L 180, 19 juillet 2000

Directive du Conseil 2000/78/CE du 27 Novembre 2000 établissant un cadre général pour l'égalité de traitement en matière d'emploi et de profession, *Journal officiel des Communautés européennes*, L 303/16, 2 décembre 2000

Proposition de directive du Conseil sur l'application du principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle, COM(2008) 426 final

Communications, rapports et documents de l'UE

Programme de travail annuel 2009 des actions communautaires du Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers. Disponible à l'adresse <http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/FEIProgramme2009.pdf> (consulté en avril 2011)

Commission des Communautés européennes, *Livre vert, Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens*, COM(2008)423 final. Bruxelles, 3 juillet 2008. Disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/education/school21/com423_fr.pdf (consulté en avril 2011)

Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. *La politique de cohésion et les villes: la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*, COM(2006) 385 final

Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur l'immigration, l'intégration et l'emploi, COM (2003) 336 Final

Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. *Troisième rapport annuel sur la migration et l'intégration*. Bruxelles, 11 septembre 2007, COM(2007) 512 final. Disponible à l'adresse <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52007DC0512:FR:NOT> (consulté en avril 2011)

Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 sur un cadre stratégique pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation ('ET 2020') (2009/C 119/02)

Décision du Conseil du 12 Juillet 2005 sur les orientations pour les politiques de l'emploi des États membres (2005/600/CE), *Journal officiel de l'Union européenne*, L 205/25, 6 août 2005

Conseil de l'Union européenne. Principes de base communs sur l'intégration. 2004

- Conseil de l'Union européenne. Pacte européen sur l'immigration et l'asile. 24 septembre 2008, 13440/08
- Conseil de l'Union européenne. *Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion*. 7274/08 Bruxelles, 2008. Disponible à l'adresse <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/08/st07/st07274.fr08.pdf> (consulté en avril 2011)
- EUMC. *Majorities' Attitudes Towards Minorities: key findings from the Eurobarometer and the European Social Survey, Summary*. Vienne, Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, 2005
- EUMC. *Migrants, Minorities and Education. Documenting Discrimination and Integration in 15 Member States of the European Union*. Luxembourg, EUMC, 2004
- EUMC. *Les musulmans au sein de l'Union européenne: discrimination et islamophobie*. Vienne, Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, 2006. Disponible à l'adresse : <http://www.halde.fr/IMG/alexandrie/2264.PDF>
- Commission européenne. *Eurobaromètre spécial 296, La discrimination dans l'Union européenne: perceptions, attitudes et expériences*. Bruxelles, Commission européenne, 2008
- Commission européenne. *Enquête sur les perceptions de la qualité de vie dans 75 villes européennes*. Bruxelles, Commission européenne, 2007
- Conférence ministérielle européenne sur l'intégration. *Déclaration approuvée par les représentants des États membres*. Vichy, 3 et 4 novembre 2008. Disponible à l'adresse http://www.eu2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/1103_Ministerielle_Integration/ministerielle_integration_041108_Declaration_finale_FR.pdf (consulté en avril 2011)
- Agence européenne des droits fondamentaux. *Données en bref: les musulmans*. Vienne, FRA, 2009. Disponible à l'adresse http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/EU-MIDIS_MUSLIMS_FR.pdf (consulté en mai 2011)
- Conseil européen de Tampere, 15 et 16 octobre 1999. Conclusions de la Présidence. Disponible à l'adresse http://www.europarl.europa.eu/summits/tam_fr.htm (consulté en avril 2011)
- Conseil européen de Thessalonique, 19-20 juin 2003. Conclusions de la présidence, Bulletin UE 6, 2003

ANNEXE 2. TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES (DONNÉES DE L'ENQUÊTE FONDATIONS)

Tableau 2. Les gens de ce quartier sont-ils prêts à s'entraider ? (C10)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Tout à fait d'accord	14,5%	14,7%	14,6%
D'accord	59,4%	59,3%	59,3%
Pas d'accord	16,1%	14,3%	15,2%
Absolument pas d'accord	4,4%	2,7%	3,5%
Ne se prononce pas	5,6%	9,0%	7,3%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1110	1089

Tableau 5. Ce quartier est-il très uni et soudé ? (C10)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Tout à fait d'accord	8,4%	5,2%	6,8%
D'accord	42,0%	35,9%	39,0%
Pas d'accord	32,7%	38,9%	35,8%
Absolument pas d'accord	7,8%	6,9%	7,4%
Ne se prononce pas	9,1%	13,0%	11,1%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1110	1089
			2199

Tableau 8. Degré de confiance dans la population locale (répartition par religion et tranche d'âge) (C9)

		< 20	20 – 29	30 – 39	40 – 49	50 – 59	60 +	Total
Musulmans	On peut faire confiance à beaucoup de personnes dans votre quartier	19,0%	14,2%	22,2%	21,4%	22,6%	47,8%	21,4%
	On peut faire confiance à certaines personnes	47,6%	48,8%	44,4%	45,9%	52,8%	28,9%	45,9%
	On peut faire confiance à un très petit nombre de personnes	28,6%	28,0%	28,5%	25,9%	19,8%	20,0%	26,3%
	On ne peut faire confiance à personne dans votre quartier	4,8%	9,0%	5,0%	6,8%	4,7%	3,3%	6,4%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	105	332	239	220	106	90	1092
Non-musulmans	On peut faire confiance à beaucoup de personnes dans votre quartier	16,5%	29,2%	27,8%	41,5%	46,6%	50,0%	35,9%
	On peut faire confiance à certaines personnes	49,4%	51,2%	51,5%	42,5%	32,9%	32,3%	44,0%
	On peut faire confiance à un très petit nombre de personnes	29,1%	17,4%	17,7%	13,0%	18,6%	15,2%	17,4%
	On ne peut faire confiance à personne dans votre quartier	5,1%	2,1%	3,0%	3,1%	1,9%	2,5%	2,7%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	79	281	198	193	161	158	1070

Tableau 10. Degré de confiance dans la population locale (répartition religion et statut économique) (C9)

		Employé à plein temps	Employé à temps partiel	Travailleur indépendant	Travail non rémunéré dans l'entreprise familiale	Retraité	Programme gouvernemental pour l'emploi ou la formation	Sans emploi, demandeur d'emploi	Étudiant	Personne au foyer	Maladie de longue durée, handicap	Autre	Total
Musulmans	On peut faire confiance à beaucoup de personnes dans votre quartier	25,4%	18,5%	20,3%	14,3%	41,3%	10,0%	15,7%	18,2%	18,2%	20,0%	20,5%	21,5%
	On peut faire confiance à certaines personnes	45,5%	46,3%	45,8%	28,6%	28,6%	60,0%	50,4%	49,4%	41,4%	54,3%	46,6%	45,9%
	On peut faire confiance à un très petit nombre de personnes	25,1%	29,6%	27,1%	42,9%	22,2%	15,0%	25,2%	24,7%	31,3%	20,0%	28,8%	26,2%
	On ne peut faire confiance à personne dans votre quartier	4,0%	5,6%	6,8%	14,3%	7,9%	15,0%	8,7%	7,8%	9,1%	5,7%	4,1%	6,4%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	303	162	59	7	63	20	115	154	99	35	73	1090
Non-musulmans	On peut faire confiance à beaucoup de personnes dans votre quartier	34,3%	40,8%	40,0%	62,5%	45,2%	40,0%	25,0%	29,5%	27,8%	29,6%	33,3%	35,9%
	On peut faire confiance à certaines personnes	46,0%	42,9%	43,5%	25,0%	33,1%	40,0%	47,2%	50,5%	44,4%	40,7%	46,2%	43,9%
	On peut faire confiance à un très petit nombre de personnes	16,7%	15,2%	14,1%	12,5%	18,5%	20,0%	23,6%	16,8%	25,0%	29,6%	16,1%	17,5%
	On ne peut faire confiance à personne dans votre quartier	2,9%	1,1%	2,4%		3,2%		4,2%	3,2%	2,8%		4,3%	2,7%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	341	184	85	8	124	5	72	95	36	27	93	1070

Tableau 11. Les gens travaillent-ils ensemble à l'amélioration du quartier ? (C10)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Tout à fait d'accord	6,2%	5,6%	5,9%
D'accord	30,5%	33,8%	32,1%
Pas d'accord	34,7%	35,5%	35,1%
Absolument pas d'accord	16,4%	10,2%	13,3%
Ne se prononce pas	12,2%	14,9%	13,5%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1109	1086

**Tableau 12. Degré de confiance dans la population locale
(répartition par religion et durée de résidence dans le quartier, en années) (C9)**

		< 1	1 – 5	6 – 10	11 – 20	21 – 30	31+	Total
Musulmans	On peut faire confiance à beaucoup de personnes dans votre quartier	15,4%	16,3%	20,3%	23,0%	25,4%	31,7%	21,5%
	On peut faire confiance à certaines personnes	57,7%	38,4%	47,7%	50,3%	48,1%	36,7%	45,9%
	On peut faire confiance à un très petit nombre de personnes	15,4%	35,7%	24,8%	20,9%	24,3%	28,3%	26,2%
	On ne peut faire confiance à personne dans votre quartier	11,5%	9,5%	7,2%	5,8%	2,2%	3,3%	6,4%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	26	263	222	330	185	60	1086
Non-musulmans	On peut faire confiance à beaucoup de personnes dans votre quartier	39,5%	30,9%	36,1%	36,6%	38,2%	41,4%	35,9%
	On peut faire confiance à certaines personnes	48,8%	49,1%	47,0%	40,0%	41,9%	37,5%	43,9%
	On peut faire confiance à un très petit nombre de personnes	11,6%	15,8%	16,4%	18,6%	19,9%	19,5%	17,5%
	On ne peut faire confiance à personne dans votre quartier		4,2%	.5%	4,7%		1,6%	2,7%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	43	285	183	295	136	128	1070

**Tableau 13. Degré de confiance dans la population locale
(répartition selon la composition ethnique/religieuse du quartier) (C9)**

		Principalement vos proches	Principalement des personnes de la même origine ethnique et religieuse que vous	Principalement la même religion mais une autre appartenance ethnique	Principalement la appartenance ethnique mais une autre religio,	Principalement des personnes d'une autre origine ethnique et religieuse	Un mélange d'origines ethniques et religieuses	Total
Muslimans	On peut faire confiance à beaucoup de personnes dans votre quartier	28,3%	25,4%	19,2%	20,7%	22,3%	19,9%	21,3%
	On peut faire confiance à certaines personnes	41,3%	42,8%	46,2%	62,1%	41,3%	47,3%	46,0%
	On peut faire confiance à un très petit nombre de personnes	26,1%	28,3%	30,8%	13,8%	28,9%	25,0%	26,3%
	On ne peut faire confiance à personne dans votre quartier	4,3%	3,5%	3,8%	3,4%	7,4%	7,8%	6,4%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	46	173	104	29	121	619	1092
Non-muslimans	On peut faire confiance à beaucoup de personnes dans votre quartier	35,7%	42,1%	40,0%	44,0%	32,9%	35,5%	35,8%
	On peut faire confiance à certaines personnes	50,0%	43,9%	20,0%	28,0%	38,7%	46,1%	44,1%
	On peut faire confiance à un très petit nombre de personnes	14,3%	14,0%	25,0%	20,0%	24,5%	16,2%	17,5%
	On ne peut faire confiance à personne dans votre quartier			15,0%	8,0%	3,9%	2,3%	2,7%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	28	57	20	25	155	786	1071

Tableau 16. Valeurs les plus importantes pour vivre dans le pays (répartition par religion et lieu de naissance) (D8)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Non-Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non-Musulmans nés à l'étranger	Total
Respect de la loi	55,0%	69,1%	50,7%	62,8%	1300
Tolérance envers les autres	39,4%	36,4%	53,1%	41,2%	956
Liberté de parole et d'expression	44,2%	52,2%	63,8%	55,4%	1217
Respect pour toutes les confessions	52,5%	51,2%	26,5%	36,1%	889
Justice et <i>fair play</i>	30,8%	27,7%	38,1%	33,4%	719
Parler la langue nationale	30,3%	34,3%	30,2%	34,8%	707
Respect pour les personnes de groupes ethniques différents	32,2%	30,7%	27,4%	31,4%	655
Égalité des chances	47,7%	38,0%	45,1%	41,6%	937
Fierté envers le pays/patriotisme	9,7%	7,9%	11,7%	14,5%	229
Droit de vote	20,1%	18,7%	21,0%	22,3%	445
Absence de discrimination	31,1%	26,1%	28,8%	23,6%	605
Total	373	737	789	296	2195

Tableau 17. Valeurs essentielles pour vivre dans le pays (répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (D8)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Respect de la loi	56,8%	53,4%	69,7%	68,4%	55,8%	46,0%	70,9%	55,5%	1300
Tolérance envers les autre	36,7%	41,7%	39,6%	32,8%	54,2%	52,1%	41,8%	40,6%	956
Liberté de parole et d'expression	37,9%	49,5%	53,7%	50,6%	64,3%	63,3%	56,0%	54,8%	1217
Respect pour toutes les confessions	55,0%	50,5%	52,7%	49,4%	27,0%	26,0%	40,4%	32,3%	889
Justice et <i>fair play</i>	33,1%	28,9%	27,5%	27,9%	39,4%	37,0%	29,1%	37,4%	719
Parler la langue nationale	29,6%	30,9%	28,3%	41,1%	28,3%	31,9%	33,3%	36,1%	707
Respect pour les personnes de groupes ethniques différents	28,4%	35,3%	31,1%	30,2%	24,9%	29,7%	27,7%	34,8%	655
Égalité des chances	48,5%	47,1%	37,5%	38,5%	45,5%	44,8%	38,3%	44,5%	937
Fierté envers le pays/patriotisme	10,1%	9,3%	5,4%	10,6%	13,5%	10,0%	15,6%	13,5%	229
Droit de vote	17,2%	22,5%	18,5%	19,0%	16,1%	25,5%	22,7%	21,9%	445
Absence de discrimination	37,3%	26,0%	25,7%	26,4%	26,2%	31,1%	21,3%	25,8%	605
Total	169	204	389	348	378	411	141	155	2195

Tableau 19. Dans quelle mesure vous sentez-vous appartenir au voisinage étendu ? (répartition par sexe et religion) (B4)

		Musulmans	Musulmanes	Non-musulmans	Non-musulmanes	Total
	Très fortement	31,7%	24,5%	30,7%	25,1%	27,9%
	Assez fortement	40,9%	44,2%	42,3%	45,6%	43,3%
	Pas très fortement	18,5%	21,0%	19,7%	21,0%	20,1%
	Faiblement	6,5%	8,2%	5,4%	6,5%	6,6%
	Ne se prononcent pas	2,5%	2,2%	1,9%	1,8%	2,1%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	558	552	522	566	2198

**Tableau 20. Dans quelle mesure vous sentez-vous appartenir au voisinage étendu ?
(Répartition par religion et lieu de naissance) (D4)**

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Non-Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- Musulmans nés à l'étranger	Total
Très fortement	30,3%	27,0%	29,8%	22,2%	27,9%
Assez fortement	44,5%	41,5%	44,2%	43,4%	43,3%
Pas très fortement	17,2%	21,0%	19,1%	23,9%	20,1%
Faiblement	6,2%	7,9%	5,1%	8,4%	6,6%
Ne se prononcent pas	1,9%	2,6%	1,8%	2,0%	2,1%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	373	737	791	2198

**Tableau 24. Dans quelle mesure vous sentez-vous appartenir à ce pays ?
(Répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (D6)**

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Très fortement	26,6%	25,0%	22,6%	25,0%	41,1%	38,6%	26,1%	25,3%	30,1%
Assez fortement	36,7%	44,6%	34,4%	35,3%	32,1%	36,4%	35,9%	41,6%	36,3%
Pas très fortement	23,1%	22,5%	27,8%	24,7%	18,4%	19,4%	28,9%	20,1%	22,8%
Faiblement	8,9%	4,9%	11,6%	12,1%	6,8%	3,9%	7,7%	11,0%	8,3%
Ne se prononcent pas	4,7%	2,9%	3,6%	2,9%	1,6%	1,7%	1,4%	1,9%	2,5%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	169	204	389	348	380	412	142	154

Tableau 27. Vous percevez-vous comme [britannique, français...] ? (Répartition par ville) (D9)

	Oui	No
Amsterdam	59,0%	41,0%
Anvers	55,1%	44,9%
Berlin	25,0%	75,0%
Copenhague	39,6%	60,4%
Hamburg	22,0%	78,0%
Leicester	82,4%	17,6%
Marseille	58,0%	42,0%
Paris	41,0%	59,0%
Rotterdam	43,4%	56,6%
Stockholm	41,0%	59,0%
Waltham Forest	72,0%	28,0%
Total	Pourcentage	49,0%
	Décompte	1105
		1110

Tableau 28. Vous percevez-vous comme [britannique, français...] ? (Répartition par religion et lieu de naissance) (D9)

		Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Non- Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- Musulmans nés à l'étranger	Total
Oui		67,4%	39,8%	88,1%	47,8%	63,0%
Non		32,6%	60,2%	11,9%	52,2%	37,0%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	371	734	790	297	2192

Tableau 29. Vous percevez-vous comme [britannique, français...] ? (répartition par ville et lieu de naissance) (D9)

Ville		0[britannique, français...] ?	
		Oui	No
Amsterdam	Né dans le pays de l'UE	76,7%	23,3%
	Né en dehors du pays de l'UE	52,0%	48,0%
Total	Pourcentage	59,0%	41,0%
	Décompte	62	43
Anvers	Né dans le pays de l'UE	62,8%	37,2%
	Né en dehors du pays de l'UE	49,1%	50,9%
Total	Pourcentage	55,1%	44,9%
	Décompte	54	44
Berlin	Né dans le pays de l'UE	34,9%	65,1%
	Né en dehors du pays de l'UE	17,5%	82,5%
Total	Pourcentage	25,0%	75,0%
	Décompte	25	75
Copenhague	Né dans le pays de l'UE	61,9%	38,1%
	Né en dehors du pays de l'UE	33,3%	66,7%
Total	Pourcentage	39,6%	60,4%
	Décompte	38	58
Hambourg	Né dans le pays de l'UE	45,9%	54,1%
	Né en dehors du pays de l'UE	7,9%	92,1%
Total	Pourcentage	22,0%	78,0%
	Décompte	22	78

Leicester	Né dans le pays de l'UE	93,8%	6,3%
	Né en dehors du pays de l'UE	72,2%	27,8%
Total	Pourcentage	82,4%	17,6%
	Décompte	84	18
Marseille	Né dans le pays de l'UE	68,8%	31,3%
	Né en dehors du pays de l'UE	52,9%	47,1%
Total	Pourcentage	58,0%	42,0%
	Décompte	58	42
Paris	Né dans le pays de l'UE	81,8%	18,2%
	Né en dehors du pays de l'UE	29,5%	70,5%
Total	Pourcentage	41,0%	59,0%
	Décompte	41	59
Rotterdam	Né dans le pays de l'UE	68,2%	31,8%
	Né en dehors du pays de l'UE	36,4%	63,6%
Total	Pourcentage	43,4%	56,6%
	Décompte	43	56
Stockholm	Né dans le pays de l'UE	58,3%	41,7%
	Né en dehors du pays de l'UE	35,8%	64,2%
Total	Pourcentage	41,0%	59,0%
	Décompte	43	62
Waltham Forest	Né dans le pays de l'UE	83,7%	16,3%
	Né en dehors du pays de l'UE	60,8%	39,2%
Total	Pourcentage	72,0%	28,0%
	Décompte	72	28

**Tableau 30. La majorité des gens dans ce pays vous perçoivent-ils comme [britannique, français...] ?
(Répartition par lieu de naissance) (D10)**

		Oui	No	Total
Né dans le pays de l'UE		38,4%	61,6%	100,0%
Né en dehors du pays de l'UE		17,6%	82,4%	100,0%
Total	Pourcentage	24,5%	75,7%	100,0%
	Décompte	270	831	1101

Tableau 33. Vous percevez-vous comme [britannique, français...] ? (répartition par statut d'emploi) (D9)

	Oui	No	Total	
Employé à plein temps	55,3%	44,7%	100,0%	
Employé à temps partiel	50,0%	50,0%	100,0%	
Travailleur indépendant	40,0%	60,0%	100,0%	
Travail non rémunéré dans l'entreprise familiale	28,6%	71,4%	100,0%	
Retraité	34,4%	65,6%	100,0%	
Programme gouvernemental pour l'emploi ou la formation	42,9%	57,1%	100,0%	
Sans emploi, demandeur d'emploi	49,1%	50,9%	100,0%	
Étudiant	56,8%	43,2%	100,0%	
Personne au foyer	42,6%	57,4%	100,0%	
Maladie de longue durée, handicap	44,4%	55,6%	100,0%	
Autre	39,7%	60,3%	100,0%	
Total	Pourcentage	49,0%	51,0%	100,0%
	Décompte	540	561	1101

**Tableau 34. Vous percevez-vous comme [britannique, français...] ?
(Répartition par degré de pratique religieuse) (D9)**

		Oui	No	Total
Pratique active de la religion	Oui	48,8%	51,2%	100,0%
	Non	49,8%	50,2%	100,0%
Total	Pourcentage	49,0%	51,0%	100,0%
	Décompte	539	560	1099

**Tableau 35. La majorité des gens dans ce pays vous perçoivent-ils comme [britannique, français...] ?
(Répartition signes visibles d'identité religieuse) (D10)**

		Oui	No	Total
Signes visibles d'identité religieuse	Oui	24,5%	75,5%	100,0%
	No	23,8%	76,2%	100,0%
Total	Pourcentage	24,3%	75,7%	100,0%
	Décompte	266	829	1095

Tableau 36. Sondés ayant fait l'expérience d'une discrimination religieuse de la part d'un propriétaire ou d'un agent immobilier (H8)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Propriétaire ou agent	7,4%	1,3%	
Décompte total	81	14	95

Tableau 39. Quel est le principal obstacle pour être [britannique, français...] ? (répartition par lieu de naissance) (D13)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Non- Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- Musulmans nés à l'étranger	Total
Ne pas parler la/les langue(s) nationale(s)	21,4%	20,8%	39,6%	20,4%	27,6%
Être né à l'étranger	5,1%	12,6%	4,2%	11,2%	8,1%
Appartenir à une minorité ethnique/ne pas être blanc	27,3%	17,5%	11,1%	18,0%	16,9%
L'accent, la façon de s'exprimer	1,4%	4,0%	2,4%	6,8%	3,4%
Ne pas être chrétien	6,8%	5,5%	0,5%	0,3%	3,2%
Il n'y a aucun obstacle	7,3%	4,5%	8,0%	4,8%	6,3%
Aucun de des obstacles	4,3%	2,7%	7,1%	6,8%	5,1%
Ne se prononcent pas	3,0%	4,1%	4,6%	3,4%	4,0%
Autre	23,5%	28,4%	22,5%	28,2%	25,4%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	370	732	778	294

Tableau 41. Statut d'emploi des sondés qui identifient la maîtrise de la langue comme une valeur nationale essentielle (I14)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Employé à plein temps	24,2%	28,1%	26,0%
Employé à temps partiel	18,5%	14,7%	16,7%
Travailleur indépendant	4,2%	10,3%	7,0%
Travail non rémunéré dans l'entreprise familiale	0,4%	0,9%	0,6%
Retraité	7,3%	13,4%	10,1%
Programme gouvernemental pour l'emploi ou la formation	2,3%	0,4%	1,4%
Sans emploi, demandeur d'emploi	8,8%	8,5%	8,7%
Étudiant	14,2%	8,0%	11,4%
Personne au foyer	11,9%	3,6%	8,1%
Maladie de longue durée, handicap	1,9%	1,8%	1,9%
Autre	6,2%	10,3%	8,1%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	260	484

**Tableau 42. Quel est le principal obstacle pour être [britannique, français...] ?
(Répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (D13)**

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Employé à plein temps	23,2%	19,8%	18,3%	23,5%	42,9%	36,6%	22,0%	19,0%	27,6%
Employé à temps partiel	5,4%	5,0%	14,2%	10,8%	4,6%	3,9%	12,8%	9,8%	8,1%
Travailleur indépendant	31,5%	23,8%	20,1%	14,5%	9,7%	12,3%	17,0%	19,0%	16,9%
Travail non rémunéré dans l'entreprise familiale	2,4%	.5%	2,8%	5,2%	2,4%	2,5%	5,7%	7,8%	3,4%
Retraité	5,4%	7,9%	4,6%	6,4%	0,3%	0,7%		0,7%	3,2%
Programme gouvernemental pour l'emploi ou la formation	5,4%	8,9%	3,6%	5,5%	9,7%	6,4%	6,4%	3,3%	6,3%
Sans emploi, demandeur d'emploi	1,8%	6,4%	2,3%	3,2%	7,5%	6,6%	6,4%	7,2%	5,1%
Étudiant	4,2%	2,0%	5,4%	2,6%	3,8%	5,4%	4,3%	2,6%	4,0%
Personne au foyer	20,8%	25,7%	28,6%	28,2%	19,1%	25,6%	25,5%	30,7%	25,4%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	168	202	388	344	371	407	141	153

Tableau 43. Comparaison des niveaux de préjugé racial présents et passés (H3)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Moins de préjugé racial qu'il y a cinq ans	11,2%	15,0%	13,1%
Plus de préjugé racial qu'il y a cinq ans	55,8%	43,0%	49,5%
A peu près autant	23,0%	34,4%	28,7%
Ne se prononce pas	9,9%	7,6%	8,7%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1060	1045
			2105

Tableau 44. Groupes confrontés à la discrimination raciale (H2)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Arabes	44,0%	37,5%	833
Personnes originaires d'Asie du Sud (Indiens, Pakistanais, Bangladais)	18,9%	14,3%	339
Noirs (Caribéens, Africains)	45,0%	45,7%	927
Chinois	6,5%	6,5%	132
Turcs	26,4%	22,0%	494
Blancs	1,1%	3,9%	51
Métis	5,2%	5,5%	109
Bouddhistes	2,3%	1,5%	38
Hindous	3,4%	3,1%	67
Juifs	7,6%	9,0%	170
Musulmans	59,4%	40,4%	1019
Sikhs	4,5%	2,8%	75
Demandeurs d'asile, réfugiés	13,1%	13,5%	272
Nouveaux immigrants	11,6%	8,3%	203
Européens de l'Est	7,5%	16,0%	240
Autre	25,0%	37,1%	635
Total	1020	1023	2043

Tableau 47. Comparaison des niveaux de discrimination religieuse présents et passés (H6)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Moins de préjugés religieux qu'il y a cinq ans	6,7%	8,6%	7,7%
Plus de préjugés religieux qu'il y a cinq ans	68,7%	55,9%	62,4%
A peu près autant	17,4%	25,4%	21,3%
Ne se prononce pas	7,2%	10,0%	8,6%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1053	1019
			2072

Tableau 48. Groupes confrontés à la discrimination religieuse (H5)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Musulmans	97,6%	92,5%	1897
Juifs	14,6%	25,1%	393
Hindous	2,9%	3,1%	60
Bouddhistes	1,6%	1,1%	27
Sikhs	3,9%	3,0%	69
Chrétiens	1,9%	5,7%	74
Catholiques	1,7%	3,2%	48
Protestants	0,7%	1,8%	24
Autre	5,3%	10,7%	158
Décompte total	1024	971	1995

Tableau 49. Niveau actuel de discrimination raciale (répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H1)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Beaucoup	31,4%	34,3%	25,8%	31,0%	29,2%	32,0%	29,6%	31,0%	30,2%
Pas mal	46,2%	49,0%	43,6%	45,7%	46,6%	46,4%	35,2%	48,4%	45,5%
Un peu	14,8%	10,8%	20,9%	15,2%	17,6%	16,7%	25,4%	15,5%	17,2%
Aucun	3,0%	1,5%	2,3%	1,1%	2,4%	1,5%	4,9%	1,9%	2,1%
Ne se prononcent pas	4,7%	4,4%	7,5%	6,9%	4,2%	3,4%	4,9%	3,2%	5,1%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	169	204	388	348	380	412	142	155

Tableau 51. Niveau actuel de discrimination religieuse (répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H4)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Beaucoup	48,2%	51,0%	37,5%	41,1%	29,7%	28,6%	24,6%	34,2%	36,1%
Pas mal	36,3%	37,3%	37,3%	37,1%	42,6%	42,2%	33,8%	41,3%	39,1%
Un peu	8,9%	7,4%	15,4%	11,8%	17,6%	18,0%	21,8%	17,4%	15,0%
Aucun	2,4%	1,0%	2,8%	1,4%	4,5%	3,2%	7,7%	2,6%	3,0%
Ne se prononcent pas	4,2%	3,4%	6,9%	8,6%	5,5%	8,0%	12,0%	4,5%	6,8%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	168	204	389	348	380	412	142	155

**Tableau 54. À quelle fréquence avez-vous été confrontés à la discrimination religieuse ?
(Répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H7)**

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Presque tout le temps	4,1%	4,9%	5,4%	5,5%	0,3%	0,5%	3,5%	0,6%	3,0%
Souvent	17,2%	19,1%	17,3%	18,1%	2,4%	1,5%	1,4%	3,9%	10,1%
Parfois	29,0%	34,8%	22,7%	25,3%	4,7%	4,1%	7,0%	11,0%	16,3%
Rarement	21,9%	18,6%	13,1%	12,6%	9,0%	9,2%	11,3%	16,8%	12,9%
Jamais	27,8%	22,5%	41,5%	38,5%	83,6%	84,7%	76,8%	67,7%	57,7%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	169	204	388	348	379	411	142	155

**Tableau 55. À quelle fréquence avez-vous été confrontés à la discrimination religieuse ?
(Répartition religion, sexe et lieu de naissance) (H7)**

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Presque tout le temps	5,3%	2,9%	3,4%	2,3%	0,5%	1,0%	4,9%	3,9%	2,5%
Souvent	10,7%	10,8%	15,2%	10,9%	3,2%	2,2%	6,3%	12,3%	8,5%
Parfois	28,4%	32,4%	24,8%	29,9%	10,6%	11,2%	19,0%	27,1%	21,4%
Rarement	21,9%	21,6%	16,0%	16,4%	13,2%	14,7%	16,2%	14,8%	16,2%
Jamais	33,7%	32,4%	40,6%	40,5%	72,6%	70,9%	53,5%	41,9%	51,4%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	169	204	387	348	379	409	142	155

Tableau 57. Discrimination selon le lieu de résidence (H7)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Presque tout le temps	1,9%	1,1%	1,5%
Souvent	4,8%	4,8%	4,8%
Parfois	11,5%	14,0%	12,8%
Rarement	14,2%	13,3%	13,7%
Jamais	67,6%	66,9%	67,2%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1101	1086
			2187

Tableau 59. Lieux où se produit la discrimination religieuse (répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H8)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Cabinet d'un médecin local	1,8%	6,0%	1,0%	6,6%	1,4%	1,3%	0,7%	1,3%	55
Hôpital local	5,3%	4,0%	3,9%	7,8%	1,7%	1,3%	0,7%	0,7%	72
École	10,1%	5,5%	3,9%	7,8%	1,4%	1,3%	0,7%	2,6%	85
Conseil municipal ou local	1,8%	5,0%	3,9%	6,9%	0,6%	0,5%	1,4%	0,7%	59
Propriétaire, agent immobilier	7,7%	7,5%	8,5%	5,8%	0,6%	1,3%	2,2%	2,6%	95
Magasin	9,5%	8,5%	4,7%	5,2%	2,5%	1,8%	1,4%	5,2%	95
Transports en commun	16,6%	18,9%	7,3%	15,0%	1,7%	3,5%	2,9%	2,6%	174
Compagnie aérienne, aéroport	6,5%	7,0%	9,3%	5,2%	0,8%	0,5%	2,2%	3,9%	93
Tribunaux	2,4%	2,5%	1,3%	0,6%	0,8%	0,8%	1,4%	0,0%	24
Police	17,8%	6,5%	9,8%	5,8%	2,5%	2,8%	6,5%	4,6%	137
Services de l'immigration	1,2%	3,0%	4,4%	4,0%	0,0%	0,3%	1,4%	0,7%	43
Les gens dans la rue	29,0%	42,3%	19,4%	27,7%	10,8%	10,1%	10,8%	15,0%	422
Aucun de ces cas de figure	44,4%	38,8%	57,3%	50,9%	82,5%	84,1%	79,9%	75,8%	1407
Décompte total	169	201	386	346	361	395	139	153	2150

Tableau 61. Lieux où se produit la discrimination religieuse – école (répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H8)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Une école locale	10,1%	5,5%	3,9%	7,8%	1,4%	1,3%	0,7%	2,6%	
Décompte total	17	11	15	27	5	5	1	4	85

Tableau 65. Niveaux d'études pour les musulmans (répartition par type d'emploi occupé) (I17)

	Aucune éducation formelle	Primaire	Secondaire	Université	Total
Économiquement inactif	38,5%	20,9%	21,1%	9,6%	19,8%
Professions libérales modernes	1,0%	3,5%	8,9%	28,8%	12,4%
Employés, professions intermédiaires		4,7%	19,8%	13,9%	14,1%
Cadres supérieurs, professions libérales supérieures	1,0%		1,8%	6,4%	2,6%
Métiers techniques, artisanat	13,5%	7,6%	7,8%	5,0%	7,6%
Professions manuelles ou de service semi-routinier	12,5%	15,1%	15,4%	12,8%	14,4%
Professions manuelles ou de service routinier	31,7%	43,6%	19,6%	7,8%	21,5%
Cadres intermédiaires	1,9%	4,7%	4,7%	5,7%	4,7%
Métiers traditionnels			0,9%	10,0%	3,0%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	104	172	551	281

Tableau 66. Niveaux d'études pour les musulmans (répartition par type d'emploi occupé) (I17)

	Aucune éducation formelle	Primaire	Secondaire	Université	Total
Économiquement inactif	41,7%	13,8%	7,1%	3,1%	6,8%
Professions libérales modernes	4,2%	3,8%	16,9%	46,2%	27,1%
Employés, professions intermédiaires	12,5%	10,0%	18,4%	14,6%	16,2%
Cadres supérieurs, professions libérales supérieures		1,3%	1,1%	8,5%	3,9%
Métiers techniques, artisanat	12,5%	5,0%	13,0%	1,2%	7,8%
Professions manuelles ou de service semi-routinier	12,5%	20,0%	15,9%	5,0%	11,8%
Professions manuelles ou de service routinier	8,3%	37,5%	20,1%	5,4%	15,4%
Cadres intermédiaires		7,5%	5,5%	5,4%	5,5%
Métiers traditionnels	8,3%	1,3%	2,0%	10,6%	5,4%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	24	80	561	424

Tableau 67. Vous a-t-on refusé un emploi dans ce pays au cours des 5 dernières années ? (H10)

		Musulmans	Non-musulmans	Total
Oui		30,0%	26,9%	28,5%
Non		45,0%	51,0%	48,0%
Ne se prononce pas		2,0%	1,1%	1,5%
Non applicable		23,0%	21,0%	22,0%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1108	1088	2196

**Tableau 68. Vous a-t-on refusé un emploi dans ce pays au cours des 5 dernières années ?
(Répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H10)**

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Oui	33,7%	37,3%	28,9%	25,1%	25,8%	25,1%	27,5%	34,2%	28,5%
Non	46,7%	44,6%	49,7%	39,2%	51,8%	51,8%	52,8%	45,2%	48,0%
Ne se prononce pas	1,2%	2,0%	2,8%	1,4%	1,1%	1,0%	1,4%	1,3%	1,5%
Non applicable	18,3%	16,2%	18,6%	34,3%	21,3%	22,1%	18,3%	19,4%	22,0%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	169	204	388	347	380	411	142	155

Tableau 73. Pour quelles raisons vous a-t-on refusé un emploi ? (Répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H11)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Votre sexe	0,0%	0,5%	0,5%	0,0%	0,8%	0,2%	0,0%	1,3%	0,4%
Votre âge	0,6%	1,0%	3,6%	2,3%	4,5%	4,4%	4,9%	4,5%	3,4%
Votre appartenance ethnique	4,7%	4,4%	4,4%	4,6%	0,3%	0,2%	2,1%	2,6%	2,7%
Votre religion	3,6%	7,4%	2,3%	3,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,9%
Votre couleur de peau	3,0%	2,0%	1,8%	1,4%	.3%	1,0%	4,9%	1,9%	1,6%
Lieu de résidence	2,4%	1,0%	0,3%	0,6%	0,3%	0,5%	0,0%	0,0%	0,5%
Autre	14,2%	14,7%	13,4%	10,3%	14,5%	14,3%	11,3%	16,8%	13,6%
Ne se prononce pas	5,3%	4,9%	2,6%	2,3%	4,7%	3,6%	3,5%	7,1%	3,9%
N/A	66,3%	64,2%	71,2%	75,0%	74,7%	75,7%	73,2%	65,8%	72,0%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	169	204	389	348	380	412	142	155

**Tableau 81. Lieux où se produit la discrimination religieuse – propriétaire ou agent immobilier
(répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H8)**

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Propriétaire ou agent	7,7%	7,5%	8,5%	5,8%	0,6%	1,3%	2,2%	2,6%	
Décompte total	13	15	33	20	2	5	3	4	95

Tableau 86. Aimez-vous votre quartier ? (Répartition religion, sexe et lieu de naissance) (C5)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmans nés à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmans nés à l'étranger	Total
Oui, absolument	54,8%	45,1%	50,1%	50,6%	64,2%	61,6%	53,5%	51,6%	55,0%
Oui, jusqu'à un certain point	38,7%	43,6%	40,6%	37,9%	31,0%	33,1%	36,6%	41,3%	37,0%
Non	6,5%	11,3%	9,3%	11,5%	4,8%	5,4%	9,9%	7,1%	8,0%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	168	204	387	348	377	411	142	155

Tableau 88. Satisfaction à l'égard des services de santé (répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (G1.6)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Très satisfait	19,6%	12,3%	17,8%	19,8%	19,7%	15,3%	21,8%	16,8%	17,8%
Assez satisfait	50,6%	45,6%	46,6%	42,5%	48,4%	49,0%	54,9%	48,4%	47,6%
Ni satisfait, ni insatisfait	11,9%	21,6%	15,2%	16,1%	13,4%	14,8%	7,7%	9,0%	14,4%
Assez insatisfait	11,3%	10,3%	7,7%	8,9%	8,9%	9,7%	6,3%	14,2%	9,4%
Très insatisfait	6,0%	7,8%	7,2%	9,8%	3,7%	3,4%	2,1%	7,1%	5,9%
Ne se prononcent pas	0,6%	2,5%	5,4%	2,9%	5,8%	7,8%	7,0%	4,5%	4,9%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	168	204	388	348	380	412	142	155

**Tableau 91. Les hôpitaux et les centres médicaux respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ?
(Répartition par sexe) (G8)**

		Hommes	Femmes	Total
Trop		4,4%	3,5%	4,0%
Juste comme il faut		54,7%	55,2%	55,0%
Trop peu		9,0%	12,3%	10,6%
Ne se prononcent pas		31,9%	29,1%	30,4%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1080	1118	2198

**Tableau 92. Les hôpitaux et les centres médicaux respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ?
(Répartition par lieu de naissance) (G8)**

		Né dans le pays de l'UE	Né en dehors du pays de l'UE	Total
Trop		3,1%	4,9%	4,0%
Juste comme il faut		52,3%	57,9%	55,0%
Trop peu		9,6%	11,8%	10,6%
Ne se prononcent pas		35,0%	25,3%	30,4%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1164	1034	2198

**Tableau 93. Les hôpitaux et les centres médicaux respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ?
(Répartition par niveau d'études) (G8)**

		Aucune éducation formelle	Primaire	Secondaire	Université	Total
Trop		7,0%	6,7%	4,1%	2,1%	4,0%
Juste comme il faut		53,9%	61,1%	55,8%	51,6%	55,0%
Trop peu		9,4%	9,9%	9,2%	13,5%	10,7%
Ne se prononcent pas		29,7%	22,2%	30,9%	32,8%	30,4%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	128	252	1111	705	2196

**Tableau 94. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché à obtenir des informations sur la santé ?
(Répartition par religion) (G20)**

		Musulmans	Non-musulmans	Total
Oui		37,0%	41,6%	39,3%
Non		63,0%	58,4%	60,7%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1106	1085	2191

**Tableau 95. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché à obtenir des informations sur la santé ?
(Répartition par sexe) (G20,4)**

		Hommes	Femmes	Total
Oui		34,4%	43,9%	39,3%
Non		65,6%	56,1%	60,7%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	1076	1115	2191

**Tableau 96. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché à obtenir des informations sur la santé ?
(Répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (G20,4)**

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Oui	27,2%	44,6%	33,9%	40,8%	37,6%	44,6%	35,9%	48,4%	39,3%
Non	72,8%	55,4%	66,1%	59,2%	62,4%	55,4%	64,1%	51,6%	60,7%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	169	204	387	346	378	410	142	155

**Tableau 98. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché à obtenir des informations sur la santé ?
(Répartition par statut d'emploi) (G20,4)**

	Oui	No	Total
Employé à plein temps	23,4%	32,6%	29,1%
Employé à temps partiel	19,0%	13,2%	15,4%
Travailleur indépendant	6,9%	6,3%	6,5%
Travail non rémunéré dans l'entreprise familiale	0,5%	1,1%	0,9%
Retraité	9,6%	7,3%	8,2%
Programme gouvernemental pour l'emploi ou la formation	1,9%	0,8%	1,2%
Sans emploi, demandeur d'emploi	7,4%	9,4%	8,7%
Étudiant	11,3%	14,2%	13,1%
Personne au foyer	6,4%	7,9%	7,3%
Maladie de longue durée, handicap	4,2%	2,3%	3,0%
Autre	9,3%	4,9%	6,6%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	591	975
			1566

**Tableau 99. Sondés signalant une expérience de discrimination dans le système de santé
(répartition par religion) (B1)**

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Musulmans	95	80,5	80,5	80,5
Non-musulmans	23	19,5	19,5	100
Total	118	100	100	

Tableau 102. Niveaux de confiance dans la police (répartition par religion et tranche d'âge) (F11,1)

		< 20	20 – 29	30 – 39	40 – 49	50 – 59	60 +	Total
Musulmans	Très confiance	15,7%	12,5%	11,6%	15,7%	14,8%	19,8%	14,1%
	Assez confiance	38,0%	41,1%	43,4%	39,5%	42,6%	44,0%	41,3%
	Plutôt pas confiance	38,9%	34,2%	34,7%	35,4%	30,6%	23,1%	33,8%
	Pas confiance du tout	6,5%	10,7%	8,3%	7,6%	9,3%	4,4%	8,5%
	Ne se prononcent pas	0,9%	1,5%	2,1%	1,8%	2,8%	8,8%	2,3%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	108	336	242	223	108	91	1108
Non-musulmans	Très confiance	12,7%	9,6%	10,2%	11,6%	17,7%	19,1%	12,9%
	Assez confiance	32,9%	50,0%	47,8%	50,8%	39,0%	52,2%	47,1%
	Plutôt pas confiance	41,8%	27,7%	27,3%	26,6%	29,9%	25,5%	28,5%
	Pas confiance du tout	10,1%	9,9%	14,6%	7,5%	12,8%	1,3%	9,6%
	Ne se prononcent pas	2,5%	2,8%		3,5%	0,6%	1,9%	1,9%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	79	282	205	199	164	157	1086

Tableau 104. Niveaux de confiance dans la police (répartition par religion et statut d'emploi) (F11,1)

		Employé à plein temps	Employé à temps partiel	Travailleur indépendant	Travail non rémunéré dans l'entreprise familiale	Retraité	Programme gouvernemental pour l'emploi ou la formation	Sans emploi, demandeur d'emploi	Étudiant	Personne au foyer	Maladie de longue durée, handicap	Autre	Total
Musulmans	Très confiance	8,6%	13,6%	10,3%		12,7%	6,3%	12,0%	13,1%	16,5%	25,0%	12,2%	12,3%
	Assez confiance	42,7%	44,9%	48,7%	33,3%	50,9%	37,5%	30,1%	42,3%	38,5%	43,8%	57,1%	42,8%
	Plutôt pas confiance	37,7%	36,4%	17,9%	50,0%	25,5%	43,8%	44,6%	32,8%	37,4%	18,8%	24,5%	34,4%
	Pas confiance du tout	9,1%	5,1%	17,9%	16,7%	3,6%	6,3%	8,4%	8,8%	3,3%	9,4%	4,1%	7,6%
	Ne se prononcent pas	1,8%		5,1%		7,3%	6,3%	4,8%	2,9%	4,4%	3,1%	2,0%	3,0%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	220	118	39	6	55	16	83	137	91	32	49	846
Non-musulmans	Très confiance	13,1%	4,9%	12,7%	37,5%	18,1%		9,4%	13,2%	4,2%		16,7%	11,8%
	Assez confiance	53,6%	53,7%	44,4%	37,5%	50,0%		37,7%	38,2%	79,2%	62,5%	27,8%	48,5%
	Plutôt pas confiance	26,2%	28,5%	25,4%	25,0%	27,8%	100,0%	34,0%	39,7%	16,7%	31,3%	33,3%	29,1%
	Pas confiance du tout	6,8%	10,6%	15,9%		1,4%		15,1%	4,4%		6,3%	22,2%	8,9%
	Ne se prononcent pas	.4%	2,4%	1,6%		2,8%		3,8%	4,4%				1,7%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	237	123	63	8	72	3	53	68	24	16	54	721

Tableau 105. Niveaux de confiance dans la police (répartition religion, sexe et lieu de naissance) (F11,1)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Musulmanes nées à l'étranger	Non- musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non- musulmanes nées dans le pays de l'UE en question	Non- musulmans nés à l'étranger	Non- musulmanes nées à l'étranger	Total
Très confiance	7,1%	12,7%	13,1%	19,3%	12,9%	12,4%	15,6%	11,6%	13,5%
Assez confiance	38,5%	46,1%	40,9%	40,3%	51,6%	42,7%	46,8%	48,4%	44,2%
Plutôt pas confiance	37,9%	33,8%	33,2%	32,3%	25,0%	31,8%	26,2%	30,3%	31,1%
Pas confiance du tout	13,6%	6,4%	10,0%	5,8%	10,0%	11,2%	8,5%	5,2%	9,1%
Ne se prononcent pas	3,0%	1,0%	2,8%	2,3%	0,5%	1,9%	2,8%	4,5%	2,1%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	169	204	389	347	380	412	141	155

Tableau 116. Vote lors de la dernière élection nationale (répartition par sexe et religion) (F2)

		Musulmans hommes	Musulmanes	Non-musulmans hommes	Non-musulmanes	Total
Oui		52,5%	49,5%	66,7%	71,4%	60,0%
Non		47,5%	50,5%	33,3%	28,6%	40,0%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	558	552	522	567	2199

Tableau 117. Vote lors de la dernière élection locale (répartition par sexe et religion) (F4)

	Musulmans hommes	Musulmanes	Non-musulmans hommes	Non-musulmanes	Total
Oui	52,0%	50,4%	65,5%	66,1%	58,4%
Non	48,0%	49,6%	34,5%	33,9%	41,6%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	558	552	522	567

Tableau 118. Vote lors de la dernière élection nationale (répartition religion et lieu de naissance) (F2)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Non-Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non-Musulmans nés à l'étranger	Total
Oui	57,4%	47,8%	76,5%	49,5%	60,0%
Non	42,6%	52,2%	23,5%	50,5%	40,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	373	737	792	297	2199

Tableau 119. Vote lors de la dernière élection locale (répartition religion et lieu de naissance) (F4)

	Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Musulmans nés à l'étranger	Non-Musulmans nés dans le pays de l'UE en question	Non-Musulmans nés à l'étranger	Total
Oui	53,4%	50,1%	72,5%	48,1%	58,4%
Non	46,6%	49,9%	27,5%	51,9%	41,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	373	737	792	297	2199

**Tableau 122. Avez-vous une influence sur les décisions qui concernent votre ville ?
(Répartition par religion et tranche d'âge) (F8)**

		< 20	20 – 29	30 – 39	40 – 49	50 – 59	60 +	Total
Musulmans	Tout à fait d'accord	5,6%	4,8%	5,0%	4,5%	6,5%	4,4%	5,0%
	D'accord	50,0%	38,4%	30,3%	37,2%	28,0%	24,2%	35,4%
	Pas d'accord	25,0%	32,4%	35,3%	33,6%	34,6%	27,5%	32,4%
	Absolument pas d'accord	11,1%	14,6%	17,8%	13,9%	17,8%	25,3%	16,0%
	Ne se prononce pas	8,3%	9,8%	11,6%	10,8%	13,1%	18,7%	11,3%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	108	336	241	223	107	91	1106
Non-musulmans	Tout à fait d'accord	2,5%	8,9%	6,3%	10,6%	11,6%	10,1%	8,8%
	D'accord	40,5%	44,1%	46,3%	39,2%	42,1%	33,5%	41,5%
	Pas d'accord	41,8%	28,1%	28,8%	33,7%	29,3%	36,1%	31,6%
	Absolument pas d'accord	6,3%	10,3%	12,7%	10,6%	11,6%	14,6%	11,3%
	Ne se prononce pas	8,9%	8,5%	5,9%	6,0%	5,5%	5,7%	6,7%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	79	281	205	199	164	158	1086

**Tableau 123. Avez-vous une influence sur les décisions qui concernent votre ville ?
(Selon participation à une consultation locale) (F8)**

		Oui	Non	Total
Musulmans	Tout à fait d'accord	8,6%	4,2%	5,0%
	D'accord	40,6%	34,2%	35,3%
	Pas d'accord	36,4%	31,5%	32,3%
	Absolument pas d'accord	8,6%	17,6%	16,1%
	Ne se prononce pas	5,9%	12,4%	11,3%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	187	920	1107
Non-musulmans	Tout à fait d'accord	12,3%	8,1%	8,9%
	D'accord	51,2%	39,4%	41,6%
	Pas d'accord	23,2%	33,4%	31,5%
	Absolument pas d'accord	9,9%	11,7%	11,3%
	Ne se prononce pas	3,4%	7,5%	6,7%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	203	881	1084

Tableau 124. Confiance dans la police (répartition par religion) (F11)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Très confiance	14,1%	12,9%	13,5%
Assez confiance	41,3%	47,2%	44,2%
Plutôt pas confiance	33,7%	28,5%	31,1%
Pas confiance du tout	8,6%	9,6%	9,1%
Ne se prononcent pas	2,3%	1,9%	2,1%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1109	1088
		2197	

Tableau 125. Confiance dans la justice et les tribunaux (F11,2)

	Musulmans	Non-musulmans	Total
Très confiance	16,1%	13,9%	15,0%
Assez confiance	43,6%	47,1%	45,3%
Plutôt pas confiance	23,4%	24,0%	23,7%
Pas confiance du tout	6,2%	7,0%	6,6%
Ne se prononcent pas	10,6%	8,1%	9,4%
Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	1109	1089

Tableau 130. Confiance dans le Parlement national (répartition par religion et nationalité) (F11,3)

		Citoyen de l'UE	Non-citoyen de l'UE	Total
Musulmans	Très confiance	7,3%	5,4%	6,0%
	Assez confiance	27,7%	26,4%	26,8%
	Plutôt pas confiance	30,5%	42,7%	38,8%
	Pas confiance du tout	14,1%	15,9%	15,3%
	Ne se prononcent pas	20,3%	9,5%	13,0%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	354	754	1108
Non-musulmans	Très confiance	10,5%	4,4%	5,2%
	Assez confiance	26,6%	36,8%	35,4%
	Plutôt pas confiance	35,0%	38,9%	38,4%
	Pas confiance du tout	11,2%	13,8%	13,4%
	Ne se prononcent pas	16,8%	6,1%	7,5%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%
	Décompte	143	944	1087

Tableau 133. Confiance dans le Parlement national (répartition par niveau d'études) (F11,3)

		Aucune éducation formelle	Primaire	Secondaire	Université	Total
Musulmans	Très confiance	9,6%	8,7%	4,2%	6,8%	6,1%
	Assez confiance	26,9%	31,4%	24,2%	28,8%	26,8%
	Plutôt pas confiance	31,7%	35,5%	41,0%	39,5%	38,9%
	Pas confiance du tout	10,6%	12,8%	17,3%	14,9%	15,4%
	Ne se prononcent pas	21,2%	11,6%	13,3%	10,0%	12,9%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	104	172	549	281	1106
Non-musulmans	Très confiance	16,7%	5,0%	3,8%	6,6%	5,2%
	Assez confiance	20,8%	26,3%	33,5%	40,6%	35,4%
	Plutôt pas confiance	16,7%	40,0%	42,0%	34,4%	38,4%
	Pas confiance du tout	12,5%	21,3%	13,4%	12,0%	13,4%
	Ne se prononcent pas	33,3%	7,5%	7,3%	6,4%	7,5%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	24	80	559	424	1087

Tableau 134. Confiance dans le gouvernement national (répartition par religion et niveau d'études) (I11)

		Aucune éducation formelle	Primaire	Secondaire	Université	Total
Musulmans	Très confiance	9,6%	8,7%	4,0%	5,3%	5,6%
	Assez confiance	27,9%	26,7%	21,3%	24,6%	23,6%
	Plutôt pas confiance	27,9%	34,3%	40,7%	36,3%	37,4%
	Pas confiance du tout	17,3%	23,8%	24,2%	26,3%	24,0%
	Ne se prononcent pas	17,3%	6,4%	9,8%	7,5%	9,4%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	104	172	550	281	1107
Non-musulmans	Très confiance	16,7%	5,0%	3,2%	5,9%	4,7%
	Assez confiance	20,8%	18,8%	28,0%	25,9%	26,4%
	Plutôt pas confiance	29,2%	36,3%	41,7%	42,0%	41,1%
	Pas confiance du tout	12,5%	31,3%	22,1%	21,0%	22,1%
	Ne se prononcent pas	20,8%	8,8%	5,0%	5,2%	5,7%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	24	80	561	424	1089

Tableau 135. Confiance dans le conseil municipal (répartition par niveau d'études) (F11)

		Aucune éducation formelle	Primaire	Secondaire	Université	Total
Musulmans	Très confiance	13,5%	12,8%	7,5%	8,9%	9,2%
	Assez confiance	37,5%	38,4%	35,6%	34,2%	35,9%
	Plutôt pas confiance	26,9%	30,8%	35,1%	34,5%	33,5%
	Pas confiance du tout	9,6%	8,7%	11,1%	10,0%	10,3%
	Ne se prononcent pas	12,5%	9,3%	10,7%	12,5%	11,1%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	104	172	550	281	1107
Non-musulmans	Très confiance	16,7%	8,8%	6,6%	7,1%	7,2%
	Assez confiance	37,5%	25,0%	38,1%	42,3%	38,8%
	Plutôt pas confiance	20,8%	41,3%	32,3%	34,3%	33,5%
	Pas confiance du tout	12,5%	11,3%	12,3%	6,4%	9,9%
	Ne se prononcent pas	12,5%	13,8%	10,7%	9,9%	10,7%
	Total	Pourcentage	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Décompte	24	80	561	423	1088

Tableau 136. Participation civique/vie associative (répartition par religion et type d'organisation) (F10)

		Oui, dans une organisation basée sur votre appartenance ethnique/religion	Oui, dans une organisation mixte	Total
Musulmans	Tout à fait d'accord	6,5%	8,3%	32
	D'accord	42,1%	43,4%	209
	Pas d'accord	28,7%	31,4%	168
	Absolument pas d'accord	13,5%	9,2%	67
	Ne se prononce pas	9,2%	7,7%	45
	Total	401	739	521
Non-musulmans	Tout à fait d'accord	7,6%	12,4%	57
	D'accord	47,9%	49,5%	291
	Pas d'accord	30,8%	23,9%	166
	Absolument pas d'accord	10,3%	10,6%	74
	Ne se prononce pas	3,4%	3,6%	26
	Total	263	1136	614

ANNEXE 3. QUESTIONNAIRE

Cohésion sociale, participation et identité

A. Renseignements préliminaires

[À REMPLIR PAR L'ENQUÊTEUR]

A1 Numéro du questionnaire : _____

A2 Nom de l'enquêteur : _____

A3 Date de l'entretien : _____

A4 Lieu de l'entretien : _____

- | | | | |
|----|----------------|----|-----------|
| 1 | Amsterdam | 6 | Leicester |
| 2 | Anvers | 7 | Marseille |
| 3 | Berlin | 8 | Paris |
| 4 | Copenhague | 9 | Rotterdam |
| 5 | Hambourg | 10 | Stockholm |
| 11 | Waltham Forest | | |

A5 Nom du district ou du quartier : _____

A6 Durée de l'entretien : _____

A7 Langue dans laquelle l'entretien a été effectué : _____

- | | |
|----|------------------|
| 1 | Arabe |
| 2 | Bengali |
| 3 | Berbère |
| 4 | Danois |
| 5 | Hollandais |
| 6 | Anglais |
| 7 | Français |
| 8 | Allemand |
| 9 | Kurde |
| 10 | Suédois |
| 11 | Somali |
| 12 | Turc |
| 13 | Ourdou |
| 14 | Autre (préciser) |

B. Profil de la personne interrogée

[Cette page doit être remplie par l'enquêteur pour chaque sondé(e) immédiatement après l'entretien.]

- B1 Catégorie
- | | |
|---|--------------|
| 1 | Musulman |
| 2 | Non-Musulman |
- B2 Sexe
- | | |
|---|----------|
| 1 | Masculin |
| 2 | Féminin |
- B3 Signes visible d'identité religieuse ?
- | | |
|---|------------------------|
| 1 | Oui [<i>précise</i>] |
| 2 | Non |
- B4 Provenance du recrutement pour l'enquête :

C. Caractéristiques du quartier

Ce premier groupe de questions concerne votre lieu de résidence – votre logement, quartier, voisinage – et ce que vous en pensez.

[Veuillez expliquer que dans ces questions, « zone locale » ou « voisinage étendu » signifie la zone qui se trouve à 15-20 minutes à pied de chez eux et que « quartier » signifie les 3 ou 4 rues aux environs immédiats de chez eux.]

- C1 Êtes-vous propriétaire ou locataire de votre logement ou logez-vous selon d'autres dispositions ?
- 1 propriétaire à part entière
 - 2 propriétaire – avec emprunt-logement
 - 3 moitié location, moitié emprunt-logement (capitaux partagés)
 - 4 locataire – HLM
 - 5 locataire de particulier
 - 6 résidence chez les parents/frères ou sœurs
 - 7 logement gratuit [PRÉCISER POURQUOI]
 - 8 logement squatté
 - 9 autre [PRÉCISER]
- C2 Depuis combien d'années habitez-vous dans ce quartier ?

C3 Quelle est la raison principale pour laquelle vous habitez ou êtes venu habiter dans ce voisinage/quartier ?

- 1 N'a pas choisi
- 2 Coût
- 3 Proximité du lieu de travail
- 4 Proximité de l'école
- 5 Proximité de la famille
- 6 Proximité des magasins/autres services
- 7 Réputation de l'endroit
- 8 Population du même groupe ethnique
- 9 Population de la même religion
- 10 Lieu agréable
- 11 Offre de logement social
- 12 A aimé le logement
- 13 Logements abordables
- 14 Proximité des transports
- 15 Est né ici/a toujours vécu ici
- 16 A habité ici avant
- 17 Maison/décision parentale
- 18 Mariage, vit avec conjoint
- 19 Proximité d'un lieu de culte
- 20 Une zone multiculturelle
- 21 Autre
- 22 Ne sait pas

C4 La population qui vit dans ce quartier est-elle composée...

- 1 principalement des membres de votre famille
- 2 principalement une population qui a la même origine ethnique et religieuse que vous
- 3 principalement une population qui partage votre religion mais a d'autres origines ethniques
- 4 principalement une population qui a la même origine ethnique que vous mais une religion différente
- 5 principalement une population qui a une origine ethnique et religieuse différente
- 6 de milieux, d'origines ethniques et de religions différents

- C5 Aimez-vous vivre dans ce quartier ?
- 1 Oui, absolument
 - 2 Oui, dans une certaine mesure
 - 3 Non [passez à C7]
- C6 Qu'est-ce que vous aimez dans le quartier où vous vivez ?
- C7 Qu'est-ce que vous n'aimez pas dans le quartier où vous vivez ?
- C8 Nommez TROIS actions que le conseil municipal devrait mettre en œuvre, selon vous, pour améliorer votre quartier ?
- 1:
 - 2:
 - 3:
- C9 Pensez-vous pouvoir faire confiance...
- 1 à beaucoup d'habitants de votre quartier,
 - 2 à certains habitants,
 - 3 à un petit nombre d'habitants,
 - 4 à personne dans votre quartier ?
- C10 Pour chacune de ces affirmations, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas
Les habitants de ce quartier sont disposés à aider leurs voisins					
Ce quartier est très uni et soudé					
Les habitants de ce quartier partagent les mêmes valeurs					
Les habitants de ce quartier travaillent ensemble pour améliorer le quartier					

D. Identité et appartenance

Nous allons maintenant vous poser quelques questions sur votre identité, et sur votre sentiment d'appartenance à votre quartier et à votre ville.

D1 Si vous vous décriviez, lesquels des points suivants indiqueraient quelque chose d'important à votre sujet? Veuillez classer les options par ordre d'importance (1 étant la plus important)

- | | | | |
|----|---|----|----------------------|
| 1 | Votre famille | | |
| 2 | Le type d'emploi que vous occupez | 1: | <input type="text"/> |
| 3 | Votre âge et les étapes de votre vie | 2: | <input type="text"/> |
| 4 | Vos intérêts, vos passe-temps | 3: | <input type="text"/> |
| 5. | Votre niveau d'études | 4: | <input type="text"/> |
| 6 | Votre nationalité | 5: | <input type="text"/> |
| 7 | Votre sexe | | |
| 8 | Votre niveau de revenu | | |
| 9 | Votre religion | | |
| 10 | Votre classe sociale | | |
| 11 | Votre groupe ethnique ou origine culturelle | | |
| 12 | Votre couleur de peau | | |
| 13 | Un handicap quelconque | | |

D2 Êtes-vous tout à fait d'accord, d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord avec l'idée que votre voisinage étendu est un lieu où les personnes d'origines diverses s'entendent bien ?

- 1 Tout à fait d'accord
- 2 D'accord
- 3 Pas d'accord
- 4 Pas du tout d'accord
- 5 Ne sait pas
- 6 Il y a trop peu d'habitants dans le voisinage
- 7 Les habitants de ce voisinage ont tous la même origine

D3 Qu'est-ce qui empêche les personnes d'origines différentes de bien s'entendre dans ce secteur ?

D4 Diriez-vous que vous vous sentez appartenir à votre voisinage étendu ?

- 1 Vraiment beaucoup
- 2 Beaucoup
- 3 Pas beaucoup
- 4 Pas beaucoup du tout
- 5 Sans opinion

D5 Diriez-vous que vous vous sentez appartenir à votre ville ?

- 1 Vraiment beaucoup
- 2 Beaucoup
- 3 Pas beaucoup
- 4 Pas beaucoup du tout
- 5 Sans opinion

D6 Diriez-vous que vous vous sentez appartenir à ce pays ?

- 1 Vraiment beaucoup
- 2 Beaucoup
- 3 Pas beaucoup
- 4 Pas beaucoup du tout
- 5 Sans opinion

D7 Quels sont les obstacles, le cas échéant, qui vous empêchent de vous sentir appartenir à cette ville ?

D8 Parmi les points suivants, quelles sont les quatre valeurs qui, selon vous, sont les plus importantes dans ce pays ?
[Utilisez la carte]

1:
2:
3:
4:

- 1 Respect de la loi
- 2 Tolérance envers les autres
- 3 Liberté de parole et d'expression
- 4 Respect de toutes les confessions
- 5 Justice et fair play
- 6 Connaissance de la langue du pays
- 7 Respect des personnes de diverses origines ethniques
- 8 Égalité des chances
- 9 Fierté envers ce pays/patriotisme

- 10 Droit de vote
- 11 Absence de discrimination

D9 Vous considérez-vous français [ou britannique, ou allemand...]?
[Cette question porte sur l'identification culturelle à la société plutôt que sur le statut légal.]

- 1 Oui
- 2 Non

D10. La plupart des autres personnes dans ce pays vous considèrent-ils Français?
[« autres personnes » fait référence à toute personne qui a une origine ethnique ou une religion différente de celle de l'enquêté]

- 1 Oui
- 2 Non

D11. Souhaitez-vous que l'on vous considère français [ou britannique, allemand...] ?

- 1 Oui [passez à D13]
- 2 Non [passez à D12]

D12. En cas de réponse négative à D10, veuillez détailler...

D13 D'après vous, lesquels de ces points sont des obstacles pour devenir français [ou britannique, allemand...] ?

- 1 Manque de connaissance de la langue du pays
- 2 Naissance à l'étranger
- 3 Appartenance à une minorité ethnique/le fait de ne pas être blanc
- 4 Accent/façon de parler
- 5 Le fait de ne pas être chrétien
- 6 Il n'y a pas d'obstacles
- 7 Aucun de ces points
- 8 Sans opinion
- 9 Autre

E. Interactions sociales

Nous aimerions maintenant en savoir davantage sur les personnes que vous rencontrez dans ce voisinage et avec lesquelles vous avez des rapports. Ce sont les « vrais rapports », qui nous intéressent, ceux qui vont au-delà d'un simple bonjour dans la rue et dans lesquels vous échangez des informations.

E1 Au cours de l'année écoulée, combien de fois avez-vous rencontré des personnes d'un groupe ethnique différent du vôtre et parlé avec elles dans les lieux suivants ?

	Tous les jours	Au moins toutes	Au moins tous les	Au moins une fois	Pas du tout	Ne sait pas
Chez vous/chez eux						
A l'école, au travail ou au lycée (général ou professionnel)						
Bar/club						
Café/restaurant						
Activités sportives ou de loisirs						
En dehors du travail/de l'école						
À la crèche, la garderie, l'école de votre enfant						
Dans les magasins						
Au marché						
Lieu de culte ou autre centre religieux						
Centre communautaire/municipal						
Centre médico-social/hôpital						
Transports en commun						
Parc ou espace public						
Groupe de quartier						
Groupe de jeunes						
Cours du soir						
Autre (préciser)						
Nulle part						

E2 Au cours de l'année passée, combien de fois avez-vous rencontré des personnes d'une religion différente de la vôtre ?

	Tous les jours	Au moins toutes les	Au moins tous les mois	Au moins une fois	Pas du tout	Ne sait pas
Chez vous/chez eux						
A l'école, au travail ou au lycée (général ou professionnel)						
Bar/club						
Café/restaurant						
Activités sportives ou de loisirs						
En dehors du travail/de l'école						
À la crèche, la garderie, l'école de votre enfant						
Dans les magasins						

E3 Pensez-vous qu'on devrait faire plus d'efforts pour encourager les personnes d'origines différentes à se fréquenter ?

- 1 Oui
- 2 Non [passez à E5]

E4 Si oui à E3 , que suggérez-vous ?

E5 Y a-t-il des endroits dans votre quartier ou votre ville dans lesquels vous ne vous sentez pas à l'aise ?

- 1 Oui
- 2 Non [passez à F1]

E6 Si oui, quels sont ces endroits ?

E7 Si oui à E5, Pour quelles raisons n'y êtes-vous pas à l'aise ?

F. Participation et citoyenneté

Nous allons maintenant vous poser des questions sur votre participation à des associations du quartier et sur la mesure dans laquelle vous pensez pouvoir influencer et changer les événements qui se produisent dans la société.

F1 Avez-vous le droit de vote aux élections nationales ?

- 1 Oui
- 2 Non [passez à F3]

F2 Avez-vous voté aux dernières élections nationales ?

- 1 Oui
- 2 Non

F3 Avez-vous le droit de voter aux élections locales ?

- 1 Oui
- 2 Non [passez à F5]

F4 Avez-vous le droit de voter aux élections locales ?

- 1 Oui
- 2 Non

F5 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous pris part à une ou plusieurs des activités suivantes?

	Oui	Non	Combien de fois ?
Une réunion ou un rassemblement public			
Une manifestation			
La signature d'une pétition			

F6 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous pris part à une consultation ou une réunion à propos des services municipaux ou des problèmes dans votre quartier ?

- 1 Oui
- 2 Non [passez à F8]

F7 Si oui à F6, veuillez préciser la nature et le type de consultation.

- F8 Si oui à F6, veuillez préciser la nature et le type de consultation.
- 1 Tout à fait d'accord
 - 2 D'accord
 - 3 Pas d'accord
 - 4 Pas du tout d'accord
 - 5 Sans opinion
- F9 Êtes-vous tout à fait d'accord, d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord avec l'idée que vous pouvez influencer les décisions prises pour ce pays ?
- 1 Tout à fait d'accord
 - 2 D'accord
 - 3 Pas d'accord
 - 4 Pas du tout d'accord
 - 5 Sans opinion
- F10 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous pris une part active dans l'organisation d'une ou plusieurs des activités suivantes ?

ANNEXE 3. QUESTIONNAIRE

Organisation					
Organisation	O	N	Composée de membres de votre groupe ethnique	Mixte	Qu'y avez-vous fait ?
Organisation éducative (par ex. membre d'une organisation de parents d'élèves, d'un club d'activités)					
Organisation pour la jeunesse (par ex. animation d'une maison des jeunes)					
Organisation pour adultes (par ex. associations, représentant d'un syndicat étudiant)					
Organisations religieuses ou paroissiales (par ex. membre d'un lieu de culte, ou professeur de					
Mouvement ou parti politique, conseil municipal...					
Organisations charitables s'occupant d'aide sociale, pour les personnes âgées, les handicapés, les gens dans la					
Association de quartier (par ex. centre culturel, maison de quartier)					
Justice criminelle (par ex. magistrat, auxiliaire de police)					
Organisation des droits de l'homme, de lutte contre le racisme, d'aide aux demandeurs d'asile					
Syndicats					
Associations de locataires/de quartier (par ex. membre actif d'une association de riverains/locataires,					
Activités diverses : loisirs, sports ou passe-temps					
Activités culturelles dans les domaines de l'éducation, les arts, la musique, etc					
Autre [préciser]					

F11 Diriez-vous que vous faites beaucoup, assez, pas beaucoup, pas du tout confiance aux organisations suivantes :

	Beaucoup	Assez	Pas trop	Pas du tout	Sans opinion
La police					
La justice et les tribunaux					
Le parlement national					
Le gouvernement					
Votre conseil municipal					

G. Expérience des services locaux

G1 Dans quelle mesure êtes-vous satisfait ou mécontent de ces différents types de service ?

	Très satisfait	Assez satisfait	Ni satisfait, ni insatisfait	Plutôt insatisfait	Très insatisfait	Sans opinion
Écoles primaires locales						
École secondaire du quartier (collège, lycée général ou professionnel, âge des élèves : 11 à 16/18 ans)						
Logements sociaux						
Nettoyage des rues						
Maintien de l'ordre						
Services de santé						
Services pour les jeunes						
Transports en commun						

- G2 Lorsque les enquêtés indiquent qu'ils sont mécontents d'un service, demandez-leur de préciser pourquoi.
- G3 Quelles sont les TROIS choses que vous souhaiteriez voir mettre en place pour améliorer ces services dans votre quartier ?
- 1.
 - 2.
 - 3.
- G4 Dans quelle mesure pensez-vous que les écoles respectent les coutumes religieuses de personnes qui appartiennent à des religions différentes ?
- 1 Trop
 - 2 Suffisamment
 - 3 Trop peu
 - 4 Ne sait pas
- G5 Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?
- G6 Dans quelle mesure pensez-vous que les employeurs respectent les coutumes religieuses de personnes qui appartiennent à des religions différentes ?
- 1 Trop
 - 2 Suffisamment
 - 3 Trop peu
 - 4 Ne sait pas
- G7 Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?
- G8 Dans quelle mesure pensez-vous que les hôpitaux et les centres de santé respectent les coutumes religieuses de personnes qui appartiennent à des religions différentes ?
- 1 Trop
 - 2 Suffisamment
 - 3 Trop peu
 - 4 Ne sait pas
- G9 Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

- G10 Avez-vous été victime d'une agression ou d'un délit au cours des douze derniers mois ?
- 1 Oui
 - 2 Non [passez à G16]
- G11 Si oui à G10, où cela s'est-il produit?
- 1 Quartier
 - 2 Voisinage étendu
 - 3 Ville
 - 4 Ailleurs
- G12 Pensez-vous que cet incident était motivé par la discrimination ?
- 1 Oui
 - 2 Non [passez à G16]
- G13 Si oui à G12, Qu'est-ce qui vous a donné cette impression ?
- G14 En avez-vous informé la police?
- 1 Oui
 - 2 Non [passez à G16]
- G15 Si oui à G14, Avez-vous été satisfait de la réaction de la police?
- 1 Oui
 - 2 Non
- G16 Avez-vous été en contact avec la police (à un sujet quelconque) au cours des douze derniers mois ?
- 1 Oui
 - 2 Non [passez à G20]
- G17 Si oui, avez-vous contacté la police vous-même ou est-ce la police qui vous a contacté?
- 1 Le sondé a pris contact
 - 2 La police a pris contact
- G18 Avez-vous été satisfait de la conduite et des résultats de l'entretien en question ?

- 1 Oui
- 2 Non

G19 Si non, pourquoi n'étiez-vous pas satisfait ?

G20 Au cours des douze derniers mois, avez-vous eu besoin de conseils ou de renseignements dans un ou plusieurs des domaines suivants ?

	Oui	Non
Éducation		
Emploi		
Logement		
Santé		

G21 Si oui à G20, pouvez-vous préciser? Sur quel point plus précis aviez-vous besoin de conseils et de renseignements ? Comment les avez-vous obtenus ? Qui vous a aidé et qui ne vous a pas aidé ?

G22 Où obtenez-vous la plupart de vos informations sur ce qui se passe dans votre quartier ?

G23 Où obtenez-vous la plupart de vos informations sur ce qui se passe dans cette ville ?

G24 Où obtenez-vous la plupart de vos informations sur ce qui se passe dans ce pays ?

H. Discrimination et Préjugés

Nous allons maintenant vous poser des questions sur vos expériences et votre perception concernant la discrimination et les préjugés.

H1 À votre avis, y a-t-il beaucoup de préjugés raciaux dans ce pays actuellement ?

- 1 oui, beaucoup
- 2 oui, assez,
- 3 oui, un peu
- 4 non, aucun [passez à H4]
- 5 sans opinion [passez à H4]

- H2 Si votre réponse est 1, 2, ou 3 à H1, à votre avis, quels sont les groupes contre lesquels il y a maintenant le plus de préjugés raciaux ?
- H3 En ce qui concerne les préjugés raciaux dans ce pays à l'heure actuelle, pensez-vous qu'il y ait maintenant...
- 1 moins de préjugés raciaux qu'il y a cinq ans
 - 2 plus qu'il y a cinq ans
 - 3 à peu près autant
 - 4 sans opinion
- H4 À votre avis, y a-t-il beaucoup de préjugés raciaux dans ce pays actuellement ?
- 1 oui, beaucoup
 - 2 oui, assez,
 - 3 oui, un peu
 - 4 non, aucun [passez à H4]
 - 5 sans opinion [passez à H4]
- H5 Si votre réponse est 1, 2, ou 3 à H1, à votre avis, quels sont les groupes contre lesquels il y a maintenant le plus de préjugés religieux ?
- H6 En ce qui concerne les préjugés religieux dans ce pays à l'heure actuelle, pensez-vous qu'il y ait maintenant...
- 1 moins de préjugés raciaux qu'il y a cinq ans
 - 2 plus qu'il y a cinq ans
 - 3 à peu près autant
 - 4 sans opinion
- H7 D'après vos expériences personnelles au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous fait l'objet de préjugés ou avez-vous subi un traitement inéquitable en raison de chacun des points suivants :

	Presque tout le temps	Très souvent	Parfois	Rarement	Jamais
Sexe					
Age					
Appartenance ethnique					
Religion					
Couleur de peau					
Lieu de résidence					

H8 D'après vos expériences personnelles au cours des 12 derniers mois, avez-vous fait l'objet de préjugés ou avez-vous été traité injustement à cause de votre religion par les personnes ou dans les lieux suivants ?

- 1 Un cabinet médical du quartier
- 2 Un hôpital du quartier
- 3 Une école du quartier
- 4 Un service municipal
- 5 Un propriétaire ou une agence de location
- 6 Un magasin du quartier
- 7 Les transports en commun
- 8 Les employés d'une ligne aérienne/d'un aéroport
- 9 Les tribunaux (tribunal d'instance et cour d'assises)
- 10 La police
- 11 Les services d'immigration
- 12 Personne quelconque dans un lieu public
- 13 Aucun de ce qui précède [passez à H10]

H9 Quelle forme a pris cette discrimination ou ce traitement injuste ?

H10 Au cours des cinq dernières années, vous a-t-on refusé un emploi dans ce pays ?

- 1 Oui [passez à H11]
- 2 Non [passez à H12]
- 3 Sans opinion [passez à H12]
- 4 Sans objet

- H11 Si vous avez répondu oui à H10, pensez-vous que l'on vous a refusé un emploi pour l'une des raisons suivantes ?
- 1 votre sexe
 - 2 votre âge
 - 3 votre origine ethnique
 - 4 votre religion
 - 5 votre couleur de peau
 - 6 votre lieu de résidence
 - 7 autre (préciser)
- H12 Au cours des cinq dernières années, avez-vous fait l'objet de discrimination au travail en ce qui concerne une promotion ou la possibilité d'un meilleur poste ?
- 1 Oui [passez à H13]
 - 2 Non
 - 3 Ne se prononce pas
 - 4 Sans objet
- H13 Si oui, pensez-vous qu'on vous a refusé le poste à cause d'une ou plusieurs des raisons suivantes ?
- 1 votre sexe
 - 2 votre âge
 - 3 votre origine ethnique
 - 4 votre religion
 - 5 votre couleur de peau
 - 6 votre lieu de résidence
 - 7 autre (préciser)

I. Démographie

Pour finir, nous aimerions vous poser quelques questions sur vous-même et sur votre situation personnelle ?

- I1 Âge: quel âge avez-vous eu à votre dernier anniversaire?
- I2 Dans quel pays êtes-vous né ?

- I3 Dans quelle région de ce pays êtes-vous né ?
- I4 Est-ce une zone rurale ou urbaine ?
- 1 Rural
 - 2 Urbaine
- I5 Quelle est votre nationalité actuelle ?
- I6 Quelle est la religion que vous diriez professer ?
- 1 Bouddhisme
 - 2 Catholicisme
 - 3 Hindouisme
 - 4 Judaïsme
 - 5 Islam
 - 6 Christianisme protestant
 - 7 Sikhisme
 - 8 Autre (préciser)
 - 9 Sans religion [passez à I9]
- I7 Diriez-vous que vous pratiquez activement votre religion ?
- 1 Oui
 - 2 Non
- I8 Comment, le cas échéant, remplissez-vous vos devoirs religieux/prenez-vous part au culte ?
- I9 Quelle est votre situation de famille ?
- 1 Célibataire jamais marié
 - 2 Marié – 1er et unique mariage
 - 3 Marié – 2ème mariage (ou plus)
 - 4 En concubinage
 - 5 Divorcé/séparé
 - 6 Veuf
- I10 Pouvez-vous me dire à quel groupe ethnique/culturel vous pensez appartenir ?
- I11 Quel est le niveau d'études le plus élevé que vous ayez atteint ?

- 1 pas d'instruction formelle [passez à I14]
 - 2 primaire [passez à I12 et I13]
 - 3 secondaire [passez à I12 et I13]
 - 4 universitaire [passez à I12 et I13]
- I12 Si vous avez répondu 2-4 à I11, où avez-vous reçu cette éducation ?
- 1 dans ce pays
 - 2 dans un autre pays de l'UE (préciser)
 - 3 dans un pays en dehors de l'UE (préciser)
- I13 Si vous avez répondu 2-4 à I11, combien d'années avez-vous passé dans le système scolaire ?
- I14 Avez-vous un emploi rémunéré en ce moment ?
- 1 oui, un emploi à plein temps [passez à I16]
 - 2 oui, un emploi à mi-temps [passez à I16]
 - 3 oui, je travaille à mon compte [passez à I16]
 - 4 non, je travaille sans rémunération pour ma famille [passez à I15]
 - 5 non, je suis à la retraite [passez à I15]
 - 6 non, je suis inscrit dans un programme pour l'emploi/de formation gouvernemental [passez à I15]
 - 7 non, je suis au chômage et je cherche un emploi [passez à I15]
 - 8 non, je suis étudiant [passez à I15]
 - 9 non, je m'occupe de mon foyer ou de ma famille [passez à I15]
 - 10 non, je suis en invalidité permanente [passez à I15]
 - 11 autre [passez à I15] [PRÉCISER]
- I15 Si options 6 à 11 pour I14, avez-vous déjà eu un emploi rémunéré?
- 1 Oui, au cours des cinq dernières années
 - 2 Oui, il y a plus de cinq ans
 - 3 Non [terminez l'enquête]
- I16 Quel est votre emploi principal, ou le dernier emploi que vous avez eu si vous ne travaillez pas en ce moment ?

- I17 Pouvez-vous choisir une catégorie qui décrit au mieux le genre de travail que vous faites dans votre emploi principal ? Si vous ne travaillez pas en ce moment, veuillez cocher une case pour indiquer ce que vous faisiez dans votre emploi précédent.

Occupations professionnelles modernes comme: professeur – infirmier – kinésithérapeute –travailleur social – assistant social – artiste – musicien – policier (sergent ou au-dessus) – créateur de logiciels	<input type="checkbox"/>	1
Occupations administratives et intermédiaires comme: secrétaire – secrétaire particulier – employé de bureau – employé dans un centre d’appel – aide-soignant – puéricultrice	<input type="checkbox"/>	2
Cadres ou administrateurs supérieurs (normalement responsables de la planification, de l’organisation et de la coordination des travaux et des finances) comme: directeur financier –président-directeur général	<input type="checkbox"/>	3
Occupations techniques et artisanales comme: mécanicien – monteur – inspecteur – plombier – imprimeur – ouvrier – électricien – jardinier – conducteur de train	<input type="checkbox"/>	4
Occupations manuelles semi-routinières et de service comme: postier – opérateur – garde chargé de la sécurité – concierge – ouvrier agricole – commis de cuisine – réceptionniste – vendeur	<input type="checkbox"/>	5
Occupations manuelles routinières et de service comme: Chauffeur de camion –conducteur de camionnette – agent de service – portier – emballer – opérateur de machine à coudre – messenger – ouvrier – serveur/serveuse – employé de café	<input type="checkbox"/>	6
Cadres moyens ou subalternes comme: chef de bureau – directeur commercial – directeur d’agence – patron de restaurant – chef magasinier – patron de bistrot	<input type="checkbox"/>	7
Occupations professionnelles traditionnelles comme: comptable – notaire – médecin – scientifique – ingénieur civil/mécanicien	<input type="checkbox"/>	8

- I18 La personne, le groupe ou l’organisation pour qui vous travaillez (c’est-à-dire votre patron) [ou si vous ne travaillez pas en ce moment, votre dernier patron] est-il/elle :

- 1 de la même origine religieuse et ethnique que vous
- 2 de la même origine religieuse mais d’une origine ethnique différente
- 3 de la même origine ethnique mais d’une origine religieuse différente
- 4 d’origines ethnique et religieuse différentes

- 5 autre (préciser)
 - 6 sans objet
- I19 Parmi les personnes qui travaillent avec vous, quelle est la proportion, à votre avis, de ceux qui étaient/sont de la même origine religieuse et ethnique que vous?
- 1 plus de la moitié
 - 2 la moitié environ
 - 3 moins que la moitié
 - 4 autre [préciser le nombre]
 - 5 sans objet – je travaille seul
- I20 Comment avez-vous trouvé (obtenu) votre emploi actuel principal (ou votre emploi le plus récent si vous ne travaillez pas à présent)?

ANNEXE 4. TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Typologie des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête Fondations	38
Tableau 2.	Les gens de ce quartier sont-ils prêts à s'entraider ? (C10)	279
Tableau 3.	Est-ce que les personnes d'origines différentes s'entendent bien par ici ? (D2)	71
Tableau 4.	Est-ce que des personnes d'origines différentes s'entendent bien par ici ? (Répartition par religion et lieu de naissance) (D2)	72
Tableau 5.	Ce quartier est-il très uni et soudé ? (C10)	280
Tableau 6.	Confiance dans la population locale (C9)	73
Tableau 7.	Confiance dans la population locale (répartition par religion et lieu de naissance) (C9)	74
Tableau 8.	Degré de confiance dans la population locale (répartition par religion et tranche d'âge) (C9)	281
Tableau 9.	Confiance dans la population locale (C9) (Répartition suivant le port ou non de signes religieux par les personnes sondées)	75
Tableau 10.	Degré de confiance dans la population locale (répartition religion et statut économique) (C9)	282
Tableau 11.	Les gens travaillent-ils ensemble à l'amélioration du quartier ? (C10)	283
Tableau 12.	Degré de confiance dans la population locale (répartition par religion et durée de résidence dans le quartier, en années) (C9)	284
Tableau 13.	Degré de confiance dans la population locale (répartition selon la composition ethnique/religieuse du quartier) (C9)	285
Tableau 14.	Dans ce quartier, les gens partagent-ils les mêmes valeurs ? (C10)	78
Tableau 15.	Valeurs nationales les plus importantes pour vivre dans le pays (D8) ..	79
Tableau 16.	Valeurs les plus importantes pour vivre dans le pays (répartition par religion et lieu de naissance) (D8)	286
Tableau 17.	Valeurs essentielles pour vivre dans le pays (répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (D8)	287
Tableau 18.	À quel point vous sentez-vous appartenir à votre quartier étendu ? (D4)	80
Tableau 19.	Dans quelle mesure vous sentez-vous appartenir au voisinage étendu ? (répartition par sexe et religion) (B4)	288
Tableau 20.	Dans quelle mesure vous sentez-vous appartenir au voisinage étendu ? (Répartition par religion et lieu de naissance) (D4)	289
Tableau 21.	À quel point vous sentez-vous appartenir à votre ville ? (D5)	81
Tableau 22.	À quel point vous sentez-vous appartenir à votre ville ? (Répartition par religion et lieu de naissance) (D5)	82
Tableau 23.	À quel point vous sentez-vous appartenir à votre pays de résidence ? (D6)	83

Tableau 24.	Dans quelle mesure vous sentez-vous appartenir à ce pays ? (Répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (D6)	290
Tableau 25.	Vous percevez-vous comme [britannique, français, etc.] ? (D9)	84
Tableau 26.	Est-ce que la plupart des gens dans ce pays vous perçoivent comme [britannique, français, etc.] ? (D10)	84
Tableau 27.	Vous percevez-vous comme [britannique, français...] ? (Répartition par ville) (D9)	291
Tableau 28.	Vous percevez-vous comme [britannique, français...] ? (Répartition par religion et lieu de naissance) (D9)	292
Tableau 29.	Vous percevez-vous comme [britannique, français...] ? (Répartition par ville et lieu de naissance) (D9)	293
Tableau 30.	La majorité des gens dans ce pays vous perçoivent-ils comme [britannique, français...] ? (Répartition par lieu de naissance) (D10)	295
Tableau 31.	Vous percevez-vous comme [britannique, français, etc.] ? Réponses des musulmans réparties en fonction du niveau d'études (I11)	86
Tableau 32.	Est-ce que la plupart des gens dans ce pays vous perçoivent comme [britannique, français, etc.] ? Réponses des musulmans réparties en fonction du niveau d'études (D10)	87
Tableau 33.	Vous percevez-vous comme [britannique, français...] ? (Répartition par statut d'emploi) (D9)	296
Tableau 34.	Vous percevez-vous comme [britannique, français...] ? (Répartition par degré de pratique religieuse) (D9)	297
Tableau 35.	La majorité des gens dans ce pays vous perçoivent-ils comme [britannique, français...] ? (Répartition signes visibles d'identité religieuse) (D10)	298
Tableau 36.	Sondés ayant fait l'expérience d'une discrimination religieuse de la part d'un propriétaire ou d'un agent immobilier (H8)	299
Tableau 37.	Vous percevez-vous comme [britannique, français, etc.] ? Réponses des musulmans réparties en fonction du port ou non de signes religieux visibles (D9)	88
Tableau 38.	Quel est le principal obstacle pour devenir [français, britannique, etc.] (D13)	89
Tableau 39.	Quel est le principal obstacle pour être [britannique, français...] ? (répartition par lieu de naissance) (D13)	300
Tableau 40.	Importance de la langue nationale en tant que valeur culturelle (répartition des réponses par religion, sexe et lieu de naissance) (D8)	90
Tableau 41.	Statut d'emploi des sondés qui identifient la maîtrise de la langue comme une valeur nationale essentielle (I14)	301
Tableau 42.	Quel est le principal obstacle pour être [britannique, français...] ? (Répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (D13)	302
Tableau 43.	Comparaison des niveaux de préjugé racial présents et passés (H3) ..	303
Tableau 44.	Groupes confrontés à la discrimination raciale (H2)	304

Tableau 45.	Dans quelle mesure la discrimination fondée sur la croyance religieuse est-elle répandue ?	94
Tableau 46.	Niveau actuel des préjugés religieux dans le pays (H4), en %	94
Tableau 47.	Comparaison des niveaux de discrimination religieuse présents et passés (H6)	305
Tableau 48.	Groupes confrontés à la discrimination religieuse (H5)	306
Tableau 49.	Niveau actuel de discrimination raciale (répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H1)	307
Tableau 50.	Niveau actuel des préjugés religieux dans le pays (répartition par religion et lieu de naissance) (H4)	96
Tableau 51.	Niveau actuel de discrimination religieuse (répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H4)	308
Tableau 52.	À quelle fréquence avez-vous fait l'expérience de discriminations fondées sur la race ? (H7.3)	97
Tableau 53.	À quelle fréquence avez-vous fait l'expérience de discriminations fondées sur la religion ? (H7.4)	97
Tableau 54.	À quelle fréquence avez-vous été confrontés à la discrimination religieuse ? (Répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H7)	309
Tableau 55.	À quelle fréquence avez-vous été confrontés à la discrimination religieuse ? (Répartition religion, sexe et lieu de naissance) (H7)	310
Tableau 56.	À quelle fréquence avez-vous fait l'expérience de discriminations fondées sur le sexe ? (H7.1)	99
Tableau 57.	Discrimination selon le lieu de résidence (H7)	311
Tableau 58.	Lieux où se produit la discrimination religieuse (H8)	100
Tableau 59.	Lieux où se produit la discrimination religieuse (répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H8)	312
Tableau 60.	Lieu où se produit la discrimination religieuse – école (H8)	118
Tableau 61.	Lieux où se produit la discrimination religieuse – école (répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H8)	313
Tableau 62.	Les écoles respectent-elles la diversité des coutumes religieuses ? (G4)	119
Tableau 63.	Situation sur le marché du travail d'une sélection de minorités ethniques et des autochtones ou de la population générale au Danemark, en Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni	127
Tableau 64.	Type d'emploi actuel ou passé (Répartition par niveau d'éducation atteint) (I17)	131
Tableau 65.	Niveaux d'études pour les musulmans (répartition par type d'emploi occupé) (I17)	314
Tableau 66.	Niveaux d'études pour les musulmans (répartition par type d'emploi occupé) (I17)	315
Tableau 67.	Vous a-t-on refusé un emploi dans ce pays au cours des 5 dernières années ? (H10)	316

Tableau 68.	Vous a-t-on refusé un emploi dans ce pays au cours des 5 dernières années ? (Répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H10) ..	317
Tableau 69.	Dans ce pays, vous a-t-on refusé un emploi au cours des 5 dernières années ? (Répartition suivant la religion et le port de signes religieux visibles) (H10)	141
Tableau 70.	Dans ce pays, vous a-t-on refusé un emploi au cours des 5 dernières années ? (Répartition par niveau d'éducation) (H10)	142
Tableau 71.	Dans ce pays, vous a-t-on refusé un emploi au cours des 5 dernières années ? (Répartition selon le lieu où le sondé a suivi ses études) (H10)	143
Tableau 72.	Pour quelles raisons vous a-t-on refusé un emploi ? (H11)	143
Tableau 73.	Pour quelles raisons vous a-t-on refusé un emploi ? (Répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H11)	318
Tableau 74.	Les employeurs respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ? (G6)	150
Tableau 75.	Les employeurs respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ? (Répartition selon la religion et le genre) (G6)	151
Tableau 76.	Mixité ethnique et religieuse du quartier (C4)	153
Tableau 77.	Statut de logement – propriété, location, ou autres arrangements (C1)	161
Tableau 78.	Satisfaction à l'égard du logement social (G1.3)	162
Tableau 79.	Satisfaction à l'égard du logement social (répartition par religion et lieu de naissance) (G1.3)	163
Tableau 80.	Lieux où se produit la discrimination religieuse – un propriétaire ou un agent immobilier (H8)	165
Tableau 81.	Lieux où se produit la discrimination religieuse – propriétaire ou agent immobilier (répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (H8)	319
Tableau 82.	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché des informations ou demandé conseil au sujet du logement ? (G20.3)	166
Tableau 83.	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché des informations ou demandé conseil au sujet du logement ? (Répartition par lieu de naissance) (G20.3)	167
Tableau 84.	Combien d'années avez-vous vécu dans cette zone locale ? (C2)	168
Tableau 85.	Aimez-vous votre quartier ? (C5)	168
Tableau 86.	Aimez-vous votre quartier ? (Répartition religion, sexe et lieu de naissance) (C5)	320
Tableau 87.	Satisfaction à l'égard des services de santé (G1.6)	178
Tableau 88.	Satisfaction à l'égard des services de santé (répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (G1.6)	321
Tableau 89.	Les hôpitaux et les centres médicaux respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ? (G8)	180

Tableau 90.	Les hôpitaux et les centres médicaux respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ? (Réponses réparties selon le port ou non de signes religieux visibles) (G8)	180
Tableau 91.	Les hôpitaux et les centres médicaux respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ? (Répartition par sexe) (G8)	322
Tableau 92.	Les hôpitaux et les centres médicaux respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ? (Répartition par lieu de naissance) (G8)	323
Tableau 93.	Les hôpitaux et les centres médicaux respectent-ils la diversité des coutumes religieuses ? (Répartition par niveau d'études) (G8)	324
Tableau 94.	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché à obtenir des informations sur la santé ? (Répartition par religion) (G20)	325
Tableau 95.	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché à obtenir des informations sur la santé ? (Répartition par sexe) (G20,4)	326
Tableau 96.	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché à obtenir des informations sur la santé ? (Répartition par religion, sexe et lieu de naissance) (G20,4)	327
Tableau 97.	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché des informations ou demandé conseil au sujet de la santé ? (Répartition par niveau d'éducation) (G20.4)	185
Tableau 98.	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché à obtenir des informations sur la santé ? (Répartition par statut d'emploi) (G20,4)	328
Tableau 99.	Sondés signalant une expérience de discrimination dans le système de santé (répartition par religion) (B1)	329
Tableau 100.	Niveaux de confiance dans la police (F11.1)	194
Tableau 101.	Niveaux de confiance dans la police (répartition en fonction du port ou non de signes visibles d'identité religieuse) (F11)	195
Tableau 102.	Niveaux de confiance dans la police (répartition par religion et tranche d'âge) (F11,1)	330
Tableau 103.	Niveaux de confiance dans la police (répartition par sexe) (F11.1) ...	196
Tableau 104.	Niveaux de confiance dans la police (répartition par religion et statut d'emploi) (F11,1)	331
Tableau 105.	Niveaux de confiance dans la police (répartition religion, sexe et lieu de naissance) (F11,1)	332
Tableau 106.	Degré de satisfaction à l'égard du maintien de l'ordre (G1.5)	199
Tableau 107.	Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (A4)	201
Tableau 108.	Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (répartition par tranche d'âge et sexe) (H8)	201
Tableau 109.	Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (répartition par tranche d'âge) (H8)	202
Tableau 110.	Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (répartition en fonction du port ou non de signes visibles d'identité religieuse et du sexe) (H8)	203

Tableau 111. Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (musulmans, répartition par niveau d'éducation) (H8)	203
Tableau 112. Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (musulmans, répartition par statut d'emploi) (H8)	204
Tableau 113. Sondés signalant avoir été confrontés à des discriminations de la part de la police (ensemble de l'échantillon musulman, répartition par statut d'emploi) (H4)	205
Tableau 114. Avez-vous voté lors de la dernière élection nationale ? (F2)	219
Tableau 115. Avez-vous voté lors de la dernière élection locale/municipale ? (F4) .	219
Tableau 116. Vote lors de la dernière élection nationale (répartition par sexe et religion) (F2)	333
Tableau 117. Vote lors de la dernière élection locale (répartition par sexe et religion) (F4)	334
Tableau 118. Vote lors de la dernière élection nationale (répartition religion et lieu de naissance) (F2)	335
Tableau 119. Vote lors de la dernière élection locale (répartition religion et lieu de naissance) (F4)	336
Tableau 120. Pouvez-vous influencer les décisions concernant la ville ? (Répartition par religion et droit de vote) (F8)	224
Tableau 121. Pouvez-vous influencer les décisions concernant la ville ? (Répartition par statut de citoyenneté) (F8)	225
Tableau 122. Avez-vous une influence sur les décisions qui concernent votre ville ? (Répartition par religion et tranche d'âge) (F8)	337
Tableau 123. Avez-vous une influence sur les décisions qui concernent votre ville ? (Selon participation à une consultation locale) (F8)	338
Tableau 124. Confiance dans la police (répartition par religion) (F11)	339
Tableau 125. Confiance dans la justice et les tribunaux (F11,2)	340
Tableau 126. Degré de confiance dans le parlement national (F11.3)	228
Tableau 127. Degré de confiance dans le gouvernement (F11.4)	228
Tableau 128. Degré de confiance dans le conseil municipal (F11.5)	229
Tableau 129. Degré de confiance dans le parlement national (répartition par religion et lieu de naissance) (F11.3)	230
Tableau 130. Confiance dans le Parlement national (répartition par religion et nationalité) (F11,3)	341
Tableau 131. Degré de confiance dans le parlement national (répartition selon le droit de vote aux élections locales) (F11.3)	231
Tableau 132. Degré de confiance dans le conseil municipal (répartition selon le droit de vote aux élections locales) (F11.3)	232
Tableau 133. Confiance dans le Parlement national (répartition par niveau d'études) (F11,3)	342
Tableau 134. Confiance dans le gouvernement national (répartition par religion et niveau d'études) (I11)	343

Tableau 135. Confiance dans le conseil municipal (répartition par niveau d'études) (F11)	344
Tableau 136. Participation civique/vie associative (répartition par religion et type d'organisation) (F10)	345
Tableau 137. Engagement des sondés au sein d'associations basées sur leur propre appartenance ethnique/religion et au sein d'associations mixtes (répartition par caractéristiques multiples)	234
Tableau 138. Vie associative et perceptions de l'influence sur les décisions municipales	236

Qu'ils soient citoyens ou migrants, de génération ou arrivés depuis peu, les musulmans forment un groupe varié et toujours croissant qui constitue un défi mais qui offre en même temps des opportunités à l'Europe. La façon dont seront traitées les minorités telles que les musulmans et dont on assurera que tout le monde dispose de droits égaux dans un monde où la diversité est en expansion rapide, est un test crucial pour l'Europe qui s'est engagée à être société ouverte.

Le projet At Home in Europe des Fondations pour une société ouverte tente d'avancer des solutions en chapeautant et en défendant des activités qui examinent la position des musulmans et des autres minorités en Europe. Un des projets centraux est une série de rapports sur les communautés musulmanes dans 11 villes de l'UE, notamment Amsterdam, Anvers, Berlin, Copenhague, Hambourg, Leicester, Londres, Marseille, Paris, Rotterdam et Stockholm. Le but du rapport est de mieux comprendre les besoins et les aspirations des diverses communautés musulmanes en examinant comment la politique aide ou entrave la participation des musulmans à la politique, à la vie sociale et à l'économie dans les villes en question.

Tous les rapports des 11 villes, préparés par des experts locaux, comprennent des recommandations détaillées adressées à la politique locale ; ceux-ci formeront la base d'activités avancées par le projet et ses partenaires. Le rapport général contient des recommandations au niveau international pour les pays examinés et sera soumis à l'Union européenne (UE) et à des organisations internationales.

Le projet At Home in Europe veut encourager le dialogue et les initiatives politiques entre les communautés musulmanes, les instances officielles locales et les politiciens internationaux pour ainsi améliorer la participation et l'inclusion des musulmans dans la société tout en veillant à préserver leurs pratiques culturelles, linguistiques et religieuses qui sont le fondement de leur identité.